

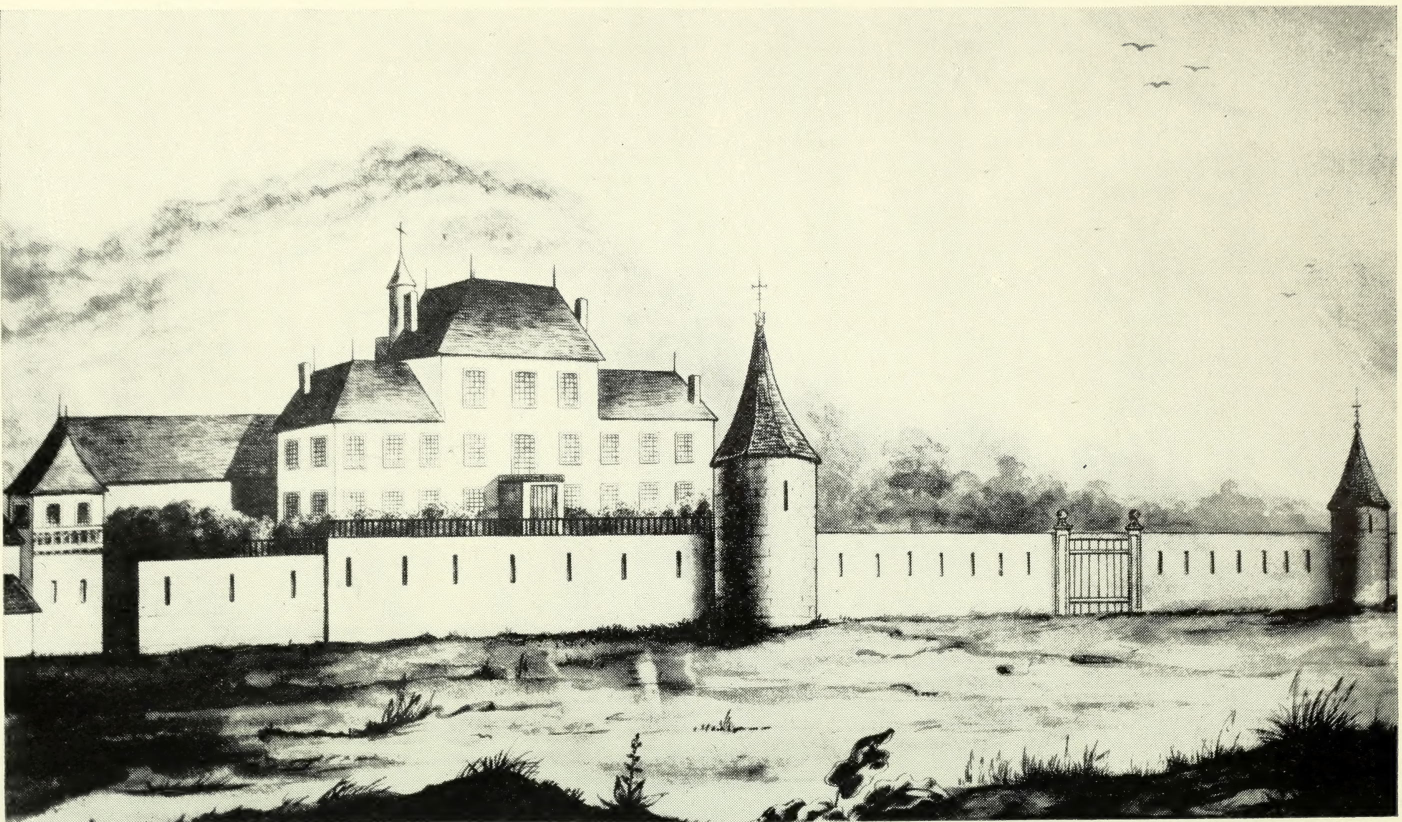


HISTOIRE

DE LA

CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME

DE MONTRÉAL



LE FORT DES MESSIEURS

Dans la tourelle de l'ouest, Sœur Bourgeoys, Sœur Barbier et autres, ont fait la classe aux petites sauvagesses ; dans l'autre tourelle, les prêtres missionnaires offraient le saint Sacrifice de la Messe.

HISTOIRE

de la

Congrégation de Notre-Dame

de Montréal

PREMIÈRE PARTIE — XVIIe SIÈCLE

VOLUME II

1693 - 1700



MONTRÉAL

1941

HOMMAGE À LA CROIX

DE

NOTRE DIVIN RÉDEMPTEUR

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

SŒUR DE L'ASSOMPTION
Marie Barbier

SŒUR DU SAINT-ESPRIT
Marguerite Lemoyne

CHAPITRE I

SŒUR MARIE BARBIER, DITE DE L'ASSOMPTION,

2e Supérieure de notre Congrégation

Notice biographique

> « Ce m'est un vase d'élection; aussi je lui ferai connaître combien il lui faut souffrir pour la gloire de mon nom. »
>
> Actes des Apôtres, IX, 15, 16.

Famille Barbier.

M. Gilbert Barbier, du diocèse de Nevers, en Nivernais, s'était voué à la Compagnie de Montréal afin de contribuer par ses services à la conversion des sauvages, et d'y sacrifier sa vie, s'il le fallait. Il partit de France à la tête de onze autres colons, qui arrivèrent à Ville-Marie en 1642, avec M. de Repentigny. Gilbert Barbier, surnommé *Minime,* rendit à la colonie les plus grands services, tant par son habileté dans l'état de charpentier, que par son zèle et sa bravoure, exposant généreusement sa vie en mille rencontres. En 1650, il épousa Catherine de

Lavaux, qui joignit à une charité sincère pour les pauvres, un sens droit et une solide piété. Leur alliance fut la sixième contractée dans l'île de Montréal entre Français, depuis l'établissement de la colonie. L'année de son mariage, M. Barbier, conjointement avec MM. Closse et de Saint-Père, résolut de se former un établissement à quelque distance du fort, afin de procurer plus efficacement le bien général. M. de Maisonneuve, applaudissant au dessein de ces trois généreux colons, leur fit à chacun, au nom de la Compagnie de Montréal, une concession de terre et leur assura d'autres avantages. Gilbert Barbier fut l'un des premiers qui donnèrent l'exemple de l'application à la culture des terres dans les côtes, malgré les dangers auxquels on y était alors exposé de la part des Iroquois. Mais il se rendit surtout utile et célèbre par son zèle à construire des logements pour ses concitoyens, et à former des ouvriers capables de servir la colonie après lui. « Bien qu'on lui ait donné le nom de Minime, écrit M. Dollier, nom qui, en latin, veut dire le plus petit, il n'était pas toutefois le moindre dans les combats, non plus que dans sa profession. Nous devons rendre cet hommage à son courage, et aux services qu'il a rendus à cette île, qui est presque toute bâtie de sa main, ou par ceux qu'il a lui-même formés. »

En 1653, Gilbert Barbier, par zèle pour la religion, accompagna notre Fondatrice à la montagne de Montréal ; et, pendant trois jours, de concert avec les autres ouvriers qu'il avait con-

duits, il travailla à rétablir la croix élevée dans ce lieu, en 1642, par M. de Maisonneuve.

En 1657, 21 novembre, eut lieu l'élection des premiers marguilliers de Ville-Marie, présidée par M. Souart; et M. Barbier fut l'un des trois que l'on choisit. La pluralité des voix, dit M. Faillon, désigna pour cette charge trois colons des plus honorables, qui s'étaient justement acquis l'estime de tous par leur vertu, leur piété, leur zèle à procurer le bien commun. C'étaient Louis Prud'homme, Jean Gervaise, Gilbert Barbier.

De son alliance avec Catherine de Lavaux, M. Barbier eut huit enfants:

1e Charlotte, noyée le 28 février 1657, à l'âge de 6 ans.

2e Adrienne, mariée le 10 janvier 1667, à M. Etienne Truteau.

3e Barbe, mariée le 24 novembre 1670, à M. Toussaint Baudry.

4e Agathe, baptisée le 2 août 1655 et inhumée le 4.

5e Gabriel, baptisé le 6 septembre 1656.

6e Nicolas, tué au combat de Laprairie par les Anglais, le 31 août 1691, âgé de 31 ans.

7e Charles-Henri, baptisé le 8 novembre 1660; marié le 13 juin 1684 à Marie Pigeon; et le 8 juin 1691 à Marguerite Cusson.

8e Marie, baptisée le 1er mai 1663.

Le parrain de Marie Barbier fut François Prud'homme, (fils de Louis, marguillier) alors âgé de douze ans, et qui fut plus tard père de nos Sœurs Saint-Michel, et Saint-Jean l'Evangéliste. La marraine fut Antoinette de Liercourt.

Premières années de Marie Barbier.

Marie fut instruite et formée par ses pieux parents, l'éloignement où ils étaient de la ville ne leur permettant pas de l'envoyer aux écoles des Sœurs. L'ouverture d'esprit qu'elle fit paraître dès l'enfance, et un certain air de sagesse qui lui était comme naturel, lui attirèrent l'estime des personnes qui fréquentaient sa famille; et la complaisance qu'elle y prit fut, dans la suite, le sujet de ses regrets les plus amers. S'étant vue un jour exposée à un péril imminent, dont elle fut délivrée par la protection de la très sainte Vierge, qu'elle avait appelée à son secours, elle en conçut une si vive reconnaissance pour sa Libératrice, qu'elle résolut de se vouer à son service, et de ne mettre plus de bornes à sa perfection. Dans ce dessein, elle se mit à réunir les petites filles de la Côte, (Pointe-aux-Trembles) pour leur faire l'école, afin d'avoir occasion de les porter à la piété. C'est pendant qu'elle vaquait à ces pieux exercices de zèle qu'arriva l'époque de sa première communion. Pour la bien disposer à une action si importante, ses parents la placèrent auprès de notre Mère Bourgeoys, où elle passa six semaines ... un cœur si bien disposé s'enflamma tout aussitôt du feu de la ferveur. La jeune Marie éprouva sur-

tout un puissant attrait pour la prière, avec un grand éloignement du monde; et elle forma le dessein de s'attacher pour toujours à la Congrégation. Mais les moments de la Providence n'étaient pas encore venus pour elle.

Marie Barbier, congréganiste externe.

Contrainte, après sa première communion, de retourner dans la maison de ses parents, elle se dédommagea d'un sacrifice qui lui était si sensible en se faisant recevoir dans la Congrégation externe, dont elle fréquenta depuis toutes les réunions, et où elle attira un grand nombre de jeunes filles. L'un des fruits qu'elle retira du court séjour qu'elle avait fait à la Congrégation, ce fut, dit M. Faillon, une grande délicatesse de conscience sur la pureté des motifs qui la portaient à agir; délicatesse qui lui faisait ressentir, au moment de ses communions, les plus vifs reproches lorsqu'il s'était mêlé dans sa conduite quelque vue de vanité, ou quelque désir de s'attirer l'estime. Pour purifier de plus en plus cette âme innocente, Dieu lui fit éprouver une impression de grâce très vive, dont elle conserva le souvenir tout le reste de sa vie, et qui l'aida beaucoup à s'avancer sans relâche dans la voie de la perfection: — Il lui sembla qu'elle était transportée au tribunal de Dieu, pour y être jugée sur ses actions bonnes et mauvaises, — que les bonnes ayant été mises dans le bassin d'une balance, et les mauvaises dans l'autre, celles-ci commençaient à faire pencher la balance de leur côté, lorsque son ange gardien vint mettre dans le bassin des bonnes œuvres un acte d'obéis-

sance et de charité qu'elle avait pratiqué ce jour-là . . . et qu'enfin, par la médiation de la très sainte Vierge, qui s'intéressa pour elle, elle évita sa condamnation. Cette vue lui inspira la résolution de renoncer absolument au monde, qu'elle jugeait être plein de danger pour elle, et de faire de nouvelles instances pour entrer à la Congrégation.

Marie Barbier au noviciat.

Son admission comme postulante eut lieu l'année 1678; elle était âgée de quinze ans. C'est la première fille de Montréal qui se soit jointe à notre Congrégation, mais non la première Canadienne, les deux demoiselles Gariépy, de Québec, l'ayant précédée. En date du 11 août 1679, nous avons la copie d'une quittance de trois cents livres données pour la réception de Marie Barbier; plus, promesse de quarante minots de blé froment pendant quatre ans, et du paiement de la première année de sa pension qui se monta à six-vingts livres. Cet acte est signé de son père et de sa mère. Son trousseau lui avait été fourni par un de ses frères. Sœur Barbier prit l'habit le jour de l'Assomption 1679; et à pareil jour, en 1680, elle fit sa profession. Quatre ans plus tard, ses parents lui firent la donation suivante:

« Gilbert Barbier, maître-charpentier, et Catherine de Lavaux, voulant contribuer aux bonnes intentions de Marie Barbier, leur fille, qui s'est consacrée au service de Dieu sous la protection de la très sainte Vierge, en la Congrégation de Notre-Dame, cèdent et transportent aux dites Sœurs de la Congrégation, représentées

par Sœurs Marguerite Bourgeoys, supérieure, Elisabeth de la Bertache, assistante, et Marguerite Gariépy, économe, un emplacement de terre, et une maison de pierre construite sur le dit emplacement à eux concédé par les seigneurs de la dite île. A la réserve que se font les dits donateurs de la jouissance, leur vie durante, de la dite maison. De plus, cent livres à être données aux Sœurs de la Congrégation après leur mort, avant aucun partage de leurs biens, meubles et immeubles. Du consentement de Messire Dollier de Casson, supérieur du séminaire de Montréal, et de Messire Etienne Guyotte, curé de la paroisse, supérieur des dites Congréganistes.

Fait en la maison de la Congrégation de Notre-Dame, le vingt décembre mil six cent quatre-vingt-quatre.

François Dollier de Casson.	Marguerite Bourgeoys.
Etienne Guyotte.	Elisabeth de la Bertache.
Gilbert Barbier.	Marguerite Gariépy.
Catherine de Lavaux.	Marie Barbier.

Basset, Notaire. »

Premières années de religion.

Sœur Barbier était toute jeune professe quand Sa Sainteté Innocent XI proclama un jubilé universel, durant lequel elle reçut de très grandes grâces. Ayant fait une confession comme elle dit n'en avoir jamais fait de semblable auparavant, elle ressentit une si vive contrition de ses offenses que, pour s'en punir, elle eut voulu les dire à tout le monde, si on le lui eût permis. Aussi, considéra-t-elle toujours cette

époque comme celle de sa parfaite conversion. Voici ce qu'elle en a écrit: « Il me semble qu'alors j'aimais Notre-Seigneur plus que je ne fais présentement... rien ne me coûtait. Je ne sais quelle ferveur j'avais, mais elle était plus pour les autres que pour moi. Je faisais tout ce que je pouvais pour animer les autres à aimer Dieu, et je me reconnaissais indigne de demeurer avec les servantes de la très sainte Vierge. Il me semblait qu'elles étaient toutes des saintes; et moi une misérable, bien hardie de m'associer avec de telles âmes. Je ne faisais plus rien pour me faire estimer; et, quoique dans mes actions je sentisse intérieurement de la complaisance, cela me faisait de la peine, et je n'y consentais pas. J'aurais souhaité que l'on m'eut connue telle que j'étais, afin d'être méprisée; je sentais que cela m'aurait fait un grand bien. Je ne désirais plus que de souffrir, pour l'expiation de mes péchés, voulant même les dire en pleine communauté. Etant sacristine, je ne peux exprimer quelle était ma douleur lorsque j'étais obligée de monter sur l'autel pour le parer, pensant à mes péchés et à la bonté de Dieu de me souffrir si près de Lui, ce qui me jetait dans une extrême confusion. Je priai même ma maîtresse du noviciat de m'envoyer ailleurs, tant je me reconnaissais indigne de cet office. » On lui ôta en effet le soin de la sacristie, pour lui donner celui de la boulangerie. La dévotion principale de cette chère Sœur était une confiance très vive à l'Enfant-Jésus, dont elle s'était sentie pénétrée deux ans après son entrée dans la Congré-

Sœur Barbier, boulangère. Sa dévotion à l'Enfant-Jésus.

gation, pendant un sermon, fait à la paroisse, sur l'efficacité de cette dévotion pour obtenir le pardon des péchés qu'on avait commis. Son grand esprit de componction et l'horreur souveraine qu'elle avait du péché, la portèrent dès lors à embrasser avec ardeur cette dévotion qui opéra en elle des effets merveilleux. « On me chargea de faire le pain, dit-elle, et je n'y entendais rien; mais, me confiant au saint Enfant-Jésus, j'en venais à bout. Les domestiques qui s'étaient plaints auparavant, ne cessaient de louer la boulangère, et moi, le Boulanger. Je me levais deux ou trois heures avant la Communauté, afin d'avoir fait une fournée avant huit heures, qui est le temps où l'on disait la messe des écolières; quand elle sonnait, et que mon pain n'était pas encore au four, je recommandais le tout au saint Enfant-Jésus : « Mon Jésus, lui disais-je, voici la messe qui sonne; je m'y en vais, car il n'y a personne pour mener les enfants. Pourquoi l'avez-Vous fait sonner si tôt? Aidez-moi maintenant. Vite, je mettais le pain comme il se rencontrait; et j'abandonnais le tout au saint Enfant qui réparait parfaitement toutes mes gaucheries. Un jour qu'il n'y avait de pain que pour souper et point de farine, une de mes Sœurs vint me dire : « Il ne fait pas un souffle de vent pour faire de la farine, et nous n'avons pas de pain pour demain. Vous êtes une belle boulangère de nous exposer à jeûner; que ne demandez-vous du vent à la très sainte Vierge? Allez-y. » Je m'allai jeter à ses pieds, et lui dis : « Sainte Vierge, vos filles n'ont point

de pain; elles ne peuvent vous servir, si elles ne mangent. Donnez-nous un grand vent pour faire tourner les moulins, car il me faut de la farine ce soir. » Tout à coup, il s'éleva un si grand vent que tout le monde en fut surpris. Plusieurs fois, il m'est arrivé de boulanger avec un minot de farine, et de faire autant de pain que lorsque j'en avais cinq, ayant dit au saint Enfant: « Je n'ai que cela, il ne tient qu'à Vous de l'augmenter. » Depuis le matin jusqu'au soir, je n'avais pas un moment à moi, étant obligée de voir à plusieurs offices, et d'aider la maîtresse des classes, qui était presque toujours malade. Je n'avais pas le loisir de faire oraison, ce qui m'attira la répréhension d'une de mes Sœurs, qui, voyant la fatigue que je me donnais, me grondait de ce que je ne me plaignais pas, ajoutant que je n'aurais jamais que de la peine, et que je deviendrais infirme. Après qu'un long temps se fut écoulé sans que je pusse avoir celui de faire oraison, je le déclarai à mon confesseur, qui me dit de la faire en travaillant.

Sœur Barbier, cuisinière.

L'on me mit ensuite par office à la cuisine, où je ne savais rien faire. Souvent il serait arrivé, par mon peu de génie, que nos Sœurs eussent manqué de dîner, si l'Enfant-Jésus et sa sainte Mère n'y eussent pourvu. Une fois, entre autres, que j'avais de l'ouvrage ailleurs, je priai ma supérieure d'envoyer quelque autre pour voir au dîner; ce qu'elle oublia. A mon retour, près de onze heures, je ne trouvai rien de fait, et je crus qu'il serait impossible de dîner à l'heure ordi-

naire. Néanmoins, après m'être adressée à mon refuge ordinaire, j'apprêtai le dîner comme si de rien n'eût été. Je pensais que l'on m'allait tout renvoyer à la cuisine; mais, au contraire, on m'assura qu'il y avait longtemps que le potage n'avait été si bon. Je ne demeurai pas longtemps à la cuisine. On m'envoya à la Pointe-Saint-Charles; puis, à Verdun, et à la Montagne.

« L'on découvre, dans ce récit, dit son historien, le courage, la docilité, la simplicité et la confiance avec lesquels agissait la Sœur Barbier; et, quoique ces manières de traiter avec Notre-Seigneur et la très sainte Vierge puissent sembler à plusieurs peu respectueuses, l'on voit néanmoins, par les bons effets qu'elles ont eus, que Dieu les approuvait. Dans une multitude d'occasions, on eut lieu de remarquer combien Dieu se plaisait à récompenser la grande confiance de sa servante au saint Enfant-Jésus. Une Sœur, tombée dangereusement malade, étant enfin réduite à l'extrémité, et ayant même reçu les derniers sacrements, Sœur Barbier alla se prosterner au pied de la statue de l'Enfant-Jésus, dans la chapelle qui lui était dédiée à l'église paroissiale; et comme elle demandait la guérison de sa compagne, elle se sentit portée à lui faire prendre un morceau de galette qu'elle avait à sa disposition. La Sœur Bourgeoys et le confesseur de la Communauté, à qui elle alla demander cette permission, traitèrent d'abord son dessein de pieuse extravagance; mais, vaincus par ses instances, ils lui permirent enfin de

faire l'essai de ce moyen, qui eut tout le succès qu'elle s'en était promis. La malade qui, auparavant, n'avait pas la force de rien prendre, n'eut pas plus tôt avalé un morceau de cette galette, qu'elle se trouva parfaitement guérie, en sorte que, dans le jour même, elle fut en état d'aller par toute la maison.

On rapporte d'autres traits semblables qui eurent pour témoin toute la Communauté, et qui sont autant de preuves touchantes de la confiance de Sœur Barbier, et des témoignages sensibles de la bonté de Dieu, qui se plaît, comme dit l'Ecriture, à faire la volonté de ceux qui Le craignent. Ce qui doit faire estimer la dévotion de Sœur Barbier, c'est qu'elle ne s'en servit que pour participer plus abondamment à la croix, aux mépris et aux souffrances de Notre-Seigneur, où était sa plus forte, et même son unique tendance. On sait que sa plus fervente prière au saint Enfant était qu'Il la fît vivre dans l'ignorance et l'opprobre. Une autre chose digne de remarquer, c'est qu'elle ne s'est point avancée de dire ces choses, ni de raconter aucun fait qui la regardât, sans être interrogée, ou sans qu'on l'ait obligée d'en parler. Toutes les personnes qui l'ont connue savent qu'elle était fort éloignée de toute affectation, et qu'elle ne parlait d'elle-même que suivant les bas sentiments et le mépris sincère qu'elle en avait.

Cinq ans après la profession de Sœur Barbier, M. de Saint-Vallier, grand-vicaire et successeur présumé de Mgr de Laval, vint au Canada et

Fondation de la Sainte-Famille, Ile d'Orléans.

demanda des Sœurs de la Congrégation pour la paroisse Sainte-Famille, dans l'île d'Orléans. Pendant qu'on délibérait sur le choix des sujets à envoyer dans cette mission, Sœur Barbier eut un pressentiment qu'elle serait l'une des deux, et elle en parla à M. Guyotte, supérieur de la Congrégation, le priant de n'en rien dire et de laisser faire le bon Dieu, ajoutant qu'Il ne tarderait pas à manifester sa volonté. M. Guyotte lui répondit que cela ne pouvait se faire qu'elle allât à l'île d'Orléans pour toutes sortes de raisons ; et que, d'ailleurs, Sœur Bourbault était déjà désignée par la Communauté pour accompagner Sœur Meyrand. « Quand elle serait dans la barque, répliqua Sœur Barbier, je n'en croirais rien. Je vous assure que ce sera moi. » Sur ces entrefaites, on la fit partir pour la mission de la Montagne. « Là, dit-elle, on m'avait préparé une cabane entourée d'images et d'enfants Jésus ; tout était d'une propreté extraordinaire et rien n'y manquait. Je regardai de tous côtés, le cœur pénétré de douleur, sans rien dire, sinon à Dieu, à qui je fis cette prière : « Mon Dieu ! ce n'est pas le lieu que vous m'avez destiné ; j'y suis trop bien. Voulez-vous me perdre? Plutôt mourir que d'être si à mon aise. » Cependant la Communauté changea de sentiment à l'égard de la Sœur désignée pour la Sainte-Famille, voulant y envoyer tantôt une Sœur, et tantôt une autre. Le prêtre qui nous conduisait, M. Bailly, et qui m'avait exclue lui-même du nombre de celles qui pourraient être envoyées à l'île d'Orléans, fut contraint, afin de laisser plus de liberté aux

Sœurs, d'en venir aux suffrages secrets. Toutes me donnèrent leur voix, chacune croyant qu'il n'y aurait qu'elle qui me donnerait la sienne. On m'envoya donc quérir à la montagne, car nous devions partir deux jours après. Avant de m'embarquer, je voulus faire une confession pour me préparer à la mort, sans penser du tout à ce qui nous manquait pour le temporel. C'était à la Saint-Martin, et il faisait froid comme en hiver; nous pensâmes geler pendant le voyage. A Québec, on se moqua de nous, tout notre avoir étant un petit paquet que nous portions fort à l'aise; on nous demanda où étaient nos lits et notre équipage... quelques-uns disaient même que nous mourions de faim chez nous, et qu'on nous envoyait chercher fortune ailleurs. Nous arrivâmes à l'île d'Orléans presque mortes de froid; et nous souffrîmes beaucoup pendant tout ce premier hiver. Mais les peines du corps n'étaient rien au prix de celles de l'âme. « Pourvu que Dieu en tire sa gloire, et que mon orgueil soit écrasé, je suis contente. »

La maison des Sœurs n'étant pas encore préparée, Sœur Barbier logeait avec sa compagne chez une veuve Gaulin, dont la demeure était assez éloignée de l'église. Un jour que ces deux ferventes missionnaires revenaient de la sainte messe, par un violent et cruel vent du nord, accompagné d'une grande *poudrerie,* qui les empêchait de voir où elles allaient, Sœur Barbier tomba dans un fossé plein de neige. « Ma

compagne, dit-elle, était loin devant moi. Je ne pouvais me retirer de ce fossé, n'ayant plus de force, et la neige me couvrant de plus en plus. Alors, je priai le saint Enfant-Jésus de m'aider, s'il voulait prolonger ma vie pour sa gloire, et me donner le temps de faire pénitence. J'étais tout enfoncée dans la neige, et il ne paraissait plus que l'extrémité de ma coiffe. Sa couleur noire fit croire à quelques personnes du voisinage, que c'était une de leurs bêtes qui était tombée dans le fossé; ils y accoururent promptement, et m'ayant retirée de là avec peine, ils me laissèrent au bord du fossé, d'où j'eus bien de la difficulté à me rendre à la maison. Cela, joint au grand froid et à toutes les incommodités que je ressentis durant l'hiver dans cette demeure, me fit contracter des infirmités assez considérables. » Le feu ayant pris à la maison où logeaient nos Sœurs, et chacune s'empressant de sauver les effets, ma Sœur Barbier fut la seule qui ne remua point; tenant dans sa main une statue de cire du saint Enfant-Jésus, elle Le conjurait d'éteindre le feu, avec une simplicité tout enfantine. « Que ne venez-vous nous aider! lui dirent sa compagne et l'hôtesse. » « Que ne mettez-vous votre confiance au saint Enfant? » répondit-elle.

Cependant, comme le feu grandissait et menaçait d'embraser la maison entière, les unes redoublèrent leur travail, et les supplications de l'autre prirent une nouvelle ardeur; celle-ci fut victorieuse. « Saint Enfant! dit-elle, il ne

tient qu'à vous de l'éteindre. Si vous ne le faites promptement, je vais être obligée de sacrifier cette image, et de la jeter dans les flammes pour en calmer la fureur. Mais vous pouvez bien l'éteindre sans cela. » Elle tenait son image chérie, prête à en faire le sacrifice pour sauver cette maison, quand le feu s'amortit tout à coup et, en un instant, s'éteignit entièrement.

Sœur Barbier fonde « La Providence » à Québec. Traits merveilleux en faveur de la maison.

Sœur Barbier ne passa qu'un hiver à l'île d'Orléans. En 1686, elle fut appelée à Québec pour y fonder la maison de Providence. C'est alors qu'elle se mit sous la conduite de M. Glandelet, qui nous a transmis les détails que nous avons sur sa vie, dans un manuscrit tracé de sa main, et conservé au Séminaire de Québec. « On ne doit pas omettre, dit M. Glandelet, les bénédictions que Dieu versa sur la maison de Providence, tant au spirituel qu'au temporel ; cela, par le moyen de la dévotion au saint Enfant-Jésus, qui était le refuge de ma Sœur Barbier. On a vu souvent les vivres et les provisions se multiplier, ce qui arrivait surtout lorsque les moyens d'en avoir ailleurs venaient à manquer. Sa compagne, Sœur Charly Saint-Ange, voyant le besoin qu'elles avaient de farine dans un temps où elles n'en pouvaient espérer de sitôt, c'est-à-dire qu'au temps de la navigation (on était alors au cinq avril), lui dit d'en demander au saint Enfant-Jésus. Elle porta au grenier une statue de bois qui le représentait, bénissant de la main droite, et la mit tout près de la farine, qu'elle lui fit toucher de cette main. Après qu'elle

eut fait un petit pain qu'elle lui offrit, en le priant de donner sa bénédiction aux autres, elle lui dit que Lui, qui avait multiplié les pains dans le désert, pouvait, avec autant de facilité, multiplier les pains qui étaient dans la maison. Elle y laissa cette statue quatre jours durant, ayant confiance que la chose arriverait selon son désir et sa prière. Elle ne fit point cuire de pain le Samedi Saint, pour ne pas interrompre les dévotions de ce saint temps, se tenant assurée que le peu de pains qui restaient, de dix-neuf qu'on avait cuits le mercredi de la semaine d'auparavant, seraient suffisants jusqu'après les fêtes, quoique vingt et un de pareille grandeur, qu'on avait faits huit jours auparavant, n'eussent duré qu'une semaine. Elle ne fut pas frustrée dans son espérance; car, des dix-neuf pains, il en restait encore quatre le mercredi de Pâques, c'est-à-dire, quinze jours après, quoique chaque jour on eût mangé dans la maison plus de deux pains. Ce qui est digne de remarque, c'est que, depuis que ma Sœur Barbier eut mis la statue du saint Enfant-Jésus dans ce grenier, le peu de farine qu'il y avait ne parut point diminuer après la semaine de Pâques, lorsqu'on eut pris de quoi faire seize pains. En juillet 1687, j'ai été témoin qu'un orage affreux, accompagné d'un torrent de pluie, pénétra dans le grenier de cette maison, et que l'eau, qui y était tombée à verse, sembla respecter la farine, faisant comme un mur tout autour sans en approcher; ce qui assurément ne pouvait se faire

selon le cours ordinaire, vu la disposition du lieu.

Le même M. Glandelet, assure que ma Sœur Barbier a opéré plusieurs cures extraordinaires en déposant aux pieds de l'Enfant-Jésus les remèdes ou la nourriture de ses malades. Il rapporte qu'une de ses élèves de la Providence se trouvant gravement malade à l'Hôtel-Dieu, elle lui envoya une galette qu'elle avait fait bénir par le saint Enfant, lui faisant dire que si elle en mangeait avec foi, elle serait guérie. La malade en mangea et se trouva beaucoup plus mal; ce qu'ayant été rapporté à ma Sœur Barbier, elle se mit à rire, disant: « Cet empirement est pour le mieux; la même chose est arrivée à Montréal pour une de nos Sœurs de la Communauté qui est redevenue en parfaite santé. Cette fille guérira, j'en suis sûre. » En effet, au bout de quelques jours, elle était tout à fait bien. « Au reste, continue M. Glandelet, il ne faut pas douter que la simplicité, l'innocence et la ferveur dans lesquelles on vivait dans cette maison nouvellement établies, sous le nom de Providence de la Sainte-Famille, n'attirât pour lors sur celles qui la composaient des assistances extraordinaires et d'autres effets merveilleux. »

Prodiges de grâces opérés par l'exemple et les instructions de Sœur Barbier.

C'était principalement ma Sœur Barbier qui servait d'instrument aux opérations de la grâce sur les filles de cette maison. Par ses manières simples et engageantes, non moins que par ses instructions et ses discours, elle les portait toutes à la pratique de la plus haute perfection,

et leur donnait dans sa propre personne l'exemple des vertus les plus sublimes. Une sorte d'instinct lui découvrait le remède, soit en leur donnant des avis pleins de sagesse, soit en les adressant au confesseur de la maison; car elle ne pouvait souffrir ni péché, ni imperfection dans aucune de ses filles. Elle avait un don si efficace de s'insinuer dans leur cœur et de gagner leur confiance, que plusieurs de ces filles avaient plus de facilité à lui découvrir leurs dispositions intérieures qu'elles n'en éprouvaient à l'égard de leur propre confesseur. Elle se servait de ces ouvertures pour les porter à faire des confessions humbles, entières et sincères. Aussi, avait-on lieu d'admirer les fruits merveilleux que les sacrements produisaient dans toutes ces filles.

Amour de la Croix.

En vue d'attirer les bénédictions de Dieu sur l'œuvre qui lui était confiée, Sœur Barbier avait demandé à Notre-Seigneur de la rendre participante à ses souffrances, et Il daigna l'exaucer pleinement; car elle ne fut pas plus tôt entrée dans la maison de Providence qu'elle se vit accablée de peines très grandes. « Ces douleurs, dit M. Glandelet, commencèrent au corps; elle les ressentait, tantôt dans les bras, tantôt dans les jambes ou au côté, d'une manière si violente que non seulement elle avait peine à se soutenir, mais que souvent elle était forcée de crier, n'en pouvant plus; ce que la Sœur Saint-Ange, qui demeurait avec elle et qui en était témoin, a déclaré plusieurs fois. Son occupation inté-

rieure, surtout pendant la première année, fut de méditer la vie cachée et anéantie de Notre-Seigneur; ce à quoi elle s'appliqua particulièrement depuis la fête de l'Assomption de Notre-Dame, qui avait été le jour de sa prise d'habit et de sa profession. L'on a remarqué que toutes les grandes peines qu'elle a portées depuis, soit au corps, soit à l'âme — et dont elle a toujours eu les pressentiments, les frayeurs et les vives répugnances dans la nature avant qu'elles lui arrivassent —, lui sont venues dans ce temps-là . . . Comme si la sainte Vierge, à qui elle avait coutume de s'adresser amoureusement plusieurs jours avant cette fête pour lui demander la grâce d'être semblable à Notre-Seigneur, eût voulu faire connaître par là que ce qu'elle pouvait lui accorder de plus précieux était une part à la croix de son Fils. Toutes les communions qu'elle faisait dans ce temps-là étaient dans le but d'enraciner et d'augmenter en elle l'amour de la croix, aussi bien que pour acquérir de nouvelles forces pour porter celles qu'il plairait à l'aimable Providence de lui envoyer. Elle eut voulu que le prêtre en la communiant, eût eu chaque fois l'intention de lui donner Jésus-Christ comme crucifié; et les jours qu'elle communiait, elle sentait une ardeur spéciale pour la croix, une force particulière pour la soutenir. Le jour de Noël 1686, elle ressentit un désir extraordinaire de la sainte communion, qui lui dura d'une manière tout à fait sensible pendant toute l'année suivante.

Esprit de pénitence. Peines intérieures.

« Les douleurs que Sœur Barbier éprouvait, et qui ne lui permettaient pas le plus souvent de retenir la nourriture qu'elle prenait comme par force, ne l'empêchaient pas, pour l'ordinaire, de vaquer à ses emplois, ni d'observer les jeûnes prescrits par l'Eglise, ni de continuer l'exercice de ses pénitences et mortifications dont elle ne se dispensait que malgré elle et par obéissance. Au commencement du carême 1687, comme elle se trouvait si infirme et si affaiblie qu'elle pouvait à peine se soutenir, il fut question de lui interdire le jeûne et d'autres mortifications, entre autres, la discipline et la ceinture dont elle meutrissait sa chair plusieurs jours de la semaine; on voulut aussi l'obliger de se servir de quelque remède pour sa santé. Persuadée que les remèdes ne serviraient qu'à la rendre plus malade, et qu'elle ne se porterait pas plus mal pour continuer ses pénitences, on lui permit d'en faire l'essai; et tout alla comme elle l'avait dit. Dès lors, elle sentit plus de force en son corps et commença à se mieux porter. Cette force lui venait principalement de la communion; cela engagea son directeur à la faire communier le plus souvent possible, tout en évitant les singularités. Quelque désir qu'elle eût de ce divin sacrement, elle ne laissait pas que de craindre et d'être remplie de confusion. D'un côté, elle se sentait fortement attirée à la communion, parce qu'elle expérimentait que l'Eucharistie était tout son soutien; d'autre part, elle était saisie de crainte à la pensée de son extrême indignité. Sa crainte alla quelquefois si loin et lui causa

des peines d'esprit si grandes et si excessives, qu'en diverses rencontres, elle ne lui a pas laissé l'usage suffisant de son franc arbitre. Quelquefois, au regard de la communion, elle s'est trouvée dans les dispositions qu'a expérimentées à cet égard pendant plusieurs années la très vertueuse Sœur Marguerite Bourgeoys. »

« Sœur Barbier se sentait saisie d'appréhension au sujet de la communion, non seulement pour elle-même, mais encore pour les autres. Le jour de Pâques 1687, voyant un grand nombre de personnes approcher de la sainte Table, et craignant que plusieurs ne le fissent que pour sauver les apparences sans y avoir apporté les dispositions nécessaires, elle se sentit pressée d'un désir ardent d'empêcher, si elle l'eut pu, tant de sacrilèges; et ce désir lui causa une douleur violente de côté pendant plusieurs jours. »

Cette même année 1687, avant le fête de l'Assomption de la très sainte Vierge, elle éprouva des douleurs si excessives, qu'il lui semblait qu'on la coupait par morceaux. Elle ne laissa pas de prier son directeur de lui donner des pénitences, et comme il lui en demanda la raison, elle lui répondit que se voyant une si grande pécheresse (qu'elle était), cela lui faisait beaucoup de peine qu'on l'épargnât et qu'on agît à son égard avec douceur, elle qui devait être traitée en criminelle, et elle le pria de lui parler toujours comme à une pécheresse. Depuis, s'étant adressée au saint Enfant pour Le prier

qu'il inspirât à son directeur de lui imposer des pénitences, il lui fut répondu au dedans d'elle-même que les pénitences qu'elle demandait étaient de son choix; mais que, désormais, elle aurait des croix qui la feraient souffrir d'une bien autre manière que ne le pouvaient faire toutes les austérités. Elle entrevit dès lors les désolations et les abandons par où elle passerait, comme si on devait la jeter bientôt dans un gouffre. C'est le jour de saint Laurent qu'elle eut ce pressentiment... et, en la fête de l'Assomption, après avoir communié, elle fut si effrayée de cette mort à soi-même dans laquelle elle devait entrer, qu'elle ne savait où se mettre, et qu'il ne lui fut plus possible de demander à Dieu ni à la sainte Vierge de passer par une telle épreuve, tant la simple pensée lui en paraissait terrible.

Dévouement pour une sauvagesse.

« Dans ce temps-là, son directeur étant revenu d'un pèlerinage à Lorette, à trois lieues de Québec, lui dit de faire une neuvaine pour une sauvagesse qui était malade, et en péril de mort. Elle lui avoua qu'il lui en coûtait d'entreprendre cette neuvaine, parce qu'elle aurait à porter dans son corps toutes les douleurs de cette femme; ce qui arriva en effet. Le temps de la neuvaine étant passé, son directeur lui demandant si elle l'avait faite, elle répondit que oui, et ajouta: « Je la crois guérie ». L'événement fit voir qu'elle ne s'était pas trompée; car le missionnaire de ce lieu écrivit au directeur de Sœur Barbier que le dix-sept du mois d'août,

qui était un jour ou deux après la fin de la neuvaine, cette sauvagesse était allée à l'église, où elle avait communié.

Nouvelles angoisses. Nouveau progrès.

Cependant les grandes appréhensions et les saisissements étranges que Sœur Barbier avait ressentis, à la vue des peines intérieures qui devaient l'assaillir, se calmèrent vers la fin du mois d'août; elle se sentit résolue d'embrasser et de souffrir tout ce qu'il plairait à Dieu. Cette disposition lui dura jusqu'à la Toussaint de cette même année 1687. Mais, à partir de là, elle se vit dans un état de sécheresse, d'aridité et de désolation si grande, qu'elle ne savait où elle en était; ce qui ne l'empêchait pas d'être très ponctuelle et très exacte à tous ses devoirs. C'est alors qu'elle découvrit l'attache qu'elle avait à ses pénitences et à ses mortifications extérieures, et elle y renonça; elle renonça pareillement à l'appui sensible qu'elle avait trouvé jusque-là dans ses pratiques de dévotion au saint Enfant-Jésus. Bien qu'elle continuât d'estimer ces pratiques, elle n'en fit plus sa principale dévotion; mais elle s'étudia à bien connaître la volonté de Dieu, et à l'accomplir de tout son pouvoir. Vers ce temps-là, son directeur lui ayant reproché de ne rien faire pour la guérison d'une de ses Sœurs (Saint-Ange) qui était fort malade à l'Hôtel-Dieu, elle commença aussitôt une neuvaine avec ses filles de la Providence, assurant que si cette Sœur ne mourait pas avant la Présentation de la très sainte Vierge, elle guérirait entièrement de sa maladie. La chose arriva comme elle avait

dit, la malade ayant commencé de se trouver mieux le jour de cette fête, et s'étant ensuite parfaitement rétablie.

Le jour de la Conception Immaculée de Notre-Dame, les peines de Sœur Barbier redoublèrent par un accablement étrange où elle se trouva, et qui fut causé par la vue d'une profonde misère dans laquelle elle se sentit; il lui semblait que la terre s'allait ouvrir à tout moment pour l'engloutir, ou que les foudres du Ciel allaient l'écraser. Ce jour-là, comme elle était sur le point de communier, elle se trouva si faible qu'à peine pouvait-elle se soutenir; mais s'étant abandonnée à Dieu, elle communia, et fut assez tranquille toute la matinée de cette fête. Mais à partir de ce jour, jusqu'au commencement de l'année suivante, ses peines allèrent toujours en augmentant; elle tomba dans une tristesse accablante qu'elle ne pouvait s'expliquer, et cherchait sans cesse la solitude, sans pourtant négliger ses devoirs. Car elle avait beaucoup d'attrait pour la vie commune, et ne voulait pas qu'il parût en elle aucune singularité.

Au commencement de l'année 1688, les grandes peines de Sœur Barbier diminuèrent beaucoup, et elle se trouva dans une disposition d'abandon total entre les mains de Dieu, qui fit qu'elle ne se mit plus en peine d'elle-même. Cette disposition s'accompagna du plus parfait mépris du monde, et d'un grand désir d'imiter la vie cachée et méprisée de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Pèlerinage à Sainte-Anne.

Vers cette époque, elle alla, par permission, en pèlerinage à une église de Sainte-Anne du petit Cap, et porta avec elle une lettre qu'elle adressait à cette grande sainte, pour lui demander diverses choses en faveur des filles qu'elle gouvernait dans la maison de la Providence. Là, elle eut un pressentiment que l'une de ces filles (Amyot) quitterait le monde pour entrer à la Congrégation; ce qui est arrivé. Cette jeune fille qui, jusqu'alors, s'était sentie indifférente pour la vie religieuse, dit au directeur quelque temps après, qu'elle s'y sentait beaucoup portée depuis peu.

Union à Jésus humilié, souffrant.

Pendant les deux ou trois derniers jours de chaque semaine du carême de cette année (1688), Sœur Barbier fut faite participante des souffrances de la Passion, et ressentit en son corps des douleurs très aiguës. Quinze jours avant Pâques, elle éprouva un sentiment de douleur très vif, en méditant sur les angoisses du Cœur de Jésus au temps de sa passion, pour les communions sacrilèges, en particulier de celles qui se feraient dans le temps de Pâques. Cette douleur continua jusqu'à la fête de la Résurection de Notre-Seigneur. Depuis cette fête jusqu'à la Sainte-Famille, qui se solennise dans tout le diocèse, le troisième dimanche après Pâques, elle fut remplie de grands sentiments touchant l'amour de Dieu pour ses créatures, auxquels succédèrent ceux qu'elle avait de son néant, occupée que de ces pensées qui l'accompagnaient partout: Je ne suis rien! Je n'ai rien! Je ne

vaux rien! Sur la fin de juillet, elle eut le pressentiment d'une peine extraordinaire qu'elle devait avoir au jour de l'Assomption de Notre-Dame. Comme cette peine devait être accompagnée de tentations contre la pureté, elle n'avait pas la force de l'accepter; et elle a remarqué qu'aucune peine extraordinaire ne lui est arrivée qu'elle n'y eût consenti auparavant. Son directeur lui fit faire l'acte d'acquiescement au sujet de ces tentations, en lui ordonnant de dire à Dieu: « S'il est possible, que ce Calice passe loin de moi! toutefois, non pas ma volonté, mais la vôtre soit faite! » Six jours avant l'Assomption, elle se trouva dans une extrême désolation, et le propre jour de la fête, elle tomba gravement malade. Pendant cette maladie, qui fut de quelques jours, elle souffrit d'horribles attaques, et fut excessivement tourmentée par des spectres épouvantables de toutes sortes; ses douleurs corporelles, quelque grandes qu'elles fussent, n'étaient point comparables à celles qui se faisaient sentir en son âme. Elle fut délivrée de celles-ci lorsque le prêtre, son directeur, l'ayant communiée en viatique le cinquième jour de l'octave de l'Assomption, prononça ces paroles avant de lui donner la sainte hostie: « En la présence de Jésus-Christ que je tiens entre mes mains, que les ennemis de votre salut se dissipent! » La nuit précédente, étant tombée dans une espèce d'évanouissement, il lui avait semblé que son âme montait une montagne très haute et très rude, sous la conduite de son saint ange gardien;

qu'arrivée à une belle chambre bien parée, elle entendit des voix tout à fait mélodieuses, parmi lesquelles elle distingua et reconnut celle d'une de ses Sœurs mortes, Marie Charly; que dans cette chambre étaient Notre-Seigneur et la très sainte Vierge, qui Le pria d'attirer Sœur Barbier dans son paradis; à quoi Il répondit : « Qu'a-t-elle fait pour mériter le paradis? » puis Il lui avait offert un anneau ou une croix et qu'elle avait préféré la croix; alors Il lui aurait dit qu'elle ne mourrait pas encore, parce qu'elle n'avait pas encore assez enduré pour Lui, et qu'il lui restait encore beaucoup à souffrir. »

Vision, sécheresses et dégoûts.

Ce fut dans ce même temps qu'elle eut une vision sur l'état intérieur de quelques personnes; elle en fut si tourmentée qu'elle se vit contrainte d'appeler la Sœur, sa compagne, et celle-ci éveilla la Sœur Bourgeoys, supérieure, qui était pour lors à Québec; toutes deux étant accourues à son lit, elle leur dit dans une agitation extraordinaire, qui la leur fit paraître comme transportée hors d'elle-même : «Ces personnes se perdent! Ces personnes se perdent! Oh! qu'il faut veiller avec une grande attention sur nous, qui sommes exposées, et qui pouvons tomber entre les mains de semblables gens. » Cette vision lui est revenue souvent depuis dans l'esprit; et quoiqu'elle ne voulût pas ajouter foi aux choses qui lui avaient été représentées de ces personnes, elle ne pouvait s'empêcher de les avoir présentes à l'esprit comme si elles eussent été vraies. La suite des événements a vérifié ce qui avait été manifesté à Sœur Barbier; et les effets qui lui en demeu-

rèrent furent une grande défiance d'elle-même, une pente extraordinaire pour la vie cachée et méprisée, une tendre compassion pour les faiblesses et les fautes du prochain, et un désir de retirer ces âmes de leur perte, si elle l'eût pu.

Pendant cette même maladie, elle eut une claire connaissance de ses défauts, qui la porta à faire une confession générale, non des péchés passés qu'elle ne se rappelait pas, mais de plusieurs fautes dernières qu'elle n'avait pas aperçues, et qui lui furent représentées dans un grand jour. La disposition qu'elle porta depuis fut une grande sécheresse et aridité dans ses exercices, son unique occupation étant la vue et le sentiment de son néant. Elle éprouvait beaucoup d'ennui pendant les lectures, les conversations, et surtout les sermons, dans lesquels sa grande peine était de voir que tout ce qu'on disait de Dieu n'exprimât point ce qu'elle sentait au-dedans d'elle-même. L'unique lecture qui pût la contenter était celle de l'Ecriture Sainte, dans laquelle elle aimait à voir la vérité comme dans sa source.

Sœur Barbier retourne à la Sainte-Famille.

Au printemps de 1689, Sœur Meyrand fut appelée à Québec pour y fonder l'Hôpital Général, et Sœur Barbier alla prendre sa place comme directrice de la mission Sainte-Famille. « Etant allée faire un voyage à Québec quelques jours avant la fête de l'Assomption, elle dit à son directeur le pressentiment qu'elle avait d'une rude tentation de désespoir qui devait lui arriver, et qu'elle ressentit en effet le jour de

cette fête, d'une manière si pressante et si excessive qu'elle ne savait où se mettre, et n'osait pas même lever les yeux sur le crucifix. Pendant les deux semaines que dura cette tentation, son confesseur la fit communier tous les jours, excepté le vendredi. A cette tentation succéda un état de douceur et de consolation, accompagné de grandes grâces sensibles, dans lequel elle resta l'espace de plusieurs mois, c'est-à-dire jusqu'au carême de 1690. Elle était continuellement unie à Dieu et souvent occupée des mystères de Jésus-Christ, considérant les vertus qui ont le plus éclaté, comme le mépris, l'abjection, etc.

Paix intérieure. Anéantissement.

Mais ces consolations dont elle se sentait indigne, ne servaient qu'à la remplir de confusion devant Dieu, à qui elle ne pouvait dire aucune chose sinon: « J'ai péché! » Et elle eut beaucoup mieux aimé être dans les croix et les souffrances que dans ces douceurs et suavités, de sorte qu'elle souffrait de ne pouvoir souffrir. Pendant les deux ans que Sœur Barbier demeura à la Sainte-Famille comme directrice de la mission, de 1689 à 1691, son attrait continuel fut pour la vie cachée et anéantie. Elle désirait être abandonnée de toutes les créatures, et de Dieu même, eu égard à ses consolations, ne souhaitant que de le contenter, sans ressentir en elle-même aucune joie en ce monde. Elle s'occupait continuellement de la grande pureté de l'Etre infini; et désirant s'y unir le plus possible, soupirait sans cesse après de nouvelles

croix et de plus grandes souffrances. Au commencement du carême de 1690, elle souffrit de grandes tristesses et angoisses, qui allèrent toujours en augmentant jusqu'à la semaine de la Passion. Alors, elle éprouva un délaissement sensible de la part de Dieu. En rendant compte à son directeur, elle lui disait: « Vous ne voudriez pas que j'eusse rien souffert de ce temps-ci. »

La tendance continuelle à se perdre avec Jésus-Christ en Dieu ne l'empêchait pas de se dévouer à ses nombreuses occupations du dehors. Etant chargée seule de tous les soins d'une habitation, et se trouvant continuellement accablée d'affaires extérieures, elle expérimentait une espèce de martyre, portée comme elle était, ou vers la retraite, ou à l'exercice de l'enseignement. Son humilité profonde la faisait se juger tout à fait inhabile pour l'œuvre principale de notre Institut; et c'était dans le but de suppléer à cette prétendue inhabileté que cette chère Sœur se dévouait à toutes sortes de souffrances, afin de procurer le salut des âmes.

Retour à la maison mère.

Au mois de mai 1691, Sœur Barbier fut rappelée à la maison mère en compagnie de Sœur Meyrand, directrice de l'Hôpital Général. Quelque soin que ma Sœur Barbier eût pris de cacher les grâces singulières qu'elle avait reçues de Dieu dans les emplois qu'elle venait d'exercer, le bruit s'en était répandu dans la Communauté; ce qui fut cause qu'on la reçut avec une sorte de défiance. « Les bruits qui avaient couru

au sujet de ses visions, dit M. Glandelet, l'avaient rendue suspecte à ses Sœurs et à d'autres; ce qui donna occasion à une des principales de la Communauté, Sœur Lemoyne, du Saint-Esprit, de lui faire plusieurs reproches. On jugea qu'il était prudent de l'éprouver et de l'humilier, afin de discerner par sa conduite quel était l'esprit dont elle était animée. Elle fut chargée des emplois les plus pénibles et les plus humiliants, et on ne lui épargna point les occasions de se renoncer en tout genre; c'était ce qu'elle ambitionnait le plus. Enfin, on dut reconnaître par la manière pleine de douceur, d'humilité, d'obéissance, avec laquelle elle s'acquitta de tous ses devoirs, la pureté des motifs qui la faisaient agir et la solidité de sa vertu. Aussi, l'estime et la confiance faisant place à la défiance et à la froideur qu'on avait d'abord affectées à son égard, elle fut nommée assistante de notre Fondatrice aux premières élections qui eurent lieu, c'est-à-dire en 1692, un an après son retour à Ville-Marie.

Sœur Barbier, assistante.

Il serait difficile d'exprimer les sentiments d'humiliation que lui fit éprouver son élévation à cette charge, dont elle s'estimait très incapable et très indigne. Elle en prit occasion de s'offrir à Dieu comme victime, pour souffrir tout ce qu'il lui plairait d'ordonner, et de s'abandonner plus que jamais à Marie, pour ne vivre et n'agir qu'en union avec elle. Dans une retraite qu'elle fit pour la fête de l'Immaculée Conception de cette année 1692, elle exprimait en ces

termes les sentiments de son cœur : « Mon Dieu, pour votre pur amour et pour l'accomplissement des desseins que vous avez sur votre chétive et indigne créature, souffrez que je m'offre à Vous en sacrifice pour faire et souffrir tout ce qu'il vous plaira dans le temps comme dans l'éternité. Désirant expier l'abus que j'ai fait de vos grâces après toutes les miséricordes que vous n'avez point cessé de me faire au milieu de mes misères et de mes infidélités, je m'abandonne à toutes sortes de morts pour l'expiation des péchés qui se commettent en si grand nombre dans le monde, ne voulant vivre que pour souffrir dans mon corps et dans mon âme toutes les peines, tant extérieures qu'intérieures, qu'il vous plaira. Je vous consacre ma volonté, ne m'en réservant rien du tout, ne désirant rien faire que par obéissance. Je renonce à toutes les consolations spirituelles, tant de la terre que du Ciel.

Très sainte Vierge, ma digne supérieure, mon avocate et mon refuge, prosternée humblement à vos pieds, et n'osant paraître devant votre divin Fils, je m'adresse à vous, afin que vous lui présentiez l'offrande et le sacrifice que je vous fais de ma volonté, pour ne vivre et agir que par vous. »

Cet acte d'abandon, communiqué à son directeur le printemps suivant, était signé comme suit :

28 mai 1693, dernier jour de l'octave
du très Saint-Sacrement.

« Marie. »

« très indigne de porter votre nom et d'être dans votre maison, où je désire être la dernière, et dans le mépris de toutes mes Sœurs, trop heureuse de n'être rien. »

Mais bien loin de se voir à la dernière place, elle fut élue, quatre mois après, pour succéder à notre Mère Bourgeoys dans l'emploi de supérieure générale de l'Institut.

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie Barbier

Sœur Barbier suit les traces de notre Vénérable Mère.

Sans doute qu'il dut en coûter beaucoup à la nouvelle supérieure d'occuper la place de notre vénérable Mère, et de voir celle-ci descendre au quatrième rang, c'est-à-dire après la maîtresse des novices. Mais cette circonstance n'altéra en rien, chez le plus grand nombre, le respect dû à la vénérée Fondatrice; ce n'avait été qu'après mille instances de sa part qu'on avait consenti à la décharger, et elle continua d'être l'âme de sa communauté, surtout par l'héroïcité de ses vertus. Il paraît que quelques-unes avaient espéré que le changement de supérieure apporterait quelque adoucissement à la vie; et que, trouvant en ma Sœur Barbier la même austérité qu'en notre Mère, elles en furent alarmées. « C'est bien comme ma Sœur Bourgeoys » dirent-elles. « Je serais trop heureuse, répondit ma Sœur Barbier, si je pouvais lui ressembler un peu. » On voulut donner à la nouvelle supérieure quelques meubles conformes à ses goûts, mais elle ne voulut avoir que ce qui avait été autorisé par l'usage de notre Mère Fondatrice. « Mon ambition, disait-elle, est d'être plus pau-

vre que les autres pour être plus semblable à Notre-Seigneur, qui, étant riche de tous les biens, a voulu être le plus pauvre de tous les hommes pour l'amour de nous. » Au reste, ce ne fut pas seulement en fait de pauvreté qu'elle s'étudia à marcher sur ses traces ; ce fut dans la pratique de toutes les vertus. Sa charité était si grande qu'elle s'offrait sans cesse comme victime pour expier les offenses faites à Dieu et procurer le salut du prochain, spécialement de ses Sœurs. « Si l'on pouvait aimer Dieu en enfer, disait-elle, je m'y précipiterais volontiers pour sauver quelques âmes. » Son humilité était si profonde qu'elle se croyait indigne d'être en la compagnie des Sœurs, et elle ne se consolait de son élection à la supériorité que par un effet de sa soumission à la volonté divine ; elle s'appelait dans toute la sincérité de son âme, servante, stupide, et croyait gâter tout dans la Communauté. Sa mortification et son amour de la souffrance ne connurent point de bornes. Afin d'attirer la bénédiction du Ciel avec plus d'abondance sur la Congrégation, elle se voua à Dieu comme victime pour toutes ses Sœurs, et sembla entrer, dès lors, dans une voie nouvelle d'abnégation et d'austérités. Dans ce dessein, elle renouvela l'offrande qu'elle avait faite d'elle-même à Dieu l'année précédente, et en dressa un acte que nous rapporterons ici, pour faire connaître la rare humilité de cette digne et fervente supérieure. A l'exemple des âmes les plus innocentes et les plus élevées en grâce, elle s'abîme si pro-

fondément à la vue de ses imperfections, et parle d'elle-même dans des termes si humiliants, que, si on ne connaissait d'ailleurs sa vertu, on pourrait la prendre à ce langage pour une grande pécheresse.

« Mon Dieu, mon Sauveur, mon Juge, toute confuse de mes abominations, souffrez que, prosternée à vos pieds, je demande une goutte de votre précieux sang, pour laver mon âme infectée de tant de péchés. Que mon cœur soit brisé de douleur de mes offenses! Je veux, aidée de votre grâce, en faire pénitence le reste de ma vie. Je renouvelle pour cet effet l'abandon et le sacrifice que je vous ai fait de moi-même, pour endurer toutes les peines intérieures et extérieures qu'il vous plaira de m'envoyer, sans me plaindre ni murmurer, vivant dans une mort continuelle à mes inclinations, et dans l'indifférence à toutes sortes d'états; acceptant de bon cœur les sécheresses et les aridités, les tristesses mortelles et les abandons les plus insupportables. Que je vive dans un entier oubli des créatures, pour ne m'occuper que de Vous seul! O mon Jésus! faites-moi souffrir, non pas comme je le mérite, l'enfer n'est pas assez profond pour m'engloutir, mais selon vos miséricordes. Ayez pitié de cette pauvre Communauté, dont vous m'avez chargée; que je ne sois pas la cause de sa destruction. Faites-m'en porter toute la peine; et épargnez mes Sœurs qui sont vos humbles servantes. Très sainte Vierge! à qui aurai-je recours, si ce n'est à vous? Vous êtes ma mère

et mon unique refuge; mon âme est noyée dans la tristesse. Je mets mon salut entre vos mains. Faites, ô sainte Vierge! que j'accomplisse la volonté de votre divin Fils jusqu'au dernier soupir de ma vie. »

Ce désir si ardent de souffrir pour sa Communauté ne se borna pas dans ma Sœur Barbier, à de simples protestations ou à des sentiments stériles. Dès qu'elle fut élue supérieure, il lui fit embrasser des mortifications effrayantes, dont le récit devrait passer pour incroyable s'il n'avait été attesté par des témoins oculaires tout à fait dignes de foi. L'une de ses pratiques ordinaires était de prendre la discipline presque tous les jours pendant une demi-heure, quelquefois pendant une heure entière. Elle se servait pour cela d'un fouet de cordes, armé de crochets de fer, qui la mettaient tout en sang; en sorte que, souvent, sentant ses forces épuisées par la violence excessive de la douleur, elle se voyait sur le point de tomber en faiblesse. Non contente de ces cruelles rigueurs, elle portait continuellement quelque instrument de pénitence, pour n'être jamais sans douleur. C'était tantôt un rude cilice de crin, tantôt un instrument de fer en forme de croix, hérissé de pointes, qu'elle mettait sur sa poitrine. Elle usait aussi de ceintures de fer, de bracelets de même matière, d'un corset garni de pointes et d'autres semblables inventions de sa ferveur. L'hiver, elle ne prenait presque aucune précaution contre le froid; et, si quelquefois, elle se présentait devant le feu,

au lieu d'y chercher quelque soulagement, elle s'en approchait de si près que c'était pour en être comme rôtie toute vivante, ce qu'elle faisait surtout lorsqu'elle était sans témoin. Enfin, ces souffrances qui duraient tout le jour ne suffisaient pas à son grand esprit de mortification; elle prenait mille précautions pour les prolonger pendant la nuit, se couchant ordinairement sur le plancher, sans autre couverture que sa robe, même en hiver; ou ayant soin, si elle se mettait au lit, de s'y coucher sur une planche très étroite, et d'autres fois, sur une croix garnie de pointes de fer.

Première église de la Congrégation de Notre-Dame mise en construction 1693.

Depuis de longues années, notre Mère Bourgeoys avait à cœur de posséder une chapelle où résidât le très saint Sacrement. En 1692, elle s'était expliquée clairement à ce sujet, et mademoiselle Le Ber s'était offerte à elle pour contribuer à la construction de ce nouveau temple du Seigneur, si on voulait bien lui accorder le privilège d'y fixer sa demeure pour toujours. Sœur Barbier, alors assistante, était parfaitement entrée dans les vues de notre Fondatrice, aussi bien que dans celles de la fervente recluse; et son premier acte, comme supérieure, fut de mettre à exécution le plan projeté. On ne lira pas sans intérêt le marché fait avec les ouvriers à cette occasion.

25 novembre 1693.

Marie Barbier, supérieure,
Marguerite Gariépy, économe, d'une part;

Pierre Gay, tailleur de pierre et maître maçon, d'autre part.

Le dit Pierre Gay s'oblige de tailler:

Quatre croisées de 6 à 7 pieds de haut;

Une porte de pierre de taille, de 6 à 7 pieds de haut;

Deux petites croisées, de quatre pieds et demi de haut;

Plus, tous les ouvrages de maçonnerie qui sont nécesaires à une chapelle que les Sœurs feront construire aux environs de leur maison, de 50 à 60 pieds de long, sur 20 à 28 de large. A être commencée le printemps prochain, et finie le 20 juillet au plus tard.

La muraille sera de 15 à 20 pieds de hauteur; pour l'épaisseur, deux pieds et quelques pouces depuis le fondement jusqu'au rez de terre, et vingt-deux pouces depuis le rez de terre jusqu'à la hauteur.

Pour chacune des susdites grandes croisées	26	livres
Pour la porte	26	"
Pour chacune des petites croisées	22	"
Pour chaque toise de maçonnerie	6	"

Adhémar.

6 décembre 1693.

Marie Barbier, supérieure;

Marguerite Gariépy, économe,

d'une part;

Simon Allard, Jacques Archambault,

d'autre part.

Les dits Allard et Archambault promettent de fournir aux dites Sœurs 1000 planches de pin à couvrir, de l'épaisseur d'un pouce, de la largeur de dix pouces, et de la longueur de dix pieds.

Plus, 200 madriers de pin: épaisseur, trois pouces, largeur, dix pouces, longueur, dix pieds.

Moyennant 590 livres.
47 livres le cent de planches.
60 livres le cent de madriers.
livres 47 × 10 cents = 470
livres 60 × 2 cents = 120
470 + 120 = 590 livres.

Adhémar.

---

24 février 1694.

Etienne Truteau, maître charpentier, promet de faire pour les Sœurs de la Congrégation le comble d'une chapelle de 54 pieds de long, sur 26 de large. Moyennant 600 livres.

Adhémar.

Permis des religieuses de l'Hôtel-Dieu.

11 mai 1694.

Nous : Marie Morin, supérieure de l'Hôtel-Dieu,
Anne de Saint-Joseph, assistante,
Marie Leduc, institutrice,
Marie Gabrielle Migeon de Bransac, hospitalière,

Catherine Denis de la Ronde, dépositaire, Consentons que les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame fassent bâtir une chapelle sur la terre où est présentement la clôture de notre jardin, et promettons de ne les point inquiéter au sujet des fenêtres qu'on sera obligé de faire de ce côté-là pour la chapelle.

Fait en notre monastère le 11 mai 1694.

Anxiété spirituelle.

Pendant que les travaux de l'église se poursuivaient activement, nos Mères eurent de vives appréhensions concernant le spirituel de la Communauté, les Messieurs de Saint-Sulpice, de l'avis de M. Tronson, ayant proposé de les laisser à la direction des religieux établis depuis peu à Montréal. Ceci n'entrait point dans les vues de notre vénérable Fondatrice, qui voulait que ses Sœurs fussent filles de paroisse et gouvernées par les séminaires ; sans parler de l'estime et de la reconnaissance justement dues de la part de la Congrégation au Séminaire Saint-Sulpice par trente-sept ans de bienfaits. Elle et ma Sœur Barbier s'empressèrent d'écrire à M. Tronson, pour le conjurer de ne pas les abandonner, l'as-

surant que toutes avaient une entière confiance aux prêtres du Séminaire, et que ce changement serait une source de troubles et de chagrins dans la Communauté. Touché des motifs qui lui avaient été allégués, M. Tronson répondit en ces termes :

A la Sœur Bourgeoys.

« Comme je crois que Dieu demande que nos Messieurs continuent encore de prendre soin de votre Communauté, je condescends volontiers à votre désir, pourvu que vos filles se rendent bien dociles et profitent de leurs avis. Ce sera un bon moyen pour que nos Messieurs ne les quittent pas ; car leur docilité sera une marque assez grande de la volonté de Dieu qui seul les arrête dans cet emploi. Je crois que toutes vos bonnes Sœurs seront obéissantes, que c'est là leur disposition présente, et j'espère que Dieu en bénira les suites. Je souhaite que tout réussisse à la gloire de notre divin Maître, à la sanctification de vos filles et à votre satisfaction. »

Lettre de M. Tronson.

A la Sœur Barbier, supérieure.

« Pourvu que vos Sœurs soient fidèles à l'obéissance, nos Messieurs vous continueront volontiers les services qu'ils vous rendent. Je serais même ravi qu'ils pussent contribuer à votre avancement ; et le comble de ma joie serait que Notre-Seigneur bénît assez leur travail pour vous rendre toutes saintes et selon le cœur de Dieu. J'espère que le passé n'y mettra point d'obstacle, les intentions ayant été bonnes, et

les voies extraordinaires étant maintenant écartées. Ainsi laissons le passé dans l'oubli, abandonnons l'avenir à la Providence, et donnons le présent à la fidélité, pour ne nous point écarter des règles de perfection que les saints et l'Evangile nous donnent. »

M. de Valens dirige la Communauté avec succès.

Les vœux de M. Tronson furent heureusement accomplis par la bénédiction que Dieu se plut à répandre sur le zèle de M. de Valens, successeur de M. du Chaigneau. Rempli de la plus profonde humilité, M. de Valens se croyait incapable de prendre la direction de nos Mères ; et il écrivit à M. Tronson pour le prier de l'en faire décharger. « Votre disposition et votre fidélité à obéir, lui répondit M. Tronson, attireront sur vous bien des grâces et suppléeront au peu de capacité que vous croyez avoir. Ces bonnes filles souhaitent fort que vous continuiez à leur rendre service, connaissant le bien que vous faites parmi elles. C'est ce qui fait que j'en écris à M. Dollier, afin que, s'il le peut, il ne vous change point d'emploi, et qu'il leur laisse cette satisfaction. » En même temps, M. Tronson écrivait à nos Mères : « Je souhaite qu'on puisse vous laisser longtemps M. de Valens. Comme M. Dollier est persuadé, aussi bien que nous, des avantages que le pays retire de votre Institut, il fera volontiers tout ce qui pourra dépendre de lui pour y entretenir la ferveur, et faire en sorte que toutes les Sœurs se perfectionnent de plus en plus. »

1694
M. de
Valens
prié
de revoir
les règles.
Lettres de
M. Tronson.

Notre Fondatrice étant déjà fort avancée en âge (74 ans), et voyant que la Congrégation n'avait encore pu obtenir de l'autorité épiscopale un corps de règle, craignait qu'en donnant les règlements après sa mort, on ne changeât le but et l'esprit de son Institut. Elle eut recours à M. de Valens, en qui elle avait une entière confiance, et le pria de vouloir bien réunir, dans un mémoire, les règles que les Sœurs avaient observées jusque alors par manière d'essai. M. de Valens s'en excusa d'abord; ce qui détermina notre Mère à s'adresser à M. Tronson, bien assurée qu'il approuverait son dessein, et qu'un mot de lui suffirait pour vaincre les résistances que l'humilité de M. de Valens opposait à sa prière. M. Tronson lui répondit en effet:

« J'ai une estime si particulière de votre Congrégation, ma très chère Sœur, que je ferai volontiers tout ce qui pourra dépendre de moi pour la mettre dans l'état que vous désirez. Vous avez très grande raison de vouloir lui donner des règles fixes; mais je ne sais si M. de Valens pourra se résoudre à les dresser, car il s'en croit très incapable, et il me témoigne pour cela une très grande répugnance. Cependant, comme je vois bien que c'est une bonne cause, je lui demande de faire ce que M. Dollier lui conseillera; et j'écris en même temps à M. Dollier que, s'il le croit propre pour ce travail, je consens volontiers qu'il s'y applique. Je serais bien aise qu'il

pût y réussir et contribuer à perfectionner votre œuvre. »

M. Tronson avait déjà écrit dans le même sens à M. de Valens. « La Sœur Bourgeoys, lui disait-il, me témoigne un grand désir que vous travailliez à ses règles. Comme sa Congrégation fait de grands biens, et qu'on ne peut rien faire de plus utile pour l'affermir que de lui donner de bons règlements, je serais bien aise que vous pussiez y travailler. »

Mgr de Saint-Vallier entreprend la rédaction des règles.

Monseigneur de Saint-Vallier, informé des instances de notre Mère auprès de M. de Valens, prit la résolution de faire lui-même des règles pour les Sœurs, et leur demanda une copie de celles qui avaient été jusque alors à leur usage. M. de Valens les transcrivit de sa main ; et Mgr de Saint-Vallier les ayant reçues, composa en effet de nouveaux règlements pour la Congrégation. Comme il tenait toujours à fondre cet Institut avec celui des Ursulines, il fit entrer dans ces règlements beaucoup de pratiques usitées parmi ces religieuses, et voulait même nous imposer la clôture ; s'il se relâcha sur ce point, ce fut par considération pour des personnes sages, qui lui représentèrent les inconvénients de cette mesure, tout à fait incompatible avec les emplois de la Congrégation. Il mit à la tête de ces règlements la règle de saint Augustin, qui se trouvait imprimée au commencement des constitutions des Ursulines ; il y inséra aussi leur cérémonial pour les vêtures et les professions. Conformément à la pratique de ces religieuses, il

voulut que les Sœurs de la Congrégation exigeassent une dot des filles qui demanderaient à entrer dans leur Communauté; et qu'elles s'engageassent, par des promesses solennelles, à garder perpétuellement la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, et à instruire les jeunes filles... engagements qui devaient être gardés sous peine de péché mortel. Enfin, il leur prescrivit un vœu particulier d'obéissance à lui-même, en marquant que ce serait de lui qu'elles connaîtraient la volonté de Dieu sur elles, toutes les fois qu'il jugerait utile de la leur manifester. Ces nouveaux règlements étant achevés, Mgr de Saint-Vallier, au mois de mai 1694, se rendit à Ville-Marie pour les notifier aux Sœurs. En les parcourant, elles furent assez étonnées de voir qu'il voulût leur imposer tant d'observances nouvelles, dont plusieurs leur semblaient être incompatibles avec l'esprit de leur Institut. Comme il les avait déjà pressées plusieurs fois de se mettre en clôture, elles craignirent qu'il ne se servît plus tard du vœu spécial d'obéissance à lui-même pour les y contraindre, quand il le jugerait expédient. Elles le prièrent donc de leur permettre de conférer entre elles sur ces règlements, avant qu'elles en fissent l'acceptation solennelle. Mgr de Saint-Vallier, qui était alors sur le point de faire un voyage en France, et n'était venu à Ville-Marie que dans l'intention de les mettre à exécution avant son départ, parut d'abord très choqué de cette demande. Il répondit aux Sœurs qu'étant leur évêque, il n'avait besoin ni de consentement, ni d'accepta-

tion de leur part, et alla même jusqu'à les menacer de leur faire signifier un ordre exprès d'observer ces règlements, si elles y apportaient la moindre résistance. Affligées de ce discours, elles lui représentèrent avec respect que si elles le priaient de leur permettre d'examiner les règlements avant de s'engager à les observer, ce n'était pas par manque de soumission à son autorité; qu'elles convenaient bien qu'étant sous sa juridiction, c'était de sa main qu'elles devaient recevoir leurs règles... mais qu'il leur semblait que ces règles devaient être proportionnées à l'état qu'elles avaient embrassé, et dans lequel plusieurs d'entre elles avaient vécu depuis près de quarante ans, état que Mgr de Laval, évêque titulaire de Québec, et le roi lui-même avaient approuvé par leurs lettres patentes. Adouci par cette réponse, Mgr de Saint-Vallier leur demanda quels étaient les articles qui leur paraissaient peu compatibles avec leur genre de vie, ajoutant qu'il les en dispenserait. Mais comme elles témoignaient beaucoup d'éloignement à accepter des règles dont elles seraient aussitôt dispensées, il se désista enfin et leur permit de les examiner entre elles, pour lui soumettre ensuite leurs observations. Il leur annonça en même temps qu'il terminerait cette affaire à son retour de France, après qu'il en aurait conféré avec M. Tronson.

Durant ses six années de séjour à Québec, ma Sœur Barbier avait donné sa confiance à M. Glandelet, du Séminaire de cette ville, très versé

Sœur Barbier excède dans la pratique des austérités corporelles.

dans les voies spirituelles ; et, de retour à Montréal, elle désira correspondre par lettres avec lui, afin de continuer à se diriger par ses conseils. Les avis d'une personne pour qui elle avait une si profonde vénération lui firent croire qu'elle pouvait sans inconvénient ne pas recourir toujours au confesseur ordinaire. Mais comme ces avis reçus de loin lui laissaient une certaine latitude dans leur application à sa conduite, il arriva que, par un effet de son grand esprit de pénitence, ils furent l'occasion des rigueurs excessives qu'elle exerça sur son corps la première année de sa supériorité, et qui lui occasionnèrent des infirmités très graves. Ayant prié l'une de ses filles, Sœur Gagnon, de lui faire un corps d'habit de pointes, l'assistante, Sœur Charly Saint-Ange, en eut connaissance ; cela, avec plusieurs autres incidents, l'engagea à écrire à M. Glandelet, qu'elle savait être sa lumière et son conseil, afin qu'il lui plût mettre un frein à ses rigueurs. Sœur Barbier s'étant rendue à Québec dans l'automne de 1694, pour faire sa première visite à la mission de cette ville, M. Glandelet lui fit rendre compte de ses pénitences. Elle lui en exposa le détail avec candeur et simplicité, et lui avoua ingénûment que, se voyant chargée du soin de la Congrégation, et se reconnaissant elle-même si misérable, elle avait cru qu'elle ne pourrait jamais excéder dans les pénitences qu'elle s'infligeait. Il la reprit de sa ferveur indiscrète, lui défendit pour l'avenir de semblables excès, ajoutant qu'elle ne devait faire aucune pénitence extraordinaire sans un com-

mandement exprès des personnes qui avaient autorité pour la conduire.

Obéissance de Sœur Barbier. Ses peines intérieures.

Plus docile encore à la voix de l'obéissance qu'elle n'avait été ardente à suivre les mouvements de sa ferveur, elle s'abstint, dès ce moment, de tout excès en fait d'austérité extérieure, et se contenta de souffrir les peines intérieures que Dieu lui fit éprouver pour la sanctifier de plus en plus, et lui donner le moyen de procurer la sanctification de ses Sœurs. Elle fut dépouillée de toute grâce sensible; et cet état de dénûment total lui était d'autant plus pénible qu'elle se sentait pressée d'aimer Dieu plus ardemment. « Oh! qu'il faut souffrir avant de mourir, écrivait-elle; je suis comme une personne suspendue en l'air, qui ne touche ni au ciel ni à la terre. Je ne trouve en moi qu'un grand dépouillement de toutes choses, non à l'extérieur, mais intérieurement. Je vous le dis en simplicité: je meurs de faim, et je sens mon âme se dessécher à petit feu. Je ne puis exprimer ce que j'ai à souffrir pour supporter tous les assauts que je ressens en mon âme, qui veut s'unir à Dieu par une voie que je ne connais pas. Je demeure dans un profond silence intérieur qui m'occupe sans cesse: Dieu m'est toutes choses... sans Lui, le paradis et l'enfer me seraient indifférents. »

Effets des épreuves de Sr Barbier.

Deux ecclésiastiques à qui elle avait fait part de ses dispositions, s'efforcèrent de la rassurer sur son état intérieur, et lui répondirent en ces termes: « Vous ne devez nullement douter de

la demeure de Jésus-Christ dans le fond de votre âme, d'une manière très réelle et très véritable, quoiqu'il y soit très caché et très inconnu à vos sens : cette paix intime que vous expérimentez au milieu de vos peines vous en doit être un témoignage certain. C'est Lui qui opère en vous ce grand vide que vous sentez et ce dégoût de toutes choses, que Lui seul peut remplir. Ne vous attachez jamais à rien de sensible; attachez-vous seulement à Jésus-Christ, qui contient tous les dons d'une manière excellente. C'est ce que l'on ne peut bien connaître que par l'expérience; elle vous en apprendra plus que tous les livres et que tout ce que nous pourrions vous en marquer. Demeurez donc dans vos obscurités, dans vos ténèbres, dans votre impuissance; ne désirez jamais d'en sortir, ni d'avoir d'autre certitude de la présence de Dieu dans votre âme, que ce qu'Il lui plaira de vous donner. La foi nue, ainsi que vous le dites dans votre lettre, est l'unique moyen qui doit vous attacher inséparablement à Jésus-Christ. Donnez-vous bien de garde de descendre de la croix; ce serait abandonner Notre-Seigneur, qui veut être crucifié en vous . . . et c'est descendre de la croix que de chercher quelque consolation ou quelque appui dans les créatures, contre l'ordre de Dieu. Abandonnez-vous donc à sa divine conduite, en sorte que vous puissiez dire avec David :

Quoi qu'il arrive en toute chose,
Mon âme au Seigneur se repose,
Humble et soumise à son vouloir.

Pesez bien chacun de ces mots et les réduisez en pratique; c'est en cela que doit consister votre fidélité. Ne cherchez point la connaissance de cette divine volonté ailleurs que dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, et dans les moyens ordinaires qu'Il a établis pour nous la faire connaître, tels que sont ceux de la direction. Vous devez user de ces secours, en regardant vos directeurs comme Jésus-Christ même, et comme les interprètes des volontés de Dieu. Notre-Seigneur vous en a lui-même donné l'exemple par la dépendance qu'Il a voulu avoir de la très sainte Vierge et de saint Joseph. »

Fermeté de Sœur Barbier dans l'exercice de sa charge.

Au milieu de ses peines et difficultés intérieures, ma Sœur Barbier ne laissait pas de s'acquitter, avec un zèle sage et fervent, de toutes les fonctions de sa charge de supérieure, usant à propos de douceur et de fermeté pour maintenir l'esprit de notre Fondatrice. « Dieu, dit M. Glandelet, lui donnait une grande fermeté pour résister au mal, ou à ce qui aurait pu le causer; comme lorsqu'elle ne voulut jamais consentir à laisser entrer dans sa Communauté des personnes qui pouvaient nuire au spirituel de la maison, ni souffrir certains mélanges peu convenables au bien des unes et des autres, ni permettre à une dame de coiffer mondainement sa fille, ni mollir à l'égard des congréganistes externes, à qui elle dit des choses fort pénibles, parce qu'il y allait de la gloire de Dieu et du bien de leurs âmes. »

1695 Notre-Seigneur vient résider à la Congrégation.

L'église de la Congrégation, commencée vers la fin de 1693, n'était pas encore achevée, quelque diligence que fissent les ouvriers pour la terminer. Nos Mères, toujours plus désireuses de posséder Notre-Seigneur au milieu d'elles, eurent la pensée, vers la fin de février 1695, de commencer une neuvaine pour obtenir de sa bonté qu'il lui plût hâter le moment d'une si heureuse faveur; et la neuvaine n'était pas encore achevée qu'elles se virent exaucées d'une manière bien inattendue. Dans la nuit du 24 au 25 février, le feu prit inopinément au clocher, et de là à l'église de l'Hôtel-Dieu, en peu de temps, l'incendie se communiqua avec une rapidité si effrayante qu'on craignait avec raison que la ville entière ne fût consumée. M. Dollier, informé de ce danger, se transporta au lieu de l'incendie avec le très Saint-Sacrement, suivi de tous les prêtres du séminaire et de presque tous les citoyens, pour conjurer Dieu d'avoir pitié de son peuple. Au même instant, le vent changea tout à coup et porta la flamme du côté opposé; ce qui fit éclater la multitude en transports d'actions de grâces envers Notre-Seigneur, pour une marque si visible de sa protection. Mais le feu, en épargnant la ville se dirigea soudain sur les bâtiments de l'hôpital. Alors, un religieux récollet, le Père Denis, entra hardiment dans l'église de cette maison, dont le comble était déjà tout en feu, en retira le très Saint-Sacrement, le déposa d'abord chez un négociant, M. Arnaud; et de là, lorsque le jour fut venu, le transporta dans l'oratoire des Sœurs de la Congrégation.

« Je vous laisse à méditer, dit la Sœur Morin, qu'elle fut leur consolation à l'arrivée de ce divin Hôte, se voyant si tôt exaucées. Il est vrai qu'elles ne pensaient pas qu'il nous en dût coûter à nous, pour leur procurer cette faveur. Mais Dieu le fit ainsi pour notre bien à toutes. »

Les Sœurs de l'Hôtel-Dieu logées à la Congrégation. Notre-Dame de Bonsecours.

Dès que le jour commença à paraître, M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire, envoya l'un de ses ecclésiastiques conduire les Sœurs de Saint-Joseph, au nombre de trente, dans la maison de la Congrégation, où l'on s'empressa de leur donner toutes les marques de la sympathie la plus sincère. Les malades, au nombre de vingt-six, qui s'étaient d'abord enfuis par les fenêtres et étaient dispersés çà et là, furent transportés au Séminaire, où ils demeurèrent jusqu'à ce qu'on eût disposé dans la Congrégation un lieu convenable pour les recevoir. Dans l'accablement où se trouvaient les Sœurs de Saint-Joseph, sans maison et dépouillées de tout, elles eurent la dévotion d'aller implorer le secours de la très sainte Vierge dans son église de Bonsecours, où elles se rendirent le dimanche suivant, 28 février, chacune ayant à côté d'elle une Sœur de la Congrégation, et toutes marchant en parfait silence. Les religieuses de l'Hôtel-Dieu demeurèrent dans notre Communauté l'espace de neuf mois. Avant qu'elles en partissent, l'église devait être complétée; de sorte que, à dater du 25 février 1695, le très saint Sacrement n'a jamais cessé de résider à la Congrégation. Notre Mère

Bourgeoys célébra toujours l'anniversaire de ce bienfait inestimable dans les sentiments de la plus profonde reconnaissance ; nous donnons ici la formule d'action de grâces qu'elle rédigea à ce sujet : « Notre Dieu, le Souverain de tous les êtres, le créateur du Ciel, de la terre, de toutes choses, ayant bien voulu prendre une place dans cette maison, dans laquelle on célèbre la sainte messe, on fait la sainte communion, les confessions, et toutes autres dévotions permises, je ne trouve point de terme pour lui rendre des actions de grâces pour tous les bienfaits que nous avons reçus de sa Majesté divine, spécialement de cette mémorable faveur de Le posséder au très saint Sacrement de l'autel. Tout ce que nous pouvons faire est que, sa bonté ayant agréé que la très sainte Vierge soit notre institutrice, nous nous servions de ce moyen pour nous acquitter envers Lui, afin que nous mettant toutes en la compagnie de cette divine Mère et en celle des neuf chœurs des Anges, nous ramassant toutes comme autant de petits filets mis ensemble et bien unis, nous tâchions, en reconnaissance des bienfaits de Dieu et avec le secours de sa grâce, l'intercession de la très sainte Vierge et des saints Anges, de remplir les obligations de notre état dans l'instruction des enfants. »

M. Tronson est prié d'examiner nos règles.

Nos Mères sachant que M. Tronson devait être consulté sur les règles, lui écrivirent pour lui demander de vouloir bien être leur médiateur auprès de Mgr de Saint-Vallier ; ce que fit aussi

M. de Valens. A peine le prélat fut-il arrivé à Paris qu'il envoya en effet les règles à M. Tronson, le priant de lui en marquer son sentiment. M. Tronson, alors retiré à la maison de campagne d'Issy, était atteint d'un mal d'yeux qui lui interdisait toute lecture. Il renvoya donc les règles à M. Leschassier, directeur du Séminaire de Paris, en le chargeant de faire agréer ses excuses à l'Evêque de Québec. Il ajoutait qu'il ne pouvait d'ailleurs être juge dans une matière qu'il n'entendait pas assez, et que, pour agir sûrement, il était nécessaire de consulter des personnes de grande expérience dans la conduite des communautés de filles, vu que les Sœurs de la Congrégation jugeaient qu'il y avait dans ces règlements des articles tout à fait contraires à leur premier esprit. « Les observations qu'elles font, disait-il, demanderaient peut-être qu'on les écoutât avant de rien conclure. Car quel fruit pourrait-on attendre de règles auxquelles elles ne seraient assujetties que par contrainte? Tous ceux qui savent ce que c'est qu'un assujettissement forcé, et une peine dans l'esprit d'une fille qui la croit bien fondée, jugeront que cela demande un grand examen, dont assurément je ne suis pas capable. » Mgr de Saint-Vallier insista néanmoins et renvoya les règlements à M. Tronson, en lui déclarant qu'il voulait absolument avoir son avis avant de passer outre. M. Tronson se soumit alors. Mais, pour juger avec plus de connaissance de cause, des difficultés que proposaient nos Mères, il écrivit à ma Sœur Barbier le 27 mars 1695:

Ma chère Sœur en Notre-Seigneur,

Lettre de M. Tronson à Sœur Barbier, supérieure.

Ce que vous me marquez des règlements que vous a donnés Mgr de Québec est fort général. Vous dites qu'il y a plusieurs articles qui ne vous conviennent pas et que vous ne sauriez accepter. M. de Valens m'en spécifie quelques-uns, dont je ne manquerai pas de parler au prélat. Mais comme il ajoute qu'il y en a encore plusieurs autres qui font de la peine à vos Sœurs, j'aurais souhaité que vous, ou lui, m'en eussiez envoyé un mémoire, afin de lui parler en même temps de toutes vos difficultés. Vous pourriez y joindre aussi vos raisons, que je lui exposerai. Si vous me les faisiez savoir cet automne, il y aurait encore du temps pour lui proposer d'adoucir les choses qui vous font peine. Je ferai en sorte qu'on ne conclue rien que l'année prochaine, afin qu'on tâche d'éclaircir toutes les difficultés de manière que personne n'ait sujet de se plaindre. »

Représentations de nos Mères à M. Tronson, concernant les règles.

Ma Sœur Barbier, avec ses deux premières conseillères, Sœurs Charly et Lemoyne, se mit en frais de rédiger une lettre renfermant toutes leurs observations. Elle était ainsi conçue:

Union avec les Mères Ursulines.

« Nous vous envoyons avec toute la confiance possible les remarques que nous avons pu faire sur les constitutions que Sa Grandeur nous a laissées. Monseigneur l'Evêque, voulant favoriser la prétention que les révérendes Mères Ursulines de Québec ont déclaré avoir de s'établir à Ville-Marie, où elles ont pour cet effet

depuis peu arrêté un emplacement, et voyant bien l'inutilité d'une seconde communauté pour l'instruction des filles en ce lieu, nous a parlé plusieurs fois de nous unir et confondre avec les dites Mères Ursulines, qui nous ont aussi témoigné elles-mêmes leur désir. C'est à quoi nous avons toujours déclaré à Monseigneur ne pouvoir consentir, attendu que nous n'avons pas fait dessein, en nous mettant à la Congrégation, d'embrasser la vie dont les Ursulines font profession. Cependant, Monseigneur nous veut donner des règles et constitutions qui tendent, pour la plupart, à nous rendre religieuses. Il nous a fait entendre que nous devions vivre sous la règle de quelque saint fondateur d'ordre, et a mis en tête des dites constitutions la règle de saint Augustin, qui se trouve imprimée au commencement des constitutions des révérendes Mères Ursulines, et nous enjoint en termes formels d'observer la dite règle. Nous ne croyons pas que cette règle convienne à notre Institut, quoique nous en puissions tirer plusieurs bonnes choses ; puisqu'elle est expressément donnée à des religieuses, et que nous sommes établies en qualité de filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame, sans que nous puissions à l'avenir prétendre de passer à la vie religieuse. »

Vœux. Formule de profession.

Monseigneur s'exprime ainsi au sujet de nos engagements : « Les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame se souviendront qu'elles sont entièrement engagées à Dieu par les promesses solennelles qu'elles font, et dont Monseigneur

pourra seul les dispenser, d'observer pauvreté, chasteté, obéissance, et la pratique de la charité dans l'instruction des personnes de leur sexe ; de sorte qu'elles doivent s'étudier à s'acquitter parfaitement de ces obligations, qui leur sont essentielles. » Et, dans la formule des promesses, Monseigneur s'énonce ainsi : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa très sainte Mère, et de notre bienheureux père saint Augustin, je, Sœur N . . . promets à Dieu de garder perpétuelle pauvreté, chasteté, obéissance, et d'instruire les jeunes filles, tant françaises que sauvagesses, autant que j'en serai jugée capable, suivant les les règles de saint Augustin et les constitutions de la Congrégation de Notre-Dame, dont je ne pourrai être dispensée que par Mgr notre Evêque, à qui je promets obéissance. »

Promesses solennelles ou vœux simples.

Mgr prétend que nous ayons les mêmes engagements que les Ursulines, et que nous y soyons obligées comme elles ; puisque les promesses solennelles ne diffèrent point des vœux solennels, ainsi que Monseigneur nous l'a expliqué, disant qu'elles obligent sous peine de péché mortel. Cependant, il est bien certain que les vœux solennels ne peuvent se faire que dans les religions approuvées du Saint-Siège. Monseigneur nous a dit que nous ne devions pas prétendre d'être établies en communauté, à moins que d'être liées par ces vœux solennels. Mais il faut bien que le contraire soit, puisque Monseigneur l'ancien et le roi nous ont érigées en communauté de Filles séculières, déclarant que nous ne pouvions pas-

ser à l'état de vie religieuse. Nous savons qu'il y a bien des communautés de filles en France, pour l'instruction des personnes du sexe, qui ne sont point liées solennellement. Il est dit qu'après dix ans de profession, ou pourra faire des vœux simples; cela semble contredire ce qui est dit auparavant, vu que nous ne voyons pas de différence entre promesses solennelles, telles qu'on nous les a expliquées, et vœux solennels. Il nous semble qu'au lieu de promesses solennelles, nous pourrions faire des vœux simples, pour le temps qu'on voudra demeurer dans l'état de Sœur de la Congrégation; et qu'après six ans de réception, on pourrait faire le vœu de stabilité, si on est jugée digne, après avoir été examinée par le supérieur. Par ce vœu, les Sœurs s'obligeraient à rester toute leur vie dans la Congrégation, et la Communauté ne pourrait les congédier que pour les causes marquées ailleurs, auxquels cas, elles seraient exemptes de leurs vœux. A l'égard de ce dernier vœu, nous appréhendons que cela ne cause quelque distinction ou partialité parmi nous, à cause qu'il n'y aurait, d'après les constitutions, que celles qui auraient fait ce vœu qui pussent occuper les premières charges. Au reste, nous vous prions de régler tellement les choses que nous ayons toujours la liberté d'ouvrir la porte de notre petite Congrégation à celles qui voudraient sortir, ou qu'on jugerait à propos de congédier; nous ne voulons point de prison chez nous, ni d'autres chaînes que celles du pur amour. »

Vœu de stabilité.

« Quant à la promesse d'obéissance que Monseigneur veut que nous lui fassions expressément, cela pourrait jeter le trouble dans quelques consciences. On sait bien que des filles séculières et de paroisse, comme nous, ne peuvent, ni ne doivent se soustraire à l'autorité de nos Seigneurs les Evêques, sous la juridiction desquels elles sont comme naturellement établies. Tout le monde sait assez que Monseigneur a été jusqu'à présent maître absolu dans notre Communauté : Messieurs Dollier et de Belmont pourraient vous en donner des témoignages certains. Ainsi, au lieu de dire dans la formule de réception : « Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa très sainte Mère et de notre bienheureux père saint Augustin, je promets à Dieu de garder perpétuelle pauvreté, chasteté, etc., suivant la règle de saint Augustin et les constitutions de la Congrégation de Notre-Dame, dont je ne pourrai être dispensée que par Mgr notre Evêque, à qui je promets obéissance, » nous préférerions qu'il fût dit :

Promesse d'obéissance à l'Évêque.

« Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère, je, Sœur N., m'offrant et me donnant à Dieu, voue et promets à sa divine Majesté de garder, pendant tout le temps que je serai à la Congrégation de Notre-Dame, pauvreté, etc., suivant les règles, coutumes et usages approuvés des Sœurs séculières de la Congrégation de Notre-Dame, sous l'autorité et juridiction de Monseigneur. »

Déclarant que nous serons sous l'autorité et juridiction de Monseigneur, c'est dire tout ce qui se peut pour exprimer la dépendance que nous devons avoir de l'évêque, sans la vouloir étendre par d'autres expressions au-delà des bornes qu'elle doit raisonnablement avoir. C'est ce que nous croyons devoir encore éclaircir par des exemples de faits qui se sont passés cette année. Monseigneur a voulu nous obliger de prendre à nos charges une maison de pauvres filles qui était à Ville-Marie sous le titre de La Providence, que la paroisse y avait entretenue depuis quelques années et dont quelques-unes de nos Sœurs ont toujours pris le soin. Monseigneur a prétendu nous charger de toute la dépense de cette maison, quoique nous lui ayons fait voir les grandes charges que nous avons d'ailleurs qui nous mettaient dans l'impuissance de soutenir les frais de cette nouvelle entreprise. Monseigneur n'a rien épargné pour nous y engager; et lui ayant humblement représenté que nous ne pouvions y consentir, il nous a dit que nous étions des entêtées, que nous voulions faire les dames; il nous a même menacées de nous empêcher de recevoir des pensionnaires et des prétendantes. Il a voulu détacher quelques Sœurs de l'engagement qu'elles ont pris avec notre Congrégation, leur disant qu'elles n'auraient plus de rapport avec la Communauté, mais avec lui seulement; c'est ce qu'il déclara expressément à une des plus anciennes, qu'il voulait retirer tout à fait de l'état de Sœur de la Congrégation pour la mettre dans la maison de Providence,

contre le sentiment de toute la Communauté. C'est encore ce que Monseigneur a fait entendre depuis peu à une autre Sœur, lui disant qu'elle n'aurait plus de subordination à sa Communauté, mais à lui seulement; ce que cette Sœur, à qui cela a fait beaucoup de peine, a déclaré à sa supérieure. On voit par là jusqu'à quel point Monseigneur prétend porter l'obligation qu'il veut que nous ayons de lui obéir en tout; ce que nous croyons aller trop loin, et n'avoir pas d'exemple dans les communautés de filles qui sont en France. Monseigneur nous a dit qu'il n'avait que faire de notre consentement et acceptation, et qu'il voulait que nous observassions ce qu'il nous prescrivait. Nous convenons que c'est à Monseigneur de nous donner des règles; mais nous croyons aussi que ces règles doivent être proportionnées à l'état dans lequel nous sommes. Monseigneur veut nous y engager par le motif des dispenses qu'il nous accorderait, suivant le pouvoir qu'il s'en réserve; mais nous lui avons représenté que nous ne pourrions nous résoudre à accepter des règles pour en être aussitôt dispensées et ne les point observer. »

Cérémonial de vêture et de profession.

« Le cérémonial des vêtures et professions que Monseigneur veut que nous suivions est semblable à celui des Ursulines. Pour plusieurs articles, Monseigneur nous renvoie à la règle de saint Augustin, comme dans les constitutions dressées pour les Ursulines, aussi bien que dans celles de la Congrégation de Notre-Dame que feu Mgr Gondrin, archevêque de Sens, a dressées

pour les religieuses de son diocèse, desquelles Mgr a tiré en grande partie celles qu'il veut nous donner. Mgr nous a dit plusieurs fois que, tôt ou tard, nous viendrions à être cloîtrées; et en effet, on voit que c'est pour nous y disposer peu à peu qu'il veut nous mettre sous la même règle que les Ursulines. Il lui serait aisé de nous réduire à ce qu'il prétend par le vœu d'obéissance qu'il veut exiger de nous. Outre cette promesse contenue dans la formule de réception, Monseigneur dit encore parlant de l'évêque: « Les Sœurs lui rendront une parfaite obéissance comme à leur premier et unique supérieur, par lequel elles doivent connaître la volonté de Dieu dans toutes les occasions où il jugera à propos de s'en expliquer. » Nous vous supplions de porter Monseigneur à adoucir cet article. Nous nous croyons, par la grâce de Dieu, assez liées, et nous espérons qu'Il nous fera la grâce de vivre et mourir dans la même charité et union qui a donné commencement à notre petite communauté. »

Dot. « Monseigneur veut que nous exigions une dot de deux mille livres. Nous prions Sa Grandeur qu'elle veuille bien nous laisser la liberté que nous avons eue jusqu'à présent de recevoir chez nous les filles qui se présentent, sans exiger de dot de leur part. Il est vrai que notre Congrégation est pauvre; mais nous avons lieu d'espérer, par l'expérience du passé, que cette pauvreté nous attirera les bénédictions de Dieu. Nous vivons de notre industrie, avec les gratifications

que Sa Majesté a la bonté de nous accorder, sans être à charge à personne. Si nous prenons une dot par obligation, cela éloignera de notre Institut des sujets très capables et finira par détruire notre établissement. »

Termes à employer pour les non-professes.

« Nous préférons : à profession, réception ; à noviciat, temps de probation ; et à postulantes, prétendantes ; pour faire bien comprendre que nous sommes filles séculières de paroisse, et non point religieuses cloîtrées. »

Temps de probation.

« Il nous semble que trois années de probation ne sont pas trop pour des filles comme nous, destinées à aller dans les paroisses ; ces emplois étant capables d'apporter beaucoup de dissipation, il importe extrêmement d'avoir fait une bonne et suffisante retraite dans la Congrégation avant que d'être produites au dehors. Après les trois années de probation passées à la Communauté, au lieu de deux qui sont marquées, on n'en donnerait qu'une. »

Conditions requises pour les grands emplois.

Il est dit que la supérieure devra avoir au moins trente ans ; et les autres officières, vingt-cinq. Nous croyons qu'aucune ne doit avoir voix active et passive pour les charges de supérieure, assistante, maîtresse de probation et conseillère, qu'elle n'ait fait le vœu de stabilité ; auquel vœu de stabilité nulle ne doit être admise qu'elle n'en ait été jugée capable par la délibération de celles qui l'auront déjà fait. »

Pauvreté.

« Comme les vœux simples n'empêchent pas de pouvoir hériter, nous aurions besoin d'éclaircis-

sements sur la manière dont nous serons liées par notre vœu de pauvreté. »

Pension-naires perpétuelles.

« Pour ce qui regarde la troisième sorte de personnes qui pourront être reçues dans notre Communauté, en qualité de Sœurs associées, ou pensionnaires perpétuelles, il nous a semblé qu'elles ne sauraient nous être que très incommodes. Monseigneur sait assez l'embarras et les difficultés où nous avons été à l'égard de celles qui étaient déjà entrées chez nous et qui voulaient se réserver divers privilèges, comme la liberté de se conduire par d'autres que ceux qui ont le soin de notre Communauté. Si Monseigneur veut absolument que nous en recevions, qu'il lui plaise marquer dans nos règlements qu'il ne nous oblige point à leur égard à d'autres choses que celles qu'on observe dans les autres communautés envers ces sortes de pensionnaires.

Chapelet. Souper. Récréation du soir.

« Nous souhaitons sonner le chapelet à 5h. 30 et retrancher le quart d'heure de réflexion pour sonner le souper à 6 heures précises, et finir notre récréation à 7 h. 30. Pendant cette demi-heure on parle de chose de piété, on prévoit ce que l'on aurait été obligé de demander après la prière du soir ; et par là, on prévient la rupture du grand silence. Les novices prennent ce temps pour s'occuper des manquements qu'elles ont faits ; leur maîtresse s'en sert pour leur parler de piété et les préparer à l'oraison du lendemain .»

« Nous ne croyons pas que le silence rigoureux puisse convenir à notre manière de vivre. Nous ne voyons pas qu'il soit possible de le garder absolument pendant le travail, vu le besoin qu'il y a de se parler les unes aux autres pour les ouvrages auxquels on est appliquée. Pendant ces ouvrages, la supérieure et les principales officières sont présentes pour observer ce qui est dit, et pour empêcher les discours de nouvelles du monde qui, par la grâce de Dieu, n'ont point de cours parmi nous. Partout ailleurs, nous gardons un étroit silence. Nous l'observons encore, ce silence, pendant plus de deux heures du travail commun, c'est-à-dire, depuis 9 heures jusqu'à 9 heures 30, depuis 11 heures jusqu'à 11 heures 15, depuis 2 heures jusqu'à 3 heures, et depuis 4 heures jusqu'à 5 heures. Il nous semble qu'on ne peut pas prescrire davantage à des filles de notre Institut et d'origne française comme nous. » Silence.

« Quant à ce qui est dit que les Sœurs ne doivent employer chacune qu'une demi-heure pour les confessions ordinaires, il nous paraît difficile de limiter le temps nécessaire pour cette action. » Confession.

« Nous souhaiterions que celle du jeudi fût de règle comme celles des dimanches et fêtes, quand il n'y a pas d'autre communion de règle dans la semaine. On nous ferait grand plaisir de mettre comme communion de règle les fêtes de saint Marc, l'Invention de la sainte Croix, l'Exaltation de la sainte Croix, l'Ange Gardien, Communions.

saint Luc, la Présentation de Notre-Dame et le jour du sacre de Monseigneur l'évêque. Quand il y a plus de deux fêtes de suite, celles-ci pourraient être de dévotion : Conversion de saint Paul, saint Joachim, saint Barnabé, sainte Madeleine, Transfiguration, octave de l'Assomption, Nativité, Conception, sainte Catherine, mercredi des Cendres, fête du saint patron, du protecteur du mois, le jour du baptême, de la réception, etc. »

Austérités.

« Au sujet des austérités corporelles, il conviendrait mieux de ne prescrire dans les règles à des filles séculières comme nous, aucune mortification, ni austérité d'obligation, ou en commun ; et de laisser à la dévotion de chacune d'user en son particulier de celles qu'elle connaîtra avoir plus besoin, le tout par l'avis du directeur et permission de la supérieure. »

Clôture.

« L'article neuvième de la dixième constitution a pour titre : *De la clôture.* Nous n'en avons pas chez nous. Il y a dans le même article certains points qui demandent un peu d'adoucissement comme quand il est dit qu'on ne parlera point aux personnes du dehors dans les rues ; il peut survenir quelques cas qui exigent qu'on passe par-dessus cette règle. »

Pouvoir de la supérieure à l'égard du temporel.

« Le pouvoir de la supérieure à l'égard du temporel nous paraît bien restreint. »

Permissions de l'Évêque.

« Monseigneur veut que nous lui demandions plusieurs permissions au sujet des pensionnaires, etc. Il semble que la permission du

supérieur donné par Monseigneur devrait suffire. »

Juridiction des Grands Vicaires.

« Quand il y a un grand vicaire à Québec, et un à Ville-Marie, on ne sait pas toujours jusqu'où s'étend la juridiction de chacun. Veuillez disposer tellement les choses que nous ne soyons pas une occasion de troubles. »

Élection.

« Monseigneur se réserve de confirmer l'élection de la supérieure.

Chapitre.

« Sommes-nous tenues à plus d'un chapitre par mois? »

Règles des offices.

« Les règles particulières que Monseigneur a dressées pour chaque office ne nous sont point propres, vu la pauvreté de notre Communauté. Le petit nombre d'offices qu'il y a à remplir ne demande pas cette multitude de règles. »

Garnitures de lits.

« Monseigneur prescrit un petit lit garni d'un tour de lit, avec paillasse, matelas, traversin, oreillers de plumes, draps, deux bonnes couvertes au moins. Au lieu de mentionner tout cela, dont la plupart peuvent se passer en partie, nous aimerions mieux marquer que la supérieure aura soin de donner à chacune ce qui lui est nécessaire. »

Sœur Barbier, supérieure.

Sœur Catherine Charly Saint-Ange, assistante.

Sœur Marguerite Lemoyne, maîtresse des novices.

Réponses de M. Tronson.

M. Tronson eut la bonté d'examiner toutes ces objections, et de répondre à la plupart, afin de rassurer nos Mères sur plusieurs points. Suit le résumé de ses sages réponses :

Règle de saint Augustin.

« On peut prendre le précis des avis de saint Augustin, et ne les point nommer « de ce bienheureux Père » puisque ce mot fait de la peine, en ce qu'il donne à supposer l'union avec les Ursulines. »

Vœux.

« Il semble qu'on pourrait mettre pour règle que toutes feront vœu de pauvreté, chasteté, obéissance, pour le temps qu'elles seront dans la maison. Au bout de six ans de profession, celles qui en seraient jugées dignes pourraient faire vœu de stabilité, sans pouvoir prétendre à aucun privilège ni aucune prérogative ; afin que les filles de cet Institut ne soient pas privées du mérite qu'un entier sacrifice de leur personne peut communiquer à tout ce qu'elles feront ensuite dans leur sainte Communauté, et qu'elles ne soient point privées d'aucunes des grâces qu'elles auraient pu recevoir si elles eussent embrassé quelque Institut plus parfait. »

Promesse d'obéissance à Monseigneur.

« Quant à la promesse d'obéissance à Monseigneur, on a adouci le dit article. »

Dot.

« Il ne faut pas recourir aux miracles, et on doit agir avec prudence pour le soutien d'une Communauté qui ne peut se soutenir par le seul travail des mains dans le temps où nous sommes, avec tous les emplois qu'elle embrasse pour l'instruction et la charité du prochain. »

« Par le vœu simple de pauvreté, ainsi qu'il a toujours été expliqué aux Sœurs qui l'ont fait, elles s'obligent seulement à ne s'approprier aucune des choses de la Communauté, et à n'en pas disposer pour les donner à d'autres, ou pour les appliquer à leur usage particulier, sans la permission de la supérieure. Quant aux autres biens qui leur appartiendraient en propre, ou qui leur écherraient par succession, donation, ou autrement, depuis leur engagement, elles en auront la propriété et la disposition entière, excepté des revenus dont elles ne pourront disposer qu'avec la permission de la supérieure. » Pauvreté.

« Il me semble qu'elles ne peuvent pas faire de peine à la Communauté, qui est maîtresse de les recevoir ou non; et de les renvoyer, si elles viennent à ne pas satisfaire. » Pensionnaires perpétuelles.

« La demi-heure que l'on demande avant la prière dégénérera dans la suite en un temps plus long; on peut, si l'on veut, accorder un quart d'heure. De cette manière, le quart d'heure de réflexion, qui est d'un usage très saint et presque universel, serait sauvé.» Chapelet. Souper. Récréation du soir.

On a adouci les termes au regard du silence, qu'on ne doit jamais rompre sans une cause raisonnable. Il ne faut pas avoir égard au scrupule que la rupture de ce silence pourrait donner aux Sœurs, mais bien plutôt au relâchement que le défaut de ce silence ne manque jamais d'apporter dans les communautés. On peut, si les Sœurs le demandent, leur accorder encore une demi- Silence.

heure de liberté de parler pendant la matinée, outre les deux heures de récréation, et l'heure qu'on leur donne depuis trois jusqu'à quatre heures; mais il faut savoir remplir ces temps par des lectures. »

Confession.

« A l'égard du temps de la confession, fixé à une demi-heure au plus, on est persuadé que c'est plus que suffisant; et l'on croit qu'il vaudrait mieux prendre un autre temps lorsqu'on a des avis à demander pour sa conduite. »

Communions.

« L'on croit très important de laisser à la disposition de la supérieure la communion du jeudi, et d'autres, parce qu'on ne peut, sans de graves inconvénients, ôter les communions de règle; et les paroles ajoutées y sont nécessaires, c'est-à-dire, « Puisque, selon la règle des saints Pères, il y a plusieurs raisons très saintes pour lesquelles les âmes les plus parfaites peuvent s'éloigner de l'autel. »

Austérités.

« L'on prescrit une petite mortification corporelle un jour de chaque semaine. Celles qui sont de surérogation ne doivent pas se faire publiquement, mais en particulier, modérément, de l'avis du confesseur et de la supérieure. »

Clôture.

« Le mot clôture ne doit point faire de peine puisque les choses sont bien expliquées. »

« Il n'est pas trop restreint; c'est l'usage de toutes les communautés. »

Quelles permissions demander à l'évêque.

« Cela n'est pas difficile à arranger, puisqu'on a le grand vicaire de Monseigneur si près de la maison. »

« Il est important que les Sœurs, en quelque lieu qu'elles puissent être, soient soumises à la même supérieure et aux mêmes supérieurs, pour leur faire garder le même esprit partout, et les mêmes usages autant que l'on peut. Quand les grands vicaires de Québec le sont de tout le diocèse, ils sont supérieurs de la Communauté qui est à Montréal, comme des Sœurs qui sont à Québec et dans le voisinage. Ainsi il ne saurait y avoir d'inconvénients à craindre. »

Grands Vicaires de Québec et de Ville-Marie.

« Il est permis à nos Seigneurs les évêques de se réserver la confirmation des supérieures, même dans les communautés régulières : on ne peut pas restreindre leur pouvoir à ce sujet. »

Élection de la supérieure.

« L'on peut ne faire qu'un grand chapitre tous les mois, et faire les autres plus petits, où une partie des Sœurs s'accuseront de leurs fautes. »

Chapitre.

« On ne saurait être trop éclairé de ses obligations ; ainsi, il faut avoir dans chaque office les règles qui y sont propres. »

Règles des offices.

Au mois de mai, Sœur Barbier fit de nouveau la visite des missions de Québec ; ce qui lui procura la facilité de rendre compte de ses dispositions à son ancien directeur. Elle ne put alors remarquer en elle aucune des fautes qu'elle avait commises l'année précédente, les peines qu'elle avait portées depuis ce temps-là ayant été si grandes qu'elles avaient absorbé tout son être et anéanti tous ses défauts ; si bien qu'elle

Visite de la supérieure aux missions de Québec.

ne se sentait plus ni respect humain, ni aucun mouvement naturel, sauf quelque impatience, soit à l'égard de ses Sœurs dans les assemblées lorsqu'elles n'entraient pas dans ses sentiments, soit à l'égard du confesseur lorsqu'il fallait obéir pour la communion, l'oraison, les pénitences, et autres choses semblables.

On a beaucoup blâmé ma Sœur Barbier de s'être ainsi adressée à M. Glandelet après qu'elle eût été revenue à Montréal; nous n'oserions le faire. Cette pauvre Sœur s'était vue pendant son séjour à Québec, en proie à des tentations épouvantables, et avait dû en informer cet ecclésiastique, qui avait reçu grâce du ciel pour la guider. Il l'avait suivie et étudiée dans les phases difficiles qu'elle avait eues à traverser; il la connaissait plus que tout autre, et il nous semble bien juste qu'elle ait aimé à le consulter en certains cas. Au reste, ma Sœur Barbier ne s'est jamais montrée singulière en fait de confesseur, s'étant toujours adressée régulièrement à celui de la Communauté. — Cependant, les difficultés qu'on lui fit à ce sujet occasionnèrent des restrictions plus qu'ordinaires, au point que M. Dollier, supérieur de Ville-Marie, se trouva gêné d'accorder ses avis à deux Sœurs qui les réclamaient avec raison. Vu les circonstances, M. Tronson félicita M. Dollier d'avoir agi ainsi, ajoutant qu'en cela il avait donné un bon exemple à la Congrégation et au Séminaire; car M. Tronson tenait beaucoup à ce qu'aucun prêtre du Séminaire, excepté celui nommé pour cela,

ne dirigeât aucune des Sœurs. M. Dollier, comme supérieur, n'était pas compris sous cette défense; mais il crut, pour un temps, devoir s'abstenir lui-même de toute communication particulière avec les Sœurs; de cette sorte, il lui était plus facile de corriger les abus qui auraient pu se glisser ailleurs.

Quand ma Sœur Barbier revint de sa visite à Québec, elle trouva tout en mouvement à la maison mère pour la prochaine inauguration de l'église, et l'installation de mademoiselle Le Ber dans la cellule qui devait être son tombeau.

L'église de la Congrégation semblable à la sainte maison de Nazareth.

En acceptant les généreuses propositions de mademoiselle Le Ber, nos Mères lui avaient donné, de grand cœur, toute liberté de modifier à son gré le plan qu'elles avaient adopté déjà, et d'y ajouter pour son usage, le petit corps de logis qu'elle avait en vue. En conséquence, elle avait désiré que l'église de la Congrégation pût ressembler, pour sa disposition générale, à la sainte maison de Nazareth; qu'on voit aujourd'hui au milieu de la cathédrale de Lorette, en Italie, dans laquelle s'est opéré le mystère adorable de l'Incarnation. Le carré long que présente cette maison si vénérée est divisé vers l'une de ses extrémités par une cloison légère qui laisse un petit espace, appelé la *Sainte-Camine,* très religieusement visité par les pèlerins. On entre dans la sainte Camine par deux portes, l'une à droite, l'autre à gauche, au milieu desquelles, et immédiatement contre la cloison, est placé l'autel, dans la partie la plus spacieuse de

la chapelle. Mademoiselle Le Ber voulut que la nouvelle église offrît une disposition à peu près semblable; c'est-à-dire que derrière l'autel on réservât, pour lui servir de cellule, un espace de dix ou douze pieds de profondeur, sur toute la largeur du bâtiment; et voici la distribution qu'elle fit de cet espace.

Corps de logis attenant à l'église et renfermant la cellule de Mademoiselle Le Ber.

Elle désira que, dans sa hauteur, jusqu'à la toiture de l'église, il fut divisé en trois étages. Le premier, situé au rez-de-chaussée, devait servir de sacristie; c'était là qu'elle se proposait de descendre pour recevoir la sainte communion et pour se confesser. Dans ce dessein, elle désira qu'à l'un des panneaux de la porte qui s'ouvrait sur le sanctuaire, du côté de l'évangile, il y eût une espèce de grille mobile, derrière laquelle elle pût se présenter; afin que la porte étant fermée, elle reçût la sainte communion sans se montrer au public, et qu'aussi son directeur ne fût pas obligé d'y entrer. Outre cette porte, elle voulut qu'il en existât une seconde, du côté du jardin des Sœurs, pour que, sans traverser l'église, on pût lui porter par là tous les jours ses aliments. Du rez-de-chaussée on montait, par un petit escalier, à l'étage situé au-dessus, destiné à lui servir de cellule; et là elle voulait qu'on pratiquât une petite ouverture pour lui faire passer ses aliments; d'après la hauteur qu'elle fit donner au plancher du sanctuaire et à celui de sa cellule, il résulta que le très Saint Sacrement devait se trouver au même niveau que sa couchette, et qu'ainsi elle ne serait plus séparée de

Lui désormais que par l'épaisseur de la cloison. Enfin le dernier étage, destiné à lui servir de laboratoire, devait recevoir les petits métiers et les autres instruments nécessaires aux divers ouvrages qui l'occupaient.

Examen de Mlle Le Ber.

Quoique mademoiselle Le Ber se fût vouée à la solitude depuis près de quinze ans, son premier vœu de réclusion pour cinq ans, et ensuite son vœu perpétuel, n'avaient été accompagnés d'aucune cérémonie publique. C'est pourquoi M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire, et vicaire général de l'évêque diocésain, qui était alors en France, jugea qu'il serait tout à fait conforme à l'esprit de l'ancienne discipline, et très avantageux à la religion, de donner à son entrée dans la nouvelle cellule toute la solennité possible. Il examina donc Mlle Le Ber, comme cela avait lieu autrefois, afin de s'assurer des dispositions de ceux qui se vouaient à la clôture perpétuelle. Mais l'examen de cette sainte recluse ne devait être qu'une simple formalité; elle avait donné assez de preuves de son amour pour la solitude depuis quinze ans, et de sa fidélité à ses promesses, pour qu'on n'eût aucune espèce de doute sur sa vocation divine à ce genre de vie, ni sur sa persévérance à la suivre jusqu'à son dernier soupir. Comme représentant l'évêque diocésain, M. Dollier approuva authentiquement la vocation de mademoiselle Le Ber, et fixa au cinq du mois d'août, fête de Notre-Dame des Neiges, la cérémonie solennelle de sa réclusion.

4 août. Conventions entre Mlle Le Ber et les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

Par devant les notaires gardes-notes du roi notre Sire,

Fut présente demoiselle Jeanne Le Ber, laquelle désirant vivre en retraite tant qu'il plaira à Dieu lui donner la persévérance, s'est pour cet effet, adressée aux filles séculières de la Congrégation de Notre-Dame, établies à Ville-Marie; celles-ci ayant accepté sa proposition, elle a fourni la somme de quatre mille livres pour la plus grande partie de la dépense qui a été faite pour la construction d'une chapelle dans l'enclos de leur communauté; et d'un petit appartement derrière cette chapelle pour lui servir de retraite et de demeure, où elle est dans le dessein d'entrer présentement. Désirant régler avec les Sœurs ce qui concerne sa subsistance, elles sont convenues, sous le bon plaisir de M. Dollier de Casson, supérieur du Séminaire de cette ville et grand vicaire, que les Sœurs lui fourniront sa subsistance, avec le bois nécessaire pour son chauffage, et pour ses autres besoins, tant en santé qu'en maladie; ce qui lui sera fourni et porté dans sa chambre où elle se retire, sans qu'on puisse l'obliger, sous quelque prétexte que ce puisse être, de sortir de sa retraite.

Les Sœurs s'obligent aussi de nourrir et de loger dans leur communauté Anne Baroy, sa cousine, tant et si longtemps qu'elle y voudra demeurer, et que la demoiselle Le Ber le souhaitera. En cas d'absence de la part de celle-ci, les Sœurs la suppléeront pour rendre à la demoiselle Le Ber les services qui lui sont nécessaires.

En conséquence de ce qui vient d'être convenu, la demoiselle Le Ber donne aux Sœurs de la Congrégation les quatre mille livres qu'elle a fournies pour partie de la construction de la chapelle; aussi, ce qu'elle pourra mettre pour la décorer, et pour la fournir de vases sacrés et d'ornements. En outre, elle leur cède aujourd'hui la jouissance annuelle de cinq cents livres, monnaie de France, sur laquelle elle se réserve de faire venir chaque année pour soixante-quinze livres de laine, ou de soie, ou d'autres choses dont elle aura besoin pour ses ouvrages manuels. Et en considération du don qu'elle fait aux Sœurs des sommes par elle fournies pour la construction de la chapelle, elles promettent de prier Dieu pour le repos de son âme, et de celles des personnes de sa famille.

François Dollier de Casson, p.s.s.
Jeanne Le Ber.
Marie Barbier, supérieure.
Catherine Charly, assistante.
Marguerite Gariépy, dépositaire.
Maugue, N. R.
Basset, N. R.

5 août 1695. Notre-Dame des Neiges. Réclusion solennelle.

Après vêpres, les fidèles qui avaient assisté à l'office, partirent processionnellement de l'église paroissiale, à la suite de tout le clergé, et se rendirent à la maison de M. Le Ber, afin de conduire à la cellule cette innocente vierge, destinée à être pour tout le pays une victime d'expiation, et une hostie de louanges au Seigneur. On la trouva en prière, tout occupée du

bonheur de consommer son sacrifice par une réclusion entière et irrévocable. Etant sortie, elle parut aux yeux du public dans une modestie ravissante, vêtue d'une robe de laine, d'une coiffure et d'un voile à peu près semblables pour la forme au costume des Sœurs de la Congrégation, mais différents pour la couleur. Sa robe était gris blanc; et sur la robe elle portait une ceinture noire. Par la couleur de la robe, elle voulait imiter la sainte Vierge; du moins, elle savait que cette divine Mère avait autrefois apparu à notre Mère Bourgeoys, vêtue d'une robe de cette couleur, et d'une étoffe comme de serge. Par la ceinture noire, elle avait dessein de se rappeler que, bien différente de cette pure Vierge, tout immaculée dans sa conception, elle avait été conçue dans le péché, et devait exercer sur elle-même les droits de la justice divine par une vie constamment pénitente et mortifiée. Elle quitta ainsi la maison paternelle et se mit à la suite du clergé, accompagnée de son vertueux père, et d'un grand nombre de ses parents et amis invités à cette cérémonie, la plus attendrissante qu'on eût jamais eue à Ville-Marie. La procession se dirigea vers l'église de la Congrégation, en chantant des psaumes et hymnes analogues à la circonstance. Toute la ville était accourue à ce spectacle si nouveau et si touchant; plusieurs ne pouvaient s'empêcher de répandre des larmes en voyant cette innocente vierge, la plus riche du Canada, qui eût pu prétendre à une illustre alliance, faire un si généreux mépris des honneurs, des plaisirs et

de toutes les jouissances de ce monde. C'était la victoire complète de la foi sur la raison, et de la grâce sur la nature. Monsieur Le Ber, qui avait offert cinquante mille écus de dot à sa fille si elle eût voulu s'établir dans le monde, fit paraître dans cette occasion toute la générosité de sa foi, en se privant ainsi de celle qui semblait devoir être le soutien et la consolation de sa vieillesse. Mais lorsqu'on fut arrivée à l'église, les émotions que lui faisaient éprouver la tendresse paternelle devinrent si vives et si pressantes qu'il fut contraint de se retirer sans assister à la cérémonie de la réclusion.

Bénédiction de la cellule par M. Dollier.

Monsieur Dollier bénit la petite chambre de la recluse; puis, en présence du clergé, de nos Sœurs et de ceux des assistants que l'église put recevoir, il fit à mademoiselle Le Ber une courte exhortation, qu'elle écouta à deux genoux. Après quoi, pendant qu'on chantait les litanies de la très sainte Vierge, il la conduisit à ce petit appartement, où elle s'enferma elle-même. « J'ai été bien réjouie, dit notre Mère Bourgeoys dans ses mémoires, le jour que Mlle Le Ber est entrée dans cette maison en qualité de solitaire. M. Dollier, grand vicaire, l'exhorta à persévérer dans sa réclusion, comme sainte Madeleine était demeurée dans sa grotte. Elle n'en sort point, en effet, et ne parle à personne; on lui porte son vivre par une porte qui est au dehors de la chapelle, et on le lui donne par une petite ouverture. Elle a aussi une petite grille dans sa chambre, qui lui donne vue sur le Saint Sacrement, et où elle reçoit la sainte communion.

6 août. Samedi, 1ère messe dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame.

« Le lendemain, fête de la Transfiguration, ajoute notre Mère, on célébra la grand'messe, on exposa le très Saint Sacrement, et Monsieur le Grand Vicaire donna les Quarante Heures. » Ce jour-là, on transporta donc le très Saint Sacrement du petit oratoire où Il avait reposé provisoirement depuis l'incendie de l'Hôtel-Dieu, et on offrit le saint Sacrifice pour la première fois dans l'église de la Congrégation. »

« Le 6 août, dit M. Dollier, je bénis la chapelle; et incontinent après, on célébra la grand'messe, ce qu'on accompagna de toute la symphonie dont le Canada pouvait être capable. Il y eut grand monde; entre autres personnes, Monsieur Le Ber. Le jour précédent, il avait amené sa très chère et unique fille à la Congrégation; mais, par excès de tendresse, n'ayant pu assiter à la cérémonie de l'entrée, il vint à celle du lendemain pour témoigner que, malgré les excès de son amour paternel, c'était de bon cœur qu'il consacrait à Dieu, pour sa gloire et pour le bien de ce pays, cette unique consolation du reste de ses jours, s'immolant avec sa très chère fille au Tout-Puissant pour le même sujet. En sorte que Dieu a deux victimes recluses en ce lieu; car, s'il a le corps et l'esprit de la fille, on ne peut pas douter qu'il n'y ait aussi le cœur de ce très bon père, qui reste sans secours dans le monde, âgé de soixante-quatre ans. »

On vit alors dans la Congrégation trois sortes de personnes, unies entre elles par les liens de la plus étroite charité, vivre sous la conduite

des prêtres du séminaire, chacune selon sa vocation particulière et les règles propres de son état. « Je vois, écrivait notre Mère Bourgeoys, que, du jour où Mlle Le Ber est entrée dans cette communauté en qualité de solitaire, 5 août 1695, les trois états de filles que Notre-Seigneur a laissés après sa résurection pour en être servi, et pour servir l'Eglise — comme sainte Madeleine par la vie solitaire, sainte Marthe par la vie active dans la clôture, et la très sainte Vierge par la vie de zèle sans clôture extérieure —, je vois, dis-je, que ces trois états sont réunis dans cette maison. La recluse, Mademoiselle Le Ber, est dans l'état de sainte Madeleine retenue dans sa grotte, et appelée à la vie contemplative comme saint Jean-Baptiste dans le désert. Les Hospitalières, depuis le jour de leur incendie, sont dans cette maison; c'est l'état de sainte Marthe. Enfin, les Sœurs de la Congrégation, sans clôture extérieure, sont dans l'état de la très sainte Vierge, notre Mère, notre Souveraine et Supérieure, qui embrasse tous les états de l'Eglise. Cette divine Mère reçoit ces trois états de filles dans sa maison, pour nous faire connaître la grande union que nous devons avoir avec toutes les personnes qui s'emploient au service de Dieu, sous sa sainte protection.

Les trois états de filles laissés par Notre-Seigneur sont réunis à la Congrégation de Notre-Dame.

Pour rendre permanente cette union par un lien spécial, notre Mère voulut que la Congrégation et la communauté de Saint-Joseph, avant leur séparation, contractassent ensemble une alliance spirituelle qui les tînt étroitement liées

Acte d'union entre l'Hôtel-Dieu et la Congrégation de Notre-Dame.

d'esprit et de cœur, et les mît mutuellement en part des mérites qu'elles acquerraient en vaquant aux fonctions propres de leur Institut. Elle rédigea elle-même l'acte de cette association de charité; nous le rapportons ici comme un monument des engagements sacrés qui ont uni jusqu'à ce jour les deux communautés entre elles.

« Union spirituelle avec les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, avant leur départ de la Congrégation pour retourner à l'Hôpital. »

Dans l'intention où nous sommes de garder les commandements que Dieu, par sa miséricorde, nous a donnés dès la création du monde, dont le premier est celui-ci : « Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toutes tes forces[1], » nous supplions la divine et infinie Majesté d'augmenter notre amour; nous Lui protestons que nous n'avons et n'aurons jamais d'âme, de corps, de mémoire, de volonté, que pour les employer à faire sa sainte volonté pour le temps et pour l'éternité. Le second commandement est celui-ci: « Tu aimeras ton prochain comme toi-même[2]. » Et ensuite Dieu nous a dit par son apôtre : « Qu'il faut nous aimer les uns les autres comme étant les membres d'un même corps[3]. » Pour accomplir donc ce second commandement, Nous, Sœurs de l'Hôpital et de la Congrégation, étant par une providence spéciale

1. Deutéronome, ch. VI, V. 5.
2. Ev. selon S. Mathieu, ch. XXII, V. 39.
3. Ep. aux Romains, ch. XII, V. 5 et 10.

toutes ensemble dans la même maison, nous voulons bien faire alliance spirituelle, afin d'attirer par là la bénédiction de Dieu, sur les emplois de nos instituts, que Dieu, par sa miséricorde, nous a confiés pour le soulagement des malades et l'instruction des filles. Nous confiant donc en la divine bonté, nous voulons toutes n'être[4] qu'un cœur et qu'une âme, nous faisant participantes du peu de bien que Dieu voudra faire par nous ; — et nous espérons, par cette même grâce, éloigner de nous tout ce qui pourrait tant soit peu refroidir cette union : nous supportant dans les peines que nous pourrions ressentir, et dans les sujets que nous pourrions avoir de ne point persévérer dans cette union. Nous implorons le secours de la très sainte Vierge, afin qu'elle soit notre protectrice, et qu'elle nous obtienne la grâce d'y être fidèles jusqu'à la mort. Ainsi soit-il. Fête de la Présentation, 1695.

Correspondance de notre Fondatrice avec M. Tronson sept. 1695.

Monsieur Tronson ayant pris connaissance des objections qui lui avaient été adressées au sujet des règles, et ayant remarqué qu'elles étaient signées de la supérieure, de l'assistante, de la maîtresse de probation seulement, désira avoir l'opinion de notre Vénérable Fondatrice elle-même, — sur quoi, elle lui écrivit en ces termes :

---

4. Actes des Apôtres, ch. IV, V. 32.

A Monsieur Tronson,
supérieur du Séminaire Saint-Sulpice
Faubourg St-Germain,
à Paris.

Monsieur,

La facilité de vous écrire que vous m'offrîtes l'an passé, me donne la liberté de vous faire savoir les motifs qui ont porté à faire l'établissement de la Congrégation à Montréal; et comme j'apprends que vous avez la charité de travailler aux règlements qui y doivent servir, je passe sur ma répugnance pour vous faire savoir les fins de cet Institut.

M. Jendret, qui me voulut bien prendre sous sa direction, me dit un jour que Notre-Seigneur avait laissé trois états de filles pour suivre et servir l'Eglise; que celui de sainte Madeleine était rempli par les Carmélites et autres recluses; celui de sainte Marthe par les religieuses cloîtrées qui servent le prochain; mais que celui de la *vie voyagère* de la sainte Vierge ne l'était pas, et qu'il fallait l'honorer.

Je crois que pour honorer cet état de la *vie voyagère* de la sainte Vierge, il faut que les Sœurs soient filles de paroisse, qu'elles soient gouvernées par les séminaires, que les derniers sacrements leur soient administrés par l'ordre de la paroisse, qu'elles y aient une sépulture et y soient enterrées, comme aussi une place pour y assister avec les écolières aux grand'messes, vêpres, saluts, et y communier quelquefois.

Qu'elles ne chantent ni grand'messe, ni vêpres dans leur église particulière, mais seulement quelques motets aux messes basses et aux jours qui seront jugés à propos. Que dans la maison les Sœurs soient égales; en sorte que la supérieure, après sa démission, puisse être cuisinère, ou occupée à tout autre emploi auquel elle sera trouvée propre, — et la cuisinière être supérieure, ou être employée aux gros ouvrages ... le tout pour imiter la vie et les vertus de la très sainte Vierge. Tout cela ne m'empêchera pas d'être bien contente de ce qui sera fait; c'est tout mon désir, que Dieu soit servi dans cette communauté.

Je suis, avec le plus grand respect possible,

Monsieur,

Votre plus obligée et obéissante servante,

MARGUERITE BOURGEOYS,

Congréganiste.

Le 30 octobre suivant, notre Mère Bourgeoys écrivit de nouveau à M. Tronson pour insister sur quelques articles qui lui avaient paru n'être pas conformes à l'esprit de la Congrégation; tels que l'obligation d'exiger des dots, la rareté des conférences spirituelles, la trop grande attention à conserver la santé des Sœurs. Elle lui parlait aussi des récréations, qu'elle désirait qu'on prît toujours dans la maison même, comme on avait fait jusqu'alors. « Les récré- 30 octobre.

ations, hors de la maison, lui disait-elle, ne sont guère propres aux filles qui sont au service de Dieu, tant à cause des inconvénients qui en peuvent arriver, que pour le tort que cela peut causer aux missions, où d'ordinaire elles ne sont que deux pour garder la maison. D'ailleurs, les jeunes filles qui ont déjà peu d'inclination à demeurer chez elles, croiront bien faire en se répandant aussi elles-mêmes au dehors; et c'est ce que nous devons empêcher. J'ai parlé de plusieurs autres choses à M. de Valens, et même à M. Caille. Je crois que ma Sœur Supérieure vous marquera toutes ses difficultés. »

Lettre de Sr Barbier, supérieure.

Ma Sœur Barbier écrivit en effet à Monsieur Tronson pour lui faire part de ses réflexions particulières. Elle écrivit aussi à Monseigneur de Saint-Vallier. Sa lettre à Sa Grandeur, datée du 2 novembre 1695, était ainsi conçue:

2 novembre.

Monseigneur,

Vous voulez bien que je vous fasse cette petite lettre de ma main pour vous supplier de nous donner votre bénédiction, et remercier Votre Grandeur de tant de peines qu'Elle prend à notre occasion. Je vous ai écrit une grande lettre, que j'ai fait copier, parce que j'écris trop mal. Cependant, je suis bien aise de vous dire, en confiance, que j'ai bien des grâces à rendre à Dieu de ce que nos règles sont entre les mains de M. Tronson: il peut avoir connaissance de notre Institut par ses messieurs de Ville-Marie. L'an passé, nous n'avions aucune connaissance des choses qui nous étaient propres ou non; ma

Sœur Bourgeoys, à qui Dieu a donné bien des grâces pour cette petite Communauté, nous a fait connaître que nous devions imiter la vie voyagère de la très sainte Vierge; — que les règles et constitutions de saint Augustin ne nous étaient pas convenables. Je vous supplie, Monseigneur, que nous n'ayons pas d'autres constitutions que la vie de la sainte Vierge.

Nous souhaitons pratiquer notre ancienne règle du jour; nous avons pratiqué celle que Votre Grandeur nous a donnée plus d'un an et demi, c'est-à-dire jusqu'à présent. J'ai demandé à M. Dollier de reprendre la nôtre, ce qu'il m'a accordé pendant votre absence.

La formule de profession nous fait de la peine; nous avons prié les Filles de la Croix, de Paris, de nous envoyer la leur. Je laisse le reste pour quand nous aurons la consolation de votre heureux retour. Nous vous supplions de ne nous plus laisser si longtemps orphelines; vos enfants ne peuvent vivre sans un si bon père. Nous ferons notre possible pour vous donner des marques de notre soumission et dépendance, étant avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et soumise petite fille et servante,

Marie Barbier, *Congréganiste.*

Lettres de M. Tronson.

Dans la solitude d'Issy, M. Tronson était occupé, par ordre du roi et à la sollicitation du clergé de France, à régler les grands différends de religion qui étaient survenus entre nos Seigneurs Bossuet, évêque de Meaux, et Fénelon, archevêque de Cambrai. Au milieu de ses graves occupations, et quoiqu'il souffrît d'un mal d'yeux, ce digne et très bon père ne perdait pas de vue l'affaire de nos règles. Il en conféra plusieurs fois avec Monseigneur de Saint-Vallier, pendant que celui-ci vaquait aux exercices de la retraite spirituelle à Issy; il pria M. Leschassier, son assistant, de s'en occuper à Paris; et, le 7 avril 1696, il adressait à nos Mères les lettres suivantes:

A notre Vénérable Fondatrice.

« Ma bonne Sœur, j'ai vu, par vos deux lettres de l'année dernière, la conduite de la divine Providence sur vous, et la grâce que Notre-Seigneur vous a faite de vouloir se servir de vous pour établir les filles de la Congrégation à Montréal. C'est un Institut que nous ne saurions qu'estimer beaucoup, puisqu'il ne peut être que d'une très grande édification et très utile à la gloire de Dieu. Nous en connaissons les fruits; et nous savons les bénédictions que Dieu y donne, par les choses qu'on nous en mande tous les ans. Ainsi, nous serons ravis de profiter de toutes les occasions qui se présenteront pour y augmenter la ferveur et y conserver toujours le même esprit. J'ai embrassé avec joie celle que vous me donnez de parler à Monseigneur de

Québec sur les constitutions qu'il vous a données; je lui ai exposé vos difficultés qui me paraissent raisonnables, et je crois qu'il y fera attention. Au moins, il convient déjà qu'il n'a point voulu vous faire religieuses, ni vous obliger à faire des vœux solennels, car ce serait changer entièrement votre Institut; et il ne tiendra pas à moi que vous n'ayez satisfaction sur tout le reste. »

A ma Sœur Barbier, supérieure.

« Je fais tout en mon pouvoir pour que Monseigneur de Québec adoucisse vos constitutions. Je lui ai représenté tout ce qu'on y trouvait de trop rude; et je puis vous assurer que je ferai de ma part tout ce qui dépendra de moi, afin que vous en soyez satisfaites. Je sais combien votre Institut est utile à Montréal, les fruits que vous y faites, et la bénédiction que Dieu vous y donne. Ainsi, vous pouvez être persuadée que je ne manquerai pas, dans toutes les occasions qui se présenteront, de donner des marques de l'estime que j'en fais, et de vous rendre tous les bons offices que vous pouvez désirer de moi. »

Extrait d'une lettre à M. Caille.

Rien ne montre mieux l'estime de M. Tronson pour notre Fondatrice que ce qu'il écrivait à M. Caille, supérieur de la Congrégation, au sujet des règles: « Pour la Sœur Bourgeoys, elle mérite assurément qu'on l'estime, et que l'on ait beaucoup d'égard à ses vues sur ce qui concerne son Institut. Celle que Dieu lui donne de recevoir des filles sans dot marque un très grand et très saint désintéressement: je l'ai exposé à

Monseigneur de Québec, aussi bien que toutes les autres difficultés que l'on fait sur ses constitutions. Je ne sais pas encore ce qu'il fera ; mais je puis bien vous dire que si j'en suis cru, il y fera beaucoup de changements, et déférera plus qu'il n'a fait aux intentions de l'institutrice. Je crois qu'elle ne lui avait pas assez fait connaître ce qui la blessait ; car, comme pour ne pas faire de peine au prélat, on a paru se soumettre à ses règles, il s'est persuadé qu'on n'y ferait pas de difficultés. »

Abjuration et baptême dans l'église de la Congrégation de Notre-Dame.

Une jeune anglaise, nommée Lydia Longley, prise par les sauvages Abénaquis, près Boston, en 1694, avait été achetée des Abénaquis par les Français de Montréal. Après avoir été instruite de la religion catholique, elle demanda d'y être admise, et fit abjuration de son hérésie solennellement dans la chapelle de la Congrégation, le 24 avril 1696, âgée de vingt-deux ans. Suit l'acte de son baptême, extrait des registres de la paroisse de Ville-Marie : « Le mardi, 24e jour d'avril de l'an 1696, les cérémonies du baptême ont été suppléées à une fille anglaise, nommée Lydia Longley, laquelle née à Grotten, une ou deux lieues de Boston, en la Nouvelle Angleterre, du mariage de William Longley et de Delivrance Crisp, tous deux protestants, le 14 avril de l'an 1674, a été prise au mois de juillet de l'an 1694, et demeure depuis environ un mois en la maison des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame. Le parrain a été M. Jacques Le Ber, marchand ; la marraine, dame Marie-

Madeleine Dupont, épouse de M. de Maricourt, Ecr., capitaine d'une compagnie de la marine, laquelle a nommé cette fille anglaise Lydia-Madeleine. La cérémonie a été faite en la chapelle des Sœurs de la dite Congrégation; et cela par une permission particulière de Messire François Dollier, grand vicaire de Monseigneur l'illustrissime et révérendissime Evêque de Québec, pour certaines raisons. »

Lydia-Madeleine Longley.
Madame Dupont de Neuville.
Le Ber.
M. Caille faisant les fonctions du curé.

Cette Lydia Longley fut plus tard Sœur de notre Congrégation, sous le nom de Sainte-Madeleine. Les certaines raisons mentionnées dans l'acte sont que mademoiselle Le Ber s'était intéressée à la conversion de cette jeune fille, dont M. Le Ber, son père, voulut bien être le parrain. On désira que, de sa cellule, la solitaire pût jouir de cette pieuse solennité, et rendre grâce au Seigneur de l'admission de sa protégée dans le vrai bercail.

Retraite de Sœur Barbier.

« J'aspire à une retraite, écrivait Sœur Barbier, en octobre 1696; je sors d'un chemin inconnu pour rentrer dans un autre où j'espère ne souffrir pas moins que dans celui d'auparavant. Dieu ne me laissera pas en repos qu'Il ne m'ait consumée; priez-le qu'Il m'en fasse la grâce. » Elle fit cette retraite en novembre, et

écrivit après l'avoir terminée,le 7 du mois; « Je sortis de cette retraite hier; je l'ai faite à la montagne pour être moins distraite. On m'a fait communier tous les jours pendant ce temps-là; je l'ai faite avec Dieu seul. On était venu me confesser la veille de la Toussaint. J'ai pensé qu'une retraite m'aiderait, tant pour moi que pour mes Sœurs, qui souffrent de mes misères. Je priai de bon cœur Notre-Seigneur, la veille de tous les Saints, de me faire connaître ce que je devrais faire pour sa gloire. Je connus à peu près l'état de mes Sœurs, dont Dieu m'a chargée; mais je sens qu'en cela j'ai besoin d'éclaircissements. Le jour de la Toussaint, je pensais me désespérer, voyant tout l'ouvrage que j'avais à faire. Le samedi de l'octave, je ne pouvais me résoudre à communier, étant accablée de toutes parts; j'appelais les saints à mon secours... qui que ce soit ne m'écoutait. Alors je vis corporellement à mon côté une grande ombre, et j'entendis une voix qui me dit: « Pourquoi vous décourager? Je vous mènerai à mon Fils. » Puis je me sentis prendre par la main, et je connus bien que c'était la sainte Vierge. Elle me conduisit à la sainte table pour me donner à son Fils; et je n'eus pas plus tôt la sainte Hostie dans ma bouche qu'elle s'en alla. La porte par où j'entrai alors est celle de la pure foi: Dieu seul.

« Veuillez dire quelques messes pour ma Sœur Anne (Meyrand). J'ai intérêt qu'elle aille bientôt au ciel; la pureté qu'il faut avoir pour

paraître devant Dieu me fait trembler. J'ai beaucoup souffert pendant ma dernière retraite ; mais cette Sœur m'a fait du bien. »

1697. Encore M. Tronson et les règles.

De nouvelles difficultés s'étant présentées à Ville-Marie par suite des discussions que suscitait le projet des règles, nos Mères écrivirent à M. de Turmenyes pour le prier de vouloir bien consulter M. Tronson sur certains points. M. Tronson, encombré d'affaires alors, répondit à M. de Turmenyes que si les Sœurs avaient de nouvelles difficultés à proposer, il en conférât avec M. Leschassier, qui le remplaçait à Paris. « Il en parlera au prélat d'aussi bon cœur que je pourrais le faire moi-même, disait-il, et si vous jugez ensuite qu'il soit de quelque utilité que je lui expose moi-même leurs peines, je vous marquerai volontiers un jour, lorsque le temps ne sera pas si rude, pour en conférer ensemble. Mais je dois vous dire, par avance, que je n'ai pas assez d'expérience pour préférer mon sentiment à ce que juge un évêque chargé, par son ministère, de leur communauté, surtout pour certaines choses qu'il croit nécessaires pour le bon ordre de la maison. » Cette sage modération fut la ligne de conduite que tint M. Tronson dans les conférences qu'il eut avec Monseigneur de Saint-Vallier sur cette affaire. Il crut devoir insister sur les points qu'il jugeait essentiels à l'esprit de l'Institut, et respecter les sentiments du prélat à l'égard de plusieurs autres de moindre importance. Après avoir fait tout en son pouvoir, il adressa nos règles à M. Dollier,

Lettre du 7 février.

comme Mgr de Saint-Vallier se disposait à repasser à Québec; et il les accompagna de la lettre suivante:

Lettre du 21 avril.

« Je vous envoie les règlements que Mgr de Québec avait faits pour les filles de la Congrégation, et que vous trouverez bien adoucis. Comme mes incommodités ne me permettent pas de faire réponse aux bonnes Sœurs, vous m'obligerez de le leur témoigner en leur faisant voir les mémoires que je vous envoie, et d'assurer particulièrement la Sœur Bourgeoys et la supérieure que leur intérêt me sera toujours en grande recommandation. Il me semble que, dans l'état où sont les règlements, il y a certains articles qui ne leur doivent faire présentement aucune peine. Quant aux autres, Mgr de Québec croit avoir de bonnes raisons pour les laisser comme ils sont. Si les Sœurs y ont encore quelque peine, elles pourront lui exposer elles-mêmes les raisons qu'elles ont d'y souhaiter quelque adoucissement. »

Mai. Pèlerinage à St-Joseph de Lévis.

Sur le point de descendre à Québec pour visiter les Sœurs de cette localité, Sœur Barbier fut priée de faire un pèlerinage à Saint-Joseph de la Pointe-Lévis pour mettre l'avenir de la Congrégation sous la protection de ce grand saint. Elle s'acquitta de la commission avec tout le zèle qu'on pouvait attendre de sa ferveur; et, au moment de la communion qu'elle fit dans ce lieu de pèlerinage, elle crut recevoir une faveur

extraordinaire, qu'elle regarda comme une marque que sa demande était exaucée. Il lui sembla qu'elle voyait intérieurement comme un rayon de lumière qui se dirigeait sur elle, et la pénétrait dans le plus intime de son âme ; qu'en même temps, elle recevait la ferme assurance que saint Joseph prenait pour toujours la Communauté sous sa spéciale protection. Toutefois, précisément à cette époque, comme pour éprouver la confiance, il arriva que la Communauté perdit quelques bâtiments ; ce qui fit dire à Sœur Barbier : « Saint Joseph ayant brûlé la grange et l'étable de Verdun, (métairie à une lieue de Ville-Marie) plusieurs Sœurs ont ressenti l'effet de sa présence, et particulièrement une, Marguerite Lemoyne, qui était en retraite... elle sentit l'effet des prières qu'on faisait pour elle ; et depuis, on remarque qu'il y a plus de confiance en saint Joseph, avec un véritable désir de s'avancer dans la vertu. »

Vœu du plus parfait.

Pendant son séjour à Québec, Sœur Barbier exprima à son directeur le désir qu'elle éprouvait de faire vœu de tout ce qu'elle connaîtrait être le plus agréable à Dieu et pouvoir davantage contribuer à sa gloire, il lui dit qu'il y penserait ; et ayant consulté un autre ecclésiastique à qui notre Sœur s'était fait connaître, celui-ci lui donna le conseil suivant : « Pour le vœu de la plus grande gloire de Dieu, vous le pourrez faire en cette manière, à savoir : de faire toujours la volonté de Dieu quand elle vous sera connue si clairement que vous n'en

puissiez douter; autrement, vous ne serez pas obligée à ce vœu, et ce, pour ôter tout srcupule. C'est ainsi que Notre-Seigneur le fit faire à une de ses plus fidèles servantes; si vous vous y sentez portée, je ne trouve que du bien, la sainte Vierge vous aidera à le garder; c'est entre ses mains que vous le devez faire. Ceci est la même chose que ce que vous me proposez, puisque la plus grande gloire de Dieu est de faire sa volonté. »

Ayant fait cette promesse telle qu'on la lui avait conseillée, Sœur Barbier écrivait: « J'en ai ressenti un effet tout particulier. Il m'a semblé que la très sainte Vierge acceptait ma volonté, comme si elle l'eût arrachée de moi; et toutes les puissances de mon âme y ont consenti. Je ne me sens plus maîtresse de rien. »

État intérieur de Sœur Barbier défini par un prêtre.

L'ecclésiastique à qui Sœur Barbier s'était fait connaître d'après le conseil de son directeur, dit à celui-ci qu'elle était dans un état semblable à celui où se trouve une rivière qui retourne par son penchant naturel à la mer. Ainsi, Dieu ne vient pas seulement en l'âme de cette Sœur; mais son âme est perdue en Dieu pour devenir une même chose avec Lui. Il ajoutait qu'elle devait s'élargir et se dilater autant qu'elle pourrait, pour n'apporter aucun obstacle aux opérations divines.

Lettre de M. Glandelet à M. de Valens. 9 juin 1697.

Sœur Barbier ayant dit à son directeur combien elle se sentait consolée de l'exposition qu'il lui avait faite de son état, qu'elle ne pouvait pas bien expliquer elle-même, ajouta que rien

n'était plus propre à élargir son âme que lorsqu'elle voyait qu'on comprenait sa disposition ; qu'au contraire, rien ne la peinait comme de sentir qu'on ne la comprenait pas. Cela donna lieu au directeur d'écrire la lettre suivante, que Sœur Barbier porta elle-même au prêtre chargé de la Communauté.

« Monsieur, je crois qu'il est bon de vous dire ce que j'ai remarqué touchant la disposition de la personne qui doit vous rendre celle-ci ; car, comme elle a recours à vous en la plupart des choses, vous serez bien aise d'être informé de ce qui la regarde. Elle a même souhaité que je vous fisse connaître ce qui me paraît de son état, dont elle ne sait le plus souvent que dire et que penser. Je crois, après avoir bien examiné ses dispositions, qu'elle est appelée à un état d'anéantissement d'elle-même et de perte totale en Dieu. Les manières ordinaires de connaître, de vouloir, de se souvenir, qui sont des actes distincts de l'entendement, de la volonté, de la mémoire, sont passés chez elle dans un sentiment intime et profond qui renferme éminemment tous les actes distincts et particuliers des puissances de l'âme. »

Retour à Ville-Marie. Correspondance.

Partie de Québec le 11 juin, Sœur Barbier n'arriva à Ville-Marie qu'à la fin du mois, faute de vent favorable pour faire avancer la barque. Pendant ce trajet de dix-sept jours, elle ressentit d'une manière très douloureuse la privation de la sainte communion. Rendue à Montréal, elle écrivit plusieurs lettres dont nous citons

ici quelques extraits : « Il est vrai que je craignais de vous écrire, parce que je suis dans la confusion que vous preniez tant de peine après moi, et je crains de n'être pas fidèle aux grâces que Dieu me fait par ses serviteurs. Je vous recommande notre pauvre Communauté ; je crains que Dieu la punisse à cause de mes péchés. Il me semble qu'on me ferait justice si on me laissait là comme indigne d'être en compagnie des autres. Je ne suis capable d'autre chose que de faire de la peine à mes Sœurs. . . . . .

. . . .

« Je suis presque dans l'impuissance d'écrire, par une indisposition que j'ai depuis quelque temps : C'est un cancer. Il y a longtemps que je me suis offerte à Dieu pour souffrir dans mon corps et dans mon âme ce qu'il Lui plaira ; priez-Le s'il vous plaît, que je ne me dédise point. Si c'était sa volonté que mon corps devînt tout ulcéré et que je fusse en horreur à mes Sœurs, il me semble que j'en aurais de la joie . . ., mais je ne suis pas assez fidèle pour mériter tant de grâces. Notre-Seigneur m'a demandé intérieurement si je voulais Lui tenir compagnie au désert, ajoutant qu'il n'y avait personne qui voulût souffrir avec Lui . . . je demeurai si anéantie que je ne pus rien dire, sinon : « Me voilà ! toute indigne que je suis ! » . . . . .

. . . .

Il me semble que l'abandon que j'ai fait de tout moi-même à Dieu me sert beaucoup maintenant. J'ai prononcé mes vœux le plus parfaite-

ment possible, et j'en ai ressenti les effets d'une grâce particulière pour le pardon de mes péchés; ça été comme un nouveau baptême. Les remèdes jusqu'à présent n'ont servi qu'à me faire souffrir davantage. Je tâche de souffrir avec Jésus souffrant, pour expier mes péchés et les infidélités de mes Sœurs. Oh! que les miséricordes de Dieu sont infinies à mon égard! Qu'il me rend justice en me faisant souffrir! Je ne saurais me déterminer à lui demander ma guérison; je ne veux rien: la santé ou la maladie, tout m'est indifférent. Qu'on retranche la partie malade ou qu'on me fasse languir, je fais de bon cœur le sacrifice. Cependant mes Sœurs ont encore la charité de me supporter. Une humiliation qui me fait plus souffrir que mon mal, c'est la crainte que les chirurgiens n'y mettent la main; je succombe en quelque façon à cette pensée, et mon plus ardent désir est d'obtenir de Dieu la grâce d'éloigner de moi une telle épreuve.»

Sœur Barbier à l'infirmerie avec notre Mère.

Dans cet état, quoique retirée à l'infirmerie, Sœur Barbier ne laissait pas que de remplir les fonctions de sa charge de supérieure; parler à ses Sœurs, tenir le chapître, assister exactement à l'oraison et suivre la Communauté partout où elle pouvait se rendre, avec cet air d'humilité, de dévotion et de ferveur, qui semblait lui être naturel. « Pour se soutenir dans l'excès de ses peines intérieures et extérieures, dit son historien, elle avait sous ses yeux, dans la même infirmerie, la vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys, institutrice et première supérieure de la

Congrégation; c'était entre elles comme une sainte émulation à qui relèverait le plus de mérite de ses souffrances et de ses sacrifices par la pratique des plus pures et des plus excellentes vertus. On ne vit peut-être jamais sur la terre un purgatoire plus agréable à Dieu par l'exès des souffrances, et par la soumission avec laquelle on endurait tout. »

Écrits de notre Vénérable Mère.

Il restait à notre Vénérable Mère une œuvre importante à accomplir; et Marie, notre première Mère, n'avait garde de laisser son ouvrage incomplet. Cette œuvre, c'était la rédaction de son testament spirituel. Les écrits de notre Mère, tout pleins de son esprit, tel était l'héritage précieux qui devait être transmis à ses filles de génération en génération, héritage que rien ne pourra nous enlever, et dans lequel nous sommes à même de suivre à chaque instant la vie intérieure et réelle de notre Institut. Voyons comme notre divine Mère s'y prit pour, tout en assurant l'avenir des branches, se montrer surtout soigneuse du tronc en conservant intacte sa racine fondamentale, qui était l'humilité. Nous avons la révélation de cette conduite céleste dans le récit de ce qui se passa en notre Fondatrice à cette époque. « Depuis longtemps, écrit-elle, il me semblait que Notre-Seigneur demandait quelque chose de cette communauté; mais dans la nuit du trois au quatre juillet, je me suis sentie pressée par une très forte pensée qui me vint à l'esprit, et il me semblait qu'on me faisait connaître qu'il fallait que je fusse

Juillet 1697.

le Jonas de la Congrégation pour avertir cette maison de ses manquements, au risque d'être jetée dans la mer. Me sentant donc extraordinairement pressée, je m'offris de tout mon cœur pour faire la volonté de Dieu, et j'en fus louée. Je me contentai alors de me proposer de demander avis sur ce que je devais faire. Mais dans la nuit du cinq au six juillet, cette pensée me revint aussi violemment que la première fois. Alors je me déterminai à faire ce que je pourrais pour correspondre fidèlement par la suite. Je m'en ouvris à M. Caille, notre supérieur, et à M. de Valens; ils me dirent de parler de ces choses à notre supérieure. Je lui fis un billet de ce que je voyais pour lors. Enfin, quelques jours après, j'ai été fort pressée par la crainte d'être infidèle, et je me suis résolue, de l'avis de ces Messieurs, de marquer par écrit ce qui me semble nécessaire. Je me suis donc servie de ma plume, dans l'espérance qu'en faisant mon possible, la miséricorde de Dieu me délivrera du châtiment que mon peu de fidélité méritait, après avoir tant de fois réitéré la promesse d'embrasser la volonté de Dieu, au moindre signe que j'en pourrais connaître. » Suivent des avis, maximes et réflexions que nous reproduirons dans un chapitre spécial.

L'automne de 1697 avait donné au pays ses bienfaits. Monseigneur de Québec, après une longue absence de trois années, avait été rendu à son diocèse; le séminaire de Ville-Marie s'était enrichi de nouveaux membres. M. Tronson, après

1698. Année grande et mémorable.

avoir modifié de beaucoup les règles préparées par Monseigneur de Saint-Vallier, les avait adressées à M. Dollier de Casson; celui-ci les avait mises entre les mains de M. de Valens, pour qu'il les copiât au net et en fît des documents officiels.

1698 devait mettre un terme à la longue attente et aux vives anxiétés de nos Mères concernant les règles. Bientôt, il ne serait plus question de les annexer à d'autres corps, ni de les supplanter par d'autres maisons, et leur congrégation allait être affermie sur ses fondements par l'émission des vœux depuis si longtemps désirée. Jusque-là, ce n'avait été que par grâce spéciale, privément, et de l'avis du confesseur, que les Sœurs avaient pu se lier par des vœux.

Notre Mère Bourgeoys avait fait les trois vœux ordinaires de religion sous M. Jendret, à Troyes; ma Sœur Barbier, la supérieure régnante, avait pris les mêmes engagements sacrés à l'Immaculée Conception de 1697, n'anticipant que de quelques mois la profession générale, le plus grand nombre des autres, en entrant à la Congrégation, avaient promis de se conformer à la formule des vœux, telle qu'indiquée dans les règles futures que la Communauté jugeait bon d'adopter. Sans parler de ma Sœur Crolo, venue en 1659, et qui comptait trente-neuf ans de vie à la Congrégation, ni des autres Françaises venues plus tard depuis vingt à vingt-six ans, les Canadiennes reçues dans l'Ins-

titut soupiraient après leur profession depuis dix-huit ans et au-dessous. Enfin, ces héroïnes de courage et de persévérance allaient triompher du plus rude des combats et conquérir la plus glorieuse des palmes; enfin, elles allaient consommer leur union avec l'Epoux céleste, union d'autant plus heureuse que, pour nous servir de l'expression de notre Fondatrice, la terre de leur cœur avait été mieux broyée et travaillée par le feu de la tribulation.

Monsieur Glandelet visite Montréal et communique à nos Mères un mandement de Sa Grandeur.

M. Glandelet, qui avait été plusieurs fois invité de visiter Montréal, s'y rendit au commencement de juin, de l'agrément de Monseigneur de Québec, et fut porteur d'un mandement de Sa Grandeur au sujet des règles. Ce mandement était ainsi conçu:

« Jean, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège apostolique, évêque de Québec. A nos très chères filles en Notre-Seigneur, les Sœurs de la Congrégation de la Communauté de Ville-Marie, salut et bénédiction.

Voici les règlements que nous avons dressés pour votre communauté, que nous vous présentons. Il est inutile de vous parler ici des motifs qui nous ont porté à y travailler; vous en serez pleinement informées, lorsqu'on vous en fera la lecture et l'explication. Nous nous contenterons donc de vous marquer ici, en peu de mots, avec quel esprit vous devez les recevoir et les pratiquer. Et, pour renfermer d'abord la chose en ce qu'il y a de plus parfait dans le christianisme, Nous vous avertissons que la première

disposition avec laquelle vous devez recevoir ces règlements est de les regarder comme les principaux moyens dont Dieu veut que vous vous serviez pour nourrir et augmenter son amour; d'où naîtra une seconde disposition, qui vous portera à vous appliquer à la pratique des mêmes règlements principalement par amour, et dans le désir de plaire à Dieu seul, qui est la disposition que Nous souhaitons de tout notre cœur que vous ayez dans toutes vos actions. En effet, quelque diversité qu'il y ait dans toutes les pratiques extérieures et intérieures que ces règlements contiennent, vous devez les regarder toutes comme autant de différents mouvements et de différentes impressions d'un même amour, qui doit vous porter à vous dépouiller de toutes choses par la pauvreté, pour ne vous attacher qu'à Dieu; à vous interdire les plaisirs du corps par la chasteté, pour ne vous occuper que de Dieu; à renoncer à votre propre jugement et volonté par l'exercice de l'obéissance, pour n'être assujetties qu'à Dieu; à souffrir toutes les fatigues et toutes les peines de l'instruction des personnes de votre sexe, pour les gagner toutes à Jésus-Christ. Ainsi, on peut dire, généralement, que toutes les pratiques que ces règlements contiennent sont comme autant de moyens dont l'amour divin se servira pour se nourrir et s'entretenir lui-même en vous. Et ne croyez pas, mes très chères filles, que les pénitences marquées dans ces règlements, pour de certaines fautes, soient contraires à cet esprit d'amour et à ce désir de plaire à Dieu avec

lequel vous devez vous porter à les observer; rien ne peut être plus doux à une âme, qui est malheureusement tombée en quelque faute offensant Celui qu'elle aime, que d'avoir des moyens de réparer cette faute d'une manière qui Lui agrée et qui Le satisfasse. Mais, comme les menaces de Dieu ne sont, pour les âmes qui se trouvent établies dans la solidité de son amour, que des avertissements, qui, bien loin de les troubler, les portent à L'en aimer davantage, Nous ne doutons point aussi que les véritables filles de la Congrégation ne prennent dans cet esprit, tout ce qui est dit des pénitences dans ces règlements, et qu'elles ne les regardent comme des marques et des signes que l'on a mis sur le bord des précipices où elles pourraient tomber, afin qu'elles s'en détournent, et qu'elles rentrent dans les voies de l'amour de Dieu dont elles auraient commencé de s'écarter. Il n'y a donc rien dans les règlements que nous vous adressons qui ne vous doivent servir à vous établir de plus en plus dans la charité qui est le lien de la perfection; et ainsi, nous pouvons vous assurer que vous y trouverez la lumière pour vous conduire, des forces pour vous soutenir et des remèdes pour vous guérir. Plus vous serez fidèles à les pratiquer, plus vous entrerez dans les dispositions de grâce avec lesquelles on y marque que vous devez les observer, et plus vous y trouverez de suavité et de douceur; vous éprouverez que le joug du Seigneur est doux et son fardeau léger, comme Il nous en assure lui-même dans l'Evangile. Le sentiment que vous devez avoir de

votre faiblesse et de votre propre misère ne doit rien diminuer de la juste confiance avec laquelle vous devez embrasser ces règlements; puisque ce sont ceux qui sont fatigués et qui se sentent chargés du poids de leur propre corruption que Jésus-Christ invite à prendre son joug sur eux, — et que c'est dans ce joug-là même dont Il veut qu'ils se chargent, qu'Il leur fait espérer de trouver du soulagement et le repos de leurs âmes. Et, assurément, toutes les peines que l'on a dans la vie chrétienne ne viennent que de ce qu'on n'est pas essez exact à faire, chacun dans son état, ce que Dieu y demande de nous; car plus on a de fidélité dans les moindres de ses devoirs, plus on a de paix et de consolation à les pratiquer. C'est, mes chères filles, ce que nous nous sommes proposé de vous prouver en dressant ces règlements; et Dieu sait que nous n'avons point eu d'autre vue que de vous établir dans cette heureuse paix que goûtent les âmes qui s'acquittent fidèlement des obligations de leur profession. En vous faisant connaître les vôtres, Nous avons fait ce que notre charge pastorale et ce que la charité particulière que Dieu nous a donnée pour vous exigeait de notre ministère. C'est à vous maintenant de profiter de nos soins et du travail que nous avons entrepris pour votre sanctification. Nous vous exhortons donc, par les entrailles de la charité de Jésus-Christ, par le cœur tendre et maternel de la très sainte Vierge, dont vous vous dites les filles et dont vous vous proposez d'imiter les vertus, par l'amour que vous devez

avoir pour votre propre salut, d'observer inviolablement ces règlements que nous vous avons donnés. Nous déclarons expressément que notre intention est que vous ne souffriez pas que rien soit fait contre et à leur préjudice ; ni que, sous quelque prétexte que ce soit, on y ajoute, ou l'on en retranche rien, sans notre permission ou celle de nos successeurs.

Donné à Québec le premier jour de juin 1698, sous notre seing, celui de notre secrétaire, et scellé du sceau le nos armes. »

† Jean, évêque de Québec. »

Visite de Monseigneur à Ville-Marie.

Quelques jours après l'envoi du mandement ci-dessus, Monseigneur de Saint-Vallier se rendit à Montréal ; et pendant les quelques semaines qu'il demeura à Saint-Sulpice, il s'occupa attentivement de nos intérêts, tant matériels que spirituels. Le 14 juin, Sa Grandeur fit une donation à la Communauté, dont voici l'acte :

« Par devant Adhémar, dans une salle du séminaire, fut présent Monseigneur de Saint-Vallier, etc.

« Les Filles de la Congrégation, n'ayant pas de quoi soutenir leur mission de Québec, ni pourvoir aux missions qu'il faudrait dans les côtes de cette colonie pour l'éducation et l'instruction des filles d'habitants, et considérant la grande utilité dont les missions sont pour le

temporel et le spirituel, Iceluy seigneur désire donner et fonder de nouveau un revenu annuel de mille livres, lequel il assignera et constituera sur l'Hôtel de ville ou autre endroit de la ville de Paris qu'il pourra trouver. Les dites 1000 livres seront, avec les 400 livres dont le fonds est déjà donné par le dit seigneur évêque, employées pour les missions; sans que les dites sommes puissent être mêlées avec les autres biens de la communauté. Et à cette fin, on élira une dépositaire pour les missions.

Cette donation ainsi faite aux fins susdites, et à la charge que la fondation de 600 livres, argent de France, faisant 800 livres du pays, (faite le 7 septembre 1693), ne sera que de 400 livres.

Fait et passé au séminaire de Ville-Marie le 14 juin 1698. »

† Jean, évêque de Québec. »

Nos Mères acceptent une fondation de Sa Grandeur.

Par devant Antoine Adhémar, dans une salle de la Congrégation Notre-Dame, furent présentes: Marie Barbier, supérieure; Louise Richard, dépositaire; Catherine Charly, assistante; Marguerite Bourgeoys, conseillère; Marguerite Lemoyne, maîtresse des novices.

Lesquelles ont volontairement, et de leur bon gré, accepté la susdite donation aux susdites conditions.

Et les dites Sœurs ont très humblement remercié, et elles remercient mon dit seigneur

évêque, des bontés qu'il a eues et a pour la dite Communauté.

14 juin 1698.

Visite de Mgr à la Congrégation.

Monseigneur de Saint-Vallier fit sa visite pastorale chez nos Mères ; et, dit M. Montgolfier, « il admira la ferveur de la nouvelle Communauté, dont il fut édifié en tous points, n'ayant point d'autre réforme à faire que d'en diminuer les austérités : constatation bien agréable aux yeux de Dieu, lorsqu'on dispute seulement qui fera le mieux. » Monseigneur désirait voir la sainte recluse dont il avait entendu parler avec tant de vénération, et il se fit conduire à sa cellule. Après qu'il se fut informé de sa manière de vivre, il ne put s'empêcher d'en être singulièrement frappé, et d'admirer lui-même tout ce que produisaient de force, de générosité et de constance, dans cette âme céleste, les flammes de son amour pour Notre-Seigneur au très Saint Sacrement.

Par privilège, deux étrangers sont admis chez Mlle Le Ber.

Deux Anglais qui se trouvaient alors à Ville-Marie, et qui connaissaient la famille Le Ber, témoignèrent au prélat le désir de voir la solitaire dans sa cellule ; il voulut bien les y conduire lui-même ; espérant que la vue de cette fille de grâce ferait sur leur cœur une salutaire impression. Ils furent, en effet, extraordinairement frappés de voir la plus riche fille du Canada vêtue d'une robe de grosse serge, gris blanc, tout usée, avec un tablier de même étoffe ; et chaussée de souliers de paille de blé d'Inde que, par esprit de pauvreté, elle faisait elle-

même. L'un d'eux, qui était ministre protestant, lui ayant demandé pourquoi elle se condamnait à un tel genre de vie, elle lui répondit que c'était une pierre d'aimant qui l'avait attirée là. L'autre, voulant savoir quelle était donc cette pierre d'aimant, Mademoiselle Le Ber ouvrit la petite fenêtre par où elle recevait la sainte communion; et se prosternant humblement du côté du tabernacle: « Voilà, lui dit-elle, ma pierre d'aimant. C'est la personne adorable de Notre-Seigneur, véritablement et réellement présent dans la Sainte Eucharistie, qui me retient dans ce lieu. » Là-dessus, elle se mit à leur parler de cet auguste mystère avec des paroles si embrasées qu'ils ne purent jamais en perdre le souvenir. Celui des deux qui était ministre protestant, étant ensuite retourné dans son pays, racontait souvent les circonstances de cette visite; il eut le bonheur, dans la suite, de renoncer à l'hérésie et d'embrasser la vraie foi.

Assemblées des Sœurs au sujet des règles.

Le 20 juin, et les jours suivants, Monseigneur se rendit à la Congrégation et convoqua plusieurs assemblées. « Sœur Barbier, très malade alors, dit M. Glandelet, était merveilleusement soutenue et secondée par les vénérables anciennes, mais principalement par la Sœur Bourgeoys elle-même, qui fut présente à tout, quoique depuis longtemps son humilité lui eût fait renoncer au premier rang. »

Dans la première de ces assemblées, Sa Grandeur proposa à la Communauté le corps des règles qui avaient été observées jusque alors

en grande partie; que notre Mère lui avait remises entre les mains plus de dix ans auparavant, et qui avaient été la cause de tant d'anxiétés depuis. Dans la dernière assemblée, qui se tint le 24 juin, les Sœurs témoignèrent recevoir avec un double respect cette règle revêtue de l'autorité du prélat; et elles dressèrent leur acte d'acceptation, dans des termes aussi simples que respectueux. En voici la copie:

« Nous acceptons avec toutes sortes de respect et de soumission les règlements ci-dessus, qui nous ont été donnés par Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec. Après les avoir lus et examinés plusieurs fois, nous les avons jugés très propres pour le bien de notre Communauté, et sommes dans la résolution de les pratiquer avec toute l'exactitude possible. En foi de quoi nous avons signé:

Sœur Barbier, supérieure; Sœur St-Ange, assistante; Sœur Lemoyne, maîtresse des novices; Sœur Bourgeoys. Et autres, en tout vingt-quatre.

---

25 juin. Émission des vœux. Noms de religion.

Le lendemain, on mit à exécution l'article des règles prescrivant les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance, et instruction des petites filles. Monseigneur, s'étant rendu dans la chapelle de la Congrégation, assisté de Messieurs Dollier de Casson et Glandelet, vicaires généraux, ainsi que de Messieurs de Valens, Geoffroy, Mériel, de Villermaula, p.s.s.,

les Sœurs entrèrent deux à deux en chantant le psaume : « Lætatus sum in his, etc. » à l'issue duquel Sa Grandeur leur fit une exhortation pour les engager à bien observer leurs vœux et leurs règles. Après l'exhortation, Mgr dit la sainte messe, pendant laquelle les Sœurs chantèrent : « Veni Creator Spiritus ,» et une strophe de l'hymne « Pange lingua, » à l'élévation. Après la communion de Monseigneur, les Sœurs, tenant en main la formule de leurs vœux, et un cierge allumé, approchèrent du marche pied de l'autel, et récitèrent à voix haute et intelligible, l'une après l'autre, la formule de leurs vœux, en présence du très Saint Sacrement que Monseigneur tenait entre ses mains.

Voici l'ordre selon lequel les Sœurs s'avancèrent pour prononcer leurs vœux et communier :

1e — Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, supérieure.

2e — Sœur Catherine Charly, dite Saint-Ange, assistante.

3e — Sœur Marguerite Lemoyne, dite du Saint-Esprit, maîtresse des novices.

4e — Sœur Marguerite Bourgeoys, dite du Saint-Sacrement.

5e — Sœur Elizabeth de la Bertache, dite Sainte-Catherine.

6e — Sœur Claude Durand, dite de l'Ascension.

7e — Sœur Marguerite Gariépy, dite Saint-Augustin.

8e — Sœur Thérèse Rémy, dite de l'Annonciation.

9e — Sœur Louise Richard, dite Saint-Bernard.

10e — Sœur Marie Gagnon, dite Saint-Joachim.

11e — Sœur Jeanne Lemoyne, dite Saint-Charles.

12e — Sœur Marie Pineau-Laperle, dite Saint-Louis.

13e — Sœur Marguerite Roy, dite de la Conception.

14e — Sœur Marie Caron, dite de la Victoire.

15e — Sœur Marguerite Amyot, dite de la Présentation.

16e — Sœur Marie Prémont, dite Saint-Jean.

17e — Sœur Marie Charlotte Vinet, dite de la Nativité.

18e — Sœur Marguerite David, dite Saint-Pierre.

19e — Sœur Catherine Jahan-Laviolette, dite Sainte-Croix.

20e — Sœur Marie-Thérèse Sénécal, dite Saint-Michel.

21e — Sœur Françoise Larrivée, dite Saint-Alexis.

22e — Sœur M. Madeleine d'Ailleboust, dite de l'Incarnation.

23e — Sœur Catherine Gourdon, dite de la Résurrection.

24e — Sœur Catherine de Hautmesny, dite de la Visitation.

Les quatre dernières étaient novices-professes.

Après la messe, on chanta le « Te Deum » et après avoir dit l'oraison : « Deus, cujus misericordiæ non est numerus, etc. » Sa Grandeur donna la bénédiction à toute l'assemblée, composée des Sœurs professes, novices et postulantes, et de trois autres personnes, amies de la maison, qui avaient désiré se trouver à la cérémonie, et qui y avaient été admises avec la permission de Mgr, les portes fermées. Les Sœurs retournèrent à la salle de communauté, deux à deux, en chantant le psaume : « Laudate Dominum de cœlis. »

Retraite. Élections.

Immédiatement après la solennité de l'émission des vœux, les Sœurs entrèrent en retraite pour se préparer au vœu de stabilité, dont elles devaient faire profession la veille de la Visitation. Pendant ces exercices qu'elles firent dans l'esprit du cénacle, on procéda à la nomination de nouvelles officières, qui devaient conduire la Communauté sur le point fixe où elle venait d'être établie. Le résultat de cette élection fut :

Sœur Marguerite Lemoyne, dite du St-Esprit, supérieure.

Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, assistante.

Sœur Catherine Charly, dite St-Ange, maîtresse des novices.

Nécrologies des Sœurs décédées pendant la supériorité de Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption 1693-1698

1er décès sous ma Sœur Barbier et 17e dans l'Institut:

SŒUR MARIE TARDY.

Le premier décès sous le gouvernement de ma Sœur Barbier fut celui de Sœur Tardy; cette Sœur qui, sans malice, mais par pure illusion, avait été l'occasion de grandes peines pour notre Vénérable Mère. Nous allons en dire un mot.

Vers l'année 1689, elle s'imagina être appelée de Dieu pour établir une certaine réforme dans la Communauté; elle croyait connaître l'état intérieur des personnes, et assurait que les âmes revenues de l'autre monde lui apparaissaient pour l'instruire de ce qu'il y avait à faire. M. Bailly, confesseur de la Communauté, entra dans les vues de la Sœur, et il fut cause que M. Guyotte, curé, s'y trompa aussi. Les choses en vinrent au point que ma Sœur Tardy, dans la nuit du trois au quatre novembre, prétendit qu'une de ses Sœurs, morte depuis plusieurs mois, lui avait apparu pour lui ordonner, de la part de Dieu, de déclarer à la Sœur Bourgeoys qu'elle n'était pas en sûreté de conscience. Il paraît que notre Mère ne fit pas d'abord grand cas de cet avis; mais le trois ou le quatre janvier

suivant, Sœur Tardy s'étant figuré que la même défunte lui avait apparu derechef, et l'avait chargée de dire à la supérieure qu'elle était en état de damnation, elle alla donner ce nouvel avertissement à notre Mère Bourgeoys, qui, cette fois, en fut extrêmement troublée. Dieu le permit pour purifier et sanctifier de plus en plus sa fidèle servante par les peines très dures qu'elle eut alors à endurer, et qui la tourmentèrent pendant plus de quatre ans. Et la pauvre Sœur Tardy elle-même, que n'eut-elle pas à souffrir par suite de cette affaire? Elle fut blâmée, condamnée, impitoyablement repoussée. « Je dis que l'on fait très mal de croire ma Sœur Tardy, écrivait M. le Supérieur de Saint-Sulpice, et qu'à mon avis on ferait bien de la regarder comme une visionnaire. Les messieurs qui partageaient son illusion l'ayant engagée à passer en France, afin d'essayer à convaincre M. Tronson, elle suivit leur conseil; mais rendue à Paris, elle se trouva entièrement désappointée. Non seulement il refusa de la voir, mais il défendit qu'elle revînt en ce pays, quelques instances que fit notre Mère pour demander le retour de cette pauvre Sœur.

Sœur Tardy, née à Aille-Villiers, près Saint-Loup, en Bourgogne, décéda à Besançon où elle s'était retirée après sa sortie de la Congrégation. Son décès eut lieu le 17 septembre 1695, quatre ans après son départ du Canada. Il faut qu'elle soit demeurée attachée de cœur à l'Institut, pour que nos Mères l'aient inscrite au nombre

des membres décédés. En date du 2 avril 1692, à Besançon, nous voyons que Sœur Tardy fit acte de renonciation d'une propriété qui lui avait été donnée à Montréal, consistant en un emplacement situé entre la rue Notre-Dame, l'enclos de l'Hôtel-Dieu, et le terrain de la Congrégation, avec maison de 34 pieds de long sur 21 de large. Et le 10 octobre de la même année, la personne qui lui avait donné cette propriété précédemment, voyant qu'elle ne pouvait plus en jouir à cause de son changement de position, lui fit une autre donation qui assurait son existence.

Nous avons bien la confiance que cette pauvre Sœur a reçu un jugement de miséricorde; car son motif était plus illusoire que coupable, et sa faute n'a servi qu'à procurer une plus grande gloire à Dieu par les mérites immenses qu'elle a fait acquérir à notre Vénérable Mère. L'une et l'autre, après avoir été séparées de corps, divisées de sentiments, mais toujours unies dans la charité de Notre-Seigneur, sont maintenant, nous l'espérons, réunies dans le royaume des prédestinés. Là, notre Vénérable Mère, resplendissante de gloire, et considérant ce que lui ont valu ses cinquante mois de crucifiement intérieur, regarde sa Sœur avec délice et lui fait entendre ces mots: Felix culpa. O heureuse faute!

18e décès: Sœur MARIE-THÉRÈSE GANNENSAGOUAS.

En juillet 1654, les Iroquois voulurent faire un traité de paix avec les Français; dans ce but, ils députèrent comme ambassadeurs à Québec les plus considérables d'entre eux. Ceux-ci s'étant présentés devant M. le gouverneur et les révérends Pères Jésuites, firent leurs propositions dans des harangues solennelles où on eut lieu de remarquer beaucoup d'esprit et de conduite. Après plusieurs assemblées, et présents offerts de part et d'autre, il fut accordé que le révérend Père Lemoyne, appelé par eux Ondeson, irait visiter les cinq bourgs, afin de s'assurer si tous étaient d'accord. Ce Père n'était pas à mi-chemin, accompagné d'un jeune Français, que des messagers coururent comme des cerfs par tous les villages des cinq nations, criant: Ondeson vient! Ondeson vient! A ce bruit, il se fit un concours de peuple pour venir au devant de lui, afin de lui faire honneur. Ces barbares avaient été prévenus en faveur du Père par des Hurons captifs chez eux, qui l'avaient connu à Québec; parmi ces Hurons, on remarquait un nommé François Thoronhiongo instruit et baptisé par le Père de Brébœuf, cet illustre martyr qui fut brûlé par les Iroquois lorsqu'ils saccagèrent les missions huronnes. François Thoronhiongo avait été conduit comme esclave à Tsonnontouan, le plus grand village des Iroquois, où il gardait sa religion comme un autre Tobie avec une fidélité parfaite. Le Père

Lemoyne retourna de son expédition au bout de cinquante jours; et peu après, il alla fonder une mission à Onnontagué, capitale des cinq Cantons. C'est ce Père qui a assuré notre Mère Bourgeoys que sa petite Marie des Neiges était la première baptisée des Iroquois. Bientôt cependant, le Père Lemoyne eut le même sort que les esclaves hurons; et ce ne fut qu'après beaucoup de peines que les Français parvinrent à le retirer de cet endroit en 1662, grâce aux bonnes dispositions d'un chef iroquois nommé Garakontié.

Cinq années se passèrent, pendant lesquelles il fut impossible de songer à faire aucun bien chez ces peuples. Enfin, après la célèbre expédition de M. de Tracy, en 1667, chaque tribu eut ses missionnaires.

Ce fut cette même année que naquit au village de Tsonnontouan, une petite fille de François Thoronhiongo, nommée Gannensagouas. Cette enfant, qui manifesta les plus heureuses dispositions, n'avait que quatre à cinq ans quand son grand-père fut rendu à la liberté par la mort de ses maîtres. Alors, pour prier Dieu en paix, il quitta Tsonnontouan, et alla à la mission iroquoise de la montagne, conduisant avec lui sa petite fille Gannensagouas, et un fils marié, le seul qui lui restait. François s'y distingua par son respect pour les prêtres, par sa dévotion à l'église, et par sa charité envers les pauvres sauvagesses âgées dont il bâtissait et raccommodait les cabanes. Un jour qu'il commençait à

raccommoder la porte d'écorce d'une cabane, ayant fait réflexion qu'il avait donné trois coups d'alène avant d'avoir fait le signe de la croix, il s'écria : « Ah ! que je suis misérable ! voilà trois coups d'alène perdus ! j'ai oublié de les offrir au Maître de ma vie. »

La petite fille de François Thoronhiongo fut une des premières élèves confiées à nos Sœurs de la montagne, et une des principales protégées de M. de Courcelles, qui l'adopta et lui donna le nom de Marie-Thérèse, en l'honneur de la reine de France. Ce gouverneur se voyant remplacé par M. de Frontenac, écrivait de Québec à M. Dollier de Casson, le 3 novembre 1672 : « Vous trouverez ci-joint un mémoire de ce qui a été fourni pour Marie-Thérèse, qui se monte à la somme de mille livres. Je vous prie d'avoir la charité que ce fonds soit mis en sûreté, afin qu'il puisse lui être conservé et qu'on le lui fasse valoir autant qu'il se pourra. Je sais que la charité vous est assez en recommandation pour m'assurer que vous en prendrez soin quand les dites denrées auront été vendues. Vous en ferez faire le contrat, et en enverrez une copie à Depeiras, mon secrétaire, afin qu'il me l'envoie l'année prochaine. »

M. Dollier remit cette somme à notre Mère Bourgeoys, qui l'employa à acheter une terre, défrichée en partie, où se trouvait une grange en bois avec diverses dépendances ; le tout pour la somme le 1050 livres tournois. Notre Mère fit si bien valoir ce petit fonds que les 1000 livres

données par M. de Courcelles en 1672, formèrent, neuf ans après, un capital de 3000 livres. Quand Marie-Thérèse se fit religieuse, elle apporta en dot à la Communauté cette somme ainsi accrue par notre Fondatrice.

M. De Belmont a fait de Marie-Thérèse l'éloge suivant: « Elle fut mise chez les Sœurs de la Congrégation établies à la montagne, parmi les filles sauvages que le roi a la bonté d'y entretenir pour y être instruites, et elle excella sur toutes les autres, principalement par sa modestie. Après qu'elle eut demeuré plusieurs années à cette école de vertu, où elle apprit la langue française, ainsi qu'à lire et à écrire, elle demanda à être Sœur; et comme elle avait donné des preuves certaines de vocation, elle fut reçue pour être maîtresse d'école. »

Après avoir réitéré plusieurs fois ses instances, Marie-Thérèse fut admise au nombre des prétendantes l'année 1679, âgée de douze ans. Sœur Hyoux était alors la maîtresse de probation; et ayant reconnu dans sa novice des qualités tout à fait rares, avec une vertu peu commune, elle la fit admettre au nombre des Sœurs. Son contrat, passé le 14 mars 1681, était ainsi conçu:

Messire François Dollier de Casson, grand vicaire de Monseigneur de Québec, supérieur du Séminaire de Montréal, directeur et administrateur des biens donnés par M. de Courcelles, cidevant gouverneur de ce pays, à Marie-Thérèse, lequel, pour satisfaire aux bons et pieux des-

seins et au grand zèle que la dite Marie-Thérèse lui a depuis longtemps témoigné de se vouloir donner et consacrer au service de Dieu et de la sainte Vierge en la maison de la Congrégation de Notre-Dame, où elle demeure depuis plusieurs années, ayant fait son année de probation, qui doit expirer le vingt-cinq du présent mois, a proposé à Sœur Marguerite Bourgeoys, supérieure; Geneviève Du Rosoy, assistante; Anne Hyoux, maîtresse de probation; Marguerite Soumillard, économe; Elizabeth de la Bertache, maîtresse des pensionnaires; du consentement de M. Claude Trouvé, leur supérieur, de faire contrat pour la dot de la dite Marie-Thérèse pour être reçue en la dite Congrégation, y prendre habit, y être nourrie et entretenue le reste de ses jours. A, pour cet effet, mon dit sieur Dollier, la dite Marie-Thérèse à ce consentant, offert la somme de trois mille livres, quinze sols d'une part, et quatre-vingt-cinq livres d'autre part, pour anciens arrérages de pension qui lui sont dus. Le tout lui ayant été donné gratuitement par mon dit Seigneur de Courcelles.

Fait dans une salle de la Congrégation en présence de:

François Dollier de Casson, p.s.s.
C. Trouvé p.s.s.
Marguerite Bourgeoys.
Geneviève Du Rosoy.
Anne Hyoux.
Marguerite Soumillard.

Elizabeth de la Bertache.
Louise-Marie Boucher.
Marie-Thérèse.

Notre Mère Bourgeoys envoya cette jeune maîtresse de quatorze ans à la montagne, pour y faire l'école aux petites filles de sa nation: « et, dit M. de Belmont, elle s'acquitta de sa tâche avec toute sorte de perfection jusqu'à l'âge de vingt-sept ans. Les vertus qui brillèrent le plus en elle étaient la modestie, le silence, la mortification corporelle. On dit qu'elle ne regarda jamais aucun homme en face. On avait peine à lui faire mettre des bornes à ses pratiques d'austérité. »

Un homme aussi profondément religieux que François Thoronhiongo ne pouvait que goûter la plus douce consolation en voyant les progrès que sa petite fille, Sœur Thérèse, faisait chaque jour dans la piété. Mais il avait aussi le cœur abreuvé d'amertume par la conduite de son fils qui vivait en libertin, et semblait ne tenir aucun compte des instructions que lui donnaient les missionnaires. Enfin, ce qui mit le comble à son affliction, ce fils qu'on n'avait pu disposer au baptême, quitta la mission, abandonna sa femme et retourna chez les Tsonnontouans. Peu après son départ, sa femme mit au monde un fils; et dans la suite, François étant devenu aveugle, cet enfant le conduisait chaque jour, l'après-dîner, à l'église, et l'y laissait jusqu'au soir.

C'était là que ce saint aveugle répandait son cœur devant Dieu en discours extatiques, et le priait avec ardeur pour la conversion de son fils. « Seigneur, disait-il, je ne regrette point la perte de mes yeux; il n'y a rien de beau en ce monde, et je te verrai bientôt. Je ne regrette point ma pauvreté; tu sais que c'est chez toi que j'ai amoncelé mes richesses. Seigneur, c'est mon fils que je regrette; il n'a point d'esprit, Seigneur, ne le jette point au feu qui ne s'éteint pas. » Dieu exauça ce saint vieillard de la manière la plus étonnante, et voulut par cet exemple, qui semble tenir du prodige, montrer aux nouveaux chrétiens de la montagne qu'une prière humble et persévérante obtient tout de sa bonté. Au mois de mars 1690, le petit-fils de François Thoronhiongo, qui était en âge de porter les armes, fut enrôlé dans un parti de guerre moitié français, moitié sauvage, commandé par M. de Beaucourt; et, le 21 avril suivant, François Thoronhiongo mourut âgé de plus de cent ans. Or, à l'époque de cette mort, le parti de guerre dont nous parlons vint à découvrir, au bout du Sault Saint-François, sur une rivière appelée Kentsage, une troupe de Tsonnontouans, parmi lesquels se trouvait le fils même de François Thoronhiongo. L'attaque fut violente et la défense vigoureuse. On combattit si vaillamment de part et d'autre que le chef de chacun des deux partis fut tué; mais enfin, après bien des massacres, les ennemis ayant été défaits, le petit-fils de François Thoronhiongo fit prisonnier un sauvage Tsonnontouan, qu'il

lia et qu'il amena comme esclave au village de la montagne. C'était son propre père, qu'il n'avait jamais connu . . . Quelle ne fut pas la surprise du prisonnier lorsque, arrivé à Ville-Marie, il se vit conduire par son vainqueur au village de la montagne, d'où il s'était enfui depuis tant d'années, et enfin dans la cabane même qu'il avait habitée auparavant! La mère du jeune guerrier reconnaît aussitôt son mari, le fils apprend que c'est son père; et à l'instant ce n'est qu'un cri de joie et d'admiration dans tout le village. Les anciens, accourus à la cabane, reconnaissent tous le prisonnier . . . on le délie et on lui déclare qu'il n'est point esclave . . . les missionnaires sont au comble de la joie de voir ainsi ramenée au bercail une brebis si longtemps perdue. Ce fortuné captif ne venait en effet à la mission que pour y recevoir le baptême; il arrivait tout malade des fatigues d'un chemin fait dans les neiges; et la maladie augmentant on se mit en devoir de l'instruire pour le baptiser. Mais les missionnaires eurent lieu d'admirer encore ici l'effet des prières de son vertueux père; car le malade qui, avant sa fuite de la mission, avait montré si peu de zèle pour être instruit, et qui depuis, avait vécu dans tous les excès ordinaires aux barbares adonnés à l'idolâtrie, se trouva alors éclairé surnaturellement. Il se souvint de toutes les prières chrétiennes et de son catéchisme; en sorte qu'il demanda lui-même le baptême et le reçut dans de grands sentiments de componction et de piété. On lui parla de Dieu pendant trois heures, au bout

desquelles il expira, laissant tous les sauvages remplis d'admiration pour une conduite si extraordinaire et si miséricordieuse, et d'une ferme confiance au crédit dont jouissait devant Dieu son bienheureux père, aux prières duquel chacun était convaincu qu'on devait une si sainte mort. Comme la vie de François Thoronhiongo avait été d'une très grande édification pour toute la mission, et qu'il avait fréquenté l'église avec une assiduité remarquable, M. de Belmont fit exhumer son corps du cimetière où il avait d'abord été enterré, et le fit placer dans l'église même, avec cette inscription qu'on mit sur sa tombe :

« Ici reposent les restes mortels de

FRANÇOIS THORONHIONGO,
Huron,
baptisé par le révérend Père Brébœuf.

Il fut par sa piété et par sa probité, l'exemple des chrétiens et l'admiration des infidèles. Il mourut âgé d'environ cent ans, le 21 avril 1690. »

Sœur Marie-Thérèse avait alors vingt-trois ans. Ce ne fut pas un petit sujet de joie pour elle de voir de ses yeux les résultats heureux des prières de son aïeul, et d'avoir été témoin de la mort si consolante de son oncle. Elle ne leur survécut pas bien longtemps, ayant été atteinte peu après d'une maladie qui la conduisit insensiblement au tombeau. Son grand amour pour la modestie la porta, dans les moments qui précédèrent sa mort, à prier qu'on l'enterrât

dans ses pauvres petits habits, sans la dépouiller. Elle mourut en odeur de sainteté à la montagne, le 25 novembre 1695, âgée de vingt-huit ans, et fut inhumée comme son grand-père dans l'église de la mission. Cette église ayant été démolie plus tard, on transporta les restes de cette sainte fille, avec ceux de son aïeul, dans la tour du fort de la montagne, et on mit au-dessus l'inscription suivante :

« Ici reposent les restes mortels de
Marie-Thérèse Gannensagouas
de la Congrégation Notre-Dame.

Après avoir exercé pendant treize ans l'office de maîtresse d'école à la Montagne, elle mourut en réputation de grande vertu, âgée de 28 ans, le 25 novembre 1695. »

On voit dans les registres de la montagne la signature de Sœur Marie-Thérèse Gannensagouas, qui paraît plusieurs fois comme marraine. Ce fut la seconde et dernière Indienne admise dans l'Institut.

CHAPITRE II

SŒUR MARGUERITE LEMOYNE DE SAINTE-HÉLÈNE, DITE DU SAINT-ESPRIT.

3e Supérieure de l'Institut 1698-1700

Notice biographique

Pas une œuvre où le doigt divin s'est fait sentir,
Qui n'ait un peu germé dans le sang d'un martyr.
(Notre histoire du Canada, par L. Fréchette.)

Marguerite Lemoyne, fille de Sieur Jacques Lemoyne, de Sainte-Hélène, naquit le 3 février 1664; elle était la cinquième de la famille, y compris Agathe de Saint-Père, sa sœur maternelle. Le dixième enfant de M. Lemoyne vint au monde le 11 novembre 1672; et sa mère mourut le lendemain, le 12, à 35 ans. C'était Mathurine Godé, fille de Nicolas Godé, et épouse en premières noces de Jean de Saint-Père. Nous devons faire connaître ici cette famille.

Monsieur Nicolas Godé, né en 1583 à Saint-Martin d'Igé, au diocèse de Séez, dans le Perche, épousa l'année 1630 Françoise Gadois, du même lieu. En 1641, les associés de Montréal désirèrent s'adjoindre M. Godé, qui était maître menuisier de profession, et d'une conduite plus qu'édifiante. Il entra libéralement dans leur dessein éminemment religieux, et s'embarqua pour Ville-Marie avec sa petite famille composée de quatre enfants; deux fils, deux filles. C'est lui qui attira dans cette ville Pierre Gadois, son beau-frère, fixé à Québec depuis 1636; l'enfant de ce M. Gadois, petit Pierre, servit la messe des Pères Jésuites à la croix de la montagne, sous la direction de mademoiselle Mance. Six ans après son arrivée à Montréal, M. Godé maria l'aînée de ses filles à Jean Desroches, dont le fils fut le premier garçon qu'on ait pu élever à Ville-Marie, et l'un des écoliers de notre Fondatrice. En 1651, la seconde fille de M. Godé, Mathurine, âgée de quatorze ans, donna sa main à M. Jean de Saint-Père, notaire royal, gentilhomme d'une piété solide, d'un esprit vif et d'un grand sens, qui fut cruellement massacré par les sauvages, six ans après son mariage, ainsi que son respectable beau-père. C'était le 25 octobre 1657, peu de temps après l'arrivée des Messieurs de Saint-Sulpice. Ces fervents ecclésiastiques avaient persuadé les colons d'entendre la messe chaque matin, autant que possible, et d'y renouveler leur désir de donner jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la religion, si cela était nécessaire; il est donc probable que MM. Godé et de

Saint-Père assistèrent au saint sacrifice de l'autel avant de se rendre au lieu ordinaire de leur travail, qui allait être celui de leur martyre.

Accompagnés de Jacques Noël, leur serviteur, ils quittèrent leur résidence pour se rendre à la Pointe-Saint-Charles, ayant, comme cela était l'usage, l'outil d'une main, l'arme de l'autre; le trajet fut paisible. Rendus à leur maison, ils montèrent tous trois dessus pour la couvrir et laissèrent leurs armes en bas. Mais à peine s'étaient-ils mis à l'ouvrage qu'une bande d'Iroquois, cachés jusque-là, se mirent à décharger sur eux leurs arquebuses et les firent tomber du toit. Alors s'approchant de leurs victimes, ils coupèrent la tête de M. de Saint-Père, enlevèrent la belle chevelure de M. Godé et prirent la fuite, abandonnant le reste des corps. Ces précieuses dépouilles furent recueillies et inhumées le même jour, toutes trois dans un même sépulcre. M. Godé était âgé de 74 ans, et son gendre de 39. Les assassins ayant été poursuivis, quelques-uns furent pris et amenés au fort. On vit alors un beau spectacle; celui des veuves désolées, aussi sublimes de sentiments que magnanimes de courage, venir ensemble, l'une courbée sous le poids de ses 71 ans, l'autre dans toute la fraîcheur de ses vingt ans, porter des vivres aux meurtriers et demander qu'on ne leur fît point de mal. Tout Montréal fut ému! aussi, douze mois ne s'étaient pas écoulés depuis cette tragique action que l'héroïque et intéressante jeune veuve fut demandée en ma-

riage par le Sieur Jacques Lemoyne de Sainte-Hélène. Voici l'acte de leur mariage:

Mariage de Jacques Lemoyne avec Mathurine Godé.

« Le douze novembre 1658, Jacques Lemoyne, marchand épicier, a épousé Mathurine Godé, veuve de Saint-Père, les trois bans ayant été publiés auparavant sans opposition.

Témoins pour le marié :

Charles Lemoyne, son frère.
Catherine Primot (Tierry), sa belle-sœur.
Jeanne Lemoyne, sa sœur.
Jacques Le Ber, son beau-frère.
Michel Messier, son beau-frère.
Louis Chartier de la Broquerie, ami.

Témoins pour l' épouse :

Françoise Gadois, veuve Godé, sa mère.
Nicolas Godé, son frère.
Pierre Gadois, son oncle.
Pierre Gadois, son cousin.
G. Souart.

Monsieur Lemoyne, en se mariant, consentit à prendre chez lui la vieille dame Godé; elle y demeura jusqu'au décès de sa fille, en 1672; après quoi elle alla chez son autre gendre, Jean Desroches, où elle vécut jusqu'à l'âge avancé de 103 ans. Agathe de Saint-Père, sœur maternelle de nos Sœurs Lemoyne, épousa en 1685, M. Pierre Le Gardeur de Repentigny, à qui elle donna plusieurs enfants, entre autres :

Marie-Madeleine, religieuse ursuline, dite Sainte-Agathe.

Marie-Joseph, religieuse hospitalière, dite de la Visitation.

Marguerite-Marie, dame Jean-Baptiste de St-Ours, mère de deux religieuses de l'Hôpital-Général, dites Sainte-Clotilde et Sainte-Radegonde.

M. Jean de Saint-Père avait été receveur des aumônes pour l'église paroissiale, qui subsista de 1656 à 1678. L'église de 1678-1830 fut bâtie sur un terrain acquis des seigneurs par les Godé: Nicolas et Madame Jacques Lemoyne.

Nous allons maintenant faire connaître la famille de ma Sœur du Saint-Esprit, du côté paternel:

Pierre Lemoyne, son grand-père, résidait à Saint-Jacques de Dieppe, en Normandie, où il avait épousé mademoiselle Judith Duchesne, d'une famille qui prit une part active à l'établissement de Québec. Sieur David Duchesne, conseiller échevin de la ville française du Hâvre-de-Grâce, faisait partie de la compagnie des Cent-Associés formée par le Cardinal Richelieu, du consentement de Louis XIII, en 1628. Adrien Duchesne, chirurgien, venu à Québec l'an 1608, fut un de ceux qui y restèrent sous les Kertk, de 1629 à 1632. En 1641, il s'intéressa pour procurer un poste avantageux à son neveu, Charles Lemoyne, orphelin de père, que la compagnie de Montréal engagea comme interprète. Plus tard, Jacques Lemoyne suivit les traces de

son frère, Charles, à Ville-Marie; ce que firent aussi leurs deux sœurs, Anne et Jeanne.

En 1657, Charles Lemoyne, au pays depuis seize ans, obtint la première des trois concessions qui composèrent plus tard la seigneurie de Longueuil: cinquante arpents de front sur cent de profondeur. La seconde concession, qui lui donnait l'île Sainte-Hélène et l'île Ronde, lui fut d'abord promise par un billet de M. Charles de Lauzon-Charny, 30 mai 1664; et ensuite, par un titre daté de Paris, 20 mars 1665, donné par l'ancien gouverneur général, Jean de Lauzon, grand sénéchal de ce pays, auquel appartenait la seigneurie de la Citière, pour, par lui, Lemoyne, en jouir en fief, avec justice moyenne et basse seulement, relevant de la dite seigneurie de la Citière. La troisième concession, donnée le 27 septembre 1673, contenait deux lieues de front, à commencer dix arpents au-dessous de la rivière du Loup en montant dans le lac Saint-Louis, du côté sud, sur trois lieues de profondeur, ensemble l'île Saint-Bernard, qui est à l'embouchure de la rivière du Loup. C'est la seigneurie dite de Châteauguay, « accordée au Sieur Lemoyne, dit le comte de Frontenac au titre de cette concession, pour l'affection qu'il a toujours témoignée au service du Roi, et la promptitude avec laquelle il a toujours exécuté les ordres qui lui ont été donnés par les gouverneurs, soit dans les guerres où il s'est signalé en plusieurs occasions, soit en diverses négociations et traités de paix qu'il a faits par

commandement, et le zèle dont il nous a donné des preuves dans le voyage que nous avons fait au lac Ontario, où nous nous sommes servi de son ministère pour proposer à toutes les nations iroquoises les choses que nous avons cru nécessaires pour maintenir la paix. »

Les deux frères Lemoyne faisaient partie de la milice Sainte-Famille; et plus d'une fois, ils exposèrent leur vie pour le pays. Charles était sieur de Lougueuil et de Châteauguay; Jacques, sieur de Sainte-Hélène. Ces titres passèrent plus tard aux fils de Charles. L'intendant Talon mentionnait la famille Lemoyne parmi les huit méritantes et mieux intentionnées du pays; en conséquence de ce rapport, le Roi lui expédia des lettres de noblesse qui furent enregistrées à Montréal en 1676, et à Québec en 1678. « Considérant, disent ces lettres, les grands services que monsieur Lemoyne a rendus à cette colonie, qui ont obligé le Roi à les reconnaître en lui accordant, à lui et à ses descendants, les titres de noblesse, et ne pouvant trop reconnaître ceux qu'il rend journellement, le Roi réunit toutes et chacune des dites terres ci-devant désignées en une seule et même seigneurie, qui sera appelée Longueuil, avec droit de haute, moyenne, et basse justice. »

Prestation de serment pour la noblesse

« Vous jurez et promettez à Dieu de bien et fidèlement servir le Roi sous l'autorité de la charge qu'il vous a fait l'honneur de vous donner

dans ces provinces, et de prendre les armes contre les ennemis de Sa Majesté, aussitôt que le cas le requerra, même pour la défense commune de ce pays, à laquelle vous emploierez toutes vos forces et celles de vos vassaux et tenanciers, faisant agir sous vous pour cette défense tous ceux des habitants qui seront mis suivant nos ordres sous votre commandement, comme vous y êtes particulièrement obligé par le titre d'honneur qu'il a plu à Sa Majesté de vous confier, et à vos descendants.

Vous jurez et promettez, en outre, qu'en cas que quelque pratique ou entreprise contre le service du Roi vienne à votre connaissance, vous vous y opposerez de toutes vos forces, vous nous en donnerez avis incessamment, et au Roi même, si nous n'y apportions pas le remède convenable. »

Les Lemoyne, père et fils, furent fidèles à leur serment; tous les gouverneurs se sont accordés à faire leur éloge. Les miliciens de Montréal, sous la conduite de Charles Lemoyne, portaient des capots bleus, et leur régiment fut appelé de ce nom. On dit que M. de Courcelles « *aimait beaucoup ses capots bleus, qui rendaient tant de services aux troupes du roi.* » « D'Iberville, écrivait M. de Denonville en 1687, est un très sage garçon, entreprenant et qui sait ce qu'il fait. Ils sont huit frères, enfants de feu M. Lemoyne, tous les mieux élevés du Canada, avec les enfants de M. Le Ber, leur oncle, qui a toujours gouverné les deux familles. » Les mieux

qualifiés dans la triple expédition de M. de Denonville, écrivait M. de Monseignat, étaient les Sieurs Lemoyne et Le Ber. » Vendredi, 20 octobre, dit la relation de 1690 adressée à Madame de Maintenon, les sieurs de Longueuil et de Sainte-Hélène, avec quelques Français, commencèrent à escarmoucher, sur les deux heures après-midi contre la tête de l'armée des ennemis, qui marchaient en bon ordre le long de la petite rivière. Le combat fut opiniâtre; mais enfin, l'ennemi fut repoussé. Par malheur, le sieur de Sainte-Hélène eut la jambe cassée d'un coup de fusil. Le sieur de Longueuil, son frère, qui eut l'année passée, un bras cassé au combat de Lachine, reçut aussi une contusion au côté, et aurait été tué sans sa corne à poudre qui se trouva à l'endroit où donna la balle. »

Presque tous les Lemoyne moururent victimes de leur dévouement au pays; les uns sur le champ de bataille; les autres par suite de fatigues, de maladies, ou de blessures, contractées dans les campagnes guerrières. En un mot, de toute la noblesse canadienne, c'est cette famille qui a recueilli le plus de gloire militaire, et qui en a le plus donné au pays. M. de Meulles, intendant qui avait beaucoup d'antipathie pour les Canadiens nobles, ne pouvait s'empêcher, dans ses observations contre eux, d'excepter les Lemoyne et les Le Ber, « lesquels, disait-il, ont du bien et savent le faire valoir. » Une chose digne de remarque en cette famille Lemoyne,

c'est la parfaite harmonie et l'admirable subordination qui y régnait. Charles, plus jeune que son frère d'un an, mais venu au pays auparavant, avait acquis une certaine prééminence, toutefois, il ne s'en prévalait jamais; au contraire, il cédait toujours le pas, la parole à son aîné, et lui rendait divers honneurs, selon les occasions. De son côté, Jacques savait s'incliner devant son frère cadet, et il ne s'offensa jamais des préférences qui lui furent accordées. Après leur mort, les jeunes Lemoyne, fidèles aux principes qui leur avaient été inculqués, se mirent sous la conduite de leur oncle Le Ber, et plus tard ils obéirent à leur frère aîné. Nous en avons un exemple dans les lignes suivantes, datées de Saint-Louis de Mobile, et adressées par M. de Bienville à M. de Longueuil, fils : « M. de la Motte-Cadillac a une grande fille qui a beaucoup de mérite; je penserais à la demander en mariage si j'avais reçu votre agrément. Je ne lui ai rien touché encore du mariage, ni ne le ferai, que je n'aie su votre volonté à ce sujet. »

Toutes les demoiselles Lemoyne furent élèves de la Congrégation de Notre-Dame; trois filles de M. de Sainte-Hélène s'y firent religieuses. Nous avons donné la biographie de Françoise. Marguerite n'avait que vingt-quatre ans quand elle fut élue maîtresse de probation en remplacement de ma Sœur Hyoux; et, dix ans plus tard, elle succéda à ma Sœur Barbier dans la charge de supérieure.

GÉNÉALOGIE DES LEMOYNE

1er degré

Pierre Lemoyne, marié à Judith Du Chesne,

Saint-Jacques de Dieppe en Normandie.

II — Jacques Lemoyne de Ste-Hélène, seigneur de la Trinité, de Varennes, de Ste-Hélène, baptisé à Dieppe en 1623, marié à Mathurine Godé, veuve St-Père, en 1658.	Françoise, Sœur Lemoyne, C.N.D. Jean-Baptiste, marié à Elizabeth Guyon du Bouvray. Marguerite, Sœur du Saint-Esprit, C.N.D. Catherine, Madame Zacharie Robutel de St-André. Jeanne, Sœur Saint-Charles, C.N.D.

II Charles Lemoyne de Longueuil de Châteauguay baptisé à Dieppe en 1624, marié à Montréal en 1654 avec Catherine Primot (Tierry)	Charles, baron de Longueuil, marié à Claude-Elizabeth. Souart, tué à Saratoga. Jacques, sieur de Ste-Hélène, marié à Philippe-Jeanne de Carion, tué à Québec en 1690. Pierre, sieur d'Iberville, marié à Marie-Louise Pollet, décédé à la Havane, 1706. Paul, sieur de Maricourt, marié à Marie-Madeleine Dupont de Neuville, décédé à Québec, 1704. François, sieur de Bienville, tué par les Iroquois en 1691. Joseph, sieur de Sérigny, décédé gouverneur de Rochefort en 1634.

Charles Lemoyne de Longueuil de Châteauguay baptisé à Dieppe en 1624, marié à Montréal en 1654 avec Catherine Primot (Tierry)	Catherine-Jeanne, dame de Noyan. Louis, sieur de Châteauguay, tué au fort Nelson, 1694. Marie-Anne, dame Bouillet de la Chassaigne. Jean-Baptiste, sieur de Bienville, décédé à Paris en 1768. Gabriel, sieur d'Assigny, décédé à St-Domingue en 1701. Antoine, sieur de Châteauguay, décédé gouverneur de Cayenne.
II Jeanne Lemoyne épousa Sieur Jacques Le Ber à Montréal en 1658	Louis Le Ber de Saint-Paul. Jeanne Le Ber, recluse à la Congrégation de Notre-Dame. Jacques Le Ber de Senneville. Jean-Vincent Le Ber Du Chesne. Pierre Le Ber.
II Anne Lemoyne épousa Sieur Michel Messier à Montréal en 1658.	Catherine, dame Etienne Gentès. Jeanne, dame Ignace Hébert. Marie-Anne, dame Jean Le Brodeur. Anne, dame Gabriel Celle-Duclos. Marguerite, dame Pierre Le Sueur. François-Michel, marié à M. A. Amyot-Neuville. René, marié à Marie-Madeleine Guillet.

Annales de l'Institut depuis l'acceptation des règles jusqu'au décès de notre vénérable Fondatrice

1698-1700

Immédiatement après l'élection de ma Sœur du Saint-Esprit, Monseigneur de Saint-Vallier procéda à l'émission du vœu de stabilité pour toutes les Sœurs professes; à l'exception des quatre dernières: Sœurs St-Alexis, de l'Incarnation, de la Résurrection, et de la Visitation, qui n'avaient pas atteint l'âge requis. Suit une copie du procès-verbal dressé à cette occasion.

1er juillet 1698. Vœu de stabilité.

Acte de la profession du vœu de stabilité des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie. Le mardi, 1er jour de juillet 1698, au son de la cloche de la Communauté, les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Ville-Marie, s'étant assemblées dans la chambre de la dite communauté, d'où elles sont sorties deux à deux en chantant le psaume: « Lætatus sum in his, etc., » se sont rendues à leur chapelle, où Monseigneur les attendait; et après avoir entendu l'exhortation que Sa Grandeur leur a faite pour les préparer à bien faire le vœu de stabilité, par lequel elles allaient s'engager de rester toute leur vie en l'état de Sœurs de la Congrégation, en y gardant les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et instruction, elles ont assisté à la messe où elles ont chanté l'hymne:

« Veni Creator, » le « Pange lingua » et sont venues à la communion dans l'ordre suivant :

Sœur Marguerite Lemoyne, dite du Saint-Esprit, supérieure.

Sœur Marie Barbier, dite de l'Assomption, assistante.

Sœur Catherine Charly, dite Saint-Ange, maîtresse des novices.

Sœur Marguerite Bourgeoys, dite du Saint-Sacrement.

Sœur Elizabeth de la Bertache, dite Sainte-Catherine, etc.,

comme dans l'acte de profession des vœux simples.

Signé :
Jean, évêque de Québec.
Charles Glandelet. Michel Villermaula.
Chaigneau. François Dollier.
De Valens. Mériel.

Pendant cette cérémonie, si pieuse et si imposante, nos Mères n'avaient pas oublié leurs Sœurs absentes, missionnaires à la Basse-Ville de Québec, à Château-Richer à la côte Beaupré, et à Sainte-Famille de l'île d'Orléans, ou île Saint-Laurent. On pensa à les rendre participantes du bonheur commun, et on présenta en leur faveur la requête suivante :

« Monseigneur, après avoir témoigné à Votre Grandeur les grandes obligations que nous lui avons de toutes les bontés qu'elle nous a fait

paraître, et lui avoir surtout marqué nos très humbles reconnaissances de toutes les peines qu'elle a bien voulu se donner pour établir d'une manière solide le plus grand bien de notre Communauté par les règlements qu'elle nous a donnés, et les vœux simples et de stabilité par lesquels elle a jugé très à propos de nous engager au service de Dieu, en la manière que le tout a été fait au consentement de notre Communauté... nous vous supplions très humblement, Monseigneur, de rendre nos Sœurs qui sont répandues dans Québec, dans l'île Saint-Laurent, et au Château-Richer, participantes des mêmes grâces que vous nous avez faites; de leur faire accepter, comme à nous, les mêmes règles; et de permettre qu'elles se consacrent au service de Dieu par les mêmes vœux simples et de stabilité, afin qu'étant toutes réunies par les mêmes liens et engagements, nous conspirions toutes dans un même esprit de grâce au service de Notre-Seigneur et de sa très sainte Mère. C'est la grâce que nous demandons à Votre Grandeur, et celle de nous dire, avec un profond respect,

Monseigneur, De Votre Grandeur,

Les très humbles, très obéissantes, très soumises, très petites filles et servantes,

Sœur Marguerite du Saint-Esprit.

Sœur Marie de l'Assomption.

Sœur Catherine St-Ange, du Saint-Sacrement.

Sœur Elizabeth de la Bertache, de Sainte-Catherine. »

Cette requête fut très favorablement accueillie de Monseigneur, qui se fit donner une copie de l'acte d'acceptation des règles, faite le 24 juin, et promit de renouveler en faveur des missionnaires de Québec toute la cérémonie qu'il avait faite pour la Communauté de Montréal. Nos Mères, voyant la bonne volonté que le prélat leur témoignait, en profitèrent pour solliciter diverses grâces spirituelles qu'il leur accorda très volontiers, après en avoir conféré avec M. Dollier de Casson. Voici la teneur de l'acte accordant les privilèges demandés :

Fête de la Visitation. Saluts du très Saint Sacrement. Saint Viatique.

« Sur la très humble remontrance qui nous a été faite par la supérieure, et toute la Communauté de Notre-Dame, de vouloir leur accorder la grâce de pouvoir dire dans leur chapelle une grand'messe le jour de la Visitation de la très sainte Vierge, qui est leur fête titulaire, et d'y avoir le Saint Sacrement exposé pendant tout ce jour; d'y chanter le salut du très Saint-Sacrement les sept principales fêtes de la très sainte Vierge... Nous ayant aussi représenté qu'il y avait des inconvénients d'aller chercher le saint Viatique à la paroisse pour leurs Sœurs malades, à cause de la foule du monde qui vient accompagner le Saint Sacrement, et qui entre dans leur maison et leurs chambres, ce qui trouble le silence et le recueillement de leur Communauté, elles nous auraient demandé la

permission de faire prendre à leur chapelle le saint Viatique pour leurs Sœurs malades.

« Nous, après avoir mûrement examiné la chose, et en avoir conféré avec M. Dollier, vicaire général et supérieur de leur Communauté; pour leur donner des marques de la sincère affection que nous avons pour leur Congrégation, leur avons permis de faire dire une grand'messe dans leur chapelle le jour de la Visitation, et d'y avoir pendant tout le jour le Saint Sacrement exposé avec toute la dignité requise. Nous voulons bien encore leur permettre de chanter les saluts du très Saint Sacrement les principales fêtes de la très sainte Vierge. Et, pour marquer l'égard que nous avons aux raisons qu'elles nous ont dites pour faire prendre le saint Viatique dans leur chapelle pour leurs Sœurs malades, nous leur accordons volontiers encore cette nouvelle grâce, en y ajoutant les deux suivantes, c'est à savoir: d'y faire prendre l'Extrême-Onction pour leurs dites Sœurs malades, et de pouvoir faire enterrer leurs Sœurs défuntes en leur dite chapelle. Le tout pendant autant de temps qu'il sera trouvé convenable par nous et nos successeurs évêques.

Donné à Ville-Marie, durant le cours de notre visite le 1er jour de juillet 1698, sous notre seing, le contre seing de notre secrétaire, et le sceau de nos armes. »

† Jean, évêque de Québec. »

Achat de nos Mères. Don de M. Dollier.

Ce même jour, 1er juillet, de l'agrément de Monseigneur, nos Mères achetèrent de M. Dollier de Casson, supérieur du séminaire Saint-Sulpice, un emplacement sur la rue Notre-Dame, de trente-six pieds de front, la maison comprise, et pour la profondeur, jusqu'à la clôture du jardin de l'Hôtel-Dieu, — moyennant 1250 livres —, sur laquelle somme le dit M. Dollier voulut bien donner deux cent cinquante livres, applicables à la mission de la Pointe-aux-Trembles en cette île.

Vente à M. Du Chaigneau, le 2 juillet.

Le lendemain, nos Mères vendirent à M. Léonard Du Chaigneau, p.s.s., maître d'école, un emplacement sur la rue St-Jacques, 42 pieds de long sur 48 de large, moyennant 400 livres. Les actes d'achat et vente, ci-dessus mentionnés, furent signés par Monseigneur de Québec, par les messieurs du séminaire en fonction à la Communauté, et par :

Marguerite Lemoyne, du Saint-Esprit, supérieure.

Marie Barbier, de l'Assomption, assistante.

Catherine Charly, de Saint-Ange, maîtresse des novices.

Louise Richard, de Saint-Bernard, dépositaire.

Marguerite Bourgeoys, du Saint-Sacrement, conseillère.

Il y avait quarante ans, jour pour jour, que notre vénérée Fondatrice avait inauguré la Congrégation externe dans sa chère étable; et

ces actes furent les derniers signés de sa main; ils mirent le sceau à sa vie active pour la faire entrer dans une douce et profonde retraite de dix-huit mois, préparatoire à sa bienheureuse éternité.

Dernier acte officiel de notre Fondatrice. Sa retraite.

« Dans les cérémonies touchantes qui s'étaient passées à Montréal, dit M. Montgolfier, la Sœur Bourgeoys se trouvait au comble de ses vœux; semblable au saint vieillard Siméon, elle n'avait plus rien à désirer sur la terre depuis qu'elle avait vu de ses propres yeux l'approbation solennelle de ses projets et de ses travaux passés. Bénissant le Seigneur intérieurement, elle se prosterna aux pieds du prélat en présence de toutes ses Sœurs, et le pria instamment de lui accorder en grâce qu'il lui fût permis de passer le reste de ses faibles jours dans l'obéissance, sous une entière dépendance de ses Sœurs, exclue de toute voix passive dans les élections et de toute charge d'autorité dans la Communauté. On eut de la peine à condescendre à cette démarche de son humilité; mais par la considération de ses travaux passés, et de son grand âge, qui était alors de 78 ans, par estime et par respect pour sa vertu, on se laissa vaincre. Le prélat voulut bien exaucer sa demande, à condition toutefois qu'elle eût toujours voix active dans les élections. »

De retour à Québec, Monseigneur de Saint-Vallier convoqua auprès de lui les Sœurs missionnaires de ce district; et, leur ayant

proposé les règles, elles y adhérèrent dans les termes suivants :

Acceptation de la règle par les Sœurs du district de Québec.

« Nous, soussignées, après avoir vu l'acceptation que nos Sœurs de la Communauté de Ville-Marie ont faite des règlements que Monseigneur l'illustrissime et révérendissime évêque de Québec leur a donnés ; après avoir entendu la lecture et l'explication que Sa Grandeur nous a faites des mêmes règlements, nous les avons pareillement acceptés avec toute sorte de respect et de soumission, et sommes dans la résolution de les pratiquer avec toute l'exactitude possible.

En foi de quoi nous avons signé à Québec, le 4e jour d'août 1698. »

Sœur Marie Gariépy, dite Sainte-Ursule.
Sœur Marie-Anne Guyon, dite de la Passion.
Sœur Marie Bouchard, dite Saint-Paul.
Sœur Marie-Madeleine Asselin, dite Saint-Ignace.
Sœur Catherine Trottier, dite Saint-François.

Acte de la profession des Sœurs de Québec, Ile St-Laurent, et Côte Beaupré.

L'an de Notre-Seigneur, mil six cent quatre-vingt-dix-huit, cinquième jour du mois d'août, les dites Sœurs étant à Québec, au nombre de six, ont fait dans la chapelle du séminaire, les portes étant fermées, entre les mains de Mgr l'évêque, assisté de MM. Glandelet et de la Colombière, ses grands vicaires, les vœux simples de pauvreté, chasteté, obéissance et instruction des personnes de leur sexe, selon la formule dressée par mon dit seigneur pour la Communauté de Ville-Marie, qu'elles ont récitée

à voix haute et intelligible, ayant un cierge allumé dans leur main, en présence du très Saint Sacrement, que Monseigneur, disant la sainte messe, tenait entre ses mains, et il les a communiées immédiatement après.

Vœu de stabilité, 6 août 1698.

Le lendemain, mercredi, sixième jour du mois et de l'année ci-dessus, les dites Sœurs ont fait aussi leur vœu de stabilité entre les mains de Monseigneur, assisté de messieurs ses grands vicaires, dans le même lieu, de la même manière, et avec les mêmes circonstances qui viennent d'être marquées, en présence de M. de Bernières, doyen de la cathédrale de Québec, de M. de Maizerets, supérieur du séminaire de Québec, de M. Dupré, curé de Québec, de MM. Buisson et Pocquet, prêtres du dit séminaire, qui ont signé au présent acte, avec Mgr l'Evêque, messieurs ses grands vicaires et les dites Sœurs.

Correspondance de Sœur du Saint-Esprit avec M. Tronson 1698-99.

En acceptant la charge de supérieure, ma Sœur du Saint-Esprit avait compté sur la sagesse et l'expérience de notre vénérée Mère; voyant que celle-ci se démettait entièrement des affaires, elle éprouva une vive peine et craignit que la Communauté ne vînt à déchoir sous son administration. Elle appréhendait aussi que les messieurs de Saint-Sulpice n'abandonnassent la conduite de la Congrégation; et elle en écrivit à M. Tronson, supérieur général, qui s'empressa de relever son courage par la lettre suivante:

« Vous voilà supérieure, à ce que vous m'écrivez. Comme vous l'êtes par une légitime élection et par obéissance, il y a tout sujet d'espérer que

vous ne gâterez rien. Notre-Seigneur vous assistera; et pourvu que vous lui soyez fidèle, tout ira bien. Vous ne devez point craindre que nos messieurs cessent de vous rendre les services qu'ils vous ont rendus jusqu'à présent, tant que vous servirez bien Dieu et qu'ils vous seront utiles. Je suis bien aise que vous soyez toutes contentes d'eux; ils me paraissent l'être aussi de vous autres. Il n'y a qu'à continuer de part et d'autre à bien faire son devoir; et Dieu ne manquera pas de son côté, de remplir chacun de ses bénédictions. Vous m'apprenez que Monseigneur de Québec vous a fait faire des vœux simples, vous a donné des règles que vous avez reçues avec plaisir, dont vous êtes toutes contentes, et vous me mandez que je n'y ai pas peu contribué. J'en suis bien aise pour l'amour de vous, et je loue Dieu de ce qu'il s'est bien voulu servir de moi pour rendre ce bon office à votre Communauté que j'aime et que j'estime. Si je n'écrivis pas l'année dernière à aucune de vous, ce n'est pas faute de bonne volonté; il fallait que je fusse incommodé dans ce temps-là, comme je le suis toujours, et souvent à ne pouvoir écrire. Je manque malgré moi à faire des réponses, ce qui me mortifie, aussi bien que ceux qui les attendent. Mais il faut tâcher de faire bon usage de ces privations par une soumission parfaite à la Providence. Je salue la Sœur Bourgeoys; je me recommande bien à vos prières, aux siennes, et à celles de toute la Communauté.

Encore une protection paternelle de M. Tronson.

Depuis de longues années, les Mères Ursulines n'avaient point perdu de vue le projet de s'établir à Montréal, où deux communautés enseignantes ne pouvaient être nécessaires alors. S'étant adressées sans succès à M. Dollier de Casson, elles prirent le parti d'écrire directement à M. Tronson, persuadées que tous les obstacles cesseraient s'il approuvait lui-même leur dessein. Leur supérieure lui en écrivit donc, et lui détailla tous les motifs qu'elle jugeait plus propres à faire impression sur son esprit, l'assurant surtout que ce nouvel établissement ne nuirait point à celui de la Sœur Bourgeoys. M. Tronson lui répondit en ces termes :

« J'ai vu par votre lettre du mois d'octobre dernier, la crainte où vous êtes que la pensée de vous établir présentement à Ville-Marie ne m'ait fait de la peine. Mais comment m'en aurait-elle fait, puisque je ne sais rien de cet établissement que ce que vous m'en écrivez? Je n'ai pas encore ouï dire qu'on vous y souhaitait, qu'on vous y donnait une maison avec un jardin, que votre établissement ne nuirait point aux filles de la Congrégation, qu'il y aurait de quoi travailler pour les unes et pour les autres. Pour vous parler avec sincérité, je vous dirai que des personnes qui connaissent le pays ont peine à croire que deux communautés de filles, qui ont les mêmes emplois, ne soient point trop pour Ville-Marie. Tout ce que je puis faire, c'est d'écrire cette année à nos messieurs pour être éclairci là-dessus ; et la suivante, après que par

leur réponse, ils nous auront mandé tout le détail de cette affaire, nous vous ferons savoir simplement ce que nous en pensons. Il ne s'agit que de bien connaître la volonté de Dieu, de peur que, comme il arrive quelquefois, en voulant trop multiplier le bien et le trop étendre, on ne l'affaiblisse et on ne le diminue. J'espère que vos prières contribueront à nous la faire connaître. »

La réserve de M. Tronson fit comprendre aux Mères Ursulines qu'au jugement de cet homme sage et prudent, leur dessein n'était pas dans l'ordre de la divine Providence, et elles abandonnèrent leur projet.

On veut établir un noviciat de la Congrégation de Notre-Dame à Québec.

Un autre plan était à l'état d'organisation dans Québec. Il s'agissait, entre Monseigneur et son clergé, d'y fonder un établissement de la Congrégation indépendant de celui de Ville-Marie, qui fût dirigé comme ce dernier par une supérieure générale, et où l'on pût former des novices pour les envoyer en mission dans les paroisses de ces quartiers. Les citoyens de Québec désiraient beaucoup l'exécution de ce projet; et, afin de déterminer les Sœurs à y consentir, on leur offrait d'agrandir la maison qu'elles occupaient dans cette ville, et de leur assigner un revenu qui pût les aider en partie à subsister. Mgr de Saint-Vallier avait chargé un prêtre de composer un mémoire sur l'opportunité et les moyens de former ce nouvel établissement, et on avait dressé un projet d'ordonnance pour l'ériger dans les formes, dès

que le moment favorable serait venu. La supérieure générale de la Congrégation de Québec devait être ma Sœur Barbier, dite de l'Assomption, assistante de la Communauté de Montréal, qui se trouvait alors à Québec pour s'y faire traiter; elle aurait eu sous sa dépendance la mission de la Sainte-Famille, celle du Château-Richer, et celle de Champlain, qu'on allait rétablir cette année. En outre, on devait demander à la Communauté de Montréal trois bons sujets de plus pour l'établissement de Québec, ce qui eût fait en tout douze Sœurs; six à Québec, et deux dans chacune des trois autres missions. Avant d'en venir à l'exécution, on avait eu soin de pressentir les Sœurs de Québec sur ce projet, et de les y disposer par les voies de la persuasion. L'auteur du mémoire disait à Monseigneur de Saint-Vallier: « Pourvu qu'on ait l'agrément de la Communauté de Ville-Marie, il sera aisé de faire consentir les Sœurs de Québec, qui sont toutes disposées à sacrifier l'inclination naturelle qu'elles auraient à cet égard. C'est ce qu'elles m'ont dit lorsque je leur ai fait entendre qu'on prétendait agir de concert avec leurs Sœurs, et qu'elles ne devaient pas craindre de se voir désunies d'esprit et de cœur de celles de Ville-Marie. Cependant, les Sœurs qui sont ici sentiront de la peine à quitter leur première Communauté pour passer à celle de Québec. »

Une difficulté plus considérable qu'on appréhendait, c'était le manque de concours de la part de la Communauté de Montréal. » Quoique

les raisons que j'avance soient plausibles, dit l'auteur du mémoire, je doute que la Sœur du Saint-Esprit, qui gouverne l'esprit de la plupart des filles de la Congrégation, surtout des jeunes, qui sont ses élèves, et qui font le plus grand nombre, y consente bien volontiers. Elles feront probablement difficulté de convenir que la Communauté de Québec doive être indépendante de celle de Ville-Marie. »

Dans le cas où ma Sœur du Saint-Esprit eût consenti, l'auteur du mémoire craignait qu'elle ne profitât de cette circonstance pour se défaire de quelque Sœur difficile, si elle en avait; et il engageait Mgr à faire lui-même le choix des sujets pour Québec, et à assigner à chacune sa fonction spéciale. Par ce qu'il dit, on peut conclure qu'il connaissait bien les Sœurs, ou qu'il croyait les bien connaître. « Sœur Barbier, écrivait-il, pourrait être supérieure en chef. Sœur Sainte-Ursule, sous le titre d'assistante, conduirait sous elle le temporel et le spirituel de la Communauté. Sœur Saint-Augustin, serait maîtresse des novices. Sœur de la Passion serait appliquée uniquement au travail, car elle est bonne ouvrière. Et des trois Sœurs qui viendraient à Québec, l'une aurait soin des pensionnaires, l'autre ferait la classe des externes avec Sœur Saint-Ignace, la troisième irait à la mission du Château avec Sœur Saint-Joseph. Sœurs Saint-Paul et Saint-François peuvent rester à la Sainte-Famille. Je vois bien de l'inconvénient à laisser Sœurs Sainte-Ursule et

Saint-Augustin au même lieu étant les deux propres sœurs. Saint-Augustin serait propre à commencer la mission de Champlain; elle y serait mieux goûtée qu'au Château-Richer où elle est, et où se vérifie dans sa personne ce que dit Notre-Seigneur en l'évangile : Nemo propheta in patria sua; d'ailleurs, c'est une fille très réglée et vertueuse. Sœur Sainte-Ursule est indifférente pour rester ici, ou retourner à la Communauté. Sœurs Saint-Augustin, Saint-Paul, de la Passion et Saint-François n'ont pas fini leurs trois ans. Sœurs Saint-Ignace et Saint-Joseph pourraient y être gardées jusqu'à six ans. De toutes les Sœurs que je viens de nommer, outre Sainte-Ursule et Saint-Augustin, qui seraient destinées aux principaux emplois, il n'y a que Sœurs Saint-Ignace et Saint-Joseph qui soient de très bonnes maîtresses d'école. Sœur Saint-François ne l'entend pas mal; mais ses infirmités ne lui permettent pas d'avoir une grande classe, il lui faut de l'action. C'est pourquoi la mission de la Sainte-Famille, où il n'y a pas beaucoup d'écolières, est celle qui lui convient mieux. Votre Grandeur jugera s'il est à propos de faire paraître aux Sœurs que la Sœur Bourgeoys est informée de notre projet. »

On avait, en effet, communiqué ce dessein à notre Fondatrice. Pour montrer visiblement qu'il n'agréait pas l'établissement projeté, Dieu permit qu'on en fît la proposition du vivant même de celle à qui il avait donné son esprit et ses lumières dans ce qui concernait son

Institut; et qu'elle manifestât elle-même par lettres et de vive voix, son éloignement pour ce projet. « Il y a des marques, écrit-elle, qui montrent que la sainte Vierge a agréé qu'il y eût une troupe de filles qui s'assemblassent à Montréal, dans une ville qui serait bâtie sous le titre de Ville-Marie, pour instruire les petites filles de la Nouvelle-France en bonnes chrétiennes, et en faire ensuite de bonnes mères de familles. »

La formation de la Congrégation de Notre-Dame, observe M. Faillon à ce sujet, a été une dépendance essentielle du dessein de Dieu dans l'établissement de la colonie de Montréal. Dieu voulut y faire honorer la sainte Famille par trois communautés; et, par l'Institut de la Sœur Bourgeoys en particulier, il eut dessein de rendre visible l'esprit de la très sainte Vierge après la Pentecôte. On doit donc conclure que la grâce de la Congrégation, qui est une participation de celle de Marie, est attachée à ce lieu même; que c'est là que tous les sujets de l'Institut doivent venir la puiser, dans cette ville, la seule de toute l'Amérique qui ait été fondée pour faire honorer Marie, la seule qui ait porté son nom, qui lui ait été donnée pour apanage et pour douaire. Car les membres de la compagnie de Montréal, en consacrant cette île à la sainte Famille, par les mains de M. Olier, en 1642, prétendirent en transférer irrévocablement le domaine à la très sainte Vierge,

comme ils l'écrivaient peu après au Souverain Pontife.

« Beatissime Pater... Insulam quam societas præfata jure possidebat, propriam fecit Immaculatæ Deiparæ, omniumque in insula habitantium Matrem et Dominam voluit. » C'est, en effet, Marie qui en a été jusqu'ici la véritable Dame et Maîtresse, comme étant celle de tout ce que le séminaire Saint-Sulpice est censé posséder.

Monseigneur de Saint-Vallier, voyant que notre Fondatrice ne se montrait pas favorable à son projet, ne voulut pas ériger contre son gré le nouvel établissement.

Saint couronnement d'une riche carrière ou: derniers jours de notre Fondatrice.

Bien que notre Vénérable Mère ne fît plus partie du conseil depuis les dernières élections, elle était néanmoins encore un puissant appui pour la supérieure; car ses exemples portaient sans cesse à la plus héroïque abnégation. Sa seule présence était un préservatif contre tout écart; ses paroles empreintes de l'humilité la plus vraie, inspiraient l'amour de cette vertu. Sœur Morin, de l'Hôtel-Dieu, écrivait à cette époque: « Voilà ce qu'a fait la Sœur Bourgeoys, animée de l'amour de Dieu et du zèle pour sa gloire. Elle vit encore aujourd'hui, en odeur de sainteté, si humble, si rabaissée, qu'elle inspire l'amour de l'humilité seulement à la voir. »

« Déchargée de tout autre soin que celui de travailler à sa propre perfection, dit M. Montgolfier, il faudrait suivre la Sœur Bourgeoys

dans toutes les vertus et pratiques auxquelles, malgré son grand âge, elle se livra, sans autre réserve que celle que lui prescrivait l'obéissance. Nous la verrions, dans la simplicité de son extérieur, pauvre et modeste, toute consommée en Dieu, se rendre exacte sans exception à tous les exercices de la Communauté, sans jamais y chercher aucun adoucissement ni dispense. Non contente de cette régularité extérieure, nécessaire à la vérité pour la perfection religieuse, mais qu'elle déclarait souvent n'être rien, ou bien peu de chose aux yeux de Dieu, si elle n'est soutenue par des dispositions intérieures saintes et parfaites, elle animait toutes ses démarches par des vues de foi, dont elle a laissé les pratiques par écrit. Bien loin de rechercher les applaudissements des créatures, ou de s'applaudir elle-même, elle ne cessait de s'humilier, de s'accuser, et d'exagérer ses plus petites fautes. Un seul mouvement naturel de complaisance, auquel elle n'aurait pas même consenti, était un crime à ses yeux. Se justifier, lors même qu'elle était innocente; sentir de la répugnance dans les humiliations qu'elle désirait, et qu'elle embrassait toujours de tout son cœur, étaient à ses yeux des fautes qu'elle ne se pardonnait pas, quoique ce fussent souvent, aux yeux de Dieu même, de véritables vertus. Je n'ai point d'esprit! disait-elle; et elle le pensait ainsi. Rendant compte un jour à son directeur de son oraison, elle lui disait: « Je suis une pauvre fille, qui n'ai pas l'esprit de discourir avec Dieu, mais une seule vérité m'occupe longtemps; je

ne suis pas capable de faire autre chose. » « Je demande à Dieu des humiliations et des souffrances, disait-elle une autre fois, et il me les épargne dans sa colère, parce que je suis une orgueilleuse et une immortifiée, qui les sent lorsqu'elles arrivent. »

« C'est à moi seule, ajoutait-elle encore, c'est à ma négligence et à mes mauvais exemples que je dois attribuer toutes les fautes qui se sont jamais faites dans la Communauté ; et je tremble aux approches de mon éternité, parce que j'en suis coupable aux yeux de Dieu. »

« Que j'aime à me la représenter, dit M. Montgolfier, dans les dernières années de sa vie, réduite comme dans son centre si longtemps désiré, sous le joug d'une obéissance parfaite, et goûtant toutes les délices d'une sainte union avec Dieu, autant que ses forces et sa santé, dans un âge avancé d'environ 80 ans, pouvaient le lui permettre, la première et la plus exacte à tous les exercices de la Communauté ! Elle avait été la mère et la maîtresse de toutes ; c'était elle qui les avait toutes assemblées, et elle se faisait alors plus que jamais leur modèle, se rendant la plus petite, la plus soumise et la plus obéissante. C'est ainsi que, débarrassée des soins extérieurs, rendue parfaitement à elle-même, et dans l'exercice des plus sublimes vertus, elle attendait en paix le jour du Seigneur après lequel elle soupirait sans cesse, jouissant, en attendant, de toute la consolation que lui présentait la vue d'une communauté parfaite-

ment formée, qui lui avait coûté tant de soins et de travaux, et qui répandait au loin dans les villes et dans les campagnes la bonne odeur de Jésus-Christ. »

Nécrologies des Sœurs décédées de 1698-1700

19e décès: Sœur PERRETTE LAURENT DE BEAUME, dite Sainte-Marie-Anne.

Perrette Laurent de Beaume naquit à Paris en 1653, l'année que notre Fondatrice passa pour la première fois en Canada; elle avait dix-huit ans lorsque notre Mère et ses compagnes reçurent la sanction et haute approbation royale par lettres patentes de 1671. Mademoiselle Laurent de Beaume fut une des six que notre Mère s'adjoignit lors de son second voyage en France, lesquelles furent approuvées et reçues par Mgr de Laval, dans l'église du séminaire des missions étrangères à Paris.

En 1692, la mission de Lachine, interrompue depuis 1689, fut rétablie, et Sœur Laurent en eut la direction. Elle y fit construire un hangar, au prix de beaucoup de fatigues et de misères; elle souffrit aussi de la frayeur, car les Iroquois étaient sans cesse en embuscade auprès du fort pour tâcher d'y pénétrer. Enfin, les privations qu'elle eut à s'imposer, vu le malheur du temps, sont incalculables. M. Rémy, qui avait beaucoup contribué au rappel des Sœurs, ne pouvait cependant leur procurer tous les secours désirables, vu les nombreux et pressants besoins de tous ses paroissiens, pour chacun desquels

il était un vrai père. Il faisait néanmoins tout son possible pour leur témoigner sa bonne volonté en toute occasion; la copie de quittance ci-jointe en est une preuve.

« Le 11 août 1694, furent présents devant Adhémar, notaire royal, Claude Cecire, 1er marguillier de la paroisse des Saints-Anges de Lachine.

Jean Paré, 2d. . . . .
René Cuillérier,
André Rapin, } anciens marguilliers.
Louis Fortier

Messire Pierre Rémy, p.s.s., curé de la paroisse.

Sœur Perrette Laurent, de la Congrégation de Notre-Dame.

Lequel Cecire a représenté que la Fabrique doit à Sœur Laurent 60 livres, pour deux années de blanchissage du linge de l'église, laquelle Sœur a besoin de cet argent pour un hangar; les dits marguilliers n'ayant pu en emprunter, supplient M. Rémy de vouloir bien leur avancer la somme de cent livres, qui leur sont dues par des particuliers. Et, à l'instant, mon dit Sieur Rémy a payé comptant en argent blanc et monnayé, à la dite Sœur Laurent, la dite somme de soixante livres. »

Lors de l'acceptation des règles, Sœur Laurent faisait partie de l'Institut depuis vingt-six ans. Nous ne voyons pas son nom dans la liste

des Sœurs qui se rendirent processionnellement à la balustrade pour y prononcer leurs saints engagements. Il est probable qu'elle était alors retenue à l'infirmerie, car elle décéda le 30 octobre de la même année 1698. Le nom de religion qui lui échut fut celui le Sainte-Marie-Anne.

20e décès : Sœur CATHERINE CROLO,
dite Saint-Joseph.

Catherine Crolo naquit en 1619, à Lauzon, en Lorraine. Plus tard, ses parents allèrent s'établir à Troyes, en Champagne; et c'est là qu'elle faillit être victime de libertins qui l'avaient saisie de force, et qui ne s'en seraient pas dessaisis sans l'intervention de notre Mère Bourgeoys. Celle-ci, qui était alors congréganiste externe, à Troyes, ayant été informée de l'audacieuse action qui venait de se commettre, prit en main un crucifix et courut après les ravisseurs. « Malheureux ! leur dit-elle, c'est Jésus-Christ que vous attaquez dans ses membres; sachez que, tôt ou tard, il se vengera de votre sacrilège témérité. » Effrayés de ces menaces, les libertins se retirèrent confus, et Catherine courut se précipiter avec transport dans les bras de sa libératrice. Peu après cela, la jeune Crolo se joignit à la Congrégation externe, dont notre Mère était alors préfète. Pendant que celle-ci faisait des démarches pour entrer chez les Carmélites, Catherine Crolo, qui entendait

parler du Canada, et qui avait un grand désir d'y aller, lui dit avec un air très assuré qu'elle ne devrait pas embrasser la vie religieuse, mais qu'il fallait qu'elles allassent l'une et l'autre s'employer au service de Dieu dans la colonie de Ville-Marie. Là-dessus elle lui allègue tous les motifs qu'elle juge être les plus propres à la toucher, et lui fait les instances les plus vives et les plus pressantes; elle agit enfin si efficacement sur son esprit et sur son cœur qu'elle l'oblige d'aller trouver la supérieure de leur Congrégation, pour lui faire connaître à fond toutes ses dispositions et toutes ses pensées. Cette démarche eut son effet; car plus tard, Sœur Louise de Sainte-Marie ayant présenté Sœur Marguerite à son frère, M. de Maisonneuve, celui-ci l'agréa de tout son cœur. Mais il refusa les services de Mademoiselle Crolo, jugeant que, dans l'état où se trouvait la colonie, une seule maîtresse suffirait aisément pendant plusieurs années à l'instruction des jeunes filles.

Quand notre Mère Bourgeoys passa en France pour chercher des coopératrices, Sœur Crolo fut la première qui répondit à son appel. Son contrat d'engagement, « pour faire l'école à Ville-Marie, » fut passé dans l'étude de M. Châtel, notaire apostolique de Troyes. Dès lors, ma Sœur Crolo était remarquable par son esprit d'humilité et de pauvreté; notre Vénérable Mère l'atteste, et elle cite le fait que cette chère

compagne ne voulut pas emporter avec elle plus d'une paire de souliers.

Sœur Crolo contribua à établir la dévotion à la sainte Famille dans le pays. « En 1663, dit notre Mère, la Sainte-Famille a commencé; j'en ai signé l'acte, ce qu'ont fait aussi la Mère Macé, Sœur Crolo, Mlle Mance. » Cette chère Sœur fut longtemps directrice de la maison de Providence, située à la Pointe-Saint-Charles; elle surveillait en même temps les travaux de la ferme voisine. Il est fait mention d'elle, dans l'enquête faite sur un domestique de notre Congrégation, noyé en 1681.

« 29 janvier. Enquête faite par Sieur Jean-Baptiste Migeon de Bransac, avocat au parlement, bailli de l'île, pour la recherche de Barthélemy Lemaître dit Barbelin. — Il y a quinze jours, le 17, vers 4 heures du soir, Sœur Marguerite Soumillard, procureuse de la Congrégation de Notre-Dame, dit au nommé Barthélemy Lemaître, serviteur de la Congrégation depuis dix mois, d'aller en leur terre dite « La Providence, » concession de la Pointe-Saint-Charles, pour y avertir Sœur Catherine Crolo, qui y réside, de faire retirer leurs chevaux et cavales du lieu où ils étaient, lesquels couraient risque d'être inondés par le débordement de la grande rivière. Et on n'a plus entendu parler de lui, malgré toutes les recherches faites à Lachine, au bas de l'île, etc. Robert Le Cavalier, habitant, dit avoir rencontré Lemaître à la Pointe-St-Charles, le 17 de ce mois, sur les 4

à 5 heures du soir, et lui avoir conseillé de ne point passer outre, qu'il aurait peine à se rendre ; et que le dit Lemaître lui avait répondu qu'étant léger, il passerait bien sur la glace. »

« 6 avril 1681. Sur avis donné, avons fait la levée du cadavre et, après l'avoir fait tirer des glaces, avons trouvé son visage tout défiguré, la bouche et la gorge enflées, meurtries, ayant été étouffé par l'eau. Après quoi, nous l'avons fait mettre dans une traîne pour le conduire en cette ville, et avons ordonné que le dit cadavre fut enseveli, et enterré au cimetière. »

Migeon de Bransac.
Maugue, greffier.

« Quand le jeune conseil de 1694 résolut d'abandonner la maison de Providence, faute de moyens pécuniaires, Sœur Crolo se vit en proie à la plus grande des épreuves. D'un côté, elle tenait beaucoup à cette œuvre, l'un des principaux objets de son zèle et de celui de notre Fondatrice depuis de longues années ; de l'autre, elle se vit menacée de rompre avec sa chère Congrégation de Notre-Dame. « Monseigneur a déclaré à une des plus anciennes, Sœur Crolo, dit un papier authentique de l'époque, qu'il voulait la retirer tout à fait de l'état de Sœur de la Congrégation pour la mettre dans la maison de Providence, contre le sentiment de toute la Communauté. »

Il n'y avait pas à balancer longtemps de la part de ma Sœur Crolo ; le rameau, quoiqu'il eût

déjà donné beaucoup de fruits, et qu'il en promît encore d'excellents, ne pouvait être préféré à l'arbre productif, il fut sacrifié... Mais cet événement mit notre chère Sœur dans une position doublement pénible; les officières de la Communauté se sentirent blessées qu'elle eût tant tenu à cette œuvre qu'on abandonnait, et Monseigneur se montra offensé de ce qu'elle n'y avait pas tenu davantage.

Sœur Crolo passa les quatre dernières années de sa vie dans une espèce de retraite à l'infirmerie. « Je ne sors presque plus de l'infirmerie, écrivait notre Mère en 1697; j'y couche et j'y prends mes repas, à cause de mon grand âge, dit-on, et pour faire compagnie à ma Sœur Crolo, qui ne peut pas aller au réfectoire. »

Parlant des travaux de nos premières Mères, Sœur Morin dit dans ses annales: « Le partage de la Sœur Crolo fut le ménage de la campagne, où elle a consommé ses forces et ses années, et a rendu par là bien des services à ses Sœurs, lavant les lessives, le jour, après les avoir coulées la nuit, cuisant le pain, étant toujours infatigable au travail, et se regardant comme la dernière de toutes, la servante de la maison. Elle vit encore aujourd'hui, âgée de quatre-vingts ans, en grande odeur de vertu. »

Sœur Crolo n'est pas mentionnée dans l'acte de la solennité des vœux; parce qu'elle gardait alors l'infirmerie, vu son grand âge et ses infirmités. On lui assigna le nom de Saint-Joseph. Quand elle décéda, 28 février de l'année sui-

vante, elle avait 80 ans d'âge et 40 de religion. Elle était née un an avant notre Mère; elle la précéda d'un an dans l'éternité... toutes deux atteignirent l'âge octogénaire. Il n'y eut de décès, entre elles deux que celui de Catherine Soumillard, nièce de notre Fondatrice.

Les registres de ville-Marie nous informent que « Sœur Catherine Crolo, dite Saint-Joseph, fut inhumée dans l'église paroissiale, en présence de tout le clergé et d'un grand concours de peuple, attirés par la bonne odeur des vertus de cette vénérable défunte. »

21e décès : SŒUR CATHERINE SOUMILLARD, dite de la Purification.

Cette chère Sœur était la troisième fille de M. Orson Soumillard, qui avait épousé mademoiselle Marie Bourgeoys, sœur de notre Fondatrice. Elle naquit à Troyes en 1656, perdit sa mère en bas âge; et en 1672, suivit sa tante Marguerite en Canada avec deux de ses sœurs, Marguerite et Louise. La première fut reçue à Paris par Mgr de Saint-Vallier au nombre des compagnes de notre Fondatrice; la seconde se maria; et Catherine suivit les traces de sa sœur aînée dans notre Congrégation. Elle y était depuis onze ans quand eut lieu la catastrophe de « 1683 » qui fut trois fois pénible pour elle; car, outre l'embarras de se trouver sans habits, sans asile, comme les autres, elle perdait en

Marguerite Soumillard une sœur d'enfance avec qui elle s'était plu à rappeler les souvenirs de la patrie, de la famille... elle voyait de plus s'anéantir une espérance bien chère... Sœur Marguerite avait été sur les rangs pour remplacer notre vénérée Mère comme supérieure; en ce cas, Sœur Catherine fût passée, de l'égide d'une tante sous celle d'une sœur. C'eût été bien consolant... trop consolant pour une fille de Marguerite Bourgeoys... car les filles, comme la Mère, doivent marcher sans cesse dans la voie du renoncement et de l'abnégation. Qui pourrait dire toutes les larmes que versa pauvre Sœur Catherine près des décombres fumants qui avaient enseveli l'objet de sa plus légitime affection? Qui pourrait calculer ses soupirs et ses gémissements à l'idée qu'il ne lui restait rien de cette sœur chérie... pas un objet qui lui eût appartenu, ou qu'elle eût touché... pas un cheveu, pas un ossement... rien, rien, qu'elle pût envoyer à leurs parents et amis d'outre-mer pour les consoler d'une si terrible épreuve...

Mais, en âme forte et généreuse, elle ne succomba point à sa peine; elle s'en servit plutôt comme d'un levier puissant pour gravir quelques degrés de plus vers la sainte montagne.

Sœur Catherine Soumillard fut une des premières missionnaires de Lachine; elle était là quand cet endroit fut saccagé par les Iroquois, qui brûlèrent les maisons, massacrèrent une partie des habitants, emmenèrent les autres en

captivité. Les Sœurs, dont la maison se trouvait dans l'enceinte du fort, ne souffrirent aucune insulte de la part des sauvages; et, après le massacre, Sœur Soumillard conduisit ses élèves à Ville-Marie. Avant 1689, Sœur Catherine remplissait l'office de dépositaire. Lors de l'émission solennelle des vœux, en 1698, elle fut nommée « de la Purification; » son nom ne figure pas dans la liste des Sœurs qui signèrent l'acte d'acceptation des règles; mais on doit présumer que, comme nos Sœurs Crolo et Laurent, elle était alors retirée à l'infirmerie, d'après ce qui nous a été transmis de cette époque, « que la vie pénible des Sœurs missionnaires altérait bientôt leur santé, et les obligeait de retourner à leur Communauté de Ville-Marie au bout de quelques années de travail. » Vers ce temps-là, on n'en comptait pas moins de douze hors d'état de rendre aucun service à l'Institut.

Le 16 août 1699, ma Sœur de la Purification dit adieu à la terre, âgée de quarante-trois ans, dont elle avait passé vingt-sept dans la Congrégation.

Ce fut le dernier sacrifice de notre Vénérable Mère, la dernière de ses filles pour qui elle dit avec l'Eglise: « Partez, âme chrétienne. »

Oui! partez de la terre! répondirent en chœur nos vingt Sœurs élues, venez au ciel! Vous méritez de faire cortège à notre Mère commune lorsque, sous peu, elle viendra recevoir sa cou-



Portrait inspiré de la peinture faite par M. Pierre Le Ber, après le décès de notre Vénérable Mère.

ronne du juste Juge, du magnifique Rémunérateur.

22e décès : NOTRE VÉNÉRABLE MÈRE MARGUERITE BOURGEOYS, dite du Saint-Sacrement.

Le soleil du 31 décembre venait de cacher ses derniers feux derrière un splendide horizon, les dernières heures du XVIIe siècle disparaissaient rapidement; et nulle part mieux qu'à la Congrégation, l'hymne de la gratitude s'élevait brûlante vers le ciel. La première heure du nouvel an allait sonner, cette heure qui fait battre de joie le cœur de l'enfant et qui saisit d'appréhension les personnes âgées. Quatre-vingts ans d'exil! murmura notre vénérée Mère sur son dur chevet... et combien encore... En ce moment, la maîtresse des novices, Sœur Catherine Charly, gravement malade depuis quelques jours, éprouva une crise si forte qu'on la crut à ses derniers moments. Les Sœurs qui la veillaient, effrayées du danger, coururent de toutes parts dans la maison pour annoncer cette triste nouvelle; et celle qui fut députée à la chambre de Mère Bourgeoys, l'entendit prononcer cette prière; « Ah! mon Dieu! que ne me prenez vous, moi qui suis inutile à tout dans cette maison, plutôt que cette pauvre Sœur qui peut encore vous y rendre de grands services. » Sur le champ, la malade commença à se trouver mieux; et, bientôt, elle fut hors de danger. Mais

le soir du même jour, notre Fondatrice se trouva arrêtée par une grosse fièvre, accompagnée de douleurs très aiguës qui ne lui laissèrent presque aucune relâche les douze jours qu'elle vécut encore. La Sœur Bourgeoys, dit Monsieur Montgolfier, avait eu l'année précédente une autre grande maladie; et Dieu l'avait rendue aux vœux empressés de ses Sœurs. Depuis ce temps-là, on l'avait souvent entendue se plaindre agréablement à elles de ce que, par leurs soins et par leurs prières, elles avaient allongé les jours de son pèlerinage. Mais dans l'une et l'autre de ces infirmités, elle donna constamment l'exemple des plus excellentes vertus. C'est dans l'infirmité, nous dit l'apôtre, qu'on éprouve la véritable vertu; si elle n'y disparaît pas, étouffée par les faiblesses de la nature, elle s'y perfectionne toujours par un exercice continuel de presque toutes les vertus: mortification, obéissance, sacrifice de soi-même, soumission aux ordres de Dieu, désir ardent de le posséder. C'est par l'exercice de ces vertus que la Sœur sanctifia toutes ses maladies. Elle souffrait les plus grandes douleurs, vives au point d'arracher quelquefois à la nature des cris involontaires; mais jamais on ne l'entendit murmurer, ni se plaindre. Elle recevait sans réplique tout ce qu'il plaisait au médecin de lui ordonner, ou aux Sœurs qui la servaient de lui présenter, pour son soulagement, malgré la répugance qu'elle y trouvait, et l'expérience qu'ils ne servaient qu'à la faire souffrir de plus en plus. C'était ce qu'elle désirait avec ardeur;

car, dans sa maladie même, elle cherchait à augmenter ses douleurs par des postures gênantes. L'infirmière ayant remarqué cette industrie de sa mortification, en reprit la sainte malade, et alors la mortification céda à l'obéissance. Semblable au saint homme Job, elle bénissait continuellement le Seigneur; et c'était dans ses plus grandes douleurs qu'elle redoublait ses cantiques de louange. Elle en chantait souvent elle-même, et invitait les Sœurs qui étaient auprès d'elle, à chanter ceux qu'elle leur suggérait, comme les plus propres à entretenir dans son cœur le goût de la céleste patrie, et les désirs les plus enflammés d'y arriver bientôt.

Entre autres avis, notre Mère recommanda à ses Sœurs de profiter des ouvertures que la Providence pourrait leur offrir pour reconstruire sur un plan plus vaste les salles destinées aux Sœurs, aux pensionnaires et aux externes, dont le nombre s'était accru considérablement depuis la construction de la nouvelle maison où elles demeuraient alors. Enfin, elle ne cessa de faire admirer sa mortification, son obéissance, sa soumission aux ordres de Dieu, et le désir ardent qu'elle éprouvait d'aller se réunir à lui. Ce fut dans ces sentiments qu'elle reçut les derniers sacrements; et qu'enfin, le douzième jour, étant tombée le matin dans une douce agonie qui dura trois heures, et ayant les mains modestement croisées sur sa poitrine, elle rendit paisiblement son âme à son Créateur, le 12 janvier 1700, la quarante-septième année depuis

son arrivée à Ville-Marie et de son âge la quatre-vingtième. Elle n'eut pas plutôt rendu le dernier soupir que son visage, jusque alors extraordinairement altéré par l'excès de ses dernières souffrances et par ses austérités habituelles, brilla, tout à coup, d'un éclat qu'on prit, avec raison, pour une marque de la gloire dont son âme jouissait déjà dans le ciel. Ce fut alors que ma Sœur Charly, nommée jusque-là Saint-Ange, prit, par vénération et par reconnaissance pour notre Fondatrice, le nom de Sœur du Saint-Sacrement.

Dès que le bruit de cette mort se répandit dans le public, on accourut de toutes parts à la Congrégation; chacun témoignait le plus vif empressement pour avoir des reliques d'une défunte si justement vénérée, ou, au moins, pour faire toucher à son corps des médailles, des chapelets, ou autres objets de dévotion. L'inhumation de ce saint corps donna lieu à une pieuse contestation entre la Congrégation et la paroisse; c'était à qui aurait le dépôt d'une si précieuse dépouille. M. Dollier de Casson partagea le différend en ordonnant que le corps serait enterré dans l'église paroissiale et que le cœur serait placé dans l'église de la Congrégation. En conséquence, le lendemain, 13 janvier, les obsèques furent célébrées à la paroisse. Il y eut un concours dont on n'avait point vu jusque alors d'exemple à Ville-Marie: M. le chevalier de Callières, gouverneur général du Canada, M. de Vaudreuil, gouverneur particu-

lier de Ville-Marie, toutes les personnes de mérite et de distinction, se firent un devoir d'honorer les obsèques de leur présence. M. Dollier de Casson, alors âgé de quatre-vingts ans, qui avait toujours considéré notre Mère Bourgeoys comme l'un des plus rares présents que la bonté divine eût faits au Canada, prononça lui-même l'oraison funèbre de la défunte. Il s'étendit sur les vertus qu'elle avait fait paraître dans sa vie admirable, et exhorta les Sœurs à la faire revivre chacune en particulier dans sa propre personne, et toutes ensemble dans leur communauté. Enfin, M. René de Breslay, prêtre du séminaire, chargé alors des fonctions curiales, fit la cérémonie de l'inhumation du corps, lequel fut déposé à l'entrée de la chapelle de l'Enfant-Jésus, dite communément de la sainte Vierge. Notre Mère Bourgeoys était née à Troyes en 1620, sous l'épiscopat de Monseigneur René de Breslay; et la Providence voulut que M. René de Breslay, petit-neveu du précédent, lui rendit à Montréal les derniers devoirs de la sépulture chrétienne. Un ecclésiastique distingué du pays, écrivant ce jour-là même les circonstances de cette touchante cérémonie à l'un de ses amis, lui disait: « Il n'y a jamais eu tant de prêtres, ni tant de religieux, dans l'église de Montréal, qu'il en est venu ce matin aux obsèques de la Sœur Bourgeoys; le concours du peuple a été extraordinaire ... et si les saints se canonisaient comme autrefois, on dirait, demain, la messe de Sainte Marguerite du Canada. Ma Sœur du Saint-Sacrement, maî-

tresse des novices, pour qui on avait dit les prières des agonisants, s'est bien portée depuis que la Sœur Bourgeoys a demandé de mourir pour elle ; de sorte qu'on peut dire à l'honneur de la défunte les paroles que Notre-Seigneur dit dans l'évangile : « Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis. »

M. Dollier de Casson fit mettre sur le cercueil l'épitaphe suivante, gravée sur une table de cuivre :

Ci-gist

Vénérable Sœur Marguerite Bourgeoys,
Institutrice, Fondatrice et première Supérieure
des Filles de la Congrégation Notre-Dame,
établies en l'île de Montréal pour l'ins-
truction des filles, tant dans la ville
qu'à la campagne, décédée
le 12 janvier 1700.

Priez pour le repos de son âme.

Le cœur de la défunte ayant été embaumé avec soin, fut renfermé dans une boîte de plomb en forme de cœur, et gardé un mois entier, avant qu'on le mît dans une niche creusée dans le mur de la Congrégation, destinée à le renfermer. Pendant tout ce temps, la même dévotion que le peuple avait à aller prier sur son tombeau le porta aussi à vénérer son cœur et à y faire toucher divers objets de piété ; plusieurs aussi demandaient des parcelles de linge imbibées de son sang. Ensuite, le 11 février, qui était le

trentième jour depuis celui du décès, on fit dans l'église de la Congrégation un service solennel, semblable à celui des obsèques, et qui fut célébré par M. de Belmont, grand vicaire du diocèse, alors directeur du séminaire de Ville-Marie. Le cœur était exposé dans la nef sous un voile blanc. Après la messe et les prières ordinaires aux services des défunts, M. de Belmont prit dans ses mains la boîte qui renfermait le cœur; et, précédé du clergé, il la porta dans le lieu qui avait été disposé pour la recevoir. On ferma l'entrée de cette niche par une plaque de plomb, en attendant qu'on en mît une autre de cuivre, revêtue de l'inscription suivante:

Le cœur que couvre cette pierre,
Ennemi de la chair, détaché de la terre,
N'eut point d'autre trésor qu'un essaim précieux
De vierges que son zèle assembla dans ces lieux.

Dans cette cérémonie, M. de Belmont prononça une seconde oraison funèbre, dans laquelle il ne craignit pas de montrer notre Mère à ses auditeurs, comme triomphante déjà dans la gloire, et veillant du haut du ciel sur l'Institut formé par ses soins. Voici le texte de cette oraison, dont l'original est encore conservé au Séminaire Saint-Sulpice de Paris.

Soyez mes imitatrices, comme je l'ai été de Jésus-Christ. Oraison funèbre.

L'Eglise, en ordonnant des sacrifices pour les défunts, trente jours après leur mort, ne pré-

tend point affliger de nouveau leurs proches par le souvenir de la perte qu'ils ont faite. Elle ne veut point rouvrir une plaie qui saigne encore, ni faire verser de nouvelles larmes; au contraire, elle prétend les essuyer, par l'espérance que ceux qu'ils ont pleurés ne sont plus à plaindre. Elle veut que la nature fasse place à la grâce, et que tous ces tendres sentiments se terminent enfin à un souvenir paisible, plein d'estime et de reconnaissance, qui dispose les vivants à faire revivre en eux leurs ancêtres par l'imitation de leurs vertus, et les rejoindre un jour au ciel, par la participation à la même récompense. Mes Sœurs, vous avez rempli tous les devoirs de la piété et de la reconnaissance envers votre chère et illustre défunte d'une manière digne d'elle et de vous; et si la tendresse pour une si bonne mère a arraché à vos yeux quelques larmes, l'exemple de saint Augustin, qui confesse avoir pleuré la sienne, vous excuse.

Mais vous voulez bien, mes Sœurs, que je vous dise que c'en est assez pour vous, et trop pour elle; puisque les personnes du mérite de votre chère institutrice ne meurent qu'à demi, et vivent toujours par la meilleure partie d'elles-mêmes. Ainsi, c'est avoir assez donné au deuil, aux larmes et à la douleur. Votre mère n'est morte qu'à demi; car, si vous regrettez en elle l'interruption d'une vie si belle, vous pouvez la lui rendre en la faisant revivre dans votre Communauté. Si vous vous plaignez que la mort ait ravi sa présence à vos yeux, il faut que

l'amour, dont le propre est de faire ressembler à l'objet qu'on aime, exprime son image en vous, et la rende présente en vos personnes. Et certes, il semble que la divine Providence, voulant que son corps pur ait été rendu à la terre, et que son cœur seul soit demeuré parmi vous, vous montre que telle a été en effet son intention, et que son esprit doit vous tenir désormais la place de son corps. Oui, mes Sœurs, n'en doutez pas, elle ne fut jamais plus efficacement parmi vous que maintenant; elle est en état d'être à présent plus véritablement votre supérieure et votre mère qu'elle ne le fut jamais, et cela autant par intérêt que par inclination. Par intérêt, puisque vous êtes destinées à augmenter sa gloire; et qu'ayant été la source de ses mérites, vous êtes son trésor. Aussi, son cœur est-il parmi vous, selon la parole de Notre-Seigneur: « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur[1]. » Par inclination, car la gloire dont elle jouit ne fait qu'augmenter l'amour maternel qu'elle vous portait. Etant en état de vous connaître plus clairement, et de veiller sur vous plus soigneusement, de vous aider plus puissamment, elle porte sur vous ses yeux, ses affections, ses soins, et a pour vous une inclination infinie. Je me la figure telle que *cet aigle* dont parle l'Ecriture, qui voltige au-dessus de son nid, étendant ses ailes, appelant ses petits, et les excitant à voler[2], tout empressé de leur montrer les voies élevées du ciel. C'est ce que fera, sans doute, désormais

1. S. Mathieu, VI, 21.
2. Deutéronome, XXXII, 11.

ce cœur que vous allez placer dans le lieu de vos saints exercices; il sera sur vos têtes pour présider à vos prières, et en être le supplément; il sera devant vos yeux pour servir d'exemple à votre dévotion. Heureuses si ce cœur, qui a été si fort selon le cœur de Dieu, devient le modèle du vôtre! Maintenant qu'il ne craint plus la vanité, il semble vous dire ces paroles de l'Apôtre, que son humilité ne lui aurait pas permis de vous adresser durant sa vie mortelle: Soyez mes imitatrices dans le soin que j'ai eu d'imiter Jésus-Christ[3]. Oui, elle l'a imité; ce qui est commun à tous les élus, puisqu'il n'y a d'élus que ceux qui seront trouvés conformes à cet aîné des prédestinés[4]. Mais les âmes qu'il a choisies pour ses plus grandes œuvres sont celles qui ont avec lui le plus de traits de ressemblance, qui font plus d'honneur à ce divin original; et cette grande servante de Dieu a, sans doute, été de ce nombre. Le soin qu'elle a pris d'éviter l'éclat et de s'effacer aux yeux du monde nous a dérobé la connaissance de ses grâces. C'est pourquoi je m'arrêterai plutôt à vous faire ressouvenir des exemples de vertu qu'elle vous a donnés et dont vous avez été les témoins, qu'à vous raconter le détail des actes héroïques qu'elle a praqués. Vous savez que, prenant un sommeil fort court, elle passait les nuits, aussi bien que les jours, en oraison presque continuelle; et, que dans le moment précieux de la sainte communion, comme elle recevait son époux les yeux

3. 1ère ép. aux Corinthiens, ch. XI, v. 1.
4. Epître aux Romains, ch. VIII, v. 29.

ordinairement baignés de larmes, dans une bouche parfumée d'amoureux soupirs, il semblait que son cœur venait, tout enflammé d'amour, à la rencontre de son bien-aimé. Voilà ce dont vous avez été témoins; mais pour les faveurs intérieures, ces colloques du saint amour, qui sont au-dessus du langage des hommes, ce sont des mystères qui ne nous sont pas connus. Le principal fruit de cette union avec Jésus-Christ, c'est qu'elle l'a imité: dans son amour pour la croix, dans son zèle pour les âmes, dans son courage: trois vertus qui sont particulièrement le caractère de cette grande servante de Dieu.

1° Dans son amour de la croix, je renferme sous un seul mot son amour de la pauvreté, de la souffrance, et de l'humiliation, qui sont en effet les trois parties de la croix; car si l'humilité fait le pied, la pauvreté et les souffrances en font les deux bras. Vous n'avez qu'à rappeler dans votre esprit les sentiments amoureux qu'elle avait de la pauvreté; sa fidélité à se refuser les choses les plus nécessaires, et à se contenter des plus viles; son abstinence prodigieuse, qui l'obligeait à ne se nourrir que du reste des autres. Tout le monde sait son désintéressement et son détachement universel. Mais quel exemple n'en a-t-elle pas donné dans l'embrasement de sa maison? Dieu qui voulait épurer cette âme précieuse, la traite comme il traita autrefois le saint homme Job; il lui ôte sa maison, ses provisions; et ce qui est plus sen-

sible encore, deux excellentes colonnes de sa Communauté. On l'a vue offrir à Dieu en holocauste ces deux victimes dont l'une était sa nièce, et le louer avec une héroïque résignation. La souffrance est la sœur de la pauvreté, et sa compagne inséparable. Quels travaux ne lui a-t-il pas fallu supporter dans le commencement et dans la suite de cette vie pauvre et dénuée! Les peines et les travaux de l'esprit ont succédé à ceux du corps; et, comme elle les a endurés avec une douceur, une égalité et une patience parfaite, ils ont véritablement contribué à la rendre vile à ses propres yeux, mais très grande à ceux de Dieu et des anges. L'obéissance qu'elle a rendue, non seulement à ses supérieurs, mais même à ses propres filles, est une leçon d'humilité pratique plus persuasive que n'auraient pu l'être tous ses discours.

Voilà une partie de ce qu'a produit son amour pour la croix. Mes Sœurs, vous avez eu part à sa pauvreté et à ses souffrances, vous suivrez aussi les vestiges de son humilité. Etant à votre tête, elle vous a mis la croix entre les mains; ou plutôt elle vous a mises entre les bras de la croix, pour y vivre et mourir. Suivez ses exemples.

Montez sur la croix, selon le conseil de saint François de Sales, sans espoir d'en descendre jamais. Mettez votre tête dans les épines des difficultés de la vie régulière; exposez votre cœur à la lame de la contradiction; laissez clouer vos mains aux clous de l'obéissance,

comme l'a fait votre digne Mère; enfin, soyez ses imitatrices, comme elle l'a été elle-même de Jésus-Christ.

2° Le second trait de ressemblance que votre bonne Mère a emprunté du Sauveur pour le faire passer en vous et vous le communiquer, c'est le zèle du salut des âmes. Je laisse les coups d'essai qu'elle fit dans sa plus tendre jeunesse, à l'égard des petites filles qu'elle instruisait à la crainte de Dieu; je laisse là le soin qu'elle prit du salut de ses frères et sœurs dans la maison paternelle, pour passer à ce qu'elle a fait en cette colonie. Appelée à la vie parfaite et apostolique par une faveur miraculeuse de la très sainte Vierge, elle répond si généreusement à la grâce que, suivant à travers les flots et les périls de la mer, Jésus-Christ, qui l'appelait dans ce Nouveau-Monde, elle forme le généreux dessein de lui conquérir la moitié de la société, en lui gagnant toutes les personnes de son sexe; et qu'animée de l'esprit apostolique, elle entreprend avec tant de bénédiction l'éducation des filles et l'établissement des écoles. C'est à ce zèle que le Canada doit ce qu'il a de bonnes mères de famille, qui, toutes, ont appris d'elle les principes de la crainte et de l'amour de Dieu. Vous êtes vous-mêmes, mes Sœurs, les plus beaux fruits de son zèle qui vous a enfantées à Jésus-Christ[1]. C'est son zèle qui lui a fait rassembler cette compagnie d'amazones chrétiennes pour combattre le

1. 1ère ép. aux Corinthiens, ch. IV, v. 15.

démon, et le combattre, non dans le retranchement de la clôture, mais au milieu du monde. C'est pour cela, mes Sœurs, qu'elle vous a instituées filles séculières de paroisse, pour être comme la portion la plus précieuse du troupeau, la bonne odeur de Jésus-Christ, odeur médicale qui corrige l'air empesté du monde[2]. Elle a prétendu que la présence de Dieu vous servît en tout lieu d'un inaccessible retranchement; et, comme dit l'Ecriture, d'une clôture de feu[3]; et qu'armées de la sorte, vous allassiez, comme des tabernacles vivants sous lesquels Jésus-Christ est caché, pour conquérir le monde, en travaillant par l'éducation à lui gagner le cœur des enfants, et en édifiant les grandes personnes par vos exemples. Oh! combien est précieuse, mes Sœurs, la postérité que Dieu donne[4] à votre Vénérable Mère!! Quelle consolation pour elle et pour vous de penser qu'on offrira, dans la suite, bien des Vierges au Roi des rois, qui auront été attirées par elle et par vous-mêmes[5]!

3° Enfin, une autre vertu que cette grande servante de Dieu a puisée dans son union avec Jésus-Christ, c'est son courage; quand je dis son courage, je dis sa confiance et sa foi. Cette véritable fille d'Abraham sort de son pays, sans connaître celui où elle va[6] elle se jette entre les bras de Dieu qui l'appelle; elle est ferme dans sa confiance et croit qu'il pourra faire sortir de

2. 2ème ép. aux Corinthiens, ch. II, v. 16.
3. Prophétie de Zacharie, ch. II, v. 5.
4. Livre de la Sagesse, ch. IV, v. 2.
5. Livre de la Sagesse, Ps. XLIV, v. 15.
6. Epître aux Hébreux, ch. XI, v. 8.

son néant une grande et nombreuse famille[7]. De là la magnanimité avec laquelle elle a envisagé les périls de la mer, ceux de la guerre, et entrepris avec une constance invincible les œuvres que vous voyez accomplies par elle avec un si glorieux succès. Les apôtres, sans éloquence, sans la prudence du monde, ont fait ce que les richesses, l'autorité et la puissance n'auraient pu exécuter. Dieu se plaisait à confondre ainsi la sagesse humaine, en choisissant les instruments les plus faibles pour renverser ce qu'il y a de plus fort[8].

Mes Sœurs, le bras de Dieu n'est pas raccourci[9]. Il en fera autant par vous, qu'il appelle à marcher sur les traces des saints apôtres, à la suite de votre admirable institutrice.

Mais je laisse à cette bonne Mère le soin de vous inspirer ce que je ne puis vous dire sur cet amour de la croix, du zèle des âmes, et de la confiance en Dieu. Je me décharge moi-même avec bien de l'assurance de ce soin sur le cœur de votre bonne Mère. Toutes les fois qu'étant assemblées dans ce saint lieu pour vaquer à vos exercices, vous porterez les yeux sur ce cœur, qui a servi autrefois de tabernacle au Saint-Esprit[1], imaginez-vous entendre votre Vénérable Mère vous adresser ces paroles de saint Paul: Mes filles, ma joie, ma couronne, persévérez dans

1. 1ère ép. aux Corinthiens, ch. VI, v. 19.
7. Epître aux Romains, ch. IV, v. 17, etc.
8. 1ère ép. aux Corinthiens, ch. I, v. 25, etc.
9. Isaïe, ch. LIX, v. 1.

la ferveur[2]; travaillez à votre perfection, et à celle du troupeau qui vous est confié... enfin, faites en sorte que, comme nous nous sommes aimées sur la terre, nous soyons aussi réunies au ciel[3].

---

2. Ep. aux Philippiens, ch. IV, v. 1.
3. Livre des Rois, ch. I, v. 23.

CHAPITRE III

DOCUMENTS DIVERS CONCERNANT NOTRE VÉNÉRABLE FONDATRICE

Que les peuples racontent la sagesse des saints,
Car leurs noms vivront dans tous les siècles.
(Office de l'Eglise pour plusieurs martyrs.)

Lettres écrites à l'occasion de son décès. Faits merveilleux réalisés pendant sa vie et après sa mort. Éloge de ses vertus.

Lettre de ma Sœur du Saint-Esprit de la Congrégation de Notre-Dame, aux Sœurs missionnaires de sa Communauté.

12 janvier 1700.

Mes chères Sœurs,

« Je vous exhorte à beaucoup prier pour le repos de l'âme de ma très honorée Sœur Bourgeoys, notre bonne Mère, qui est décédée ce matin après trois heures d'agonie, et douze

jours d'une très grande maladie. Elle a souffert, depuis le premier jour de l'an au soir, que le mal la prit, des douleurs presque continuelles, mais si violentes que, quoiqu'elle les endurât avec une patience admirable, elle ne pouvait s'empêcher de crier. Elle est morte, mes chères Sœurs, comme elle a vécu, c'est-à-dire en aimant Dieu de tout son cœur, et témoignant une joie extrême d'aller se réunir à son Créateur. Tâchons de l'imiter dans sa vie, et dans l'exercice des vertus que nous lui avons vu continuellement pratiquer, surtout en sa profonde humilité et son grand amour pour la pauvreté. Alors nous pourrons espérer qu'elle ne nous déniera pas pour ses filles, etc.

Lettre d'une Sœur de la Congrégation, trois semaines après le décès.

Le corps de notre bonne Mère, ayant été exposé dans notre chapelle le soir du jour qu'elle mourut, le respect et l'estime qu'on avait pour sa vertu y firent venir un grand nombre de personnes qui, par dévotion, y faisaient toucher leurs chapelets et leurs livres, et demandaient avec empressement quelque chose qui lui eût appartenu. Cette dévotion du peuple n'a pas été sans fruit, plusieurs événements qui semblent tenir du miracle augmentent de plus en plus la foi et la confiance des personnes qui ont recours à elle. La vérité est que tout le monde parle de notre défunte Mère comme d'une sainte. Monsieur Dollier, supérieur et vicaire

général de Mgr l'évêque, qui voulut faire son service et enterrement, fit comme une espèce d'oraison funèbre à sa louange et nous apostropha toutes; il nous conjura de faire revivre en chacune de nous notre chère défunte, dont il loua particulièrement la foi, la confiance en Dieu, le parfait dégagement et la très profonde humilité. Ce sont là les principales vertus qu'il nous exhorta de bien retenir d'elle, et de conserver avec grand soin dans notre Communauté.

Lettre d'une Sœur de la Congrégation à un ecclésiastique.

Nous avons vu en notre chère Mère, ma Sœur Bourgeoys, la vérité du dire ordinaire: telle vie, telle fin. Elle nous a merveilleusement édifiées jusqu'à la mort par sa patience, par sa résignation, et par sa soumission à prendre tout ce qu'on lui donnait, quoiq'elle y eût beaucoup de répugnance. Je ne doute pas que vous ne priiez beaucoup Notre-Seigneur pour elle; c'est de quoi nous supplions votre charité, et de demander que l'esprit de notre chère Mère vive en nous toutes. Nous n'avons pu obtenir des messieurs du Séminaire que son corps fût enterré dans notre chapelle; ils ne veulent pas, disent-ils, priver la paroisse de ce trésor; ils nous accordent seulement son cœur.

D'une autre Sœur, après le service du trentième jour.

Vendredi dernier, on fit dans notre chapelle le service de notre chère Mère, ma Sœur Bourgeoys, dont le cœur nous est demeuré; nous l'avons eu un mois durant sans être inhumé. Pendant ce temps-là, je crois qu'on a apporté tous les chapelets de la ville, des livres d'heures, des crucifix, pour les faire toucher à son cœur; et si l'on eût voulu donner, par petits morceaux, le linge que nous avons trempé de son sang, nous n'en aurions plus. Son cœur a été embaumé et enchâssé dans une boîte de plomb en forme de cœur, et il a été mis au dedans de la muraille du chœur où nous faisons nos exercices, dans une pierre taillée et creusée exprès, qui est bouchée d'une plaque de plomb; on doit encore y mettre un morceau de cuivre par-dessus, sur lequel il y aura une inscription; et le portrait de notre chère Mère, qu'on a peint après sa mort, sera mis au-dessus de son cœur. Monsieur de Belmont qui dit son service en notre chapelle, fit un discours tout à fait édifiant sur les vertus de notre chère Mère défunte où tous les messieurs du Séminaire et quantité d'autres personnes assistèrent.

Autre lettre à une Sœur Missionnaire.

Vous avez su que notre très digne Mère tomba malade le premier jour de l'an au soir; la nuit du jeudi qui le précédait, ma Sœur du Saint-

Sacrement se trouva à l'extrémité. On éveilla pour cela toute la Communauté; et celle qui alla éveiller ma Sœur Bourgeoys, l'avertissant du danger où était la malade, dit qu'elle poussa un grand soupir, et que s'adressant à Dieu, elle lui parla ainsi: « O mon Dieu! que ne me prenez-vous, moi qui suis inutile, plûtôt que cette pauvre Sœur qui peut encore servir à cette pauvre maison! » Dès le lendemain, elle tomba malade; de sorte que nous ne doutons point qu'elle ne se soit offerte pour mourir à sa place, vu surtout le grand désir où elle paraissait être d'aller jouir de Dieu. Elle avait souvent dit à nos Sœurs qu'elle ne leur était point obligée de ce que, dans la grande maladie qu'elle a eue l'an passé, elles l'avaient empêchée de mourir; et pendant celle qui nous l'a ravie, on la voyait sans cesse occupée de ce désir. Malgré l'ardeur de la fièvre qui ne l'a point laissée, et les grandes douleurs qu'elle a souffertes jusqu'à la mort, elle a souhaité qu'on lui chantât des cantiques, et elle-même en a chanté jusqu'à la veille de sa mort, qui témoignaient l'ardent désir où était son âme de s'unir à Dieu. Elle expira doucement; et, après sa mort, on lui trouva les mains croisées sur l'estomac.

Condoléances adressées à la Communauté

De Monseigneur de Saint-Vallier
évêque de Québec.

Québec, dernier janvier 1700.

J'ai été pénétré d'affliction et de consolation tout à la fois, ma très chère fille, par la lecture de la lettre que vous m'avez écrite sur la mort de la Sœur Bourgeoys.

On ne peut s'empêcher de convenir que Dieu ne l'ait traitée comme une de ses plus fidèles servantes. Comme elle a été remplie d'une foi vive et d'une ardente charité pour Dieu et pour son prochain durant sa vie, je ne doute pas que Dieu ne lui ait donné le séjour de la gloire . . .

Mais comme les plus saintes âmes cependant sont imparfaites devant Dieu, je n'ai rien négligé, depuis que j'ai appris la nouvelle de sa mort, pour lui procurer tous les secours spirituels dont elle peut avoir besoin. Je suis sûr qu'elle nous rendra bien la pareille, lorsqu'elle possédera Dieu. Dans les vertus où je voudrais l'imiter, il y en a une qui me fait plus d'impression que les autres, dont je reconnais avoir le plus de besoin, qui est la vie cachée et recueillie qu'elle a menée depuis la démission qu'elle a faite de son emploi de supérieure. Que cette grâce est précieuse, ma très chère fille, pour qui gouverne les autres ! . . . Je la regarde comme une des marques les plus assurées de prédestination, lorsque Notre-Seigneur veut bien leur

accorder un intervalle entre la vie et la mort pour leur donner moyen de réparer les fautes qu'elles ont pu faire dans le gouvernement. Je vous supplie de la demander pour moi, qui reconnais en avoir un extrême besoin.

Il m'aurait été difficile de ne me pas laisser attendrir par toutes les expressions de votre lettre, et par toutes les marques de confiance qu'on a fait paraître là-haut aux vertus de cette chère Sœur défunte; je crois devoir, pour l'honneur de Dieu et pour l'édification de cette église, communiquer votre lettre aux communautés de là-haut.

Je crois que vous aurez appris que nous nous disposons à faire un petit bâtiment pour vos Sœurs à Québec.

Je prie Notre-Seigneur de vous combler de ses plus chères grâces, et de vous faire connaître combien je suis, dans son saint amour,

Tout à vous,

†Jean, évêque de Québec.

De Monseigneur de Laval, ancien évêque de Québec.

J'ai reçu, ma très chère Sœur, votre lettre, qui m'apprend la mort de la Sœur Bourgeoys. C'était un fruit mûr pour le ciel; elle a été d'édification pendant sa vie; elle nous doit servir

d'exemple après sa mort. Elle était simple et humble, et Dieu lui a fait bien des grâces. Nous n'avons pas manqué, et nous continuerons, de nous souvenir d'elle; nous avons sujet de croire qu'elle jouira bientôt du bonheur des saints, et qu'elle servira auprès de Notre-Seigneur d'un grand secours à votre Communauté.

Du révérend Père Bouvard, supérieur des Jésuites.

Québec, le 31 janvier 1700

La paix et l'amour de Jésus!

Ma très honorée Sœur,

Dès hier, vos Sœurs d'ici ayant appris la mort de la vénérable Sœur Bourgeoys, de sainte et heureuse mémoire, vinrent m'apporter cette triste nouvelle pour la recommander à nos prières. Encore que je ne croie pas qu'elle ait besoin de nos suffrages, cependant, comme les jugements de Dieu peuvent être différents des nôtres, je l'ai recommandée à tous nos religieux. Les Pères m'ont promis de dire la sainte messe pour elle, les frères, de faire une communion et de réciter un chapelet, comme aussi de lui donner part dans leurs autres exercices de piété et dans leurs œuvres satisfactoires, en quoi je tâcherai de les surpasser tous. Aussi, avais-je une estime et une vénération singulière pour votre illustre défunte, de sorte que je vous de-

mande en grâce quelqu'une de ses reliques. Et certes, je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse, tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévoûment, de zèle, d'humilité et de mortification. Au reste, je l'estime heureuse de ce qu'elle est morte pleine de jours et de mérites, après avoir conservé son jugement, sa ferveur et ses autres vertus jusqu'au dernier soupir. Je ne doute pas même que, du ciel où je la juge, elle ne serve encore mieux votre illustre Congrégation, dont elle est la Fondatrice, la Mère, et la première Supérieure, qu'elle ne l'a servie sur la terre. C'est ce que je vous souhaite à toutes, et à vous nommément, qui avez déjà son nom, son habit, sa charge, que vous ayez aussi sa grâce et son esprit. Obligez-moi, en présentant mes respects à toute votre sainte Communauté, de m'avoir toutes, ma très chère et très révérende Mère, dans la pensée pendant vos bonnes prières.

Votre très humble et très affectionné serviteur en Notre-Seigneur.

M. Bouvard, de la Compagnie de Jésus.

De M. des Maizerets, supérieur du Séminaire de Québec

Québec, ce 30 janvier 1700.

Ma chère Sœur,

Nous avons pris part à la douleur que vous a causée la mort de la bonne Sœur Bourgeoys, que j'ai toujours connue pour une véritable servante de Dieu, remplie de son esprit, et qui excellait surtout en humilité, douceur, obéissance à ses supérieurs, et un grand abandon à la divine Providence, qui lui donnait un cœur généreux, capable de grandes entreprises. Je ne doute pas qu'elle vous ait laissé son esprit avec son cœur. Nous avons tous prié Dieu pour elle, et je l'ai aussi priée de Le prier pour nous. Je me recommande aussi à toute votre Communauté, et suis, ma chère Sœur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

Des Maizerets.

De Monsieur Glandelet, vicaire général

16 mars 1700.

J'ai reçu, ma très chère Sœur et fille en Notre-Seigneur, votre lettre de février. Je prie le bon Dieu de vous rendre la grande charité que vous faites à ma pauvre âme par les suffrages que vous voulez bien lui donner. Je les reconnaîtrai devant Dieu ; et, outre la messe promise, je vous

en dirai bientôt, s'il lui plaît, une autre exprès pour vous remercier. Donnez-moi une bonne part, s'il vous plaît, à vos dévotions.

Vous m'avez extrêmement consolé de me donner des nouvelles de votre chère et vertueuse défunte. J'apprends avec bien de la consolation les circonstances de sa précieuse mort et des choses qui l'ont suivie. Nous n'avons, ma fille, qu'à aller à son école pour y apprendre l'humilité dont nous avons besoin; car il est constant qu'elle en avait beaucoup, et de la bonne. Je voudrais avoir assez de grâce, et de bonheur en même temps, pour faire une petite relation de diverses choses qu'elle m'a communiquées d'elle-même; mais j'ai peur de les gâter par mon narré, et d'amoindrir par là l'estime qu'on en pourrait avoir, et qui en donnerait assurément beaucoup, aussi bien que de l'édification, si elles étaient racontées par un autre. C'est à moi, comme je crois, de me taire jusqu'à ce qu'il plaise à Notre-Seigneur de me rendre plus digne d'être écouté. Je vois que vous avez dans votre Communauté une haute idée de son mérite, par toutes les choses que j'en entends dire. J'étais à la Sainte-Famille, en l'île, quand j'appris sa mort; et deux jours après, je dis la grand'messe de service que M. Lamy et moi jugeâmes à propos de faire pour elle. Je la recommandai le jour d'auparavant, qui était un jour de fête, au sermon, où je dis un peu de chose à la louange d'une si sainte fille, qui méritait qu'on en dît bien davantage.

De la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec

Nous n'avons pas manqué de rendre nos devoirs à votre chère et précieuse défunte, quoique je ne croie pas qu'elle ait besoin de nos prières.

Sœur du Sacré-Cœur.

De la supérieure
de l'Hôpital-Général de Québec

Hôpital-Général, 3 février 1700.

Ma très chère et bonne Sœur,

J'ai reçu votre lettre, et j'ai pris une très grande part à la perte que vous avez faite en la personne de votre bonne Mère. C'était un fruit mûr pour l'éternité, et un trésor pour la terre qui ne paraîtra que dans les vertus dont elle vous a faites les héritières, et dont vos cœurs sont remplis. Je vous prie, ma chère Sœur, de la prier de nous obtenir de son divin Epoux l'amour qu'elle avait pour l'humilité, la pauvreté et l'abjection, dans un entier abandon à la divine Providence. Ce sont des vertus que j'ai très particulièrement remarquées en elle, et que je vous prie de lui demander pour moi et pour cette petite Communauté, qui vous est comme moi, dans un véritable respect,

Ma très chère Sœur,

Votre très humble et obéissante servante,

Sœur de l'Annonciation.

De Madame l'Intendante de Champigny

Ma très chère Sœur,

L'on ne peut être plus touché que je le suis de la perte que vous avez faite de ma Sœur Bourgeoys. Ce qui doit vous consoler est de voir que c'est une sainte, qui priera Dieu pour votre Communauté, à qui elle a fait tant de bien pendant sa vie. Je garderai précieusement les trois grains de chapelet que l'on m'a envoyés. Je vous prie de vous ressouvenir de moi dans vos prières, vous demandant la grâce de me croire d'un profond respect,

Ma chère Sœur,

Votre très humble et très obéissante servante,

De Champigny.

De la supérieure
de la Congrégation Notre-Dame de Troyes

Ma révérende Mère,

Nous avons toujours considéré votre digne supérieure, ma Sœur Marguerite Bourgeoys, comme une sainte, et associée à notre saint ordre; comme telle, nous n'avons pas manqué de lui rendre nos devoirs en priant Dieu pour elle, quoique nous soyons très persuadées qu'elle jouit de Dieu, auprès duquel elle nous sera une puissante avocate. Nous restons peu, présente-

ment, chez nous, qui aient eu l'honneur de la voir; cependant nous conservons toujours le souvenir de ses vertus, et de l'estime qu'elle s'est acquise en ce pays par ses manières édifiantes.

Je crois, ma chère Mère, que vous savez de la manière qu'elle fut choisie pour aller en Canada. M. de Maisonneuve qui, pour lors, commandait à Montréal, avait eu dessein d'y établir un couvent de notre saint ordre, et projetait d'y faire venir sa sœur, religieuse chez nous, qui était une sainte fille. Comme l'on croyait la chose faite, nos Sœurs se disposant à partir, Messieurs de la Compagnie changèrent d'avis et crurent qu'il serait plus à propos d'y mener des filles séculières, qui, n'étant point en clôture, pourraient servir en toutes occasions. Ma Sœur Louise de Sainte-Marie, sœur de M. de Maisonneuve, lui proposa notre chère Sœur Marguerite Bourgeoys, avec quelques autres, qui depuis bien du temps étaient de la Congrégation des filles séculières, et ses élèves. M. de Maisonneuve, pour en faire l'épreuve, mit ma Sœur Bourgeoys chez Madame de Chuly, sa sœur, où il fut si édifié et satisfait de sa conduite qu'il ne douta plus de sa vocation pour cet emploi. Elle nous a toujours témoigné beaucoup d'attachement et de bonté; nous en avions réciproquement pour elle. Nous souhaiterions, ma chère Sœur, continuer cette union avec vous et avec toutes vos

chères filles, que nous regardons comme nos chères Sœurs.

Sœur Marie-Paule de Blaigny,
Supérieure
de la Congrégation de Notre-Dame.

A Troyes, ce 17 janvier 1701.

De la supérieure de la Congrégation Notre-Dame de Troyes à un prêtre

Monsieur,

La mort de notre chère Sœur Marguerite Bourgeoys ne pouvait être que précieuse, après une aussi sainte vie que celle qu'elle a menée; sa vertu est en vénération en ce pays, où il se trouve encore des personnes qui l'ont pratiquée. L'une d'elles, qui est sa cousine germaine, voyant que nous nous informions quels étaient ses parents, nous les a marqués en ce papier que nous envoyons avec son baptistaire légalisé et dans les formes.

Nous n'avons pu trouver le temps qu'elle fut admise en la Congrégation; mais c'est une chose constante qu'elle en était préfète en 1647, ce qui marque qu'il y avait déjà du temps qu'elle en était. La personne qui m'a assurée de ceci, qui est digne de croyance, m'assure qu'elle avait, dès ce temps, un certain air de sainteté qui la faisait aimer et respecter de chacun; ses manières humbles, charitables et bienfaisantes,

attiraient les cœurs de toutes celles avec qui elle conversait : sa piété était édifiante, et son zèle à servir les pauvres était sa grande occupation, ce qui lui a quelquefois causé quelques petits chagrins de la part de ses parents. Cependant, comme ils étaient pieux, elle savait les gagner par adresse ; ils lui permettaient de continuer.

Après le décès de ses parents, son zèle passa plus avant, s'efforçant de retirer de pauvres filles du péché, dont voici un exemple : Elle apprit que de jeunes hommes avaient enlevé une fille ; elle s'informe du lieu où ils étaient, s'en va, le crucifix à la main, prier ces messieurs de la lui rendre ; ils lui présentèrent le pistolet, la menaçant de la tuer ; elle, sans s'effrayer, leur remontre que, s'attaquant à une servante de Jésus-Christ, c'est lui-même qu'ils attaquent, que tôt ou tard il se vengerait. Elle les intimida d'une telle manière qu'ils lui rendirent la pauvre fille ; l'on nous a dit qu'elle l'avait gardée et menée en Canada.

Elle était extrêmement austère pour elle-même, ne couchant jamais que sur des ais ; sur quoi, étant tombée malade, comme on lui porta Notre-Seigneur, son confesseur la reprit de cette indiscrétion. Elle lui dit qu'il savait qu'elle en avait fait le vœu ; néanmoins, qu'elle obéirait. Sa soumission à son confesseur a toujours été très parfaite ; mais je suis persuadée que vous en avez vu plus que je ne vous en pourrais dire.

Il ne me reste donc plus, Monsieur, que de vous prier très humblement que nous puissions avoir encore la consolation de voir le recueil que vous ferez d'une si sainte vie, et part à vos saints sacrifices. C'est la grâce que vous demande celle qui se dira toujours, dans un très profond respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissante servante,

Sœur Marie-Paule de Blaigny,
Supérieure indigne
de la Congrégation de Notre-Dame.

Faits merveilleux

« Pendant une année de disette, la Sœur chargée de la boulangerie se voyant réduite un jour à n'avoir plus qu'un minot de farine, et jugeant qu'avec une si petite quantité il était inutile de faire du pain, la Sœur Bourgeoys lui dit d'aller à son office et lui promit que Dieu y pourvoirait. Sur cette assurance, la Sœur va se mettre à l'ouvrage; et, à son grand étonnement, elle voit la farine augmenter à vue d'œil dans le pétrin, en sorte que cet unique minot donna autant de pain que cinq minots avaient coutume d'en produire. »

« Dans une autre circonstance, où la Communauté se trouvait sans pain, et n'avait de ressource que dans l'arrivée des bateaux chargés de vivres qu'on attendait à Ville-Marie, il

s'était élevé un vent contraire qui, selon toutes les apparences, ne devait pas cesser ce jour-là. Cependant, il était déjà quatre heures du soir et on manquait de pain pour le souper. La Sœur Bourgeoys sachant l'embarras de la boulangère, lui envoya dire de se mettre en prière, et de demander à la très sainte Vierge un changement de temps. Elle obéit, et incontinent, le temps venant à changer, il s'éleva un vent qui amena si promptement les barques que les Sœurs eurent tout ce qui leur était nécessaire pour le souper. »

« Un prodige longtemps subsistant, et qui se passait sous les yeux de toute la Communauté, c'était qu'on retirât du grenier de la maison plus de blé qu'on n'y en mettait. Les Sœurs s'étant aperçues que leur supérieure allait quelquefois y prier secrètement, ne doutèrent pas que cette multiplication ne fût l'effet de ses prières. Un jour, elles furent tentées de mesurer la quantité de blé qu'il y avait alors, afin de savoir précisément en quoi consistait l'augmentation merveilleuse dont elles avaient des preuves incontestables. Mais la Sœur Bourgeoys, ayant eu connaissance de leur dessein, vint les arrêter, en leur disant qu'il n'en faudrait pas davantage pour faire cesser les bienfaits de Dieu sur elles. Une année où le blé était à un prix excessif, la Sœur dépositaire n'ayant pu en acheter que pour un mois, cette quantité suffit néanmoins pour nourrir la Communauté pendant quatre mois entiers, prodige qu'elle attribua aux mérites de la Sœur Bour-

geoys, qui allait chaque jour prier auprès de ce monceau de blé.» Monsieur Ransonnet, d'où sont tirés ces détails, ajoute en parlant de ce dernier trait: «La Sœur, de qui nous tenons ce fait, racontait encore qu'une barrique de vin, après avoir été levée sur le fond, avait fourni pendant trois mois à l'usage ordinaire de la Communauté et de l'hôpital; et que, quoique ce vin fût fleuri lorsqu'on leva le tonneau, il cessa de l'être ensuite: merveille qu'on attribua avec raison à la bénédiction que la Sœur Bourgeoys avait donnée à ce vin.»

«Une personne digne de foi, ajoute le même écrivain, et qui a demeuré chez les Sœurs de la Congrégation dès leur établissement, disait avoir vu un semblable prodige une année que le vin manquant partout dans le pays, la Congrégation en fournissait au Séminaire pour les messes, et aux malades de la ville. La même personne nous a appris, dit-il encore, qu'un autre jour, le pain manquant pour le dîner, la Sœur Bourgeoys, par fidélité au règlement, fit sonner l'examen particulier à l'heure ordinaire; et que, pendant cet exercice, qui a lieu immédiatement avant le dîner, quelqu'un se présenta à la maison et apporta aux Sœurs le pain nécessaire.»

Une Sœur écrivait, quelques semaines après la mort de notre Fondatrice: «Plusieurs événements qui semblent tenir du miracle augmentent de plus en plus la foi et la confiance des personnes qui ont recours à elle. Je vous marquerai

surtout pour le présent ce que j'ai ouï dire de plus certain. Une de nos Sœurs nous a assuré que, deux jours avant la mort de notre chère défunte, elle se trouva si fatiguée et saisie d'un si grand mal de cœur en la remuant, qu'elle fut contrainte de prier une autre Sœur de prendre sa place ; la malade s'en étant aperçue, lui dit que cela passerait bientôt. En effet, la Sœur étant ranimée tout à coup, reprit son exercice, son mal de cœur passa, et elle ne sentit point depuis l'odeur qui l'avait fait tomber en défaillance. »

« Monsieur Le Ber, fils, ayant été prié de tirer le portrait de notre chère Mère, un peu après sa mort, vint chez nous à cet effet, après avoir communié pour elle dans notre chapelle ; mais il se trouvait si incommodé d'un mal de tête qui lui prit, qu'il lui fut impossible de l'entreprendre. Une de nos Sœurs lui donna un peu de cheveux de notre chère Mère défunte, qu'il mit sous sa perruque ; aussitôt il se sentit si soulagé qu'il se mit à travailler avec une facilité que lui et ceux qui le regardaient ne pouvaient s'empêcher d'admirer. Le même, en continuant de porter les cheveux de notre Mère, croit avoir échappé par ce moyen, deux jours après, à un danger évident de se blesser très grièvement d'une chute qu'il fit, et où naturellement parlant, il devait avoir la tête cassée. »

« Le portier du séminaire avait une fluxion fort grave sur le visage, le jour qu'on enterra notre Mère, tellement qu'il ne pouvait manger.

Ayant appliqué à son mal son chapelet et une médaille, qu'il avait fait toucher au corps de la défunte, il reçut aussitôt du soulagement et alla manger sans peine. »

« Une dame, étant allée voir, en ville, une de ses sœurs qui était fort malade, et ne pouvait reposer ni jour ni nuit, à cause des grandes douleurs qu'elle ressentait, fut inspirée de lui appliquer, à l'endroit où elle avait plus de mal, un linge trempé dans le sang de notre Mère; ce qu'elle fit, et aussitôt les douleurs cessèrent, elle s'endormit, et depuis elle s'est toujours bien portée. »

« Une demoiselle, qui était mariée à Montréal, assure avoir été guérie d'un mal de gorge, après s'être recommandée à la défunte. »

« Une autre femme a déclaré avoir reçu la même faveur, ayant fait une neuvaine au lieu de la sépulture. »

« L'on a encore rapporté plusieurs choses à peu près semblables; mais comme je n'en suis pas si bien éclaircie, comme de ce que je viens de dire, je m'abstiens de vous en parler. »

« Quoi qu'il en soit de ces merveilles, observe M. Montgolfier, il est au moins certain qu'elle était elle-même une fille miraculeuse et comme un miracle perpétuel: dans les merveilles de son élection et de sa vocation, dans l'institution et le succès de la Congrégation, dans la pratique constante et soutenue des plus sublimes vertus, qui en ont fait un des plus grands prodiges dans

l'ordre de la grâce. Que, si elle n'a pas été solennellement canonisée par l'Eglise, dont nous devons attendre et respecter le jugement, elle a été proclamée bienheureuse par le cri des peuples et par la confiance des grands et des petits. En attendant qu'il plaise à Dieu de manifester sa gloire, contentons-nous dans les justes bornes de la religion, et suspendons notre jugement. »

Vertus de notre vénérable Fondatrice, d'après M. Montgolfier

Il n'est point de sorte de vertus dans lesquelles elle n'ait excellé; pour en donner une idée distincte, nous allons les réduire à trois classes: vertus théologales, vertus religieuses, vertus morales.

Vertus théologales

Sa foi.

Il fallait que cette vertu fut bien grande en elle lorsqu'elle osa imiter le fidèle Abraham, père des croyants, modèle de tous les vrais apôtres, qui quittent parents, biens, amis, patrie, pour aller sous le seul garant de la parole de Dieu dans les pays les plus éloignés et les plus inconnus.

Dès sa plus tendre jeunesse, elle avait donné des preuves éclatantes de la vivacité de sa foi par une vie innocente passée dans les pratiques de la plus solide piété, qui lui mérita les faveurs

les plus singulières de Jésus et de Marie en plusieurs apparitions sensibles. C'est par la foi qu'elle soutint les grandes épreuves par lesquelles il plut au Seigneur de la faire passer dans les refus qu'elle eut à essuyer au sujet de sa vocation. C'est par la foi que, sans avoir encore d'état fixe et assuré, elle voulut se consacrer à Dieu par le vœu de virginité. C'est par la foi qu'ayant eu des lumières suffisantes que Dieu l'appelait en Canada, au lieu de chercher à faire des provisions temporelles pour ce grand voyage, elle ne voulut s'y préparer que par un renoncement effectif à tous ses biens et à toutes les prétentions qu'elle pouvait avoir dans le monde, par un dépouillement de toutes choses, entier, sans retour. C'est par la foi qu'elle supporta les fatigues, les humiliations des longs et fréquents voyages qu'elle entreprit pour la gloire de Dieu. C'est par la foi qu'elle s'exerça constamment dans la pratique des plus sublimes vertus; qu'elle faisait ses délices de loger dans les étables, à l'imitation de Jésus enfant et de sa très sainte Mère; qu'elle surnaturalisait si parfaitement toutes ses vues et toutes ses actions, sur le modèle et en l'honneur de la très sainte Vierge. C'est par la foi qu'elle supporta tant de peines intérieures et extérieures, dont nous avons vu qu'elle fut si souvent et longtemps affligée. Enfin, c'est par la foi qu'elle forma les établissements les plus admirables et les plus édifiants qui subsistent encore aujourd'hui, qui continuent à faire l'honneur de la religion, le

bonheur des peuples, toute la gloire de ses filles et leur plus grande consolation.

Son espérance.

L'espérance chrétienne, ou la confiance en Dieu, a deux objets: l'un regarde le temporel, l'autre le spirituel. Qu'il est rare et difficile de trouver quelque chose de comparable aux sentiments de la Sœur Bourgeoys à ce double égard!

Premièrement, quant au temporel. On sait qu'elle ne s'embarrassa jamais le moins du monde pour ce qui pouvait intéresser ses besoins temporels. A l'égard de ses Sœurs qu'elle aimait plus qu'elle-même, elle s'appuyait sur ces paroles de l'Evangile: « *Cherchez le royaume de Dieu et sa justice: tout le reste vous sera donné par surcroît,* » et elle ne doutait pas que le Seigneur ne dût prendre soin de fournir à sa Communauté les choses nécessaires, pourvu que les Sœurs fussent fidèles à tenir toujours leur esprit et leur cœur dans un parfait dénûment de toutes choses. Sa maxime favorite était celle-ci, tirée de l'Imitation de Jésus-Christ: « Quittez tout, vous trouverez tout. » En effet, c'était le dénûment de toutes choses où elle se trouvait souvent réduite qui augmentait sa confiance en Dieu, et elle ne se trouvait jamais plus assurée de son assistance que lorsque tout paraissait désespéré. Nous en avons plusieurs exemples: *L'établissement de Bon Secours,* entrepris sans aucun fonds ni ressources humaines, dans une colonie naissante, où l'on manquait également de bras et de moyens, traversé par les supérieurs ecclésiastiques,

ceux qui auraient semblé devoir en être les principaux protecteurs ; interrompu par obéissance ; repris ensuite à nouveaux frais, avec un nouveau zèle, et mené à bonne fin.

La bâtisse de la communauté. « Je n'avais pas un double, dit-elle, lorsque j'entrepris de bâtir cette maison, à la sollicitation de mes Sœurs. Cependant, je vins facilement à bout de cet édifice. » Après l'incendie de 1683, il fut décidé, malgré la pauvreté extrême où l'on se trouvait, de rebâtir sur un plan même plus étendu que la première fois. Dès qu'elle eût été assurée de la volonté de Dieu, elle ne douta plus du succès ; en peu de temps, et sans qu'on puisse se l'expliquer, l'affaire réussit au-delà de toute espérance.

La réception des sujets. Elle fut toujours d'avis qu'il fallait recevoir sans dot les filles pauvres qui auraient les qualités propres à l'Institut.

La maison de Providence. Quand il fut question d'abandonner cette œuvre, en 1694, faute de ressources pécuniaires, elle s'offrit à la soutenir elle-même sur les fonds de la divine Providence. Comme elle n'était plus supérieure, et qu'on ne jugea pas à propos d'accepter ses offres, l'affaire en demeura là ; mais nous n'avons pas moins lieu d'en conclure en faveur de sa confiance.

On ne finirait jamais si on voulait rapporter ici toutes les circonstances de sa vie, dans laquelle elle a donné des marques éclatantes de sa confiance en Dieu, pour toutes sortes de

besoins temporels. C'est sur ce fondement, comme sur une pierre ferme et inébranlable, qu'elle a appuyé tous ses établissements et ses premières missions. Par une heureuse expérience, on a vu que la Providence, en effet, n'a jamais manqué de se manifester en faveur de sa Communauté, non par des secours capables d'entretenir les délices et l'orgueil de la vie, mais pour fournir l'honnête nécessaire.

En second lieu, pour ce qui regarde sa confiance dans les choses spirituelles, elle en donna une preuve bien frappante dans sa constante résignation à supporter, pendant plus de quatre ans, sans aucune consolation, sa terrible peine d'esprit, occasionnée par la crainte que Dieu ne l'eût rejetée, elle, et l'établissement qu'elle n'avait formé que pour sa plus grande gloire. « On m'a fait connaître, écrivait-elle, à une personne de confiance, que j'étais dans un état de damnation éternelle. Le comble de ma douleur est que je crois avoir encouru l'indignation de la très sainte Vierge. Cependant, au milieu de cet excès de mon accablement, je n'ai jamais douté des bontés de cette bonne Mère, ni de la miséricorde de mon Dieu. Quand je me verrais dans les enfers, j'espérerais encore en l'un et en l'autre. »

L'idée qu'elle s'était formée de son devoir de supérieure l'obligeait, disait-elle, à avoir, par une prière continuelle, un rapport très spécial avec Dieu, afin d'obtenir de sa bonté les grâces nécessaires pour former et instruire ses filles.

Leur parlant de l'efficacité de la prière, elle aimait à leur citer ces paroles de l'Evangile: *Demandez, on vous donnera.* Elle se plaisait aussi à leur donner, pour modèle de leur prière, la très sainte Vierge, qui a prié: avec *humilité,* s'étant mise au rang des pécheurs, avec *confiance,* s'appuyant sur son divin Fils, venu ici-bas pour être notre caution et notre avocat, avec *persévérance,* n'ayant cessé de prier pendant toute sa vie, et devant continuer d'intercéder pour nous dans le ciel jusqu'à la fin des siècles. Sa confiance était si parfaite qu'elle ne craignait pas d'espérer de la miséricorde divine et de la protection de Marie que toutes celles qui entreraient dans sa maison, aussi bien que tous ceux qui travailleraient à leur avancement spirituel seraient du nombre des prédestinés.

Sa charité.

Il n'y a rien de plus souvent répété dans ses écrits que ce double précepte, que Dieu, dans le commencement de la création, a naturellement gravé dans le cœur de tous les hommes; qu'Il a solennellement publié dans l'ancien testament, en donnant sa loi à son peuple par le ministère de Moïse; que Notre-Seigneur Jésus-Christ a renouvelé, surnaturalisé, et perfectionné dans le nouveau testament, et que Marie a pratiqué très parfaitement pendant toute sa vie: « *Vous aimerez votre Dieu de tout votre esprit, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, et votre prochain comme vous-même.* » La charité de la sainte Vierge, dit-elle, est comme une eau cristalline qui prend sa source

dans les fontaines éternelles, qui désaltère tout le monde, qui ne tarit jamais, et qui, par un reflux perpétuel, retourne continuellement à sa source. C'est donc par Marie que nous devons aller à Dieu, comme c'est par elle que le Père éternel nous a donné son propre Fils. Or, nous allons à Marie en observant, autant que notre faiblesse peut le permettre, le grand précepte de la charité. Elle a commencé à aimer son Dieu dès le commencement de son être, et elle s'est portée vers lui par un acte du plus parfait amour, en esprit et en vérité.

Il faut donc que, pour imiter la très sainte Vierge, nous accomplissions avant toutes choses, autant qu'il est en nous, le double commandement de la charité de Dieu et du prochain ; il faut qu'il occupe la première place, qu'il soit le commencement, le progrès et la fin de nos actions ; il faut que nous l'observions en tout, fidèlement, avec joie, nous appliquant à le faire bien comprendre et observer dans les classes. Il faut que, semblable aux Juifs dans l'ancien testament, mais dans un sens bien plus spirituel qu'eux, nous le portions écrit sur notre front, dans nos mains, sur nos habits, dans nos maisons, et qu'on le lise jusque sur le seuil de nos portes, étant bien certaines que si la fidélité à cette loi conduit à la vie, son inobservance conduit essentiellement à la perdition.

On a remarqué qu'à mesure que cette digne servante de Dieu approchait de sa fin, son amour pour Dieu et pour le prochain se faisait paraître

avec de nouveaux redoublements de ferveur. « Il est vrai, écrivait-elle un an avant sa mort à une personne de confiance, que tout ce que j'ai toujours le plus désiré, et que je souhaite encore le plus ardemment, c'est que le grand précepte de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses, et du prochain comme soi-même, soit gravé dans tous les cœurs. Ah ! si je pouvais le graver spécialement dans le mien et dans celui de mes Sœurs, je serais au comble de mes désirs. Je voudrais que toutes les instructions qui se font dans la maison roulassent sur ce grand objet. Ah ! mes chères Sœurs, disait-elle souvent, faisons revivre, au moins parmi nous, le vrai esprit de cordialité et d'amour qui faisait la gloire et le bonheur du premier christianisme. Nous lisons que les premiers chrétiens n'étaient tous en Dieu qu'un cœur et qu'une âme ; que tous les biens étaient communs entre eux. C'est ainsi que la très sainte Vierge qui, après la mort de son Fils, était l'unique supérieure de cette première communauté, comme elle l'est aujourd'hui de la nôtre, formait ces heureux chrétiens ; et c'est aussi de même que nous devons être parfaitement unies ensemble dans la Congrégation. »

Mais ce n'était pas seulement en paroles qu'elle témoignait sa charité ; elle est bien plus sensiblement exprimée dans ses œuvres, toute sa vie n'ayant été que *Charité.*

Vertus religieuses

Sa religion. Elle a paru, cette vertu, dans le soin qu'elle a toujours pris d'honorer et de faire honorer Dieu par-dessus tout. N'étant encore qu'une enfant dans la maison de son père, déjà son zèle pour la maison de Dieu la dévorait, et lui faisait embrasser tous les moyens qui se présentaient de lui rendre un honneur plus parfait. Comme son principal attrait était d'aller à Dieu par Marie, on la vit de bonne heure s'enrôler dans une congrégation érigée en l'honneur de cette divine Mère, et s'y distinguer par une ferveur qui lui mérita, non seulement la confiance de ses compagnes, mais encore l'approbation du ciel même, qui lui fut manifesté par plusieurs faveurs extraordinaires.

Lorsqu'il fut question pour elle de se fixer à un état de vie, elle se tourna sans hésiter du côté de la religion, et d'une religion spécialement consacrée à Marie, dans l'ordre du Mont-Carmel, sans que les premiers refus que, par une disposition particulière de la Providence, elle eut à essuyer, pussent la rebuter d'entreprendre de nouvelles démarches, jusqu'à ce qu'enfin elle entendit retentir à ses oreilles la parole de Marie qui l'invitait en Canada, dans une ville naissante qui devait lui être spécialement consacrée et porter son nom.

Que ne fit-elle pas dans cette nouvelle colonie pour y répandre la dévotion envers la très sainte Vierge, en l'insinuant dans les cœurs, et en

érigeant plusieurs monuments solides propres à la perpétuer. Telle fut la chapelle « Bon-Secours », première église de pierre bâtie dans l'île de Montréal, qu'elle orna d'une statue miraculeuse, et qui soutint admirablement la dévotion des peuples. Telle fut encore, et plus spécialement, sa Communauté de Sœurs de la Congrégation qui, par le nom qu'elle porte aussi bien que par l'esprit qui l'anime, fait profession particulière d'imiter Marie en toutes choses, d'accroître son culte par les instructions dans les écoles et dans les assemblées de jeunes filles, par leur zèle à entretenir la propreté dans le lieu saint, par toute leur conduite animée des dispositions qu'elle représente si bien, sous la forme de règle intérieure et de règle extérieure.

Elle donna encore des preuves de sa religion par la joie et la dévotion qu'elle fit paraître lorsque, en 1695, l'église des Sœurs, qui avait été entreprise deux ans auparavant, étant achevée, et bénite le 9 novembre sous le titre de Visitation de Notre-Dame, on y laissa le très Saint Sacrement pour y être adoré par les Sœurs, à perpétuité. C'est à cette occasion qu'elle adressa à Notre-Seigneur la belle prière composée par elle-même: Mon Seigneur et très aimable Sauveur, etc. Sa religion, qui embrassait tout, s'étendait spécialement à ce qui avait un rapport plus immédiat aux principaux objets de sa tendre piété: saint Joseph, les Saints Anges, etc. C'est son amour pour la vertu de religion proprement dite qui lui fit embrasser

avec ardeur les autres vertus religieuses : pauvreté, chasteté, obéissance. Car, quoique sa Communauté ne fût pas précisément un ordre religieux, elle voulut en avoir toute la perfection et tous les avantages ; elle y ajouta même le vœu d'instruire les personnes de son sexe, comme renfermant au plus haut point la charité et perfection évangélique.

Sa pauvreté.

On n'a jamais pu porter plus loin qu'elle ne l'a fait l'amour de la sainte pauvreté. Saint François d'Assise, tout renommé qu'il est pour l'exercice de cette vertu, n'a rien fait de plus en ce genre que ce qu'elle a pratiqué elle-même, et ce qu'elle eût voulu pour toute sa Communauté, si son zèle n'eût été retenu en ce point par l'autorité des supérieurs ecclésiastiques, qui ont jugé à propos de retrancher plusieurs pratiques extérieures : comme de porter des chaussures trop viles, des habits trop usés, de voyager à pied, etc. L'on a lieu d'admirer ce dégagement parfait et effectif avec lequel elle se mit pour la première fois au service de Dieu en renonçant pour toujours, et par un acte public, à toutes sortes de prétentions temporelles. Elle se met en route sur terre, elle s'embarque sur mer, elle vient en Canada, elle forme de grandes entreprises ; mais c'est toujours sous les auspices de la seule pauvreté. Elle n'a de contentement que lorsqu'elle est reléguée dans une étable ; il faut lui faire une espèce de violence pour la retirer de cet état de pauvreté, et elle ne se pardonnera jamais à elle-même la faute qu'elle croit avoir

faite lorsque, par déférence pour ses Sœurs, elle a consenti à leur procurer un logement un peu moins incommode. Je la vois, sous un extérieur pauvre et abject, imitant tout l'ajustement et les manières des pauvres, se confondre avec plaisir parmi eux et leur distribuer abondamment dans leurs besoins son propre nécessaire. Combien d'exemples n'avons-nous pas pu remarquer dans sa vie d'une pareille conduite! Elle a laissé dans ses écrits cette admirable comparaison: « Comme dans les maisons des riches et des grands de la terre on peint les armoiries et les titres de leur grandeur, de même la Congrégation doit faire paraître en tout et partout la pauvreté. »

Sa chasteté.

Ces peintres ont eu raison qui, ne pouvant représenter assez au naturel l'excès d'affliction de la très sainte Vierge au pied de la croix, lui couvrent le visage avec un voile, de peur d'affaiblir par l'imperfection de leur art l'idée que doit naturellement produire dans l'esprit des spectateurs la vue d'un objet si touchant. Nous pouvons, au sujet de la chasteté de la Sœur Bourgeoys, en user à peu près de même, avec d'autant plus de raison qu'elle semble nous en avoir donné elle-même l'exemple; car, dans toutes les instructions qu'elle a laissées par écrit sur toutes sortes de vertus, nous ne lisons pas un seul mot qui regarde directement celle-ci, s'étant conformée en cela à l'instruction de l'apôtre saint Paul, qui ne voulait pas que parmi les chrétiens on fût dans le cas de nommer le

vice qui lui est contraire. Nous savons cependant qu'elle estimait la chasteté au-dessus de toutes les autres vertus, et qu'étant encore dans le monde, elle en fit le vœu perpétuel. L'amour tendre qu'elle portait à Marie ne pouvait manquer de lui inspirer cette ardeur pour la pureté; et c'est, sans doute, par sa fidélité à garder ce premier engagement qu'elle mérita les faveurs de cette Reine des Anges. Ces grâces spéciales de la très sainte Vierge supposent dans la Sœur Bourgeoys un cœur bien pur et une grande innocence; on croit même qu'elle a conservé toute sa vie une chasteté à toute épreuve et l'innocence baptismale. Quoiqu'elle n'ait pas donné de préceptes détaillés sur ce point, c'est assez pour nous faire juger de l'estime qu'elle en faisait de savoir qu'elle en a renfermé l'obligation stricte dans ses constitutions, avec les moyens les plus efficaces pour la conserver.

Son obéissance.

Dès ses premières années, elle ne faisait rien sans conseil et qui ne se trouvât ainsi marqué au coin de l'obéissance. M. Jendret, son confesseur, était son oracle ordinaire; et dans les affaires les plus importantes, comme lorsqu'il fallut se déterminer pour le voyage du Canada, elle eut soin de faire confirmer sa vocation par l'approbation des supérieurs majeurs. Ce fut par un grand sacrifice de sa propre volonté qu'elle interrompit la première bâtisse de Bon-Secours. Plusieurs autres circonstances de sa vie furent marquées par de pareilles épreuves,

et elle les soutint toutes avec une égale soumission.

La Providence l'avait destinée pour commander à plusieurs dans l'établissement d'une nouvelle Communauté, dont elle devait être la mère et la maîtresse. Nous savons toutes les démarches qu'elle fit pour se dégager des dangers de cet emploi, non qu'elle en craignît les travaux, dont elle se regarda toujours comme responsable aux yeux de Dieu, mais pour en éviter les honneurs et l'indépendance. Il faut pourtant avouer qu'elle eut beaucoup de peine lorsque,étant venue à bout de se faire dégager de la supériorité, elle s'aperçut qu'on voulait apporter quelque changement à la vie austère et étroite qu'elle avait tant à cœur de maintenir dans sa Congrégation; mais lorsque, par l'autorité de Mgr de Saint-Vallier, son évêque, elle fut convaincue que cette mitigation était selon la volonté de Dieu, elle se soumit sans réplique.

Son zèle pour les missions.

On sait que ce fut sa première inclination; qu'elle est née, pour ainsi dire, avec cet attrait; et qu'en établissant sa Communauté, sa principale intention fut de perpétuer cette bonne œuvre, qui devait être comme un monument éternel du zèle dont elle était animée. Voici comment elle s'exprime à ce sujet: « Oh! qu'une Sœur qu'on envoie en mission sera contente, si elle fait attention que c'est par l'ordre de Dieu et en sa compagnie qu'elle marche, qu'elle agit; et que, par ses moindres actions, elle peut lui donner des marques de son amour et de sa re-

connaissance de ce que, par un effet de sa pure bonté et grande miséricorde, elle a été choisie pour un emploi si saint et si sanctifiant. Pénétrée de pareils sentiments, elle ne trouvera jamais rien de dur ni de difficile; plus elle aura à souffrir dans l'exercice de son état, plus elle se trouvera heureuse d'avoir occasion d'imiter Notre-Seigneur Jésus-Christ, et de rendre en quelque façon service à son Dieu, en la personne des petites filles et autres personnes *de son sexe.*

Vertus morales chrétiennes

Son esprit de pénitence.

Les vertus morales naturelles servent à régler la nature, et à former ce qu'on appelle communément une personne de société, une personne honnête; surnaturalisées par la grâce et vivifiées par des vues de foi, ces vertus deviennent chrétiennes. Ce sont elles qui, jointes avec les théologales pour tous les chrétiens, et avec les religieuses pour les personnes consacrées à Dieu, forment les saints dans tous les états du Christianisme. La Sœur Bourgeoys les a toutes possédées dans un degré très éminent; nous ne mentionnerons ici que les plus rares et les plus difficiles: sa patience ou mortification, et son humilité.

Les maîtres de la vie spirituelle nous apprennent que Dieu ne refuse jamais rien à une âme véritablement pénitente et mortifiée. Convaincue de cette maxime, la Sœur Bourgeoys se livra, comme sans réserve, à tous les exercices

d'une vie austère et pénitente, afin d'obtenir de la divine bonté les secours qui lui étaient nécessaires. Elle avait d'ailleurs puisé un goût décidé pour la croix et les souffrances dans de fréquentes considérations sur la vie et la passion du Sauveur. Tout embrasée d'amour pour son divin Maître, elle éprouvait le désir de l'imiter dans sa vie agissante et souffrante. Aussi, avons-nous vu que, dès sa jeunesse, elle avait un attrait particulier pour les états les plus austères du Mont-Carmel et de Sainte-Claire, et toujours elle conserva de l'inclination pour ce genre de vie. Que si, dans la suite, elle fut obligée de céder par obéissance quelque chose du projet qu'elle avait conçu d'établir dans sa Communauté toute la rigueur de cet esprit, elle n'en rabattit jamais rien, ou que bien peu de chose, en ce qui la regardait elle-même. Mais laissons à part toutes ces cruautés, par lesquelles elle se martyrisait continuellement, et qui ont été trop grandes pour servir beaucoup à notre imitation. Bornons-nous à considérer les peines de sa vie pauvre et laborieuse: faire de longs et pénibles voyages, dans une extrême pauvreté, manquant de tout... s'exposer à toutes les incommodités du temps et des saisons... se refuser constamment les secours les plus nécessaires du boire et du manger... se priver du sommeil nécessaire, et s'interdire tout autre repos, quoiqu'elle succombât souvent sous la lassitude... se réduire en tout à la condition des plus pauvres, et se passer de mille petits secours que les plus indigents mêmes jugent

souvent indispensables... se borner absolument, en toutes choses, à la pure nécessité et n'user qu'avec une extrême réserve des choses les plus indispensables... les dépouiller avec soin, lorsqu'elle était obligée de s'en servir, de tout ce qu'elles pouvaient avoir de flatteur et d'agréable... tenir continuellement son corps dans quelque posture humble et gênante... telles étaient, et plus sévères encore, ses pratiques journalières, continuelles, fondées sur cette maxime de saint François d'Assise: « qu'il est difficile de satisfaire aux nécessités corporelles sans obéir aux inclinations sensuelles. » Voilà pour le corps. Quant à la mortification de ses sens, elle ne fut ni moins constante ni moins universelle: modestie dans ses regards, retenue dans ses paroles, fidélité à se recueillir et à se tenir continuellement en la présence de son Dieu, dont elle tirait grâce pour bien faire ses actions et pour réussir dans ses projets; de sorte qu'ayant accompli dans sa personne l'avis que Dieu avait donné autrefois à Abraham, le père des croyants, de marcher en sa présence et qu'il serait parfait, on peut espérer qu'elle aura reçu une récompense semblable à celle de ce saint patriarche par une protection spéciale et constante sur toute sa postérité spirituelle.

On s'étonne qu'au milieu de tant de merveilles, et dans la pratique héroïque des plus sublimes vertus, la Sœur Bourgeoys ait pu se soutenir dans les bas sentiments d'elle-même et l'humilité profonde dont elle faisait profession. Il est

pourtant certain que ce ne fut pas la moindre de ses prérogatives; mais qu'au contraire, elle fut en quelque façon la chère vertu de son cœur. Son humilité paraissait surtout dans la grande estime qu'elle faisait des états pauvres, simples et abjects, qu'elle a toujours désirés et recherchés. On l'a vue exercée par les plus grandes humiliations: rebutée au sujet de sa première vocation, exposée dans ses voyages à de mortifiants affronts, confondue avec des personnes de condition méprisable, logée dans une étable, revêtue d'habits usés, grossiers pour la forme et la matière, toujours fuyant avec soin les distinctions et les applaudissements.

Ce qu'elle pratiquait elle-même, elle le désirait pour toute sa Communauté; et nous voyons dans ses écrits l'attrait spécial qu'elle avait pour la vie humble et cachée. Dans cette vue, elle voulait que les Sœurs évitassent avec soin toutes sortes de visites, actives et passives, lorsqu'elles ne seraient pas d'une nécessité indispensable; et pour décider de cette nécessité, elle défendait de consulter les usages et les maximes du monde, mais les seules règles de la foi, qui ne doit avoir en vue que la gloire de Dieu et le salut du prochain, dans les rapports qu'on est quelquefois obligé d'avoir avec les grands de la terre, soit ses parents, soit les amis de la maison. Elle déclarait souvent qu'elle ne craignait rien tant pour sa Communauté que de la voir s'écarter de cet esprit de petitesse et d'abjection qu'elle avait toujours tâché de lui inspirer.

Quant à l'idée qu'elle avait de sa propre personne, on ne voit rien de plus humble; elle répétait souvent, par une conviction intime, qu'elle était une pauvre fille, sans esprit, sans vertu, sans talents, et sans mérite; elle se considérait coupable d'orgueil lorsque, au contraire, elle avait remporté contre ce vice les victoires les plus héroïques; c'était un crime à ses yeux d'avoir eu de la peine à faire des choses humiliantes, quoiqu'elle eût généreusement triomphé de ses répugnances, d'avoir senti un affront, quoiqu'elle n'en eût conservé aucun ressentiment, de s'être excusée sur un reproche dans le temps qu'elle était innocente, quoiqu'elle n'eût répondu qu'avec beaucoup de douceur et de modération, et quoique la gloire de Dieu fût intéressée à sa justification. Elle s'imputait à elle-même les fautes de toutes les Sœurs, aussi bien que tous les malheurs qui arrivaient à sa Communauté. « Et avec cela, écrivait-elle à une personne de confiance, avec tout cela, je suis encore toute pleine de présomption et d'orgueil; jusque-là qu'il me vient souvent en pensée que je pourrais bien encore être utile à quelque chose, et servir dans les missions. Oh! que j'ai besoin d'être beaucoup humiliée, et que le fond de mon orgueil me cause de la peine! car, quoique je demande à Dieu des humiliations, je les sens quand elles arrivent, et il faut que je me fasse violence pour me taire. Oh! que ce malheureux vice est profondément gravé dans mon cœur; aidez-moi par vos prières à l'en déraciner. »

Telle fut la Sœur Bourgeoys, ajoute M. Montgolfier en terminant cet article, et telles doivent être ses filles : autant de copies de la très sainte Vierge, surtout après l'ascension du Sauveur. Elles ne doivent jamais perdre de vue l'excellence de leur élection, qui leur est représentée jusque dans le nom glorieux de la Congrégation de Notre-Dame, dont elles sont honorées, et qui seul doit être capable de leur rappeler sans cesse la dignité de leur état ; ce qui ne saurait manquer de produire en chacune cet esprit de vertus chrétiennes : foi vive, ferme espérance, ardente charité, religion sublime, étroite pauvreté, chasteté angélique, parfaite obéissance, zèle constant, mortification austère, profonde humilité,... tel que nous l'avons admiré dans la Sœur Bourgeoys, et tel qu'elle l'a laissé pour héritage à sa Communauté.

Copie des écrits autographes de notre vénérable Fondatrice

« Il y a longtemps qu'il m'a semblé que Notre- 1697.
Seigneur demandait quelque chose de cette Communauté ; mais la nuit du 3 au 4 juillet, je me suis sentie fort pressée... il me semblait qu'on me faisait connaître qu'il fallait être le Jonas de cette maison, et l'avertir de ses manquements, au risque d'être jetée dans la mer. La nuit du 5 au 6, cette pensée s'est fait sentir aussi violemment que la première fois... et dans la crainte d'être infidèle à Dieu, j'ai résolu de marquer ce qui me semble nécessaire. »

La loi divine est notre première règle.

« Je crois que, si on veut conserver et augmenter les grâces de Dieu sur cette Communauté, et attirer sa bénédiction sur l'éducation des enfants qui, sans cela, ne profiteraient point, il faut se résoudre à détruire tout ce qui est contraire aux lois et aux commandements de l'amour de Dieu et du prochain, et faire passer la sagesse divine avant la prudence humaine. Les commandements de Dieu sont les premières règles qu'il faut observer; toutes les autres ne sont que des dépendances, qui ne peuvent rien produire si elles ne prennent racine de celle-là. »

Charité dans les paroles.

« Il faut abolir toutes les paroles de raillerie, de médisance, et tout ce qui est contraire à l'amour du prochain; ne jamais se permettre de contrefaire les personnes, même en récréation; ne point examiner leurs actions, à moins d'une grande nécessité, et toujours avec prudence. »

« Il ne faut point s'entretenir des personnes du dehors, ni s'occuper d'éplucher les familles, leur ménage, leur conduite, etc. La Supérieure doit faire de concert toutes les choses générales. »

Vie commune. S'avertir.

« Il paraît qu'il n'y a aucune société dans la Communauté, spécialement avec les anciennes. On ne s'avertit point de ses défauts. Ma Sœur N. paraît aimer mieux supporter les défauts que d'en dire quelque chose, crainte de rompre la paix; mais souvent, c'est ce qui la rompt. »

Donner aux Sœurs le nécessaire indistinctement.

« Je remarque qu'il y a des Sœurs qui font plus de cas d'une fille de condition que d'une autre, lors même que celle-ci a plus de vertu.

Suivant la perfection de la Congrégation, où chaque membre doit être une copie de la très sainte Vierge, toutes doivent être égales, depuis la supérieure jusqu'à la dernière Sœur, pour le vivre, le vêtement, l'ameublement, la chambre, les ustensiles, etc., mais on donne à toutes, tout le nécessaire. »

« On a une dureté pour faire plaisir, comme pour prêter, quand même cela ne se peut faire sans s'incommoder. » Faire plaisir.

« Si on donne un emploi à une Sœur, soit le supérieur ou la supérieure, il faut que la supérieure l'autorise et lui donne le moyen de l'exercer. » Encourager les offices.

« Dieu ne se contente pas que l'on conserve l'amour que l'on doit au prochain; il veut que l'on conserve le prochain dans l'amour qu'il nous doit. Il faut donc donner le manteau à qui veut avoir la robe, plutôt que de plaider. Il est bien visible que tous les accidents qui arrivent à la Congrégation sont causés par des manquements à ce précepte, et que de grandes grâces sont la récompense de la fidélité à le soutenir. J'ai toujours remarqué qu'en cédant quelque chose pour obéir à Dieu, et ne pas blesser le prochain, on a gagné davantage; et qu'au contraire, il est toujours arrivé quelque accident après les procès ... la Pointe-St-Charles a brûlé après le procès pour un cheval et autres disputes. La grange de Verdun a été brûlée, et le blé gâté, au retour de Québec, après le procès avec le fermier ... et j'ai vu, aussi clairement qu'il se peut, Céder, plutôt que plaider.

que la grande maison a été brûlée, pour l'avoir fait bâtir par suite de quelques peines (entre les Sœurs), et sans avoir consulté suffisamment (vu le changement de supérieur). Dans les difficultés qui arrivent, il se trouve assez de personnes charitables pour les accorder, sans aller en justice. »

Loi naturelle.

La règle de cette Communauté et de tout le monde est celle que Dieu a donnée en créant le monde : Tu aimeras Dieu comme ton principe, et ton prochain comme toi-même. Cette parole a été entendue partout, car il est dit qu'il fera voler le feu jusqu'aux extrémités de la terre... que toutes créatures : anges, hommes, brutes, choses inanimées, diront en leur langage : ce n'est pas nous qui nous sommes faits, Dieu nous a donné l'être. Le soleil publie cette vérité, que si son Créateur ne le soutenait, il retournerait dans le néant. La pierre dit qu'elle tient de Dieu sa force et sa dureté. Les moindres créatures répètent la même chose, dans un langage muet pour les hommes, mais entendu de leur Créateur. Elles obéissent à sa voix, et elles obéiront toujours, n'ayant pas reçu le libre arbitre comme l'ange et l'homme ; c'est le péché qui a brouillé tout le bel ordre du monde. L'homme créé à l'image de Dieu et doué du libre arbitre, peut toujours se sauver en faisant valoir le talent qui lui a été donné ; par malice, il s'y refuse souvent ; par lâcheté, il renonce à faire quelques efforts pour posséder la place qui lui a été destinée au Ciel.

La loi ayant été corrompue par le péché, Dieu, pour la rendre plus facile, l'a divisée en dix ordonnances, qu'Il a confiées à Moïse; l'infraction d'icelles est péché mortel, sans aucune dispense. Mais l'ignorance des hommes et leur peu de soin de leur salut leur a lâchement fait enfreindre une partie de ces dix commandements. Les uns ont fait de grandes et longues pénitences;... les autres ont été châtiés. Le Fils de Dieu est venu au monde, afin de réparer tous les désastres du péché; Il a enseigné, par prédications, par instructions familières et publiques, par œuvres, par paroles, etc.; Il nous a laissé le précis de ses enseignements dans les maximes du Saint Evangile, recueillies par les Apôtres; et à la fin de sa vie, pour sceller ses enseignements, Il a donné son sang par toutes sortes de tourments jusqu'à la dernière goutte, pour nous faire connaître son amour, et le désir ardent qu'Il avait de nous délivrer de la damnation éternelle. Si je veux donc suivre mon état, qui est un chemin de perfection, il faut que je joigne les conseils de l'Evangile au précepte divin; il faut que je suive mon Chef dans sa vie étroite, en portant ses livrées... plus je Le suivrai de près, plus Il me protégera... plus je ferai sa volonté, plus Il me témoignera son amour. Car, pour ceux qui ont embrassé l'état de perfection, il ne suffit pas de garder les commandements : Notre-Seigneur veut qu'on quitte tout et soi-même... qu'on perde son âme en ce monde, pour la retrouver en l'autre.

Loi écrite ou mosaïque.

Loi de grâce.

L'homme dans le Conseil divin.

De toute éternité, Dieu avait résolu, dans son conseil divin, de créer le monde. Après avoir fait le ciel, les astres, les éléments, et tout le reste, ce même conseil dit: « *Faisons l'homme à notre image et ressemblance.* » Et, lui donnant les qualités glorieuses de l'âme: mémoire, intelligence, volonté, Il en fit son chef-d'œuvre, comme une étincelle de la divinité. En même temps, Il imposa à Adam, pour toute sa postérité, des lois dont l'observance lui mériterait la gloire éternelle, et l'inobservance, la mort éternelle. Le premier de ces commandements est comme la première pierre, (ou comme le statut) posée de la propre main de Dieu pour être le fondement d'un édifice qui ne pourra jamais être ébranlé: « *Tu aimeras Dieu de tout ton cœur, de toutes tes forces, et de toute ton âme; à Lui seul tu rendras tes adorations.* » Voilà la marque qu'Il fait tout pour sa gloire, laquelle Il ne donne à personne; Il veut être aimé par préférence à toute autre chose. Puis, comme sortant de Lui-même, il dit: « *Tu aimeras ton prochain comme toi-même;* » c'est-à-dire, « tu ne feras rien à ton prochain que tu ne voudrais qu'on te fît, et tu lui feras ce que tu voudrais t'être fait. » Voilà la marque qu'Il cherche en tout le bien de l'homme. Mais Adam, créé en grâce, doué de tous les avantages qu'une créature pouvait posséder, a péché . . . et aussitôt, le voilà chassé du paradis terrestre; condamné, avec tous ses descendants, à l'ignominie, à la faiblesse, et à toutes les misères de la vie, dont nous ressentons chaque jour les effets.

L'homme transgresseur de la loi.

Mais Dieu eut pitié de l'homme. Il résolut d'envoyer son Verbe prendre chair humaine, et Marie fut jugée propre aux desseins de Sa Majesté... Il était nécessaire que le Fils de Dieu prît notre nature, que Marie eût été réservée dans la pureté de la création, et que le Verbe fût incarné par le Saint-Esprit, afin qu'il n'y eût dans l'accomplissement de ce dessein aucune chose qui pût participer à la corruption dont la terre était toute remplie. Tous les Pères, quoiqu'ils eussent gardé la loi, descendaient dans les Limbes après leur mort.

Marie dans le conseil divin.

Aussitôt que Marie a eu l'être, Elle reconnut son Créateur et son Dieu, qui l'avait formée à son image par le don des qualités glorieuses de l'âme, qui établissent les rapports de cette divine ressemblance. Elle s'est prosternée en sa présence; elle l'a adoré en esprit et en vérité; elle l'a remercié de tous ses bienfaits; elle a embrassé ses commandements avec désir de les observer dans toute leur perfection. Instruite par ses pieux parents de la chute des anges, lesquels, pour s'être détournés de leur principe et de sa dépendance, avaient été perdus sans ressource; elle avait toujours en mémoire ce terrible exemple d'orgueil. Considérant que l'ange, créé en grâce, et d'une nature bien au-dessus de celle de l'homme, avait malheureusement failli, elle se confondait en actes d'abaissements très profonds. Elle implorait les anges qui ont eu l'honneur de prendre le parti de Dieu, et souhaitait le pouvoir prendre sur la terre,

Marie parfaite observatrice de la loi.

comme ils avaient fait dans le ciel. Marie connaissait aussi la transgression du commandement de Dieu par Adam et Eve, à la suggestion du diable; ce qui l'enflammait d'un grand zèle pour observer la loi le plus parfaitement possible, aimant Dieu par-dessus toutes choses, et le prochain comme elle-même. Sachant que Dieu avait promis à ses prophètes qu'Il enverrait son Verbe au monde pour y prendre chair humaine, et qu'Il naîtrait d'une vierge, elle Le priait d'exécuter ses promesses et de délivrer des Limbes, les Pères qui y tombaient continuellement. Elle le conjurait de faire naître bientôt l'heureuse vierge qui devait donner naissance au Verbe, afin qu'elle pût être sa très humble petite servante; et pour se rendre plus propre à rendre service à cette vierge admirable, elle voulut se priver de tous les plaisirs du monde, faisant vœu de virginité, et se retirant au temple dès l'âge de trois ans pour y pratiquer la vie intérieure et cachée. Les prières de Marie étaient écoutées; car, étant la première qui ait conservé la pureté de la création, elle a été par conséquent la première avocate du monde, et le chef-d'œuvre de la très Sainte Trinité. Tout le temps qu'elle a été au temple (qui était l'école des filles), elle s'est montrée l'édification de toutes, par ses instructions et par ses actions, rendant à ses compagnes tous les services dont elle était capable, et leur apprenant plusieurs sortes d'ouvrages. Son vœu de virginité n'avait pas été solennel, car, s'il avait été solennel, il y en a qui se seraient scandalisés quand elle

épousa saint Joseph; il n'a paru que lorsqu'elle dit à l'Ange: « Comment cela se fera-t-il? Je ne connais point d'homme »... Et il a été vérifié par la réponse de l'Ange.

La très sainte Vierge a aimé Dieu pour l'amour de Lui-même, et pour obéir au commandement qu'Il en a fait. Dans le temple, elle a paru la plus éclairée et a été estimée la maîtresse de toutes les autres filles, le temple étant l'école où les enfants étaient élevés dans l'observance de la loi; elle s'y faisait la servante de toutes. La règle de la charité doit être celle de tous ceux qui marchent à sa suite; car l'amour de Dieu et du prochain renferme toute la loi.

La très sainte Vierge, étant de la lignée royale de David, pouvait épouser quelque homme considérable de la nation; elle préféra prendre un artisan (charpentier) homme juste et craignant Dieu. L'amour de Marie a été mêlé de crainte jusqu'à la salutation de l'Ange; mais le Père Eternel la faisant *saluer pleine de grâces,* lui donnant son Saint-Esprit pour Epoux et son Verbe pour Fils, son amour a été rehaussé pardessus celui de tous les anges, et sa charité pour le prochain a pris un nouvel accroissement. Après avoir reçu ces grâces, elle a continué de s'estimer la plus petite de toutes en elle-même, et s'est humiliée dans sa solitude intérieure, vivant pauvre, inconnue, et se faisant la servante de ceux avec qui elle était en rapport. Après l'Incarnation du Verbe, elle a visité

sainte Elisabeth, pour être l'occasion de la sanctification des enfants.

Elle a été la marque indiquée aux pasteurs pour reconnaître l'Enfant-Jésus : « *entre les bras de sa mère,* » la première qui l'a vu adoré par les trois princes de la terre. C'est Elle qui L'a sauvé de la persécution d'Hérode ; qui, avec saint Joseph, L'a retrouvé dans le temple, et qui a été témoin de la doctrine qu'Il enseignait aux docteurs de la loi.

Lorsque Notre-Seigneur a appelé les apôtres pour édifier l'Eglise, la très sainte Vierge leur a servi comme de maîtresse de novices, pour faire remarquer les desseins de leur Maître, dont elle gardait toutes les paroles dans son cœur. Elle a embrassé la pauvreté, l'obéissance, la charité, et toutes les autres vertus, parce qu'Il les pratiquait et qu'Il était venu au monde pour les enseigner.

Quoique les apôtres eussent assisté à la Cène, et eussent participé à la sainte Communion avec leur Maître, aussitôt qu'ils L'ont vu livré aux Juifs par Judas, ils L'ont tous abandonné... Mais la sainte Vierge L'a suivi partout, jusqu'au pied de la Croix, où elle a été donnée pour Mère à saint Jean, et à tous les chrétiens en lui. Elle a soutenu l'Eglise jusqu'à la descente du Saint-Esprit ; et le monde des chrétiens croissant, en sorte que les apôtres ne pouvaient suffire aux instructions, la très sainte Vierge, sainte Madeleine et sainte Marthe, prenaient soin des femmes.

Quand les apôtres se sont renfermés dans le Cénacle, pour attendre le Saint-Esprit qui leur avait été promis, la très sainte Vierge, avec quelques autres femmes, s'est renfermée avec eux, où elle a reçu une surabondance de grâces, après en avoir eu la plénitude à la salutation de l'Ange; de cette plénitude et surabondance, elle en répand sur toutes les personnes qui la suivent dans l'observance des commandements et des conseils de Notre-Seigneur.

Après la descente du Saint-Esprit où les apôtres ont reçu le pouvoir de remettre les péchés et autres avantages du sacerdoce, Elle les a regardés comme ses pères et seigneurs, suivant leurs ordres et se soumettant à leur conduite... mais de leur côté, les apôtres la regardaient comme leur mère, et ont pris ses avis pour la distribution des contrées où ils devaient porter l'Evangile. Dans tous les pays où les apôtres ont été, ils ont assemblé les premiers chrétiens, qui étaient comme autant de communautés à la gloire de Dieu et à l'honneur de la très sainte Vierge.

Il est bien raisonnable que la sainte Vierge ait ses imitatrices, à cause du rapport qu'Elle a eu avec l'Eglise et avec les apôtres, qui l'ont tous regardée comme leur première excitatrice pour remplir les desseins de Notre-Seigneur. Quelques séminaires l'ont prise sans autre instituteur, pour toute leur conduite. Or, nous avons des marques qu'Elle a agréé que les filles de la Congrégation fussent ses imitatrices pour

reproduire ses vertus et ses actions en quelque peu. Voyons donc ce qu'elles doivent faire pour se conformer à la vie de leur Institutrice...

Les Sœurs de la Congrégation prennent la très sainte Vierge pour leur Institutrice et doivent conformer leur vie à la sienne.

Premièrement, il faut considérer la vie de la très sainte Vierge comme une eau cristalline, découlant des fontaines du Sauveur, qui désaltère tous ceux qui s'en approchent; et celle des filles de la Congrégation, comparée à la sienne, comme une eau sale, bourbeuse, propre à recevoir toutes les immondices, et qui ne désaltère point. Secondement, il faut penser que nous ne pouvons imiter la très sainte Vierge dans sa naissance, parce qu'Elle est sans tache; et nous avons le péché originel, qui fait que nous venons au monde avec l'ignorance, la fragilité, les misères de la vie, et que nous passons bien du temps avant d'avoir l'usage de la raison...

Mais ne pouvons-nous pas prendre notre naissance en Marie quand Dieu nous inspire de nous donner à Lui, de notre propre volonté?

Il faut donc, selon notre pouvoir et avec la grâce de Dieu, faire les actes qu'a produits la très sainte Vierge dès son entrée dans le monde: reconnaître notre Créateur, qui nous a tirés du néant; Le remercier de toutes les grâces que nous avons reçues de sa miséricorde; embrasser l'observance de ses commandements, et suivre les conseils de Notre-Seigneur étant sur la terre. Il faut que toutes nos pensées, nos paroles et nos actions aient pour commencement, pour progrès et pour fin, d'embrasser les commandements. C'est ce que j'ai toujours le plus désiré,

et ce que je souhaite encore le plus ardemment: que le grand précepte de l'amour de Dieu par-dessus toutes choses et du prochain comme soi-même, soit gravé dans tous les cœurs. Ah! si je pouvais le graver spécialement dans le mien et dans celui de mes Sœurs, je serais au comble de mes désirs. Je voudrais que toutes les instructions qui se font dans la maison et dans les missions roulassent sur ce grand objet; qu'on fît bien comprendre l'importance de l'observer, et qu'il fût marqué jusqu'aux seuils des portes... étant très certaine que la plus petite inobservance que l'on en fait est un faux pas qui conduit à la perdition.

La très sainte Vierge s'est consacrée à Dieu sans concours du monde; son vœu de virginité n'a été connu qu'à la salutation de l'Ange, et ses autres vœux par la pratique parfaite qu'elle en a faite toute sa vie. Nous faisons des vœux sans concours du monde, mais il est bon que tout le monde les connaisse dans la pratique. Elle a adoré son Dieu en esprit et en vérité; ce que nous devons faire avec sentiment de son amour. Elle a désiré prendre le parti de Dieu sur la terre, et nous le devons prendre en l'éducation des filles. Elle a prié pour la délivrance des pères qui gémissaient aux Limbes; nous devons faire des prières ferventes pour les pécheurs.

La très sainte Vierge n'a point été cloîtrée; mais elle a gardé partout la solitude intérieure. Les Sœurs ne sont point cloîtrées; mais elles ne

sortent que pour faire des instructions chrétiennes aux personnes de leur sexe, là où elles sont envoyées par l'ordre des supérieurs. La très sainte Vierge a demeuré au temple jusqu'à son mariage. Ce fut pour obéir à la loi qu'elle épousa saint Joseph; elle alla demeurer avec lui dans sa petite maison de Nazareth, où elle lui fut toujours soumise et obéissante. Les Sœurs doivent être soumises à leurs supérieures, dans la maison mère et dans les missions.

La très sainte Vierge a pratiqué la charité dans toute sa pureté et sa perfection; néanmoins, elle s'est rendue si petite aux yeux de tous qu'elle est comparée au poisson *remora,* lequel arrête les grands navires; c'est-à-dire les grands et terribles châtiments de la colère de Dieu sur les pécheurs, et même sur des pays entiers. Josué a autrefois arrêté le soleil, et Marie a arrêté le Créateur du soleil dans son sein virginal; Josué a obtenu cette grâce pour trois heures, et Marie pour neuf mois. A l'exemple de notre Mère, nous devons purifier sans cesse notre charité par la pratique des petites vertus.

Amour pur. Je trouve qu'il y a plusieurs sortes d'amour parmi le monde: l'amour des étrangers, l'amour des passants, l'amour des pauvres, l'amour des associés, celui des amis, des parents; et enfin, *l'amour pur.* On est touché de compassion pour les *étrangers,* quand on apprend que leur pays est opprimé et saccagé. On aime les *passants,* parce qu'ils apportent quelque gain... les

pauvres, à qui on donne le superflu... les *associés,* car leur perte est dommageable... les *amis,* parce que leur conversation plaît et est agréable... les *parents,* parce que l'on en reçoit du bien, ou que l'on craint d'être châtié par eux... Mais il n'y a que *l'amour pur* qui pénètre le cœur de Dieu, et à qui rien n'est refusé; cet amour se trouve rarement, et c'est le véritable amour, car il ne connaît pas ses intérêts, ni même ses besoins; la maladie et la santé lui sont indifférentes; la prospérité ou l'adversité, la consolation ou la sécheresse, tout lui est égal; il donne sa vie avec plaisir pour les choses aimées. Je regarde les personnes détachées de tout, et seulement attachées à Dieu, comme ce petit poisson, appelé *remora,* qui arrête les grands navires; c'est-à-dire tout ce qui peut nuire à l'avancement d'une communauté. Oh! qu'une communauté est obligée à Dieu, s'Il lui fait la grâce de posséder ce petit *remora,* qui obtient de Lui tout ce qu'il demande pour sa gloire et pour le bien du prochain! Les personnes de communauté ont tous les moyens de parvenir à cette union: l'obéissance des règles, l'accomplissement des vœux, les maximes de l'Evangile, les grâces de Dieu qu'elles reçoivent en très grande abondance. Notre-Seigneur a fait la grâce à sainte Madeleine de répondre à l'amour qu'Il lui avait porté. Cet aimable Sauveur avait eu pour elle l'amour de *complaisance,* quand elle détesta ses péchés; l'*amour de bienveillance,* quand elle se jeta à ses pieds en les arrosant de ses larmes; et l'*amour* de *bénévolence* ou *bien-*

Sainte Madeleine est un bel exemple de l'amour pur et parfait.

faisance, quand Il fit connaître à tout le monde que beaucoup de péchés lui étaient pardonnés, parce qu'elle avait beaucoup aimé. Cette chère amante a porté la reconnaissance aussi loin qu'il est possible à une créature; elle a ressenti toutes sortes de *complaisances* pour tout ce qu'elle pouvait entendre des divines perfections; elle a pratiqué l'*amour bienveillant* en attirant beaucoup de personnes à la suite de son Maître; et l'*amour* de *bénévolence* ou de *bienfaisance* en publiant sa résurrection partout où elle a pu.

La lampe, figure de l'amour d'union.

Pour arriver à cet amour d'union, il faut que nous purgions nos âmes par une parfaite contrition, et nos corps par la pénitence; la lampe de l'Eglise fait comprendre cette union. L'huile étant bien clarifiée et le coton bien préparé, le feu tire l'huile jusqu'à la dernière goutte. Notre *âme* est représentée par *l'huile*; notre *corps* par le *coton,* duquel il reste ensuite un peu de cendre, marque de la résurrection qui doit arriver à la fin du monde; et le *Saint-Esprit* est figuré par le feu. Si l'huile est sale, elle ne peut éclairer; si la mèche n'était pas propre, le feu n'aurait pas moyen de tirer cette huile. De même, le Saint-Esprit ne trouvant pas nos âmes bien préparées, ni nos corps purifiés, ne trouve point lieu de nous embraser de son divin Amour, et ne fait pas cette union avec Dieu dont je parle.

Ah! mes chères Sœurs, faisons revivre parmi nous le vrai esprit de cordialité et d'amour qui faisait la gloire, comme le bonheur du premier

christianisme. Nous lisons que les premiers chrétiens n'étaient tous en Dieu qu'un cœur et qu'une âme; qu'ils ne possédaient rien en particulier; mais que tous les biens étaient communs entre eux. C'est ainsi que la très sainte Vierge, supérieure de cette première Communauté, comme Elle l'est aujourd'hui de la nôtre, formait ces heureux chrétiens ... et c'est aussi de même que nous devons être parfaitement unies ensemble dans la Congrégation; car, sans cette union, nous ne pouvons pas nous flatter de vivre sous les auspices de cette bonne Mère. Il faut que cette union soit principalement des esprits et des cœurs; puisque c'est un même esprit de grâce qui nous a assemblées et qui doit nous animer, n'ayant toutes en tout qu'un même but et une même fin. C'est ce que la très sainte Vierge exige de nous; et quiconque s'éloigne de ces sentiments doit être rejeté comme un membre corrompu et déplacé qui ferait souffrir tout le corps.

Les Sœurs de la Congrégation ne doivent avoir qu'un cœur et qu'une âme.

On nous demande pourquoi nous ne prenons pas pour protecteur quelqu'un des saints fondateurs d'ordre qui ont attiré tant de personnes à entrer dans leurs instituts; ce qui serait un moyen d'engager les filles à s'associer à nous.

Réponse à quelques questions.

Nous répondons que, Dieu ayant donné aux saints fondateurs d'ordre le pouvoir d'attirer tant de personnes à la connaissance de leur salut, nous ne doutons point qu'Il n'ait donné la même puissance à notre chère institutrice, qui est sa Mère. Au Cénacle, Elle a présidé

Notre institutrice est la très sainte Vierge.

comme une reine gouverne ses états pendant la minorité de ses enfants; car les Apôtres n'étaient pas encore capables de conduire l'Eglise. Après qu'ils eurent été remplis du Saint-Esprit, et qu'ils exercèrent les fonctions du sacerdoce, quoiqu'Elle les respectât comme ses pères et ses seigneurs, les Apôtres la respectaient comme leur Mère et prenaient ses conseils. Nous ne doutons donc pas de sa puissance; d'ailleurs, Elle nous en a donné assez de preuves jusqu'à ce jour.

Notre règle est celle de la Charité.

On nous demande pourquoi nous ne prenons pas la règle de quelque autre institut. Nous répondons que la *règle de la charité* est celle que la sainte Vierge a prescrite à tous ceux qui ont eu l'honneur d'être à sa suite, et que même les premiers chrétiens n'en avaient pas d'autre, car l'amour de Dieu et du prochain renferme toute la loi. Les *statuts* nécessaires et essentiels que nous devons garder premièrement sont les commandements de Dieu auxquels il faut être attaché inséparablement: hors de ces statuts, nul ne peut être sauvé. Les anges ont été précipités dans l'abîme pour s'être désunis des statuts essentiels à toute créature, c'est-à-dire de Dieu. Aussitôt que la sainte Vierge a été au monde, elle L'a reconnu pour son Créateur; elle L'a adoré en esprit et en vérité; elle L'a remercié de tous ses bienfaits; elle a embrassé ses commandements, et a souhaité pouvoir prendre le parti de Dieu sur la terre comme les bons anges l'avaient fait dans le ciel. Les Sœurs de

Nos statuts sont les commandements de Dieu.

la Congrégation s'efforcent, selon leur pouvoir et avec la grâce de Dieu, de faire ce qu'elle a fait et de prendre le parti de Dieu en l'éducation des filles. Toutes nos pensées, nos paroles, nos actions doivent avoir pour commencement et pour fin l'amour des commandements de Dieu. Enfin, ils devraient être marqués partout, jusque sur le seuil de nos portes, étant bien certain que la plus petite inobservance qu'on en fait est un faux pas qui peut conduire à la perdition. Il faut donc, dans les écoles et dans les instructions, faire comprendre l'importance de les observer.

Nos constitutions sont les exemples de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Voilà les statuts que nous devons suivre invariablement dans la Congrégation. *Nos constitutions,* c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, étant descendu du ciel, s'est fait homme pour faire connaître au genre humain, par exemple et par paroles, jusqu'à mourir sur une croix, les moyens d'accomplir les commandements de Dieu.

On nous demande pourquoi nous faisons des missions, qui nous exposent à être prises, tuées, brûlées par les sauvages.

Nous répondons que les apôtres sont allés dans tous les quartiers du monde pour prêcher Jésus-Christ, aux dépens de leur repos, et de leur vie. Ainsi, cette Communauté qui doit être l'image du collège des apôtres, s'expose à tous les dangers pour étendre le règne de Dieu. Mais je compare le collège apostolique à une étoile

qui est au firmament, et la Congrégation à un brin de neige qui tombe en forme d'étoile et qui peut se fondre à la moindre chaleur. C'est pourquoi, pour conserver et augmenter la grâce de Dieu sur cette Communauté, il faut donner le manteau à qui veut avoir la robe, prêter au prochain quand cela se peut sans s'incommoder, ne pas faire plus de cas d'une fille de condition que d'une autre qui aurait plus de vertu. Il faut avoir une humble obéissance, sans réplique, de volonté et de jugement, un grand désir du salut de notre prochain, spécialement de nos Sœurs et des personnes dont nous pouvons être chargées. C'est là ce qui fait la beauté et l'ornement d'une communauté.

On nous demande pourquoi nous ne faisons pas de vœux solennels.

Nous répondons que la très sainte Vierge, notre chère Institutrice, s'est consacrée à Dieu sans le concours du monde.

Nos vœux, pour n'être pas solennels n'en sont pas moins sacrés à l'intérieur.

Son vœu de virginité n'a été connu qu'à la salutation de l'Ange; et ses autres vœux, que par la pratique constante qu'elle en a faite toute sa vie. De même, nous ne faisons point de vœux solennels, mais il est bon que tout le monde les connaisse dans la pratique. Autant que la pauvreté de notre nature corrompue nous le permettra, nous souhaitons garder avec la grâce de Dieu et le secours de notre Institutrice, *pauvreté, chasteté, obéissance,* tout le temps que nous serons dans cette maison; puis, faire le vœu de *stabilité,* quand Monseigneur le

jugera à propos, ce qui rendra les vœux simples *perpétuels.* Nous espérons les pratiquer aussi parfaitement que si nous faisions des vœux solennels; car l'obligation de la pauvreté, par exemple, est dans le cœur, l'intérieur faisant agir l'extérieur... et dans les vraies Congréganistes, la pensée que c'est à Dieu qu'elles ont voué la pauvreté, fait qu'elles se privent de tout ce qui peut en rompre l'observance, non seulement le vêtement, la nourriture, et le reste, mais encore dans toute leur conduite. Si elles sont pauvres de cœur, elles céderont à tout le monde, se rangeront à l'humeur des autres, et croiront que personne ne doit se faire à leur humeur; elles recevront tout par aumône, acceptant l'emploi et le travail tels qu'ils leur seront offerts, sans réplique, ni murmure, tâchant d'édifier le prochain et de lui rendre service en toute occasion.

Pauvreté intérieure.

Il a toujours paru qu'un certain esprit de petitesse, de simplicité, de dégagement, doit être le caractère et le vrai esprit de la Congré gation. Or, comme dans les maisons des grands et des riches, on peint dans tous les endroits les plus fréquentés, leurs armoiries et les titres de leur grandeur; de même, la Congrégation doit faire paraître, en tout et partout, la pauvreté, et la simplicité, qui doivent en faire les plus grands ornements, comme étant le caractère et l'esprit de l'Institut. La très sainte Vierge, dont nous sommes les filles, a embrassé une étroite pauvreté, Elle a retranché tout ce

Le caractère de la Congrégation doit être pauvreté, petitesse, simplicité, etc.

qui n'était pas nécessaire au logement, en linge, en habit, en meubles, en nourriture, et toute autre chose; ce que Notre-Seigneur a confirmé par son exemple, ayant participé en tout à la pauvreté de sa mère... Il naît d'une mère pauvre... Il loge avec elle dans une pauvre étable... Il est couché dans une pauvre crèche, où son plus tendre duvet est de la paille. Dans le cours de sa vie, Il n'a pas où reposer sa tête. Sa première instruction à ses disciples sur la montagne est pour canoniser la pauvreté : « Bienheureux sont les pauvres d'esprit, etc. » Enfin, Il meurt nu, et en plein air, sur une croix.

Il faut donc se ressouvenir que, pour jouir des avantages de la sainte pauvreté, il faut d'abord être pauvre d'esprit et de cœur, nous tenant entièrement dégagées de tous les biens de la terre, de tous les désirs de la nature, de tous les plaisirs des sens, et de tous les honneurs du monde. Mais il faut de plus pour la pratique, ne rien posséder en propre, et se contenter de ce que la Providence fournit, par le moyen de la Communauté, non seulement pour ce qui regarde la nourriture et le vêtement, mais encore pour le logement, la chambre, les meubles; je trouve que c'est une grande faiblesse que d'avoir de la recherche en ces choses. Si nous nous souvenons de la vie de Notre-Seigneur, et de celle de la très sainte Vierge, nous ferons paraître partout la sainte pauvreté et simplicité; car c'est dans la pratique de ces vertus que nous découvrons les merveilles de Dieu... la vie large, molle, relâchée, causant une brume

épaisse qui dérobe à nos yeux les trésors immenses de sa bonté. Celle qui est véritablement pauvre d'esprit aime le mépris, suit pour l'ordinaire la pauvreté, et elle ne se désiste pas pour toutes les peines et tout le blâme qu'elle peut recevoir. Elle évite tout ce qui est splendide, recherché, qui sent tant soit peu l'éclat ou la hauteur ; elle refuse les objets de prix, extraordinaires, recherchés, curieux ou singuliers ; elle s'abstient de toute délicatesse dans les viandes, boissons, sucreries, confitures, pâtisseries ; elle ne se montre point difficile au sujet du linge, des habits, des souliers, de la chambre ou des ustensiles. S'il lui est libre de choisir, elle tâche adroitement de prendre ce qu'il y a de plus simple, de plus humiliant, et de plus contraire aux inclinations de la nature ; ne se donnant la liberté de disposer de quoi que ce soit sans un sujet raisonnable, et même alors, ne le faire qu'avec permission.

Pauvreté individuelle.

Il faut aussi que, soit à la Communauté, soit dans les missions, tout soit simplement accommodé, et se ressente de la sainte pauvreté. Dans l'infirmerie même, où la charité permet qu'en faveur des malades on ait quelques petites commodités, il faut que les meubles et les ustensiles dont on se sert, quoique commodes, ne soient point trop recherchés, mais qu'on se contente de ce qu'il y a de plus commun. Que toutes se servent d'un même médecin ... qu'on n'use que des remèdes les plus simples, si ce n'est dans le cas de quelque maladie extraordi-

Pauvreté commune.

naire, se ressouvenant toujours que Dieu ne manque jamais au besoin de ceux qui Le servent avec fidélité. Notre-Seigneur a souvent fait connaître à ses vrais serviteurs qu'Il faisait bien peu d'état des personnes qui n'ont pas en recommandation et en pratique la sainte pauvreté et le détachement d'elles-mêmes; jamais elles ne sont les objets de ses faveurs particulières, mais c'est toujours à des âmes pauvres et mortifiées qu'Il prend plaisir à se communiquer; elles seules sont capables d'attirer sur elles-mêmes et sur les autres les plus abondantes bénédictions du ciel et de jouir quelquefois des plus intimes communications avec le Seigneur. Il faut donc, et nous le devons tant à notre perfection qu'à l'édification publique, que les logements soient à la vérité chauds, propres et commodes, les habits convenables, la nourriture saine et de bonne qualité... mais le tout sans enjolivement, affectation ou recherche; les Sœurs devant vivre pauvrement, dégagées de toutes les petites sensualités et les petits soins que notre nature recherche ordinairement, et qui sont toujours très contraires à la mortification chrétienne, aussi bien qu'à la sainte pauvreté.

Je vois que la première règle ne s'observe pas, et je crois que si j'eusse eu un peu de vigilance et de fermeté, nous aurions suivi mon premier dessein. Il me semble que Notre-Seigneur retire ses grandes grâces à cause de mes fautes. La ferme de la Pointe-St-Charles a brûlé trois mois

avant l'élection de 1693, sans savoir d'où venait cet accident. Quelques personnes m'ont dit que c'était notre bon Dieu qui l'avait ainsi ordonné pour en faire une croix de providence, et nous faire rentrer dans notre première façon de vie simple, plus conforme à la vie de la sainte Vierge. La grande maison a été plus tôt rétablie que ne le sera la ferme; et je crois que le manque qui est à la Communauté provient du trop qui y a été... Qui sait si nous ne nous écarterons pas encore de la vie simple quand nous posséderons plus? Car il est bien difficile de retrancher à la nature ce qu'on lui a donné hors de ses besoins. Il y eut un temps où on ne faisait pas de pain comme celui qu'on vend chez les boulangers; et toute la Communauté, aussi bien que les hommes de service, avaient le même pain, sans distinction de bis et de blanc. Les malades et les infirmes étaient traitées du mieux possible dans la maison, sans chercher ailleurs des soulagements; et on se privait de ce dont on pouvait se passer, sans user de tant de recherches. L'infirmerie est fort bien aujourd'hui, et mieux qu'il ne nous convient; il faut des linges fins, et que tout soit splendide; enfin, il n'y paraît aucune pauvreté. Quand Monseigneur de Laval fit sa première visite dans cette maison, il fut fort content de ne trouver à tous nos lits que des paillasses et des couvertures, sans draps; mais à présent, cela ne contente point. Les missions étaient sur ce pied dans le commencement, où l'on devait imiter les apôtres en travaillant pour n'être à charge à personne, et cela réussissait;

Inquiétudes de notre Fondatrice au sujet de quelques adoucissements.

maintenant, il faut des matelas, des draps, beaucoup d'ustensiles . . . vivre d'une autre manière que les gens simples, et avoir toutes les commodités que n'ont pas les personnes de la campagne. Il semble que c'est une grande faiblesse que de vouloir être distinguée des personnes du commun; quand on a quitté le monde, on a dû en perdre les idées, et on ne doit point se soucier de l'habillement, ni d'aucun avantage extérieur. Que l'on nous distingue par nos emplois, la bonne éducation des enfants, les pieuses et solides instructions que nous leur donnons; par l'édification que nous donnons au prochain, par la modestie chrétienne, le détachement de toutes choses, l'amour de la parole de Dieu et de la vertu. Voilà la vraie distinction. Ce n'est pas par les habits que l'on apprécie les hommes ce qu'ils valent, mais par leurs œuvres.

En quoi nous devons nous distinguer.

On me dit que je dois conserver ma santé, être bien couchée, bien nourrie, me mettre en état d'éviter les maladies et les infirmités; et, en même temps, j'entends une voix plus ancienne et plus forte, tant dans la lecture des livres approuvés et dans les instructions de Notre-Seigneur, que dans ma propre expérience, qui me dit: Pourquoi me défierais-je de la Providence de Dieu, qui m'a si heureusement conduite depuis plus de cinquante ans? Car ça été par son inspiration que j'ai commencé, non une vie austère dans les déserts, mais une petite vie simple, proportionnée à ma condition de pauvre fille. Mon expérience m'apprend qu'on prend

Persévérance de notre Fondatrice dans sa vie austère.

avec facilité les aises du corps; la nature se les accorde d'abord avec quelques petits scrupules, qui se passent en un moment; spécialement quand nous sommes invitées à nous donner les commodités par condescendance à autrui, ou par quelques paroles qu'on nous dit pour nous y engager. Mais après avoir été quelque temps dans cette vie molle et relâchée, lorsqu'il s'agit de retourner à la *petite vie,* à la vie étroite, il faut de grands efforts. Alors, notre ennemi ne manque point de venir au secours de notre pauvre nature, qui ne dit jamais: c'est assez! et on en vient à des recherches souvent nuisibles, trouvant aisément nécessaire ce qui nous flatte et nous plaît.

Les promenades fréquentes ne sont guère propres à des filles de communauté consacrées à Dieu; c'est un grand chemin pour le relâchement. Et les régals, qui croîtront toujours! Dans notre première règle, il y avait que, quand les Sœurs se visiteront, l'on ne fera pas d'autre cuisine que celle qui se fait ordinairement pour les Sœurs de la maison. Si la règle n'est pas tenue ferme sur ce point, il ne faut pas attendre une grande perfection; elle ne se rencontre que dans la vie retirée. **Promenades**

Le parloir est un endroit toujours dangereux et dissipant; il faut y aller rarement, jamais sans permission et sans nécessité. En y allant, il faut élever son esprit et son cœur à Dieu, Lui demandant la grâce de ne rien dire, ni écouter qui Lui déplaise. Lorsqu'on y est, il faut éviter **Parloir.**

les longs discours, la curiosité, les enquêtes inutiles; et surtout, n'y rien répéter de ce qui se passe dans la maison. Lorsqu'on en revient, il faut bien se donner de garde de rien rapporter dans la maison de ce qui s'est dit au parloir, à moins que la charité ou la nécessité ne l'exige; alors même, on n'en doit parler qu'aux supérieures, ou aux personnes qu'il est nécessaire d'en informer, selon le devoir de leur charge. Enfin, lorsqu'on est de retour dans son office, il est bon de penser en soi-même, si on n'a point fait de faute au parloir.

Récréations. Il est bon que, dans les récréations, il y ait toujours une Sœur surveillante, qui ait la permission de reprendre, et qui fasse observer autant que cela se peut la règle de la Communauté; sans quoi il est bien à craindre que, par une trop grande dissipation, ou par la licence des paroles, la charité ne soit quelquefois blessée. Les récréations étant finies, il est bon que chacune pense un peu en son particulier de quelle manière elles les a passées.

On veut quelquefois égayer une conversation; et on le fait au dépens de la charité, par des paroles de raillerie, de moquerie, etc., sans s'apercevoir qu'on peut faire de la peine à son prochain, et diminuer la bonne opinion que les autres ont de lui. Ce caractère est d'autant plus préjudiciable pour les personnes qui y sont sujettes, qu'après avoir aigri ou scandalisé le prochain, bien souvent, elles ne s'aperçoivent pas du mal qu'elles ont fait; et loin de s'en

accuser, elles s'applaudissent d'avoir raillé avec esprit et adresse... c'est ainsi qu'on en vient jusqu'à trouver de la complaisance dans sa propre iniquité. Cependant, ce sont des taches qui ternissent l'éclat de la robe d'innocence dont doit être revêtue une épouse de Jésus-Christ pour paraître avec honneur en sa présence. Cela ne rompt pas tout à fait, si vous le voulez, le lien de charité que nous devons avoir avec Lui; mais un tel défaut est toujours un grand obstacle à la perfection de son amour, et à toute l'économie de la vie spirituelle. Ceux qui écoutent, ou qui autorisent de tels discours, ne sont pas toujours entièrement innocents.

Silence.

Le silence est bien nécessaire dans cette Communauté, non pas perpétuel, mais de temps en temps bien exact, spécialement après la messe, la sainte communion, l'oraison, et aussi, à la suite des récréations communes. Parler haut et de choses qui ne sont pas nécessaires pendant la journée peut être bien nuisible à celles qui seraient bien aises de lire, ou de faire autre chose, surtout les fêtes et dimanches. Le peu d'affection pour le silence mène à une vie molle et relâchée.

Entretiens spirituels.

Il est nécessaire que les Sœurs soient instruites; si l'on pouvait s'entretenir de la vertu et des choses nécessaires pour y arriver, ce serait un bon moyen de s'instruire. Les instructions des supérieurs sont d'un grand profit pour marcher dans le chemin de la vertu et de la perfection mais elles ne sont pas fréquentes. On

paraît tirer peu de profit de celles qui sont faites; et c'est peut-être pour cela que Dieu permet qu'elles nous soient retranchées.

Il me semble qu'on n'apporte pas assez d'attention à la prière; si elle ne part pas du cœur, qui doit être son centre, elle n'est qu'un songe qui ne produit rien... car la vraie prière doit être dans la pensée, la parole, l'exécution; c'est-à-dire que, pour bien prier, il faut: 1° se recueillir et réfléchir, 2° demander, 3° promettre d'exécuter. Le signe de la croix est souvent mal fait, faute d'attention.

Prière.

L'église est le lieu où Dieu reçoit nos prières et où Il a promis de les exaucer; cette promesse est comme un contrat qu'Il a passé avec nous, et par lequel Il exige de notre part des conditions essentielles, qui sont principalement le respect et la dévotion. Or, on manque de respect à l'église quand on y parle sans besoin, qu'on s'y tient en des postures peu respectueuses, qu'on y a la vue égarée en regardant les personnes qui entrent et qui sortent, qu'on y fait du bruit en ouvrant ou fermant les portes avec précipitation, en toussant, etc... Il faut s'appliquer moins à dire beaucoup de prières qu'à les dire comme il faut.

Respect dans l'église.

Il ne faut jamais rester dans l'oisiveté, mais s'occuper sans cesse à ce qui est marqué par l'obéissance, sans choix et sans chagrin; s'entretenant intérieurement de la présence de Dieu en la compagnie de la très sainte Vierge, et se

Travail.

proposant pour modèle la manière dont cette divine Mère s'acquittait de son ouvrage lorsqu'elle était sur la terre. Le travail se fait quelquefois assez lâchement. Le bon emploi du temps empêcherait beaucoup de paroles d'amour-propre et contribuerait à un grand bien général. Je voudrais savoir s'il faut rendre compte d'un emploi que l'on n'a pas rempli ; et comment.

La règle était autrefois de n'avoir pas de converse, et j'ai fait une grande faute quand j'ai dit à Monseigneur qu'on ne pourrait s'en passer à l'avenir ; c'est bien contre la pauvreté. Il faut que toutes les Sœurs soient égales, et employées selon leurs forces et leurs talents. On remarque que quand il faut changer d'office, quelques-unes trouvent qu'on leur témoigne un grand mépris et qu'on leur fait un grand tort en les mettant en certains endroits ; une partie des Sœurs regardent les autres comme servantes de la maison. Cela est bien contraire à l'humilité. Les emplois n'ennoblissent pas celles qui en sont chargées, ce sont les vertus qu'elles y pratiquent qui les rendent vraiment grandes aux yeux de Dieu.

Je crois que le plain-chant n'a pas besoin d'être appris dans cette Communauté, où on ne doit chanter ni grand'messe, ni vêpres ; et que Monseigneur est bien facile à accorder ce qu'on lui demande. J'ai demandé à ma Sœur N. de demander quelques avis à M. Dollier, sans lui en dire le sujet, parce qu'elle est portée au

chant; mais je suis remise à un autre temps. Je vois bien que le chant est un sujet de distraction pour cette maison; et qu'il y aura de la difficulté à envoyer des chanteuses en mission. Il me semble que nous ne devons pas chanter à la paroisse; dans les missions, cependant, il faut suivre les ordres de Messieurs les Curés. Il s'est passé quelque chose au sujet du chant qui fait que je crois devoir en parler.

Missions.

Nous irons dans les lieux où Monseigneur jugera à propos de nous envoyer, pour l'instruction des filles; mais seulement quand la maison de Ville-Marie aura des sujets suffisants pour la soutenir. Quand les Sœurs ne seront plus en état d'aller dans les missions, elles reviendront à la maison mère comme toutes les autres Sœurs.

La supérieure doit instruire les sujets par ses exemples et par des entretiens généraux et particuliers; mais surtout par ses prières continuelles auprès de Dieu. Quoiqu'elle doive avoir la vue sur toute la maison, et qu'elle puisse mettre la main à tout, elle ne doit s'appliquer à aucun emploi, pour vaquer exclusivement à tout l'intérieur; car sa grande obligation est de former les sujets à marcher dans les voies de la perfection. Qu'elle leur fasse comprendre l'importance de ne détourner jamais leur intérieur du dessein de plaire à Dieu. Qu'elle soit douce; mais aussi, qu'elle soit ferme, pour user de correction et de pénitence quand il en sera besoin, sans que les reproches qu'on pourra lui

faire sur sa fermeté lui fassent rien céder à la tiédeur ou à la lâcheté dans le service de Dieu. Qu'elle se fasse rendre compte de leurs oraisons, de leurs lectures, de leurs communions, et qu'elle les fortifie dans leurs saintes pratiques. Qu'elle ne se rende pas trop réservée à l'égard de ses Sœurs pour ce qu'elles peuvent savoir de la Communauté; et surtout à l'égard du supérieur, qui doit savoir tout ce qui se passe dans toute la maison, pour s'en servir en temps et lieu.

Rapports de la Supérieure avec ses Sœurs.

De temps en temps, il faut que la supérieure s'informe s'il n'y a point de retranchement à faire relativement à la pauvreté; comme dans les ajustements, les chambres, à l'obéissance, à la garde du silence. En un mot, qu'elle examine tout ce qui serait contraire à l'avancement spirituel, afin de le réformer par le supérieur, ou par d'autres, quand elle ne le pourra faire elle-même. Si elle est bien unie avec ses officières et avec toutes ses Sœurs, Dieu fera pour elle tout ce qu'elle voudra. La supérieure doit faire de concert toutes les choses générales. Quant aux ordres particuliers, il serait bon qu'avant de les donner, la supérieure eût des entretiens familiers avec ses Sœurs; cela disposerait à faire les choses commandées plutôt par amour que par force. En un mot, la supérieure est le flambeau qui doit éclairer la Communauté par ses prières, par ses instructions, par ses corrections, et par tous les autres moyens qui dépendront d'elle. Ses deux premières officières lui doivent servir de porte-flambeaux; et à son défaut, de règle

à toutes les Sœurs, par leurs paroles, et par leurs exemples. Elles ne seront pas quittes de ne chercher que leur propre perfection ; il faut qu'elles procurent encore celle des autres.

Réflexions sur divers sujets.

La Règle. — Elle me fait souvenir d'une personne qui aurait acquis une bonne terre ; et qui aurait donné pour l'avoir tout ce qu'elle possédait. Elle l'a d'abord labourée et ensemencée avec beaucoup de travail ; elle en a arraché toutes les mauvaises herbes et fait bien d'autres travaux nécessaires... mais elle a négligé d'en entretenir les clôtures. Qu'arrivera-t-il ? Il arrivera que, les grains étant prêts à être ramassés, les bêtes entreront dans le champ et ravageront tout. Ainsi, la règle étant dans une communauté comme une clôture, ou un avant-mur, pour protéger la vertu des personnes qui y demeurent ; quand elle est négligée, nos passions et nos mauvaises inclinations, comme autant de bêtes féroces, se rallument en peu de temps, et nous font perdre tous les avantages de la vie commune, avec tout le fruit de nos bonnes œuvres passées.

Support du prochain.

Je dois croire que mes défauts sont plus grands que ceux des autres, et qu'ils ont beaucoup de violence à se faire pour me supporter. Je dois donc, à mon tour, supporter les autres ; en imitant la patience de Dieu, qui nous supporte tous, malgré nos défauts et la disproportion qu'il y a de Lui à nous.

Je me souviens que j'avais une chose qui n'était pas d'une grande valeur, mais j'avais

une amie qui me paraissait en faire beaucoup de cas; je crus devoir lui en faire présent, et je la lui promis. Cependant, ayant différé quelque temps à exécuter ma promesse, j'ajoutai bientôt à cette infidélité la faiblesse de retrancher chaque jour à mon présent quelque chose de ce qu'il avait de plus beau et de meilleur; en sorte que, lorsque je voulus lui présenter ce qui m'en restait, j'en fus renvoyée avec indignation, et je perdis ainsi l'amitié d'une personne qui m'avait été chère jusqu'alors. C'est ainsi que nous avons à craindre l'indignation de notre Dieu et la perte de son amitié, après tant de promesses sans effets que nous Lui faisons tous les jours, et dont nous retranchons toujours la meilleure partie; ce qui diminue de beaucoup le prix de ce que nous Lui avions promis.

Fidélité aux promesses qu'on fait à Dieu.

Le gain que nous pouvons retirer de la fidélité aux plus petites choses me fait souvenir qu'étant encore fort jeune et enfant, je faisais souvent à mon père quelques petits présents; mais qui consistaient en des choses si minces et si peu estimables qu'il n'y avait qu'à en rire... mon père lui-même en les voyant ne pouvait s'empêcher d'en badiner; mais comme il voyait que je faisais cela avec grande affection, il recevait avec bonté tout ce que je lui offrais... il s'en faisait même une fête, et il prenait plaisir à faire voir à ses amis mes petits présents. Ainsi notre bon Dieu se contente des petites vertus qui sont pratiquées pour son amour, et Il les relève à proportion qu'elles sont exercées avec

Fidélité aux petites choses.

plus d'amour et de pureté d'intention. Il faut donc que je tâche de faire tout pour son amour et avec une grande pureté d'intention.

Une personne redevable à un marchand d'une grosse somme qu'elle n'est pas en état d'acquitter par elle-même ne peut pas manquer, si elle est sensible à ses intérêts, et si elle a du cœur, de se trouver fort humiliée; elle doit par conséquent tâcher d'apaiser son créancier en réglant exactement ses comptes avec lui, et en tâchant de ramasser tout ce qu'elle peut avoir, pour le contenter par ses premières avances; afin que, touché de sa bonne volonté, il lui remette une partie, ou au moins qu'il l'attende avec patience pour le reste de sa dette. Nous sommes redevables et insolvables à l'égard de Dieu, soit par ses bienfaits, soit par nos péchés; nous ne devons donc rien négliger pour satisfaire à sa justice et apaiser sa colère. Il faut régler de temps en Confession. temps nos comptes avec Lui par une confession humble, douloureuse, sincère, et ramasser tout ce que nous pouvons de vertus pour obtenir la remise de nos anciennes dettes ou du temps pour les acquitter. C'est ce que nous pouvons obtenir par les mérites de Notre-Seigneur, qui nous sont appliqués par les sacrements, et toutes les fois que, pour l'amour de Dieu, nous supportons, nous obligeons, nous nous privons, ou que nous réalisons en quelque manière les désirs du bon Dieu, qui nous sont assez connus par ces paroles: « *Si vous voulez être parfait, quittez tout et me suivez. Si quelqu'un garde mes paroles,* etc.»

Il m'a semblé que nous étions toutes comme des charbons propres à s'enflammer et que la sainte Communion était un feu tout propre à nous allumer; mais quand ces charbons ne sont allumés qu'à la superficie, si on vient à les écarter les uns des autres, ils s'éteignent facilement... au lieu que s'ils sont allumés jusque dans le centre, ils ne s'éteignent pas, mais se consument en eux-mêmes. Or, c'est écarter les charbons, après la sainte communion, que de se livrer à la dissipation, de s'entretenir dans ses humeurs naturelles, de s'occuper de ses aises et de ses commodités; en un mot, de s'occuper de toute autre chose que du bien qu'on a reçu et des obligations que notre état nous impose. Sainte communion.

La parole de Dieu est une semence; notre cœur est la terre où elle doit être semée, et c'est par les lectures et exhortations que cette divine semence est jetée dans notre cœur. Mais, pour qu'elle puisse germer et produire quelque fruit, il est nécessaire que cette terre soit échauffée par la grâce de Jésus-Christ, qui est le vrai soleil de justice. Si nous opposons des obstacles aux ardeurs de ce divin soleil, la semence demeurera certainement inutile et sans fruit. Or, nos vices et nos passions sont souvent, pour ce divin soleil, des obstacles impénétrables. Parole de Dieu.

Les uns y opposent comme une muraille haute et épaisse, que la lumière ni la chaleur ne pénètrent jamais; ce sont ceux qui refusent

d'entendre la parole de Dieu, ou qui l'entendent sans y faire attention.

D'autres entendent la divine parole, et y réfléchissent quelquefois; mais ils conservent de fortes attaches à mille bagatelles qui partagent presque continuellement leur esprit et leur cœur. C'est comme si, dans le mur dont nous venons de parler, il y avait à la vérité quelques fenêtres ou ouvertures, mais qui seraient fermées comme avec des contrevents qu'on n'ouvrirait que rarement, et qui, arrêtant ainsi toute l'ardeur du soleil, feraient que la terre ne pourrait encore rien produire.

D'autres, plus fidèles, mais encore bien imparfaits, écoutent et méditent la divine parole; mais c'est à travers plusieurs imperfections dont ils ne font aucun compte, et qu'ils se mettent peu en peine de corriger. Ceux-là ont ôté les contrevents des fenêtres de leur mur; mais ils y ont substitué des châssis et des vitres, au travers desquels la chaleur et la lumière pénètrent à la vérité, mais dont l'impression est bien faible... en sorte que la semence ne peut produire qu'à peine des fleurs sans éclats, et des fruits sans saveur.

Mais ôtez tous ces différents obstacles, jetez la semence dans un cœur entièrement libre et dégagé, ouvert aux influences du soleil de justice... vous verrez bientôt naître en abondance, de cette semence, des fleurs vives, agréables, de bonne odeur, qui porteront leur fruit dans leur temps et feront voir qu'on a profité de la

parole de Dieu. La maladie est un temps de grâce et de bénédiction, lorsqu'on y est bien préparé; c'est un temps de récolte pour l'éternité, qui nous fournit l'occasion de travailler pour nous-mêmes, ou plutôt pour Jésus-Christ, en nous tenant étroitement attachées à sa croix et soumises à sa divine volonté; c'est un sacrifice continuel, par les douleurs, les mortifications, les ennuis, qui en sont inséparables. Mais aussi, c'est un temps extrêmement dangereux; et quelquefois le diable, qui n'a pu nous vaincre pendant le temps de la santé, renouvelle ses ruses et ses fureurs pour nous perdre dans les faiblesses de la maladie, surtout lorsqu'il est question de nous préparer à la mort; il cherche à nous entretenir dans nos imperfections et à nous faire perdre le fruit de nos souffrances. C'est succomber à ses pièges que de chercher la santé avec trop d'empressement, d'affecter des délicatesses dans la nourriture, des singularités pour les médecins et les remèdes, de témoigner du mécontentement aux personnes qui nous servent, de l'impatience dans nos douleurs, de l'ennui ou du dégoût dans la longueur de nos épreuves, et tant d'autres faiblesses auxquelles les personnes immortifiées sont sujettes dans leurs maladies. **Maladies et infirmités.**

Quand les filles sont bien appelées, vertueuses, propres à la Communauté, elles portent leur dot avec elles et attirent les grâces de Dieu sur la maison. La sainte Vierge, qui aime la pauvreté, fera voir qu'à proportion qu'on serait **Réception des sujets.**

plus avide pour le bien, on serait d'autant plus pauvre, non seulement en vertu, mais encore en ces biens périssables.

Au reste, c'est aux Sœurs à examiner, parmi les filles qui se présentent quelles sont celles qui sont assez recommandables par leurs qualités, et pour qui on doit avoir ces égards; mais au moins, jamais les richesses seules, ne doivent être un motif suffisant pour recevoir des filles qui ne seraient pas propres à l'Institut, tout comme le défaut de biens ne serait pas une raison pour rejeter celles à qui on ne pourrait reprocher que leur pauvreté.

Avertissements et réprimandes.

Un avertissement bien reçu, en esprit d'humilité, nous sera toujours d'un très grand avantage, et d'autant plus profitable que nous pourrions quelquefois ne l'avoir pas mérité; c'est un sacrifice alors qui est des plus agréables à Dieu, et qui plaide même le plus fortement en notre faveur pour faire connaître notre innocence. Mais lorsque au contraire, nous cherchons avec empressement à nous justifier, que nous nous échauffons, que nous voulons savoir qui sont ceux qui nous ont accusés, que nous formons mille jugements téméraires, que nous nous laissons aller à des sentiments de froideur et d'indignation contre ceux que nous soupçonnons, et quelquefois à des rancunes et à des désirs de vengeance; eussions-nous été innocents jusqu'alors, non seulement nous perdons le fruit de la vertu, mais nous devenons véritablement coupables, et nous nous causons un très

grand préjudice devant Dieu et devant les créatures.

Il est bon pour nous entretenir dans l'humilité, de réfléchir souvent sur les grandeurs de la très sainte Vierge et sur ses abaissements. Marie était par ses privilèges et par ses vertus, infiniment élevée au-dessus de toutes les autres créatures; et, bien loin de se préférer à aucune, elle se regarda toujours comme la dernière de toutes. Nous sommes donc bien aveugles et bien coupables, lorsque nous osons nous préférer à qui que ce soit, ou nous enorgueillir de nos petits talents, soit d'esprit ou de science, soit de force ou d'adresse, soit en quelque autre chose que ce puisse être... car souvent, c'est notre amour-propre qui nous trompe, et nous ne sommes rien moins que ce que nous pensons être... mais, eussions-nous reçu en effet de Dieu quelques talents supérieurs, ce n'est jamais que de Lui que nous les avons reçus; nous n'en sommes que plus obligées à Lui en faire hommage et à nous humilier, à cause de notre orgueil et du peu de profit que nous tirons de ses bienfaits. Chacune doit faire fructifier le talent qui lui a été donné, quelle qu'en soit la valeur, demeurant bien persuadée que souvent celles qui paraissent les moins avantagées au dehors, sont intérieurement les plus agréables à Dieu; et que quelquefois, pour châtier une âme de son élévation et amour-propre, Il lui retire tout à fait les avantages dont elle prétendait nourrir sa vanité.

Grandeurs et abaissements de la très sainte Vierge, bel exemple d'humilité,

Mort et jugement.

Nous devons penser à la mort, et nous souvenir du jugement qui la suit. Mises au monde afin d'aimer et glorifier Dieu, nous n'avons que peu de temps pour cela, et nous espérons une éternité de gloire en retour. Elle arrivera, cette éternité, bonne ou mauvaise; bonne, si nous suivons fidèlement Celui qui est la voie, la vérité, la vie; mais, si nous suivons la prudence humaine, si nous contentons notre amour-propre, nous nous exposerons à quantité de faux pas qui conduisent à la perdition. Que cette pensée nous engage à nous tenir toujours dans l'état où nous voudrions être trouvées au dernier moment; la mort alors pourra être subite, mais elle ne sera pas imprévue, la pensée en deviendra plus douce à supporter, et les suites en seront moins à craindre.

Extraits des lettres de notre Mère

10 mars 1694. — Pour vous dire présentement la vérité comme elle est, j'ai besoin d'être beaucoup humiliée... le fonds de mon orgueil me donne de la peine.

Quoique je demande des humiliations, je les sens lorsqu'elles arrivent; je me fais violence pour me taire et ne pas m'excuser, ce qui me fait appréhender de tomber dans quelque grande faute. Je crois que le plus grand préservatif contre ce malheureux vice, que j'ai toujours craint, c'est qu'il m'arrive des mortifications.

30 décembre 1694. — Il me vient en pensée que je pourrais servir quelque mission ; ce qui me fait remarquer le fonds de mon orgueil. Aidez-moi à le déraciner par vos prières et vos saints sacrifices.

J'ai parlé d'une action de grâce, mais je ne vois pas que l'on s'y porte de ce temps-ci.

Je ne crois pas pouvoir parler à Monseigneur, qu'après que toutes choses seront arrêtées.

J'ai toujours cru que les Sœurs ne sauraient être trop retirées, qu'elles doivent toujours souhaiter n'être point visitées et ne voir personne, à moins de nécessité ; si ce n'est leurs élèves et ceux qui peuvent leur donner des instructions.

Intentions de retraite 1698.

Le dessein de ce peu de jours de retraite est : 1° — Pour remercier Dieu d'avoir, par sa bonté, reçu le baptême le vendredi saint, dix-septième jour d'avril.

Ne pouvant communier ce jour-là, je prends le vendredi de la semaine de la Passion (fête de Notre-Dame de Pitié).

2° — Pour tâcher de découvrir s'il n'y a point d'autre motif qui me porte à parler que la pure gloire de Dieu, lequel je prie sa bonté de me faire connaître par qui Il lui plaira, de la manière et dans le temps qu'Il l'ordonnera ; à quoi je me soumets de tout mon cœur.

3° — Pour demander à Dieu la grâce de rentrer dans le premier dessein que sa bonté

m'avait donné pour son service dès l'année 1643, lorsque j'ai fait mon vœu de chasteté, avec intention de faire les deux autres quand j'en aurais la permission. Je connais que le relâchement que j'ai eu plusieurs années m'a mérité l'enfer; mais la bonté de Dieu me fait espérer miséricorde. Il faut que je travaille à une grande fidélité.

Prières composées par notre Fondatrice en diverses occasions

À LA TRÈS SAINTE VIERGE

Ma bonne et très honorée Mère, je ne vous demande ni richesses, ni plaisirs, ni honneurs, pour la vie présente dans cette maison; mais que Dieu y soit aimé, servi, obéi, et qu'on y fasse sa sainte volonté dans l'observance de ses saints commandements. Ne permettez pas qu'on y reçoive des filles d'un esprit superbe, orgueilleux et présomptueux; des filles qui ont le monde dans le cœur, qui sont médisantes, railleuses qui se font une joie de trouver à picoter et à médire du prochain, ni de ces esprits relâchés qui ne veulent point s'avancer au chemin de la perfection, qui ne veulent pas même étudier la pratique des maximes et autres enseignements que notre bon Maître, Jésus, nous a enseignés, qui ont été enregistrés dans les

Evangiles, scellés de son sang, et que vous avez pratiqués si exactement.

À LA TRÈS SAINTE VIERGE

pour la persévérance des sujets reçus

Très sainte Vierge, ô ma bonne Mère! ne permettez pas que votre ennemi puisse dire qu'il a fait une brèche en votre petite compagnie. Souffrez que je vous fasse la prière que Moïse faisait à Dieu pour la conversion du peuple hébreu: « *Seigneur, ne le perdez point, car cela donnerait occasion de dire que vous l'avez amené en ce désert afin de le perdre.* » Ne pourrait-on pas dire, quoique sans raison, que vous avez manqué de me secourir? Je confesse que je n'ai pas fait en toute ma vie, non seulement dix actions, mais une seule, avec toute la perfection que je devais. Mais si vous priez pour une de vos servantes, et pour cette petite troupe à laquelle je suis liée pour votre service, je suis sûre que vous serez exaucée. Faites, en faveur de vos petites filles, ce que vous avez fait pour tant de misérables: je demande pour elles que toutes soient du nombre des élus. O ma bonne Mère! ne permettez pas que votre ennemi puisse dire qu'il a fait une brèche en votre petit bastion.

À DIEU TOUT-PUISSANT

pour demander que sa volonté s'accomplisse à jamais dans la Communauté

4 juillet 1690

Dieu éternel et tout-puissant! prosternée aux pieds de votre divine Majesté, je confesse ma misère qui me contraint d'avouer que je suis la plus abaissée de toutes les créatures. J'ose cependant m'adresser à vous, malgré ma confusion, fondant ma confiance sur les mérites et sur le sang précieux qui a été donné pour nous racheter; étant prête, avec votre grâce, à perdre plutôt la vie que de manquer à soutenir la vérité de vos paroles, et des saints commandements que vous nous avez donnés pour notre perfection. Le souvenir des bienfaits que j'ai reçus, et que je reçois continuellement, par votre miséricorde, m'oblige à la reconnaissance jusqu'au dernier moment de ma vie; si je suis assez heureuse d'être en la compagnie des Bienheureux, je continuerai, si vous me le permettez, à vous prier pour cette petite Communauté; non pour vous demander de la combler des biens, des honneurs ou des plaisirs de la vie présente, mais pour que votre *sainte volonté y soit faite, que l'on y suive le chemin que votre bonté nous a enseigné, et où la sainte Vierge a si fidèlement marché*... comme aussi pour vous demander *que toutes les filles qui y sont, et celles qui y* seront ci-après, aussi bien que ceux qui contribuent à les faire avancer dans le chemin de

la perfection, et dans l'état auquel vous nous avez appelées, soient du nombre des élus. Je crois que ma demande est juste; si je ne suis pas exaucée, c'est que je n'ai pas les qualités que je dois avoir. Mais je vous les demande par l'amour que vous avez porté aux hommes en donnant votre Fils unique pour les racheter, et par la grâce de votre Saint-Esprit que je vous demande avec humilité.

O sainte Vierge! je joins mes faibles prières à l'amour avec lequel vous obtenez si parfaitement vos demandes. Mon saint Ange, joignez-vous à moi, afin que nous puissions, un jour, louer, tous ensemble, l'Auteur de nos êtres dans la bienheureuse éternité. Ainsi soit-il.

CONSÉCRATION DE LA COMMUNAUTÉ

à Notre-Seigneur au très Saint Sacrement

9 novembre 1695

Mon Seigneur et très aimable Sauveur, la protection toute spéciale avec laquelle votre grande bonté a bien voulu soutenir notre Communauté, qui est toute vôtre, me fait espérer que vous ne dédaignerez pas les faibles prières de vos enfants, qui ont recours à vous comme au plus tendre de tous les pères, remplies de la plus grande confiance en votre bonté toute paternelle, dont il vous a plu si souvent nous faire éprouver les effets: c'est dans ces sentiments, mon Seigneur et mon Dieu, que proster-

nées devant votre adorable majesté, nous la conjurons par la ferme croyance que vous êtes dans le très Saint Sacrement, et par toutes les douleurs de votre Passion, d'avoir pitié de notre petite maison, qui n'a d'autre ambition que de vous aimer et servir. Ne permettez pas, Seigneur, que cette volonté sincère qu'il vous a plu nous inspirer de ne chercher que vous, s'affaiblisse jamais; mais qu'au contraire, elle se fortifie de plus en plus, et que nous n'ayons de contentement qu'en vous. Vous savez, Seigneur, quels sont les moyens qui nous portent vers vous, et combien ils nous sont nécessaires; faites-nous, s'il vous plaît, la grâce de nous les continuer. Nous osons promettre à votre divine Majesté d'en faire un meilleur usage que nous n'avons fait jusqu'à présent; et nous espérons de votre charité toute miséricordieuse que la douleur et le cuisant regret que nous avons de nos infidélités vous obligera à nous regarder favorablement, en versant vos bénédictions sur cette assemblée qui n'est venue dans cette maison que pour vous aimer et servir le reste de ses jours. Soutenez-la, Seigneur, et soyez sa force; ne souffrez pas que l'ennemi du salut remporte quelque victoire sur nous; brisez ses desseins et le jetez dans la confusion, en nous conservant cette paix qu'il vous a plu nous donner et nous faire goûter par les liens de la charité.

Très sainte Vierge, souvenez-vous que vous êtes notre mère; soyez notre avocate auprès de votre divin Fils, faisant exalter votre puissance

pour l'entérinement de notre requête, dont nous vous supplions très humblement de vouloir bien vous charger. Ainsi soit-il.

DANS LES TEMPS DE CALAMITÉ

Vierge céleste, vous êtes la tige de la pureté dans laquelle Dieu avait créé le ciel et la terre, et qu'Il avait réservée pour le mystère de l'Incarnation de son Fils, qu'Il a envoyé au monde pour le racheter et lui faire miséricorde. O sainte Vierge! vous avez parfaitement correspondu à ses desseins: aussitôt que vous avez eu l'être, vous avez embrassé la pauvreté, l'humilité, l'obéissance, les rebuts et les mépris, qui étaient une préparation pour les desseins de l'humanité du Sauveur, qui devait venir au monde pour le racheter et vous faire sa médiatrice.

Dans le temps de l'Incarnation, vous avez été remplie de grâces; et dans cette élévation, ô Marie! vous avez choisi la meilleure part en vous abaissant au rang des créatures entachées du péché originel, ce qui vous a fait dire: Il a regardé la bassesse de sa servante.

La rage de Lucifer, le péché d'Adam et la corruption que ce péché a causée à notre nature, ravagent tellement l'héritage que votre Fils a acquis au prix de son sang et de sa mort, qu'ils obscurcissent et enlèvent sa beauté partout. Que cela est pitoyable, ô sainte Vierge! Cet

héritage, c'est l'Eglise à laquelle vous avez contribué par les soins que vous en avez pris sur la terre. Vous n'avez rien perdu de vos anciennes miséricordes; vous savez que nos forces ne peuvent, en aucune façon, résister ni échapper à la cruelle fureur de ces ennemis de notre salut, sans votre secours. Le mal que nous faisons tous les jours nous enfonce de plus en plus dans notre malheur. Il n'y a que vous, ô Mère de miséricorde, qui puissiez obtenir du secours du Père Eternel pour la défense de l'Eglise que son Fils et le vôtre a établie. Votre pouvoir n'a pas diminué; votre mort sans agonie, votre corps après la mort sans corruption et porté par les anges, nous en sont des preuves bien assurées.

Si vous représentez une mère affligée de la perte des fruits de l'héritage de son Fils, Dieu, par sa bonté, diminuera la force de ses ennemis et des nôtres; et si l'Eglise a ses avantages, les peuples qui ont le bonheur d'être enregistrés par le baptême dans cette Eglise, et même les infidèles, etc., se convertiront; les commandements seront mieux observés que par le passé, et la paix sera sur la terre.

O Vierge céleste! montrez que vous êtes notre Mère; et présentement que vous êtes invoquée pour être notre protectrice, obtenez-nous la paix pour ce pays, aussi bien que pour toute la France. Ne nous refusez pas votre secours, ce qui retournera à la gloire de Celui qui nous a

créées pour Lui et pour toute l'Eglise. Ainsi soit-il.

À SAINT-JEAN-BAPTISTE

O vous, petit enfant, le plus grand de tous les enfants des femmes, daignez accompagner la sainte Vierge dans la requête qu'elle seule peut faire au Père Eternel pour la défense de la religion de son Fils. La faveur dont Dieu vous a comblé en vous délivrant du péché originel avant votre naissance est une preuve que vous pouvez beaucoup. Il vous a sanctifié par l'organe de la Mère de bonté, et cela était nécessaire; car il n'était pas convenable que le Sauveur fût baptisé de la main d'un homme qui aurait été entaché de la corruption de ce péché, la racine de tous les autres. O saint prophète! vous connaissez la force de nos ennemis et la haine qu'ils portent aux âmes qui sont la conquête des fatigues de notre Sauveur; obtenez-nous du Père Eternel qu'en faveur de son divin Fils, Il diminue les forces de nos ennemis et nous octroie la paix pour ce pays et pour toute la France. C'est dans notre nécessité pressante que nous implorons votre assistance; ce qui rejaillira à la gloire de la sainte Trinité, à l'honneur de la sainte Vierge et de toute l'Eglise. Ainsi soit-il.

Quelques particularités de la vie de notre Fondatrice, écrites par elle-même

Ce qui suit des écrits de notre Fondatrice, lesquels nous avons vus écrits de sa propre main, n'est qu'une partie de ce qu'elle rédigea en 1697. Après la publication de sa vie (en 1818), dans laquelle l'auteur avait fait entrer tout ce qu'il avait pu de ses maximes, on sembla n'attacher d'importance aux écrits autographes qu'à titre de relique ; on les coupa et on les distribua pour répondre à la confiance d'un grand nombre de personnes. Cet état de choses dura jusqu'à l'arrivée de Monsieur Faillon à Montréal ; ce Monsieur se récria contre cette distribution qu'il appelait du vandalisme... d'après son conseil, tous les petits morceaux d'écrits qu'on put réunir furent collés avec soin dans un très bel album, et laissés désormais intacts. On montrait cet album aux visiteurs comme objet d'art et souvenir de famille. Mais il n'est pas à notre connaissance qu'on s'en soit servi comme écrits spirituels : le fait est qu'ils étaient presque indéchiffrables, beaucoup de mots étant presque effacés par le temps, — d'autres ayant été mis hors de place dans le rassemblement des petits morceaux. Pendant la rédaction de nos annales, nous fûmes inspirées d'essayer à rétablir ces écrits d'une manière lisible et profitable ; pour cela, il fallait quelquefois aller chercher sur une dernière page la suite d'une sentence commencée sur la première. Ce travail laborieux a

été fait consciencieusement; nous n'avons pas changé un seul mot de notre Mère. Heureuses sommes-nous d'avoir ainsi sauvé à la postérité des pensées très précieuses! car cet album fut détruit dans notre catastrophe du 8 juin 1893.

Dès ma petite jeunesse, Dieu m'avait donné une inclination pour assembler des petites filles de mon âge, pour demeurer ensemble, et travailler en quelque lieu éloigné pour gagner notre vie; car je n'avais point connu de communauté de filles. Nous accommodions cela comme des enfants.

Mais en 1640, le dimanche du rosaire, j'allai à la procession aux Jacobins, où il y avait grand monde; comme le cloître ne suffisait pas, on traversa une rue, on repassa devant le portail de Notre-Dame où il y a au-dessus de la porte une image de pierre. En jetant la vue pour la regarder, je la trouvai très belle; en même temps, je me trouvai si touchée et si changée que je ne me connaissais plus ... retournant à la maison, cela paraissait à tous, comme j'avais été fort légère et la bienvenue avec les autres filles. Mais dès ce moment, je quitte tous mes petits ajustements, et me retire d'avec le monde pour me donner au service de Dieu. Je fais une confession à Monsieur Dégorais, grand pénitencier; et je me mets de la Congrégation, où j'étais fort fidèle. La préfète de la Congrégation me dit que je devrais prendre ma conduite de

Monsieur Antoine Jendret, qui gouvernait les Carmélites du Faubourg. Quelque temps après, ce bon père me parlait de la Religion; mais les Carmélites me refusèrent, quoique j'y eusse un grand penchant. J'allai à d'autres, mais cela ne réussit pas. Monsieur Jendret qui m'avait bien voulu prendre sous sa direction, me dit un jour que Notre-Seigneur avait laissé trois états de filles pour suivre et servir l'Eglise; que celui de sainte Madeleine était rempli par les Carmélites et d'autres recluses; celui de sainte Marthe, par les religieuses cloîtrées qui servent le prochain; mais que celui de la vie voyagère de la sainte Vierge ne l'était pas, et qu'il fallait l'honorer, que, sans voile ni guimpe, on serait vraiment religieuse; ce qui m'était bien agréable, car j'avais pitié des filles qui, faute de bien, ne pouvaient s'établir au service de Dieu. Il se joint avec Monsieur le théologal, et compose des règles d'une grande prudence, lesquelles furent approuvées à la Sorbonne de Paris. Ensuite, on assembla trois filles dont j'étais l'une, avec le consentement de mon père, lequel me donna à ce bon père pour disposer de moi hors de notre maison; je reste toute seule. En ce temps, mon père mourut; j'eus le bien de le servir en sa maladie et de l'ensevelir après sa mort. Je reste donc dans l'appartement de Madame de Chuly, sœur de Monsieur de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, où il était allé en 1640, comme je l'ai pu apprendre; et en y allant, sa sœur, religieuse de la Congrégation, lui avait fait de très grandes instances pour

qu'il les emmenât, trois ou quatre d'entre elles, à Montréal, et elle lui avait donné une image de la sainte Vierge où il était écrit :

« Sainte Mère de Dieu, pure vierge au cœur royal
Gardez-nous une place dans votre Montréal.»

Monsieur de Maisonneuve revient en France. Ces religieuses le pressent et le sollicitent de les emmener; il dit que cela était impossible pour le présent et s'en retourne. Ces bonnes Sœurs demandent si je voulais être de la partie quand elles iraient à Montréal; je leur promets que oui.

Il revient en France en 1652 et il assure qu'il ne peut pas mener des religieuses; je m'offre pour y aller, et il m'accepte, mais seule. Il parle à ce père; et après il part. Etant à Paris, il mande à sa sœur que si elle lui veut dire adieu, elle aille le rencontrer là et m'amène avec elle. Je parle à ce bon père, et lui demande comment cela se ferait que j'aille en Canada seule, sous la conduite de Monsieur de Maisonneuve. Sa réponse fut : « Mettez-vous sous la conduite de cette personne comme entre les mains d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges. » Je lui répliquai que toute seule, je ne serais pas une communauté; car il m'avait dit que peut-être ce que Dieu n'avait pas voulu à Troyes, Il le voudrait à Montréal. Il me fit réponse que son bon ange et le mien, avec moi, serions trois.

Ensuite il m'envoie à Monsieur Profit (où j'allais quand je ne pouvais pas me confesser à Monsieur Jendret, à cause de son éloignement). Il me demande trois jours pour y penser; puis il me dit d'aller en Canada. Ensuite, on m'envoie à M. le Grand-Vicaire qui fait la même chose; chacun prit trois jours pour y penser. Notre évêque était absent; sans quoi j'aurais eu encore son avis.

Il fallait partir...

Un matin, étant bien éveillée, une grande femme vêtue d'une robe comme de serge blanche, me dit distinctement: « Va, je ne te délaisserai point »; et je connus que c'était la sainte Vierge, quoique je ne visse point son visage. Ceci me rassura pour le voyage; et je ne trouvai plus rien de difficile. Comme je craignais les illusions, je dis en moi-même: « Si c'est la volonté de Dieu que j'aille à Ville-Marie, je n'ai besoin d'aucune chose. » Je n'apportai pas un denier pour mon voyage; et depuis j'ai toujours été conduite par ce chemin de perfection, quoique je n'y aie pas profité... Mais dans toutes les rencontres, j'ai toujours promis à Dieu de faire mon possible pour y arriver, avec le secours de sa grâce.

Je pars de Troyes, sans denier ni maille, avec un petit paquet que je pouvais porter sous mon bras. Je vais assurer des places au coche, où mon oncle devait partir. C'était notre *coadjuteur*... et dans le voyage, je lui disais que j'allais en Canada; mais il croyait, aussi bien

que Madame de Chuly, que je disais cela par divertissement.

Etant à Paris, je le fis entrer chez un notaire pour me défaire de ce que je pouvais avoir de l'héritage.Mon oncle et cette demoiselle étant obligés de s'en retourner, je fus hors de peine de ce côté-là. A Paris, je loge chez mademoiselle de Bellevue ; et son frère, provincial des Carmes, me fait dire que si je voulais être Carmélite, je le serais où je voudrais. Comme j'y avais postulé à Troyes, je perdis les arrhes que j'avais données au coche, pour consulter là-dessus ; et par hasard, j'en parle à un jésuite qui connaissait le Canada. Je pars le lendemain ; j'avais quinze écus blancs pour mener toutes les hardes de Monsieur de Maisonneuve, et quelque autre emploi que j'avais à faire par commission.

Au voyage d'Orléans, en une hôtellerie où il n'y avait que des hommes logés, la dame fort âgée refuse de me loger, et je ne pouvais m'écarter du coche. Tous ces hommes me disaient plusieurs paroles assez fâcheuses ; mais il se trouva un monsieur habillé de noir qui prit mon parti ; et cette femme me permit de coucher sur son lit, où je me mis toute habillée.

En un autre gîte, on refuse aussi de me loger, quoiqu'il y eût encore quelques chambres, et trois lits pour des personnes qui pourraient payer. Je m'offris à les payer et de passer la nuit auprès du feu ; cela ne m'est point accordé. Un des charretiers dit qu'il était de mon pays,

qu'il priait de me loger et qu'il paierait tout. On me conduit dans une chambre bien éloignée; je ferme la porte et la barricarde de tout ce que je peux trouver et je me mets sur un lit toute habillée. Quelque temps après, on frappe à la porte, on tâche de l'ouvrir, on appelle: « Mon pays, ouvrez-moi la porte. » Après toutes ces importunités, je m'approche de la porte pour voir si elle était bien; et lui parle comme si j'eusse été une personne de grande considération, disant que je ferais mes plaintes et que je saurais bien le faire trouver. Enfin, il se retire. J'entends bien du bruit autour de cette chambre. Le matin, je lève une tapisserie et je vois une porte ouverte, et un tas d'hommes couchés sur la place qui dormaient après avoir fait débauche. On disait que depuis la guerre, ces gens étaient encore tout furieux.

Etant à Nantes, je me confessais aux Carmes; et je reçus une lettre du père provincial, qui me faisait scrupule de n'être point carmélite, en ayant l'occasion. Ce bon Carme me pressait fort là-dessus; il en écrivit à Monsieur de Maisonneuve. J'écrivis à Paris, mais je ne reçus pas de réponse; ce qui me mit bien en peine. Je vais toute triste aux Capucins où je trouve le Saint Sacrement exposé; en un moment, toutes mes peines furent changées. Je reçus là une très grande assurance qu'il fallait que j'allasse en Canada.

Quand Monsieur de Maisonneuve revint de France amenant cent huit hommes, il en mourut

huit dans le voyage; c'est ce qui fait que l'on dit l'année des cent hommes. J'étais avec cette troupe; et pour l'embarquement, Monsieur de la Dauversière envoya la femme de Milot, Marie du Mesnil, une autre femme avec son mari et quelques autres filles. Quand nous embarquâmes à Nantes, Monsieur Lecoq, maître du navire, me donna un matelas et une couverture; il fit mettre plusieurs barriques d'eau, plus qu'il n'aurait fait, à cause que je ne buvais point de vin. Mais quand le navire fut hors de vue de Nantes, l'eau me fut refusée et il fallut boire du breuvage des matelots. A trois cent cinquante (350) lieues de mer, le navire qui faisait eau plus qu'on en pouvait tirer jour et nuit, fut contraint de relâcher à Saint-Nazaire, où, en approchant, nous périssions sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous eûmes de ce lieu-là, — de quoi j'étais fort en peine, car nous étions plus de cent vingt passagers, sans prêtre, et les cent huit soldats mal préparés pour mourir, aussi bien que tout le reste. Il fallut bien du temps pour trouver et ravitailler un autre navire. Monsieur de Maisonneuve alla avec tous ses soldats en une île, d'où l'on ne pouvait se sauver; car autrement, il n'en serait pas demeuré un seul; il y en eut même qui se jetèrent à la nage comme des furieux, parce qu'ils croyaient qu'on les menait en perdition. Enfin, nous eûmes un navire et les autres besoins; et l'on ne fit voile que le jour de sainte Marguerite, 20 juillet, que j'entendis encore la sainte messe à l'église.

En arrivant devant Québec, on n'avait pas pris garde qu'il y avait sous ce navire une arête qui s'enfonça tellement que les grandes marées n'ont pu le relever; il a été brûlé. On n'avait plus guère d'espérance que nous dussions arriver. On manda à Montréal que Québec voulait quitter. Mademoiselle Mance descendit à Québec avec quelques soldats qui espéraient s'en retourner en France. Mais nous arrivâmes le jour de saint Maurice, 22 septembre 1653; ce qui redonna la joie à tout le monde. Mademoiselle Mance retourna à Montréal, je restai seule pour faire fournir les provisions aux soldats qui étaient doux comme de vrais religieux, ce qui me donnait bien de la joie d'aller à Montréal. Les Ursulines me firent la grâce de m'offrir leur maison; mais ce n'était pas où je désirais demeurer. Il n'y avait à Québec que cinq ou six maisons; et dans la basse ville, le magasin des Pères et celui de Montréal. Les Hospitalières étaient habillées de gris. Tout était si pauvre que cela faisait pitié. Je n'arrivai à Montréal qu'environ quinze jours après la Toussaint.

Quand je fus arrivée à Montréal, Monsieur de Maisonneuve détacha trente homme pour s'acquitter de la promesse qu'il m'avait faite de me mener sur la montagne; mais les sauvages avaient renversé la croix. Je trouvai là cette image dont j'ai parlé; et lisant l'écrit qui était à l'entour, je demandai d'où venait cette image, Monsieur de Maisonneuve me dit que c'était sa sœur religieuse qui la lui avait donnée à son

premier voyage en Canada. Cette même année, j'avais eu une touche par la vue d'une image qui est au-dessus du portail de Notre-Dame de Troyes, à la procession du rosaire. Je ne savais rien de celle de Monsieur de Maisonneuve alors, car je ne suis arrivée à Montréal que treize années après. On excita le monde à rebâtir une nouvelle croix; je fus destinée à aller la rétablir sur la montagne. Je menai *Minime* (Gilbert Barbier), avec quelques autres hommes; nous y fûmes trois jours de suite, la croix y fut plantée. Il y avait des pieux pour la clore; mais il survint un empêchement, et on ne put plus y retourner. La première croix avait été posée l'année de l'établissement de Montréal; Monsieur de Maisonneuve l'avait portée lui-même sur la montagne, ce qui n'était pas une petite charge, par un chemin escarpé comme il était, — les autres portaient les pièces de bois pour le piédestal. On y fit un autel, où le Père et les personnes qui pouvaient quitter l'habitation y faisaient des neuvaines, à dessein d'obtenir de Dieu la conversion des sauvages, et qu'ils vinssent avec soumission pour être instruits. Il se rencontra un jour qu'ils étaient quinze ou seize, et pas un ne pouvait servir la sainte messe. Mademoiselle Mance fut obligée de la faire servir à Pierre Gadois, qui était un enfant, et elle lui aida à prononcer ses mots. Tout cela se faisait avec bien de la ferveur. Ces gens-là n'ont point vu l'effet de leurs prières; mais ça été le premier lieu où les sauvages sont venus pour être instruits, même les filles par les Sœurs

de la Congrégation, ce qui a rapport à l'image donnée par la sœur de Monsieur de Maisonneuve.

On avait logé des Hurons, et d'autres, dans un hangar, et on y logea avec eux d'autres sauvages, sans s'en défier; ils les ont tous massacrés, à la réserve de deux petites filles qui s'échappèrent. C'était une pitié de voir ces pauvres gens massacrés d'une étrange façon.

Nicolas Godé, Saint-Père et un serviteur furent tués en couvrant leur maison de la Pointe-Saint-Charles; et les sauvages emportèrent la tête de Saint-Père, pour avoir sa belle chevelure. On attrapa quelques-uns des sauvages qu'on amena au fort. Les deux veuves vinrent prier de ne leur point faire de mal, et leur apportèrent quelques vivres. Peu de jours après, on rapporta que cette tête, dont la chevelure était ôtée, suivait les sauvages, lesquels disaient à Cuillérier, qui avait été pris et était en leur pays: « Que veut dire cette tête qui nous parle? » Il leur répondit: « Elle dit que tu nous penses faire mal, mais tu nous envoies en paradis. » Monsieur Cuillérier a assuré que cela était vrai. D'autres ont assuré que la tête parlait, et que les sauvages l'ont vue plus d'une fois.

On a été environ huit ans que l'on ne pouvait élever d'enfants; ce qui donnait bonne espérance, puisque Dieu prenait les prémices. La première qui est restée est Jeanne Loysel, que l'on me donna à quatre ans et demi, et qui a

demeuré à la maison jusqu'à son mariage avec Jean Beauchamp. Jean Desroches est après Jeanne Loysel. Quatre ans après mon arrivée, Monsieur de Maisonneuve me voulut donner une étable de pierre pour faire une maison, pour loger celles qui feraient l'école. J'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire; les enfants la curèrent et y travaillèrent en tout ce qu'ils pouvaient. J'y entrai le jour de sainte Catherine de Sienne; et nous commençâmes la Congrégation séculière le jour de la Visitation. En ce temps-là, une femme iroquoise qui avait une petite fille d'environ neuf mois qu'elle négligeait assez, Marguerite Picaud, ensuite, madame Lamontagne, qui demeurait avec moi, me pressait de la demander; le Père Lemoyne et M. Lemoyne trouvaient cela impossible. Monsieur Souart offre un collier de porcelaine de trente livres, et quelque autre chose qu'on donna à la mère... elle la donna pour être la fille du gouverneur. Comme j'en pris soin comme sa mère, elle accepta de faire perdre son lait et prenait bien garde qu'elle fût bien traitée. Nous la voulûmes donner à une nourrice; mais l'enfant ne voulut jamais de son lait et riait quand on lui en présentait. On a baptisé l'enfant le jour de Notre-Dame des Neiges, et elle fut nommée Marie. Monsieur le Gouverneur fut parrain et mademoiselle Closse marraine. Le Père Lemoyne a assuré que c'était la première baptisée des Iroquois. Comme j'allais en France, on la mit durant mon absence chez la petite Lacroix. Le père de l'enfant

vint à Montréal et voulut ravoir sa fille; mais il ne put découvrir où elle pouvait être et fut contraint de s'en retourner. Elle est morte à six ans dans notre maison. Depuis, nous avons eu une petite Algonquine; puis une Illinoise, d'environ huit à neuf ans à leur mort; puis, une de dix-huit à dix-neuf ans, que ma Sœur Marguerite élevait pendant que j'étais en France en 1660, qui voulait demeurer avec nous et se faisait de grandes violences pour faire tout ce que l'on faisait dans la maison; elle fut baptisée et peu de temps après, elle mourut bien chrétiennement — elle avait nom Marie — Une autre Iroquoise, baptisée à la montagne, nommée Marie-Barbe Atontinon, qui était à la maison pour être en communauté; elle y a été reçue, a pris l'habit et fait les promesses comme on les faisait pour lors. Elle y a demeuré douze ans, et est morte bien chrétiennement. Une autre Algonquine, nommée Barbe, morte quelques années après son baptême.

Nous avions dans une chambre du fort de bien beaux ornements. J'excite le peu de personnes à ramasser des pierres. Monsieur de Maisonneuve fit couper du bois pour la charpente et il aidait à le traîner hors du bois, ceux à qui je faisais quelque travail, je leur demandais quelques journées pour cette chapelle. On charria le sable, les maçons s'offrirent d'y travailler ... le Père Pijart la nomma « *Notre-Dame de Bon Secours* » ... le Père Lemoyne mit la première pierre ... Monsieur Closse fit

graver sur une lame de cuivre l'inscription nécessaire. C'était en 1655 ou 1657. Tout cela fut fait avec le plus de dévotion et cérémonie qu'il se pouvait... et tout était prêt pour travailler quand Monsieur de Queylus est arrivé à Québec, et je lui ai écrit pour cette bâtisse; il a tout fait arrêter jusqu'à son arrivée à Montréal, et il a demeuré à Québec toute l'année. Après qu'il fut arrivé à Montréal, je passai en France; et à mon retour, je trouvai que tout était dissipé.

Cinq ans après mon arrivée à Montréal, mademoiselle Mance, qui avait le bras rompu, avait besoin d'une personne pour la soulager; je m'offris pour cela, afin d'aller à Troyes chercher quelques filles pour m'aider à faire l'école. Nous n'arrivâmes à La Flèche qu'aux Rois. Je la laissai à Paris où elle avait une sœur. Elle demanda à voir là où était Monsieur Olier; je fus avec elle pour y voir la chapelle, mais on nous remit au dimanche suivant, que la dite demoiselle y fut guérie par l'intercession de Monsieur Olier. J'étais partie pour aller à Troyes, et je reçus une lettre qu'elle m'écrivait de sa propre main, par laquelle elle me mandait qu'elle était guérie. Je la montrai à un médecin, et autres, leur disant de quelle manière son bras avait été rompu; et chacun me dit que cela ne se pouvait faire sans miracle. Je fus loger aux filles de la Congrégation; et je demandai à emmener trois filles dont l'une fût forte pour nous soulager. Ce furent ma Sœur Crolo, ma

Sœur Châtel et ma Sœur Raisin. Ma Sœur Crolo avait eu le désir de venir dès mon premier voyage. Monsieur Châtel me demanda comment nous vivrions en ce pays-là; je lui montrai le contrat, qui était peu de chose. Et bien! me dit-il, voilà pour loger; mais pour le reste, que ferez-vous? Je lui dis que nous travaillerions, et que je leur promettais du pain et du potage; ce qui lui tira les larmes des yeux . . . il aimait beaucoup cette fille. Il prend conseil de l'évêque, car il était notaire apostolique et bon serviteur de Dieu. Il accorde le désir de sa fille, on en passe le contrat et celui de ma Sœur Crolo, en son étude. Ensuite, il voulut ranger un coffre pour ses hardes, une cassette pour son linge, et lui fit à elle-même coudre, je crois, cent cinquante livres, proche la baleine de son corset, avec défense de m'en parler ni à personne, afin que s'il fallait revenir ou aller seule, elle eût pu s'en retourner. Il écrivit aux lieux les plus considérables de la route que, si sa fille, en passant ou repassant, avait besoin de secours, de lui donner tout ce qui serait nécessaire. J'ai admiré comme ce Monsieur m'a confié sa fille qu'il aimait beaucoup; ne nous voyant rien pour subsister, et logées dans une étable où j'avais fait faire une cheminée et quelques retranchements. Cette étable avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes; il fallait monter par une échelle par dehors, pour coucher dans le grenier, toutes de rang. La Sœur Châtel fit donation de tout son bien en faveur de ses filleuls et filleules, si, après un temps limité,

elle ne retournait point. La deuxième année après, Sœur Châtel me donna les cent cinquante livres, ce qui nous fut fort utile. Car étant à La Rochelle, on nous avait promis qu'on nous embarquerait pour chacune cinquante livres, avec nos provisions et nos coffres. Mais il y eut quelques débats avec le maître du navire et on nous fit payer chacune cent soixante-quinze livres. Nous n'avions point d'argent. On refuse Monsieur de Maisonneuve pour répondant; on veut que ma Sœur Raisin s'en retourne pour faire payer en France. Me voilà bien en peine. Enfin on mande de faire deux promesses, une à Montréal incessamment, l'autre à Monsieur Raisin en cas que celle de Montréal ne fût pas payée. Au retour des vaisseaux, et étant à Montréal, un garçon me prêta du castor et tout fut payé.

Pour ma Sœur Raisin, elle vint avec nous à Paris où son père demeurait; car elle pressait fort pour s'engager, mais je ne voulais personne que du consentement de leurs parents. Le dit Monsieur Raisin était venu à Troyes et m'avait dit de me faire prier, ne pensant peut-être pas que sa fille, qui était jeune, pensât à ce voyage. Il ne voulait point lui accorder sa demande, n'ayant que cette fille avec un fils; il ne voulait pas même la voir. Elle le fait prier, elle pleure, elle fait tout son possible; enfin, après beaucoup de prières, il lui accorde son congé et lui fait faire un contrat comme les deux autres faits à Troyes; il lui donne mille livres pour son

voyage et ses hardes, dont je ne voulus prendre que trois cents; et lui laissai le reste, dont je n'avais pas besoin. Mais tous les ans, il nous donnait trente-cinq livres pour les sept cents; et après sa mort, son fils a continué. A la mort de ce fils, avocat au Parlement, outre tous ces dons, nous avons eu une rente de trois cents livres pour les six mille.

Il se présenta aussi un jeune homme étudiant pour servir cette maison et se donner au service de Dieu pour toute sa vie. Il nous suivait dans le voyage et prenait ses gîtes proches des nôtres; mais étant dans le navire, il fut attaqué d'un flux de sang dont il est mort dans notre maison, deux ans après qu'il a été arrivé à Montréal. J'eus aussi une petite fille, qui fut la femme de Nicolas Boyer.

Revenons à notre voyage. Nous louons une charrette pour nous mener à Paris; mais étant à une lieue ou environ, le charretier fut arrêté, car il ne lui était pas permis de mener du monde. Il fallut retourner à Troyes pour le faire partir. Monsieur Châtel envoya une de ses filles conduire sa sœur à Paris, dans le coche. Dans le voyage de Troyes à Paris, un dimanche, on sonnait la messe; nous demandâmes au cocher de nous la laisser entendre; mais nous ne pûmes l'obtenir. A environ midi, une de ses roues fut rompue en deux pièces — nous étions quinze ou seize — il lui fallut aller jusqu'à Paris pour une autre roue. L'après-dîner, une petite cloche sonne, et un prêtre qui paraissait tout languis-

sant, avec cinq ou six chétifs hommes, psalmodièrent les vêpres. Ce prêtre nous raconta la misère de la guerre en ce lieu : toutes les maisons ruinées, grande quantité de chevaux morts, même des hommes et une femme. Nous tâchâmes de mettre un peu de terre pour les couvrir.

A Paris, Monsieur Blondel nous donna sa nièce pour la conduire à Montréal ; c'est la Sœur Hyoux, qui a été la première reçue *en forme* à la Communauté... puis d'autres filles pour Québec et pour Montréal, dix-huit environ.

Nous prîmes encore un charretier qui fut arrêté à une demi-lieue de Paris ; fallut envoyer des carrosses pour nous faire partir. Mademoiselle Mance nous retrouva à La Rochelle, avec trois religieuses ; et nous passâmes dans le navire avec Poulet, très honnête capitaine.

Le navire où nous avions été en allant en France était tout huguenot ; il n'y avait que cinq ou six hommes, outre Mademoiselle Mance et moi, qui étions catholiques. Nous ne sortions presque pas de la chambre du canon. Ils chantaient leurs prières, soir, matin, et autres temps ; mais quand on fut sur la ligne, Mademoiselle Mance les pria de ne pas chanter à leur coutume, qu'elle était obligée de rendre compte de tout ce qui se faisait, et ils cessèrent leurs chants. Nous n'avions point de prêtres.

En retournant de France à Montréal, nous avions un navire qui avait servi d'hôpital de guerre, où on embarqua sept ménages bien avant

que de partir. Après, nous nous embarquâmes : environ dix-huit filles pour Québec et Montréal, — MM. Lemaître et Vignal, prêtres pour Montréal, — Mademoiselle Mance, ses religieuses et quelques autres filles. La peste se mit dans le navire ; mais nous n'en fûmes point attaquées, quoique nous ayons été malades. Il y eut huit morts ou davantage ; monsieur Lemaître les ensevelissait, les liant dans leurs couvertures pour les jeter à la mer. Le ménage Thibodeau était tout à l'extrémité, hormis une petite enfant dont personne ne voulait se charger ; j'entendis qu'on parlait de la jeter à la mer, ce qui me faisait trop de pitié ; et je la demandai, contre l'avis de notre bande, qui était toute malade. A Québec, nous étions logées au magasin de Montréal ; je dis à Thibodeau qui se portait mieux, de garder sa fille jusqu'à notre départ pour Montréal, afin de soulager nos filles des cris de cette enfant. Mais ils firent grand feu et couchèrent l'enfant trop proche ; elle eut le dos brûlé et elle souffrait beaucoup ; — ce qui me fit bien de la peine tout le voyage. Quand nous fûmes à Montréal, elle se portait bien ; je la donnai à une nourrice, et elle mourut bientôt après. On avait fait voile le jour de la Visitation ; on arriva à Québec pour la Nativité, et je débarquai dès la veille tout au soir. Nous arrivâmes à Montréal le jour de saint Michel, comme nous étions parties, à peu près heure pour heure ; ce me fut une providence, car j'avais prié Monsieur Galinier de ne me pas ôter la sacristie à mon retour, lequel me dit que je

n'en aurais plus le soin, si je demeurais plus d'un an en mon voyage. La sacristie et tout ce qui en dépend, qu'une fille peut faire, me fut remis. Quand Monsieur de Maisonneuve fut en France la première fois, deux cents Iroquois attaquèrent Montréal, s'étant retranchés dans un fossé qui descend de notre jardin et traverse la rue Saint Paul (il n'y avait encore personne là). Monsieur Closse avec seize hommes, lui faisant dix-sept, (car il n'y avait que cela portant les armes) soutinrent le combat depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir; ils ne perdirent que le fils d'Archambault qui fut tout brisé en mettant le feu à un canon qui creva (1651). On tua beaucoup d'Iroquois; en s'enfuyant ils mirent le feu à une maison un peu éloignée, environ où est à présent Monsieur d'Ailleboust. Un bon temps avant ce choc, un sauvage s'était jeté sur le cou de Monsieur de Maisonneuve, croyant l'attraper; mais il avait tiré son pistolet par-dessus son épaule, et jeté le sauvage à bas.

Monsieur Daulac (Dollard) assembla seize ou dix-sept hommes des plus généreux pour aller attaquer les sauvages, et à dessein d'y donner leur vie, si c'était la volonté de Dieu; mais ils furent trahis et tous tués en diverses sortes de souffrances (1660).

Environ ce temps-là il y eut douze hommes pris qui travaillaient dans les terres de Lavigne, à la réserve de trois qui furent tués sur place; et c'étaient trois Iroquois que Monsieur Souart

recommanda aux prières. On les enterra au cimetière; mais la nuit, les chiens découvrirent leur fosse pour les manger. Le matin, on recouvrit la fosse et on la chargea de bois; mais les chiens renversèrent tout pour les achever de manger. Enfin on la recouvrit de grosses pierres, mais ils furent découverts pour la troisème fois, ce qui donnait de la terreur et faisait penser que c'était un châtiment de Dieu.

Monsieur Lemaître eut la tête coupée par les sauvages (le jour de la décollation de saint Jean 1661, proche Montréal.) L'on rapporta que l'on avait vu son mouchoir où son visage était empreint, en sorte qu'on pouvait le connaître. Quelque temps après, comme je me disposais pour aller en France, j'eus la pensée que si on me demandait si cela était véritable, ce que je pourrais dire; je fus trouver Lavigne que l'on avait ramené de ce pays (car il avait été pris), et à qui les sauvages avaient arraché un doigt, lequel me dit que cela était bien véritable, non pour l'avoir entendu dire, mais pour l'avoir vu, et qu'il avait promis tout ce qu'il avait pu aux sauvages pour avoir ce mouchoir, les assurant que quand il serait à Montréal où ils avaient promis de le renvoyer, il ne manquerait pas de les satisfaire... ce qu'ils ne voulurent pas accepter, disant que c'était un pavillon pour aller en guerre. Il y avait avec Monsieur Lemaître plusieurs hommes, domestiques du séminaire, environ dix-sept; ils furent emmenés captifs.

Monsieur Brigeart, secrétaire de Monsieur de Maisonneuve, fut massacré avec Monsieur Vignal et plusieurs hommes du séminaire. Monsieur Brigeart encourageait les hommes à bien souffrir; les sauvages l'avaient gardé pour le dernier, afin de le faire souffrir à leur volonté; ce qu'ils firent avec toutes les cruautés qu'ils se purent imaginer. Mais sa patience et l'amour de Dieu, pour qui il témoignait bien de la joie de souffrir, donnait bien de l'admiration tant aux sauvages qu'à d'autres Français qui avaient été pris auparavant.

Quand les soldats montaient la garde, c'était toujours avec des prières; car peu de temps après l'arrivée des cent hommes, ils étaient changés comme le linge qu'on a mis à la lessive. Quand ils allaient pour rendre quelque honneur ou devoir, il (M. de Maisonneuve) les conduisait pour rendre cet honneur à l'église et y faire quelques prières, dont les soldats paraissaient fort contents. Le dit Monsieur en avait associé soixante-trois, qui est neuf fois sept, l'année 1663, pour être prêts d'aller s'exposer dans toutes les occasions; chaque semaine, il en marquait sept pour communier chaque jour de la semaine, et leur faisait une exhortation. Le père Chaumonot prit cette dévotion à cœur, il faisait porter à ses soldats et à tout le monde un cordon de trente nœuds que l'on devait prendre le jour du Carnaval. Ce devait être une grande cérémonie pour les soixante-trois soldats, à quoi ils s'étaient pré-

parés par la sainte communion et autres dévotions. Le lundi, à quatre heures du soir, le tremble-terre commença et se renouvela neuf fois en neuf heures, non pas également ni pour la durée ni pour la force. Le père Chaumonot encourageait, disant que c'était le diable qui enrageait de ce que Dieu serait servi. Le premier coup du tremble-terre fut si fort que notre cloche de la porte (nous n'avions que celle-là) sonnait avec la plus grande vitesse que l'on peut sonner.

Ensuite, la « Sainte Famille » a commencé, où j'ai signé, comme aussi la mère Macé, la Sœur de Bresoles et mademoiselle Mance. Le cordon de trente nœuds avait commencé un peu auparavant par la dévotion du père Chaumonot.

Quelques années après mon voyage de 1659, il arriva environ dix-sept filles du roi, que j'allai quérir au bord de l'eau, croyant qu'il fallait ouvrir la porte de la maison de la sainte Vierge à toutes les filles. Notre maison était petite; nous fîmes accommoder la petite maison achetée de Saint-Ange, et je demeurai avec elles. J'étais obligée d'y demeurer, à cause que c'était pour former des familles. Je crois que je ne faisais pas plaisir à nos Sœurs, et que je manquais à leur donner les instructions nécessaires.

On demandait d'être mieux logées; il y avait longtemps que nous espérions faire bâtir sur le haut; et sans consulter Dieu, ni, comme je crois, le supérieur (qui avait été changé depuis peu),

je dis que nous bâtirions, et cela avec quelque peine de nos Sœurs.

Etant en communauté, je n'avais plus la même liberté qu'auparavant; et ne voyant aucun moyen de bâtir la chapelle, car nous avions fait bâtir le logis qui a été brûlé, où il n'y avait plus à faire que le dedans. Outre le logis où nous étions, la grange et autres choses avaient bien coûté. Mais dans mes besoins, je promettais à la sainte Vierge de faire bâtir sa chapelle; et tout aussitôt, je trouvais du soulagement.

Je retourne en France. On me dit qu'il fallait demander des lettres patentes et emmener quelques filles. Je reçus beaucoup de certificats, tant du séminaire de Québec que de Montréal. Je vais à Québec un peu indisposée; je fus quelques jours à l'hôpital. On dit qu'il faut s'embarquer. Je prie Monsieur de Fénelon de permettre à son serviteur d'embarquer une boîte où étaient mes hardes et ma couverture: ce qu'il me promet. Je fus pour la bénédiction du Saint Sacrement et celle de Monseigneur. Le serviteur m'assure que tout est embarqué; je cherche mon affaire... on ne voit pas clair... il faut passer la nuit. Le matin, rien ne se trouve. Monsieur de Fénelon veut donner une pièce de quarante sols pour aller à Québec... on croit qu'on va faire voile. Je m'avise que Monsieur Dupuy, major de Montréal, était à Québec; je lui écris que si ma boîte se trouvait de m'envoyer ce qui pourrait servir en France, comme les papiers; et la boîte, à Montréal. Il

ne reçut point ma lettre. Cette boîte avait été mise chez madame Saint-Amand avec celles des voyageurs; et quand ils voulurent partir, on ne la connut point. Monsieur Dupuy en ayant fait l'ouverture connut mes hardes; il fit un paquet des papiers, qu'il m'envoya par un autre navire; et la boîte, à Montréal.

Me voilà embarquée! je n'avais pas dix sols, et seule de mon sexe; mais il y avait deux prêtres. Je me range sur des étoupes, sur un rouleau de cordes; et nous ne fûmes que trente-un jours.

En arrivant à La Rochelle, Monsieur de Fénelon me fit prêter cinquante livres; et pour le carrosse, je donne quarante-cinq livres dix sols jusqu'à Paris. J'avais de la toile pour une paillasse dans le navire; j'en fis une chemise, mais je ne changeai point, et en descendant du navire, comme je croyais y rentrer, elle fut perdue. Je ménage ma dépense. J'arrive à Paris, sans argent, sans hardes et sans connaissances.

Comme j'étais à Québec, un prêtre du séminaire à qui nous avions fait de l'ouvrage et fourni quelque chose, sans que je susse combien il pouvait me devoir, me manda en quoi je voulais qu'il payât mes Sœurs. Je lui mandai que si j'avais cela à Paris, il me pourrait servir, et je n'y pensai plus: nous allions faire voile.

Il y avait je ne me souviens point combien d'années que j'avais prêté à un jeune garçon cent vingt livres et Monsieur de Maisonneuve

douze livres, à la prière de Monsieur Galinier; ce jeune garçon m'avait fait une promesse que j'envoyai à Monsieur Blondel pour nous en faire payer. Monsieur Blondel étant mort, on m'avait mandé que cette promesse était perdue; et je n'y pensais plus.

Je porte une lettre de Monsieur notre Curé à ses sœurs qui me demandèrent ce qu'il fallait payer de port; je dis qu'elle venait de trop loin, et elles me connurent par la lettre. Elles m'offrent à déjeuner, ce que j'accepte avec besoin. Je ne dis pas que j'étais arrivée dès le soir, fort tard, ni que j'avais été au séminaire prier de m'enseigner où je devais coucher, et que j'avais passé la nuit chez une femme proche Saint-Sulpice... Le matin, je vas à Saint-Sulpice; je suis Notre-Seigneur qu'on portait à des malades. On passe devant le Prémontré, où j'entrai pour faire mes dévotions, où je me confessai et continuai tant que j'ai été à Paris. Ensuite, je vas au séminaire donner quelques lettres et savoir où je pourrais trouver Monsieur de Maisonneuve. Comme j'attendais sous la porte, j'entends un prêtre qui disait: on me mande de donner cent livres à une fille que je ne connais point; et entendant le nom, je dis que c'était moi. Monsieur Pérot, le jeune, confirma la vérité. Tout de ce pas, je suis ce Monsieur, qui demeurait en la rue Princesse; il me donne cent livres, je lui fais quittance double. Je fais en sorte de trouver Monsieur de Maisonneuve, qui était logé sur le fossé de

Saint-Victor, proche les Pères de la doctrine chrétienne; j'y arrivai assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre et fait faire une cabane à la façon du Canada, afin de loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. En frappant à la porte, il descend (car il logeait au second et troisième étage avec Louis Frin) et m'ouvre la porte avec une joie très grande. A quelques jours de là, comme il me montrait quelque chose en son cabinet, il met la main sur une planche et en rapporte la promesse du jeune homme. Je trouve sa mère qui était veuve. Je fais tenir les cinquante livres que j'avais empruntées à La Rochelle.

Monsieur de Sérancourt écrivit les Lettres patentes et n'en voulut rien prendre.

Je fus voir Monsieur de Fancamp à Sauseuse, lequel me voulut donner quelque chose pour mon retour; ce que je refusai. Je dis que je voudrais bien avoir une grande image pour notre église, mais il ne s'en trouva point chez les sculpteurs de Paris ... et il fallait partir. Messieurs Le Prêtre lui donnèrent celle qui est à présent (à Notre-Dame de Bon Secours) et Monsieur de Fancamp la garda quelques jours pour l'enchâsser mieux qu'elle n'était; ce qui fit qu'il fut guéri d'une subite maladie dont il n'attendait que la mort; il promit que s'il guérissait, il donnerait trois cents livres pour bâtir la chapelle. A mon retour en 1672, l'on a posé cette image dans une petite charpente que j'avais

fait bâtir sur ses fondements; l'on a relevé la première pierre pour la reposer de nouveau, mais plus grande. J'avais déjà reçu un écu blanc de Monsieur Macé et quatre de Monsieur de Fancamp (qui étaient quinze livres), et ensuite les trois cents livres en marchandises, qui ont monté à sept cents livres en ce pays. Monsieur Dollier a donné la rétribution des messes qui se dirent à la chapelle, trois années, qui servirent à la bâtisse de l'église. Ma Sœur Geneviève a rendu ses comptes avant qu'elle fût brûlée dans notre incendie; et il s'est trouvé qu'il y a eu plus de mille messes depuis la Visitation jusqu'à son compte rendu, avec les trois ans, quoiqu'il y eût peu de prêtres et peu de monde. Quand la chapelle a été annexée à la paroisse, Monseigneur a obligé le curé de dire tous les ans la grand'messe le jour de la Visitation pour notre fête titulaire, et la procession le jour de l'Assomption.

La congrégation séculière (qui était de femmes) a commencé le jour de la Visitation. L'obligation de la grand'messe le jour de la Visitation a été bien balancée au séminaire de Québec; ce que je n'ai su que quelques années après. Il s'est fait plusieurs merveilles par les prières qu'on faisait dans cette chapelle. Quand on maçonnait les marches de la porte, nous avions un homme qui ne voulait pas aller servir les maçons; ma Sœur Geneviève (qui avait un abcès à la tête, ne pouvait se baisser et se mettait à genoux pour balayer sa chambre) y

fut et servit les maçons environ deux ou trois heures avec la force d'un homme. Elle a été un an tout entier sans souffrir de sa tête. La cloche a été fondue à Québec; Monsieur Souart en a payé la façon. La fonte est d'une petite cloche et d'un canon cassé que j'avais obtenu de Monsieur de Maisonneuve; elle pèse quelque peu moins de cent livres.

J'amenai dans mon second voyage les Sœurs Elisabeth, Geneviève, Durand, Marguerite, Marie-Anne, Constantin: toutes six engagées par contrat et reçues par Monseigneur de Laval dans l'église des Missions étrangères. Catherine Soumillard et d'autres filles sont venues pour le pays. Les deux voyages où j'ai amené des filles, dans tous les lieux où il s'est trouvé des dévotions, nous avons toujours renouvelé la résolution de suivre la perfection. A Montréal et à Notre-Dame de Bon Secours, nous avons toujours renouvelé cette résolution et autres promesses faites à Dieu; je conservais toujours ce que nous croyions faire à Troyes, — qu'il pût y avoir quelque asile pour les filles qui ont toutes les qualités, et qui, faute de bien, ne peuvent être religieuses. Le Père Charles m'avait parlé de la Sœur Chanson, qu'il me donnait pour une fille de rare vertu, et que j'avais acceptée, pensant la conduire comme d'autres pour se marier. Je dis au père Charles qu'il fallait qu'elle quittât son habit d'hôpital, ses sabots et sa cornette: ce qu'il trouva bon. Mais au lieu d'un habit simple, elle en acheta

un de soie avec la suite, et me dit que le père Charles l'avait trouvé bon. Monsieur N. me donne pour la conduire, de quoi je lui ai rendu compte. Mais voyant qu'à La Rochelle, elle augmentait toujours son ajustement, j'avertis son confesseur, lequel n'y put mettre remède non plus que moi. Environ 1677 ou 1678, il fut besoin d'envoyer une fille sur une terre pour en avoir soin, avec une autre plus jeune. Monsieur notre supérieur (Monsieur Bailly, supérieur provisoire) me dit: Je n'enverrais pas cette fille que vous envoyez. Je ne réponds point; mais je dis à nos Sœurs qu'on ne pouvait faire autrement, et je passai outre. Nos Sœurs souhaitaient qu'elle fût Sœur; mais cela ne se pouvait pas... j'en avais dit la raison à Monseigneur et à Monsieur Souart. Cela fit bien du trouble entre nos Sœurs; je crois que, dès ce temps-là, nos Sœurs avaient perdu confiance en moi, et moi la liberté de leur parler.

En 1680, madame Perrot avait besoin d'aller en France. Je prends occasion de nos règles, car Monseigneur de Pétrée était à Paris, à la mission des Etrangers; et je m'offre à aller avec le consentement de nos Sœurs. Mais c'étaient plus mes peines d'esprit qui me faisaient entreprendre ce voyage. Etant à La Rochelle, je quitte madame Perrot; je parle à un capucin qui me remet l'esprit en peu de temps. On me conseille de prendre le carrosse à cause des gens qui étaient avec les rouliers... j'avais pensé à faire de la dépense; mais le père Frémin, le père N., Monsieur Prévost et tous

les autres avaient loué un carrosse un peu à meilleur marché ... je couchais par leur faveur pour peu de chose, et le jour, je portais ce que j'avais de reste de mon souper. Je ne sortais du carrosse que pour le gîte, quoique ces messieurs, qui vivaient en communauté, me pressassent assez de manger avec eux; ce que j'ai toujours refusé. Il fallait se lever fort matin pour entendre trois messes avant de partir; ce qui fut peut-être cause que je fus un peu malade. Le lendemain de mon arrivée, je couchai chez Mademoiselle de Bellevue, où je fus quelques jours; mais aussitôt que Monsieur de Turmenyes sut mon arrivée, il m'envoie une chaise et l'homme, me fait apprêter une chambre, et me fait traiter comme si j'eusse été sa propre sœur; j'y demeurai jusqu'au rétablissement de ma santé. Après, je fus loger aux Filles de la Croix, rue Saint-Antoine. Je vais pour saluer Monseigneur de Laval qui me dit que j'avais mal fait de faire le voyage pour nos règles, qu'il ne trouvait pas à propos que je ramenasse des filles. J'avais une lettre de nos Sœurs pour engager le frère Louis, comme il se voit par son contrat; il nous a accompagnées jusqu'à Montréal. Après avoir parlé à Monseigneur, je vais trouver Madame de Miramion, pour la prier de me servir en cette rencontre; elle en demande permission à son supérieur, Monsieur de Rodez, et ensuite à Monseigneur de Laval, pour retrancher et ajouter à nos règles ce qu'elle trouverait à propos ... mais elle ne voulait pas donner du mécontentement à Monseigneur.

En 1683, la maison a brûlé; et pour la rebâtir, nous avons fait un écrit, par lequel nous avons promis à Dieu que nous ne demandions ce rétablissement que pour être plus fidèles que nous n'avions été par le passé, où nous avons signé. Pour moi, j'étais plus joyeuse que triste de cet incendie, à cause du sujet pour quoi elle avait été bâtie.

Je me suis trouvée en trois églises, dans les voyages de Québec, où on donnait une part de pain bénit aux Sœurs. J'ai dit à celui qui avait célébré la messe que, n'étant que de pauvres filles, nous ne devions recevoir aucun honneur populaire dans l'église, que s'il faisait la charité d'un morceau de pain bénit, il le pourrait mettre pour la sacristine. L'un a dit que je lui faisais plaisir, que ce n'était pas son avis qu'on le donnât autrement. L'autre, qu'il le permettait à cause que c'était la coutume... et l'autre, sans y faire réflexion. Une personne à Québec a envoyé un coussin de pain bénit en cérémonie, que j'ai reçu crainte de faire de la peine; après, j'ai prié que cela ne se fasse plus, ce qu'on a trouvé fort bon.

La maison de Québec donnée par Monseigneur de Saint-Vallier avait été achetée 3,500 livres en principal; et nos Sœurs ont vendu, avec l'agrément du séminaire, 2,500 livres, dont 1,000 livres en passant le contrat. L'on avait acheté au mois d'octobre 1691, de Décareau, 2,300 livres en principal; et pour les frais, lots, ventes, rentes, 215 livres qui font en tout 2,515

livres, dont il a reçu les 1000 livres de la maison vendue, comme il est dit ci-haut... et le vendeur devait recevoir son second paiement plus tôt que l'acheteur ne devait payer, ce qui était assez mal concerté. J'arrive à Québec le 8 mai, où je trouve nos Sœurs bien embarrassées; le vendeur veut être payé à son terme, et l'acheteur ne peut payer qu'à son terme qui n'est qu'à la Sainte-Anne 1692. Le vendeur fait venir nos Sœurs en justice et devant Monsieur l'intendant, lesquelles faisaient ce qu'elles pouvaient pour faire attendre le temps de pouvoir recevoir et payer; mais en vain. On s'avise qu'il avait vendu franc et quitte; et qu'ayant affaire d'argent, il fallait afficher à la porte de l'église un billet pour savoir si personne ne s'opposerait à cette vente, mais il ne se trouva point d'obstacles. On dit qu'on peut encore faire un délai, tout cela pour allonger le temps, ce qui anima cet homme. Je crois que cela est injuste. On me dit que je ne m'en mêlerai point; mais devant Dieu je me trouve coupable, car il faut que je consente pour nos Sœurs... même, cet homme avait dit qu'il ne pardonnerait jamais le tort qu'on lui faisait. Je ne puis agréer tout cela; Je parle à Monsieur Des Maizerets et autres, mais il n'y a point d'argent... On me veut prêter trois cents livres pour un mois, mais cela ne peut rien avancer. Je ne sais plus que faire; je vais à la chapelle de la sainte Vierge des Jésuites, sans pouvoir lui faire autre prière sinon: « *Sainte Vierge! je n'en peux plus* », et un *Ave*. En sortant de la porte, je trouve une

personne à qui je n'avais nullement pensé; qui me demande comment allait notre affaire, et dit qu'il pouvait me prêter mille livres de France, dont nous ne paierions point de rente, et qui peut-être nous demeureraient selon ses affaires de France. « N'en parlez à personne; vous pouvez vous en servir. » Tout cela est bon; nous faisons une promesse payable, à sa volonté, — et sans retourner à la maison, je mande nos Sœurs. Nous lui faisons une promesse; nous recevons les mille livres en argent de France en louis d'or, nos Sœurs Ursule, Saint-Ange et moi. Je trouve ce vendeur et sa femme dans la rue, doux comme des agneaux; je leur offre leur paiement, je les mène de ce pas chez le notaire, je fournis pour tout acquitter pour satisfaire à la somme de 1,346 livres de l'argent que j'avais reçu, pour travailler à la maison de la plate-forme achetée de Monsieur Hazeur. Or, les affaires de cette personne n'ont pas réussi comme il l'avait pensé, et il a demandé une lettre de change à Paris, l'année d'après.

Nos Sœurs avaient encore deux logements à payer, de quarante écus chacun; un où elles n'avaient pu demeurer, dont le séminaire de Québec a payé vingt écus; et celui où elles étaient logées, qu'elles acquittent par quelques pensionnaires et quelque louage de la maison de Décareau. Elles étaient si mal logées qu'elles sortaient de misères quand elles en sont sorties. Au retour de France, Monseigneur a trouvé mauvais d'avoir donné sa maison pour si peu,

quoique ce fût par l'agrément du Séminaire qu'on avait acheté cette maison de Décareau; nos Sœurs avaient eu toutes les peines du monde à consentir à cet achat que personne n'a approuvé. Je parle à Monsieur Glandelet et à Monsieur Hazeur pour trouver une place en la ville basse pour y faire l'école, (ce qui ne se peut en la haute, à cause des Ursulines qui y sont). Monsieur Hazeur m'offre deux logements à choisir: nous achetâmes celui de la plateforme qui servait de magasin, 7,500 livres, car il fallait assurer l'argent de la maison vendue, de Monseigneur, et loger nos Sœurs. Ma plus grande intention était d'avoir un lieu de retraite à Québec, tant pour celles qui vont et viennent de Montréal. Je crois que la Providence de Dieu et le secours de la sainte Vierge y remédièrent; Monsieur Hazeur me promit de ne nous jamais faire de peine pour le paiement, et nous fit un acte pour avoir part à ce qui se pourrait faire de bien dans la maison. Le paiement était en deux, qui allaient à trois ans; et ce qui ne serait pas payé paierait rente, — ce qu'il n'a jamais exigé. La maison de Décareau ne se trouve pas à vendre, ce qui retarde ce paiement. Or, l'année d'auparavant, ma Sœur Raisin avait signé une quittance sans recevoir d'argent; nous disputions cette somme. Ma Sœur Raisin meurt sur ces entrefaites. Monsieur de la Colombière nous assure qu'il a été reçu ... je ne puis pas plaider contre la signature de ma Sœur Raisin, je tiens cette somme perdue. Monsieur de Turmenyes a entrepris

cette affaire et a fait connaître à Monsieur le trésorier que ces mille livres nous étaient dues; les voilà retrouvées. Je crois que Notre-Seigneur a fait retrouver cette somme pour servir à ce paiement, je l'offre ... et je crois que toutes les gratifications du roi ou de Québec et les legs qu'on a faits à la Communauté ont été pour nous donner sujet à faire notre emploi, que nos filles qui sont en mission, en doivent être assistées aussi bien que celles qui sont en communauté, et que c'était avec justice. Mais après l'élection, je sus que nos Sœurs avaient bien de la peine. J'ai prié que l'on me laissât cette dette à payer, car je me trouvais bien assurée d'en sortir quitte; et je l'ai encore demandé quand Monseigneur est venu pour les règles. Cela ne m'a pas été accordé, non plus que la Providence que l'on quittait. Monseigneur a ordonné qu'on donnerait à Monsieur Hazeur pour achever son paiement, supposé que les gratifications soient continuées comme elles étaient, sept cents livres argent de France. J'appris que ce Monsieur était payé entièrement, mais je n'ai pas su par qui, comment, ni en quel temps.

En 1689 et 1690, j'ai été avertie de mon état de damnation éternelle, ce qui m'a mise beaucoup en peine, plus que je ne peux dire, et m'a rendue plus triste, moins sociable. Et n'avoir personne à consulter! car le changement de supérieur ne me donnait pas le pouvoir d'y avoir confiance. Le trois ou quatre novembre, la nuit, une Sœur qui était restée au foyer vit

une Sœur morte depuis plus de seize mois qui lui dit : Je suis envoyée de la part de Dieu ; dites à la supérieure de la Congrégation qu'elle est en état de péché mortel, à cause d'une Sœur qu'elle lui nomma.

Le trois ou quatre janvier, cette morte apparut de rechef et dit : Cette supérieure n'a pas encore fait ce qu'elle doit faire ; c'est la dernière fois que je l'avertis, car je vais en paradis. Cette Sœur me vint dire cela l'après-dîner. Il est difficile de dire ma peine. Monseigneur arriva, et je lui demandai la grâce d'élire une supérieure, lui marquant mes raisons de cette élection. Je lui dis mon malheur ; comme depuis bien du temps, nos Sœurs avaient perdu la confiance en moi, et moi la liberté de leur parler ; que je ne savais pas ce qui se faisait à la maison et que ma négligence avait été telle que je ne pouvais trouver mal ce qui pourtant me faisait bien souffrir. Je l'ai prié de mettre une autre supérieure, dans l'espérance que tout se ferait parfaitement.

Trois ans après, Monseigneur est arrivé à Montréal, et m'a demandé quel sujet j'avais de me démettre de la supériorité ; à quoi je répondis que peut-être Dieu me donnerait quelque temps de vie, et que je pourrais m'entretenir avec la nouvelle supérieure de tout ce que l'expérience m'avait fait connaître depuis plus de quarante ans (car personne n'avait la connaissance de cette communauté) ; ce qu'il trouva bon. Je ne lui dis pas la forte impression

que j'avais eue et la promesse que j'avais faite à Dieu de ne jamais quitter la charge où il m'avait mise (que par son ordre), pour toutes les peines que j'en pourrais ressentir. Un retour me vint que je passerais pour une personne qui aime la supériorité, et je passai outre. (Je n'avais pas pris de conseil.) Quelques personnes me disaient que je pouvais choisir une supérieure; je tâchai de faire que ce fût ma Sœur Barbier... sitôt qu'elle fut élue, il se répandit une joie dans la maison. On m'avait élue admonitrice; mais je n'avais aucune marque pour l'exercer. J'étais aussi conseillère, parce qu'il fallait être cinq; et quand on m'y mandait, je n'en savais pas la conclusion. En près de quatre ans, j'ai demeuré à l'infirmerie avec quelque peu de couture, où je couchais et mangeais pour tenir compagnie à ma Sœur Crolo, qui ne pouvait manger au réfectoire. Fort rarement j'allais à l'église; car la messe se disait proche la Communauté — je ne sortais ni ne parlais à aucune de mes Sœurs — tout cela, comme on disait, à cause de mon grand âge. Cette quatrième année, je parle d'aller en France, ce qui ne réussit pas... mais j'avais toujours en pensée que Dieu demandait plus de perfection de cette Communauté que je n'y en voyais. Quand, par quelque rencontre, j'ai pensé à en dire quelque chose, je n'étais pas écoutée, et je voyais ce qu'on me disait: de quoi je me mettais en peine, que je ne répondrais rien à ce sujet. Je me vis dénuée, n'avoir plus

la liberté de regarder nos Sœurs, ni de dire une parole.

Au bout de cinquante mois, en 1694, j'eus une vue qui fit que je me trouvai affranchie de toutes mes peines de damnation. Mais peu de temps après revinrent celles de ma négligence, de mon peu de fermeté pour faire avancer mes Sœurs. La première règle ne s'observe pas... on ne me demande pas d'avis, je n'en donne point, et je n'ai vue sur quoi que ce soit. Mais dans la nuit du quatre au cinq, et dans celle du cinq au six juillet 1697, une pensée forte me fit entendre qu'il fallait que je fusse le Jonas de la Congrégation.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I

SŒUR MARIE BARBIER, DITE DE L'ASSOMPTION,

2e Supérieure

1696-1698

Annales de l'Institut pendant la supériorité de Sœur Marie Barbier.

Nécrologies des Sœurs décédées de 1693-1698

CHAPITRE II

SŒUR MARGUERITE LEMOYNE, DITE DU SAINT-ESPRIT,

3e Supérieure

1698-1700

CHAPITRE III

